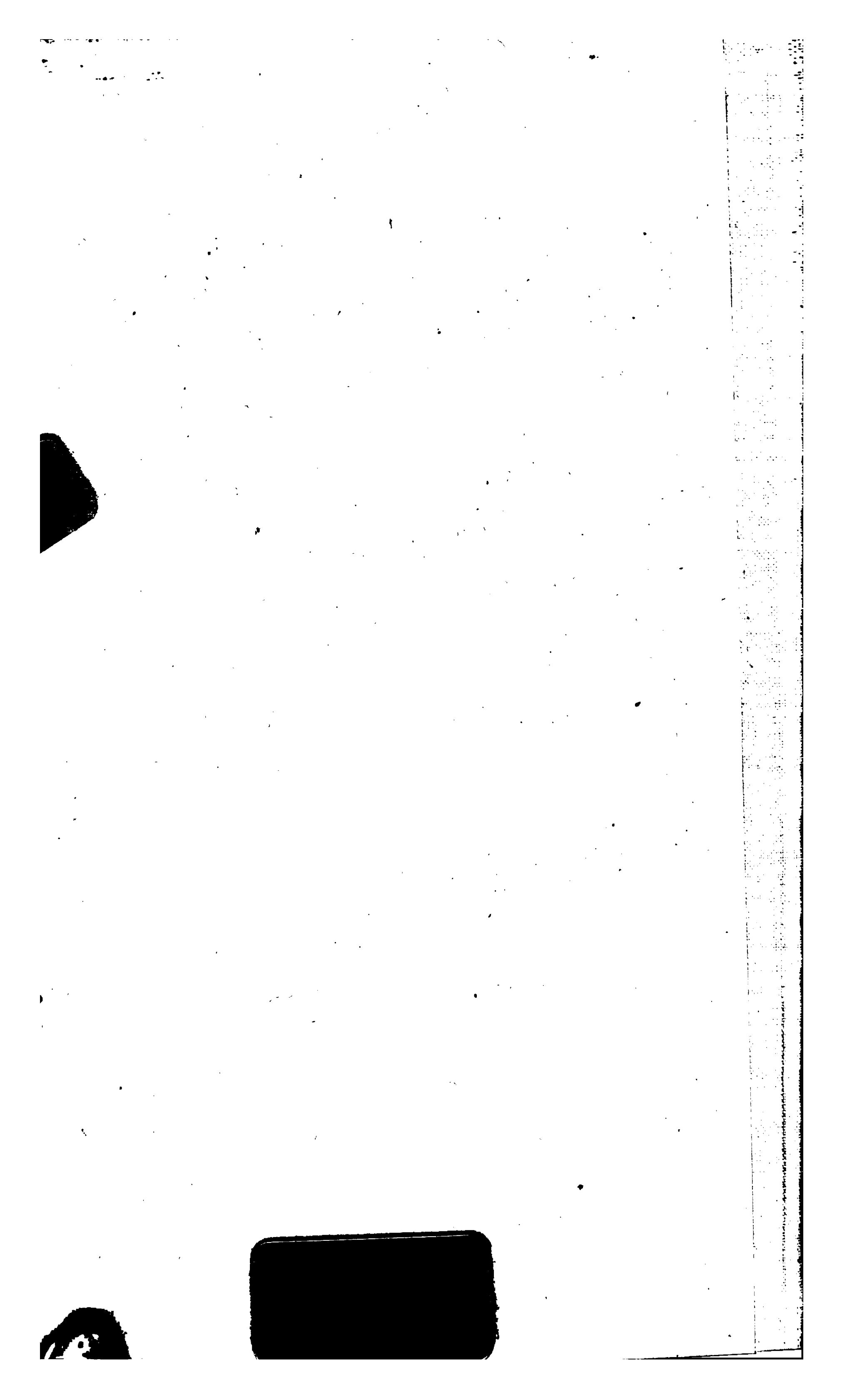


Depping

G[illegible]

HISTOIRE

DES

EXPÉDITIONS MARITIMES

DES NORMANDS.

PARIS. — DE L'IMPRIMERIE DE RIGNOUX,
rue des Francs-Bourgeois-S.-Michel, n° 8.

HISTOIRE

DES

EXPÉDITIONS MARITIMES

DES NORMANDS,

ET DE LEUR ÉTABLISSEMENT EN FRANCE
AU DIXIÈME SIÈCLE;

Par G.-B. Depping.

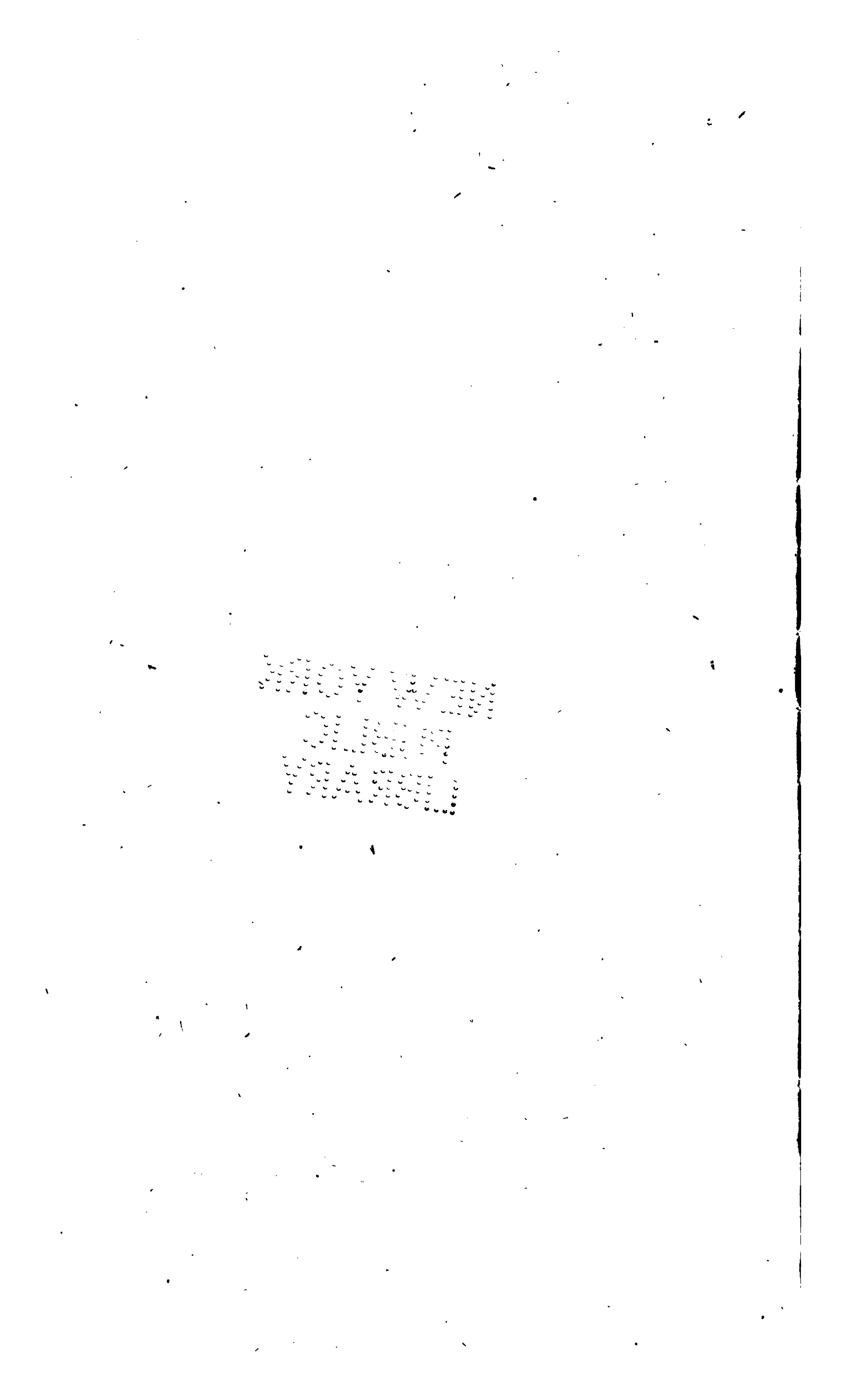
OUVRAGE COURONNÉ EN 1822
PAR L'ACADÉMIE ROYALE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

TOME DEUXIÈME.



PARIS.
PONTHIEU, LIBRAIRE AU PALAIS-ROYAL,
GALERIE DE BOIS, N° 252;
SAUTELET ET COMPAGNIE,
PLACE DE LA BOURSE.

M. DCCC. XXVI.



HISTOIRE

DES

EXPÉDITIONS DES NORMANDS.

CHAPITRE VII.

Une flotte normande remonte la Seine. — Siége de Paris. — Défense héroïque des habitans. — Les Normands livrent des assauts infructueux. — Écroulement de la tour du Petit-Pont. — Arrivée et départ du comte Henri de Saxe. — Sigefroy se détache du camp des Normands. — Paris reçoit des secours. — Le comte Henri est tué par les ennemis. — Charles-le-Gros arrive devant Paris, et capitule avec les Normands ; il abandonne la Bourgogne à leurs ravages. — Les Parisiens ne voulant pas les laisser passer, ils traînent leurs bateaux par terre jusqu'à l'Yonne. — Charles-le-Gros s'enfuit de Soissons ; il tombe dans le mépris ; on le détrône; son empire est partagé. — Eudes, nommé roi de France, marche contre les Normands ; ils veulent attaquer Paris; on les éloigne. — Meurtre d'un chef normand pendant son baptême. — Guerre des Normands contre les Bretons. — Ils dévastent la Flandre et les bords du Rhin. — Eudes est obligé de partager le trône avec Charles ; sa mort.

Des projets d'envahissement et peut-être de vengeance, suggérés par la nouvelle de la mort violente de Godefroy et des troubles de la France, unirent alors les Normands de la Seine, du pays Bessin et de la Loire ; les chroniques portent ce rassemblement d'hommes jusqu'à quarante

mille[1]; il vint des troupes de l'Angleterre et de la Belgique, et c'est avec sept cents barques que cette armée formidable, commandée par Sigefroy, remonta la Seine. Abbon dit, dans son poëme sur le siége de Paris, que la rivière était couverte de ces embarcations sur un espace de deux milles[2]; cependant, il y a des motifs de croire que le nombre des ennemis a été exagéré par les historiens.

La flotte ne rencontra aucun obstacle jusqu'à la hauteur de Paris, où elle arriva le 25 novembre 885. Trois envahissemens successifs avaient fait sentir aux habitans la nécessité de fortifier cette ville, dont la position ne demandait que peu de secours de l'art, pour résister à des ennemis passagers. En effet, Paris était renfermé alors dans l'île de la Cité[3]; à l'exception de deux faubourgs, dont l'un occupait la rive méridionale, et l'autre la rive septentrionale de la Seine. C'était dans ces lieux ouverts, au milieu des cabanes,

1. *Annal. de Metz.*— Abbon, *Lut. a Norman. obsessa*, l. 1, v. 115.

2. *Queis adeo fartus Sequanæ gurges fuit altus,*
Usque duas modicumque super leucas fugiendo,
Ut mirareis fluvius cui se daret antro,
Nil parens, abies quoniam velaverat illum. L. 1, v. 31.

3. L'île actuelle de Saint-Louis, voisine de celle de la Cité, n'était probablement encore qu'un banc de sable à fleur d'eau.

des prés et des champs, qu'étaient situées les riches abbayes de Saint-Germain, de Sainte-Geneviève, de Saint-Martin, de Saint-Laurent; mais la difficulté de les défendre les avait fait abandonner, du moins par le clergé. Au bruit de l'approche des ennemis, les religieux avaient transporté leurs reliques et leurs effets précieux dans l'enceinte de la ville que protégeaient les deux bras de la Seine, un mur, et des tours placées aux extrémités du grand et du petit pont, par lesquels Paris communiquait de part et d'autre avec les faubourgs. Le grand pont, nouvellement construit à l'endroit où fut, dans la suite, le Pont-aux-Meuniers, et où est maintenant le Pont-au-Change[1], était fait de manière à obstruer le passage des bateaux.

Les Normands ne s'étaient pas attendus à cet obstacle, et ils avaient espéré de pénétrer sans difficulté dans l'intérieur de la France par la Seine et ses affluens. Se voyant arrêtés par une ville fortifiée et un fleuve obstrué, ils demandèrent une entrevue à l'évêque Gozlin, qui partageait avec le comte Eudes, fils du vaillant

1. Bonamy, dans son *Mém. sur les siéges de Paris par les Normands* (*Mém. de l'acad. des inscript.*, t. XVII.), a supposé avec D. Touss. Duplessis, un autre pont; son opinion a été réfutée par M. Maupercher, dans la première livraison de son *Paris ancien et moderne*; Paris, 1813, in-4°.

Robert-le-Fort, la juridiction de la ville. Heureusement pour les Parisiens, ces deux hommes avaient un caractère ferme et un esprit courageux. Quand Sigefroy demanda un libre passage sur la Seine, promettant de ne faire aucun mal à la ville de Paris, l'évêque répondit que l'empereur Charles avait confié ce poste au comte et à lui, et qu'ils sauraient le défendre. Irrités de cette réponse, les Normands résolurent d'attaquer la place[1], ne doutant pas qu'elle ne se rendît bientôt comme tant d'autres villes qu'ils avaient rencontrées dans leurs expéditions, et dont aucune n'avait pu résister à leurs assauts.

Dès le lendemain, ils attaquèrent avec vigueur la tour qui défendait l'extrémité du grand pont, et qui s'élevait peut-être sur le même terrain où fut, dans la suite, le Châtelet; la base en était en maçonnerie, et le reste en bois; les Parisiens n'avaient pas eu le temps d'en achever la construction; mais, la nuit suivante, les gardes l'exhaussèrent suffisamment pour y être à l'abri des pierres et des flèches des assaillans. La défense de ce poste fut aussi opiniâtre que l'attaque. Gozlin, qui s'exposait et se battait comme un simple soldat, fut légèrement atteint d'une flèche; les Normands eurent beaucoup de morts et de blessés

1. Abbon, l. 1, v. 55 et suiv.

qu'ils traînèrent à leurs bateaux vers la nuit tombante.

Ils essayèrent le lendemain de saper la tour en se couvrant de peaux fraîches; les assiégés les repoussèrent avec de l'huile et de la poix bouillante, et les raillèrent de leur fuite. Jusqu'alors, les Normands avaient excité partout la terreur, et nulle part le mépris : aussi, n'en furent-ils que plus irrités et plus acharnés à la prise d'une ville qui bravait leur audace et leur impétuosité. On dit que leurs femmes même les raillèrent amèrement de leurs tentatives infructueuses, et ajoutèrent encore à leur fureur. Ils renouvelèrent l'attaque en démolissant avec des haches le massif qui supportait la tour; une grosse pierre, jetée du comble, en écrasa un grand nombre et déjoua cet essai. Ils voulurent aussi mettre le feu à la tour; mais l'activité des assiégés prévint l'incendie. Dans toutes ces entreprises, les Parisiens, exposés constamment aux dangers, perdirent beaucoup des leurs; cependant, rien n'abattit leur courage. Cette forte résistance, et le froid qui survint en décembre, dégoûtèrent les Normands des assauts. Ils s'établirent sur la rive droite de la Seine, et firent de l'église de Saint-Germain-le-Rond, maintenant l'Auxerrois, une espèce de fort retranché. Ils se répandirent de là dans les plaines voisines, massacrant les hommes, les

femmes et les enfans, pillant ou incendiant les cabanes, et enlevant le bétail. Beaucoup d'habitans des campagnes s'étaient réfugiés dans les bois : il y en eut qui y périrent de misère. Foulques, archevêque de Reims, écrivit vers ce temps, au pape, que personne n'osait quitter sa retraite à cause de la présence des Normands; le même prélat adressa une lettre à l'empereur pour lui reprocher son indifférence sur le salut du royaume, et pour l'engager à venir au secours de la ville de Paris, dont les Normands menaçaient de faire leur proie. On voit par cette lettre que la route, entre Paris et Reims, était infestée, et que beaucoup de Français, pour vivre tranquilles, se mettaient sous la protection des pirates, en renonçant à l'Église chrétienne [1].

Cependant, les assiégeans ne renoncèrent pas encore aux attaques de vive force; après avoir préparé, en janvier 886, trois engins élevés l'un sur l'autre, mus par des roues, et contenant soixante hommes armés, ils approchèrent cette machine de la tour du pont pour la battre en brèche; mais ceux qui dirigeaient le fort mobile, et qui l'avaient construit ou inventé, furent tués, et les autres furent repoussés par les Parisiens. Les deux jours suivans, ils reparurent sous la tour et

1. Flodoard, *Hist. eccles. remens.*, l. I.

l'attaquèrent avec une vigueur extrême : ils l'ébranlèrent, et c'en était fait de ce boulevard de la sûreté de Paris sans le courage inaltérable d'Eudes, de Gozlin et de son neveu Ebles. Les Barbares cherchèrent à combler le fossé de la tour, en y jetant de la terre, du bois et des corps morts. Abbon assure qu'ils tuèrent même des prisonniers pour les précipiter sur cet amas, et que l'évêque Gozlin, voyant de la ville cette cruauté, tua un ennemi d'un coup de flèche, au moment où il allait mettre à mort un prisonnier français[1]. La nuit, les Normands restèrent auprès de la tour, pour la battre le lendemain matin avec trois beliers. Des mangonneaux, construits à la hâte, et des poutres ou perches garnies de fer, déjouèrent ce projet : les ennemis se retirèrent précipitamment en abandonnant deux beliers. Ils eurent recours à un dernier moyen : ce fut d'incendier le pont même par le moyen de trois bateaux remplis de bois allumé, qu'ils firent descendre le courant, en les dirigeant par des cordes. Ces bateaux s'arrêtèrent aux piles du pont, dont la base était en maçonnerie.

A la vue de ces nacelles enflammées, le courage d'un grand nombre d'assiégés fléchit tout à coup. Croyant déjà tout perdu, ils coururent aux

1. *Lut. a Norm. obsessa*, l. 1, v. 312.

reliques de saint Germain pour implorer son secours; mais la présence d'esprit des autres égala l'audace des ennemis. On se hâta d'éteindre le feu et de jeter des pierres sur les bateaux pour les faire couler bas; c'est ainsi que le pont fut sauvé. On jeûna trois jours en actions de grâces pour cette délivrance.

Cependant un accident imprévu jeta la ville dans le péril d'où elle venait de sortir. Un débordement de la Seine fit crouler dans la nuit du 6 février une partie du petit pont, et isola une tour qui en défendait l'extrémité, et qui n'était gardée que par douze hommes; on voulut à la hâte réparer le désastre, mais plus prompts encore, les ennemis attaquèrent cette tour, et la réduisirent en cendres, coupant ainsi les communications entre la ville et la rive méridionale du fleuve. Les douze braves se défendirent encore toute la journée sur la portion du pont qui était restée de bout; mais vers le soir l'épuisement de leurs forces et l'inutilité de leur défense les engagèrent à se rendre. Ces nouveaux Horatius-Coclès ne furent point respectés par les Barbares, on les mit à mort et on jeta leurs corps dans la rivière. Un seul des douze parvint à se sauver à la nage. Leurs noms sont parvenus à la postérité; Abbon les a inscrits dans son poëme; cependant Paris n'a honoré leur courage par aucun monu-

ment. Pourquoi le pont Saint-Michel ne s'appelle-t-il pas le *pont des Douze?*

Pourvus abondamment de provisions au milieu du pays qu'ils ravageaient, les païens ne tentèrent plus rien contre Paris; ils occupèrent l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés sur la rive gauche de la Seine; on ne sait s'ils épargnèrent l'ancien palais des Césars, dont les débris sont connus aujourd'hui sous le nom des Thermes; mais ils paraissent avoir pillé les tombes mérovingiennes de l'église de Sainte-Geneviève. Lors de la démolition de cette église en 1807, on trouva les cercueils de pierre qui anciennement ont servi de sépulture à la race de Clovis, dans l'état de bouleversement où les Normands ont dû les laisser au neuvième siècle. Une partie de leur armée se porta sur la Loire afin de butiner. Ce partage de leurs forces parut aux assiégés une occasion favorable pour hasarder une sortie. L'abbé de Saint-Germain-des-Prés, Ebles, les conduisit contre le camp ou le fort des Normands; mais ceux-ci étant sur leurs gardes, forcèrent la troupe de rentrer. L'évêque Gozlin succombait aux fatigues d'une défense vraiment étonnante, et peu de temps après, il mourut, laissant le commandement à Ebles, digne de lui succéder.

Les ravages des Normands continuèrent; ils venaient de prendre la ville de Chartres, et tous

les jours l'espoir des Parisiens diminuait : un secours inespéré vint le ranimer. Le comte Henri, de Saxe et de Lorraine, appelé par l'évêque, parut avec un corps d'armée impérial sur les bords de la Seine, après avoir perdu beaucoup de chevaux en route à cause des pluies et de la rigueur du froid. Eudes joignit ses forces aux troupes auxiliaires, et l'on attaqua le camp retranché des Normands ; on y enleva des chevaux et des bestiaux ; tout le mal qu'on put faire aux ennemis se réduisit à ce butin et à la mort de quelques pirates. Des historiens, favorables aux Germains, prétendent que les Normands ayant tout en abondance dans leur camp retranché, ne voulurent pas en sortir pour en venir aux mains avec les troupes du comte Henri [1]. D'après les historiens français, celles-ci ne paraissaient pas animées d'un esprit très belliqueux, étant venues plutôt pour faire une excursion que pour effectuer la levée du siége. Elles s'en retournèrent à la fin de mai sans rien tenter de plus. Peut-être la ville de Paris ne put-elle ni leur fournir des vivres, ni leur promettre la solde sans laquelle on ne prêtait guère de secours militaires.

La ville fut donc abandonnée à elle-même. Au mois d'avril les vivres devinrent plus rares ; la

1. Lambecc., *Annal. Francorum.*

misère et les maladies exercèrent des ravages considérables; plusieurs chefs quittèrent la ville; à peine pouvait-on donner la sépulture à tous ceux qui mouraient. Une partie de la population, découragée et malheureuse, demandait à grands cris que l'on capitulât; d'autres, montrant un courage plus élevé, insistèrent sur une plus longue défense. Le songe d'un chevalier qui, ayant partagé le découragement du peuple, avait voulu se sauver hors de la ville, ramena l'espoir et le courage. Dans sa vision, Dieu lui avait fait voir la milice céleste défendant les murs et protégeant la ville de Paris.

Forts de ce secours mystérieux, promis par une vision, les Parisiens coururent aux reliques de saint Germain, et les portèrent en procession autour des murailles. Cependant Sigefroy se lassait aussi d'un siége dont la longueur contrariait les habitudes d'un chef de pirates. Il offrit de se retirer moyennant soixante livres d'argent pur; la modicité de la somme prouve son empressement de partir; les assiégés se hâtèrent d'accepter son offre; mais les autres chefs normands refusèrent leur agrément, préférant les chances de nouveaux combats. Ils donnèrent en effet un assaut; cependant les Parisiens les repoussèrent avec vigueur. Un des chefs ennemis, Sinric, avait juré de ne quitter la France que lorsqu'il aurait remonté la

Seine jusqu'à sa source. Il se noya quelque temps après dans ce fleuve, avec une cinquantaine des siens. Sigefroi se détacha alors de l'armée, et mit à la voile avec une division de sa flotte. Des maladies contagieuses et la disette continuaient à désoler la ville ; cependant loin de capituler, elle songea seulement à obtenir des secours. Le comte Erkenger, ou selon d'autres, Eudes lui-même, se rendit à Metz pour demander les secours de l'empereur. Pendant ce temps, l'abbé Èbles défendit la ville, et osa même faire des sorties, en donnant à quelques cavaliers le costume danois pour mieux surprendre les ennemis qui fourageaient[1].

Les secours que l'on avait sollicités arrivèrent enfin au mois de juillet; le comte Adalhelm se jette avec des troupes dans Paris ; l'empereur, après avoir tenu un conseil avec ses fidèles à Metz, se met en route avec une armée, étant précédé du comte Henri. Celui-ci résolut d'assiéger les Normands à son tour dans leur camp; monté à cheval, il en inspecta les retranchemens; mais en voulant poursuivre des ennemis qui le harcelaient, il tomba dans une embûche; et avant que les siens pussent accourir à son secours, il fut enveloppé par les Normands, mis à mort, et dépouillé de ses armes. C'est ainsi qu'ils vengèrent Godefroi

1. *Annales de Saint-Vaast.*

d'un de ses meurtriers. Les troupes du comte ne purent que lui rendre les derniers devoirs à l'abbaye de Saint-Médard à Soissons[1].

La mort du comte fit reprendre aux Normands l'offensive; ils vinrent attaquer inopinément l'île de la Cité du côté de l'est, où les bateliers gaulois avaient érigé autrefois des autels à leurs divinités, et où, depuis six siècles, une cathédrale gothique est consacrée à Notre-Dame.

Cette pointe de l'île n'était défendue alors que par six hommes; mais l'un d'eux, Gerbold, animé de cet héroïsme dont le siége de Paris a fourni plusieurs exemples glorieux, soutint avec ses cinq compagnons le choc des ennemis, jusqu'à ce que les troupes de la ville pussent le secourir. Cependant, comme les Normands s'apprêtaient à une nouvelle attaque sur un autre point, le trouble des habitans fut extrême. On courut chercher les reliques de sainte Geneviève pour les porter sur les murailles. Ce ne fut pas assez pour le peuple, il apporta aussi les ossemens de saint Germain. Profitant sans doute de l'affaiblissement de la garnison, les Normands avaient pénétré sur le pont du Nord; ils escaladaient les murailles, et mettaient le feu à la tour qui de ce côté défendait

1. Les *Annales des Francs*, publiées par Lambeccius, disent que Henri avait été abandonné par ses soldats : *Heimrich comes a suis desertus, et ab hostibus circumdatus occiditur.*

la ville. Déjà la consternation régnait dans l'île ; les femmes et les enfans croyant tout perdu poussaient des cris déchirans ; les soldats et les bourgeois, sans se laisser déconcerter par l'imminence du péril et par les cris de désespoir qui retentissaient dans l'intérieur de la ville, défendirent bravement leurs postes ; ils repoussèrent les ennemis qui escaladaient les murs. Forcée de sortir de la tour incendiée, la garde de ce petit fort se jeta sur les Normands ; ceux-ci, repoussés de toute part, furent mis en désordre, et essuyèrent une défaite totale ; en un mot, le courage des Parisiens sauva encore une fois la ville.

En octobre enfin, l'armée impériale arriva aux environs de Paris ; au lieu de débloquer la ville, elle alla camper sur le Mont-Martre. Il est vrai qu'au même temps Sigefroy revint avec son armée, de Louvain au camp des Normands. L'empereur était appelé à jouer le rôle de Camille dans Rome envahie ; mais les vertus des Romains étaient inconnues à ce siècle barbare. Charles-le-Gros n'engagea aucun combat, ne fit aucune tentative pour repousser l'ennemi, et, sans coup férir, sans seconder l'intrépidité des braves Parisiens, il conclut un des traités les plus honteux dont l'histoire de ces temps fasse mention. On peut juger par les expressions des chroniques quelle dût être l'indignation du peuple en appre-

nant que l'empereur n'était arrivé avec sa forte armée, que pour s'humilier devant un chef de pirates [1]. Des historiens qui paraissent vouloir l'excuser, disent que les puissans renforts amenés par Sigefroy aux Normands avaient effrayé les chrétiens [2]. Il ne faut pas oublier non plus que Charles-le-Gros n'était qu'un étranger en France, et qu'on ne pouvait exiger de lui un courage que les grands du royaume même n'avaient point. Ils ne s'étaient pas montrés pendant l'année du siége; il paraît qu'ils ne se joignirent point à l'armée de Charles-le-Gros. Celui-ci consentit à payer aux Normands, au mois de mars suivant, sept cents livres pesant, à condition qu'ils s'en iraient après avoir librement exercé leurs ravages le long de la Seine au delà de Paris, jusqu'en Bourgogne. Une chronique nous apprend qu'il abandonna ce pays à leur fureur, parce que les habitans y étaient peu fidèles à son gouvernement. Peut-être était-ce une vengeance qu'il tirait du parti bourguignon, attaché à Bo-

1. *Et factum est consilium miserum : nam utrumque, et civitatis redemptio illis promissa est, et data est via, sine impedimento, ut Burgundiam hieme deprædarent.* (Annales de Saint-Vaast.) *Nil utile gessit; fecit enim consilium nimis miserum. Nam utrumque, et civitatis redemptio Northmannis promissa est, et data est via sine impedimento attributa.* Chronique *de gestis Normann.*

2. Lambecc., *Annales Francorum.*

son, son ennemi. Ainsi, les Parisiens avaient inutilement soutenu pendant dix mois toutes les calamités d'un siége, et déployé en vain un courage digne d'un meilleur sort. Rien ne récompensa le sacrifice qu'ils avaient fait au salut de la France, en arrêtant avec les plus grands périls cet essaim de pirates qui avaient tenté de remonter la Seine. Si les vertus patriotiques des anciens avaient été connues dans la Gaule, les noms des citoyens qui s'étaient le plus signalés pendant le siége, seraient devenus des titres d'illustration et de noblesse pour leurs descendans. Abbon, dans son cloître, a chanté en vers ampoulés et trop souvent inintelligibles, les événemens du siége dont il avait été témoin oculaire[1]. Dépourvu de goût et d'esprit, le poëte s'est épuisé en efforts inutiles pour imiter les chantres du siége de Troie et des aventures d'Énée[2] : encore est-il heureux que ce poëme barbare nous ait été conservé. Au défaut de toute relation de ce

1. Ce poëme, appelé *De bellis Parisiacæ urbis*, ou *De Lutetia Paris. à Normanis obsessa*, est inséré en partie dans les *Recueils* de Pithou, Duchesne, Bouquet, Langebek, et plus correctement dans les *Nouvell. Annal. de Paris*, par D. Toussaint Duplessis, 1753, *in*-4°, où il est accompagné d'un commentaire savant.

2. Voy. *la Notice sur Abbon*, devant la traduct. de son *poëme*, dans le tom. VI de la *Collection des Mém. relatifs à l'hist. de France*, publiée par M. Guizot. Paris, 1824.

siége mémorable, les Parisiens ne trouvent que là les titres de gloire de leurs ancêtres, et sans les vers boursouflés d'un moine, la postérité connaîtrait à peine leur héroïsme.

Il faut pourtant réduire ce siége à sa juste valeur. Quoiqu'il semble que les Normands eussent pu se servir avec avantage de leur *flotte*, pour assiéger et *prendre l'île* d'une rivière, où l'on ne pouvait être préparé à un long siége; il est vrai aussi que des Scandinaves, arrivés en bateau, n'avaient pas tout ce qu'il fallait pour assaillir une île de quelque étendue, bien peuplée et passablement fortifiée. Ils campèrent un an sur le bord de la rivière; mais ils ne mirent point de siége régulier devant Paris, et ne coupèrent jamais entièrement les communications de l'île avec la terre ferme. Les pirates n'ont pas de goût pour les longs siéges; aussi se bornèrent-ils, devant Paris, à observer la place, à tenter quelquefois de s'en emparer par surprise, et à faire le reste du temps des excursions dans les campagnes d'alentour. Le principal mérite des chefs de la population de Paris consiste à avoir su apprécier leur position, et à n'avoir pas désespéré du salut de leur ville.

Le clergé chercha une sorte de récompense dans la possession des reliques que la frayeur avait fait mettre en dépôt dans les églises de Pa-

ris, et qu'on refusa de rendre pour la plupart quand les ennemis se furent retirés. Les moines de Saint-Germain-des-Prés furent obligés de laisser dans la ville un bras de leur patron, avant de pouvoir rapporter son corps dans l'église de l'abbaye ; et à leur tour, ils retinrent dans la suite les reliques de saint Leuffroy, que des moines des environs d'Évreux avaient mises en sûreté contre les Normands. L'abbaye s'était fait céder en 871 une croix précieuse et des livres par les moines de Saint-Amand qui y avaient cherché un refuge avec les ossemens de cet évêque. La délivrance de Paris, qu'on attribuait généralement aux reliques de saint Germain, valut à l'abbaye des Prés une quantité considérable d'or et de pierres précieuses ; cependant, ce ne fut qu'un siècle après le siége de Paris que l'église de l'abbaye fut rebâtie, à peu près telle qu'elle subsiste encore aujourd'hui[1].

La France était plongée dans le malheur ; elle n'avait plus de roi ni de gouvernement ; les bandits seuls maintenaient depuis un an le repos dans le royaume à force de terreur ; et pour comble de maux, un prince carlovingien leur livrait l'intérieur de la France par un contrat. Il leur avait accordé plus qu'ils n'avaient demandé

1. Bouillart, *Hist. de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.*

l'année précédente, lorsqu'ils étaient arrivés devant Paris, et lorsqu'ils n'avaient pas encore pillé toute la contrée. Cependant ceux qui avaient dirigé la défense des Parisiens restèrent fidèles à l'honneur. Ebles et le nouvel évêque Anschéric étaient à table quand les Normands voulurent passer avec leur flotte devant la Cité, pour désoler les rives de la haute Seine, ainsi que l'empereur le leur avait permis. Indignés de cet outrage, les deux prélats s'élancent de leurs siéges, prennent les armes et s'opposent à ce passage; l'abbé Ebles tire même un coup de flèche sur leur chef et le renverse [1]. Les Normands n'osèrent insister. Ils promirent au contraire de ne plus tenter le passage de Paris, et de ne plus infester les rives de la Marne. Ils préférèrent en effet de tirer leurs barques hors de la rivière, et de les traîner l'espace de deux mille pieds sur terre pour s'embarquer de nouveau au-dessus de Paris [2]. Ce procédé, que les chroniques qualifient d'*extraordinaire* et d'*inouï*, était très familier aux Normands; l'histoire de ce peuple en cite plusieurs exemples. Il paraît qu'ils employèrent à ce transport pénible les esclaves chrétiens, au sujet desquels le faible empereur n'avait probablement rien stipulé dans le traité. Si le bateau qu'on a trouvé

1. Abbon, l. II, v. 405 et 406.
2. *Chronique de Reginon.*

en 1806, enfoui sous les sables de la Seine auprès du Champ-de-Mars, a été abandonné dans ce lieu par les Normands, on peut juger qu'il ne leur a pas été très difficile de traîner leur flotte. Ce bateau, construit sans aucune ferrure, consistait en un tronc d'arbre creusé, de huit mètres quatre-vingt-dix centimètres de long, pouvant contenir huit hommes avec leurs bagages et leurs vivres, et étant muni sur les côtés de distance en distance, de demi-courbes en chêne, fixées par des chevilles de sapin [1].

Tandis que les pirates, remontant la Seine et l'Yonne, envahissaient le pays de Sens, ce prince se reposait dans Paris; et en décembre, il se rendit à l'abbaye de Saint-Médard, auprès de Soissons. L'humiliante convention qu'il avait faite avec les ennemis du royaume, avait donné à ceux-ci une telle opinion de sa faiblesse, que Sigefroy étant resté aux environs de Paris, osa porter ses ravages sur les traces de la cour, et força l'empereur, qui venait de contracter un traité de paix avec lui, à se sauver de Soissons et à chercher un refuge en Alsace [2]; affront que lui aurait évité

1. Mongez, *Mémoire sur la manière de naviguer des Normands, et sur un bateau déterré à Paris;* dans le t. v de *l'Hist. et Mém. de l'acad. roy. des inscript. et bell. lett. de l'institut roy.; Paris*, 1821, in-4°.

2. *Annales de Saint-Vaast.*

une conduite plus courageuse au siége de Paris. A peine se fut-il enfui de l'abbaye, que Sigefroy la brûla avec toutes les églises de la ville et les châteaux des environs.

Les ravages impitoyables de Sigefroy répandirent de nouvelles terreurs; on recommença de transporter les reliques des saints dans des lieux plus sûrs, et ce fut vers ce temps que l'on mit dans les litanies cette prière si connue : *De la fureur des Normands délivre-nous, ô Seigneur!* prière qui ne fut exaucée qu'environ vingt-cinq ans plus tard. Sigefroy éprouva quelque temps après une mort violente en Frise, qui avait été aussi le tombeau de Godefroy.

L'exemple de la défense intrépide des Parisiens avait peut-être animé les habitans de Sens : arrivés devant cette ville, les Normands y trouvèrent un nouvel obstacle à leur passage; il fallut en faire le siège. Elle se défendit vaillamment pendant six mois, étant réduite à voir toute la contrée d'alentour changée en désert par les ennemis. Il paraît que l'évêque les éloigna enfin par une somme d'argent. Ils partirent pour porter la terreur dans d'autres provinces qui n'avaient pas encore éprouvé ce fléau. L'abbaye de Saint-Remi de Vareilles fut démolie; dans celle de Flavigny, ils massacrèrent tous les moines. Ils désolèrent presqu'en même temps la Bour-

gogne et la Champagne, et prirent leurs quartiers à Chézy-en-Brie. L'évêque de Paris leur porta, conformément au traité de l'année précédente, la contribution de 700 livres; mais quand on sut qu'ils n'en continuaient pas moins leurs hostilités, et qu'ils s'établissaient dans la Brie, Ebles se mit à la tête d'un parti, pour se venger sur les Normands qui continuaient de séjourner à Paris ou aux environs; six cents ennemis furent les victimes de cette expédition, les autres furent obligés de se sauver par la fuite [1]. Parmi les Français qu'ils avaient enlevés dans leurs excursions, les historiens citent un évêque de Séez; ils le vendirent comme serf au-delà de la mer; mais il trouva moyen de s'échapper de la servitude.

La preuve que Charles-le-Gros avait donnée au siége de Paris de sa pusillanimité et de son insouciance pour l'honneur et le salut des états gouvernés par sa dynastie hâta sa chute; il perdit le peu de considération que l'on avait encore pour son rang; la répudiation de l'impératrice Richarde, accusée d'un commerce adultère avec le ministre du roi, l'évêque de Verceil, fut le dernier des actes du règne déplorable de ce prince. A la diète de Tribur, auprès du Rhin, il donna des signes si manifestes de l'affaissement de son

1. Abbon, l. II, v. 432 et suiv.

esprit, dont la faiblesse naturelle avait été augmentée encore par la superstition, que les grands de l'empire ne songèrent plus qu'à lui donner un successeur [1].

L'Allemagne se révolta comme d'un accord commun dans l'espace de quelques jours. Plusieurs compétiteurs se mirent sur les rangs pour obtenir *au moins* une partie des vastes états que le génie de Charlemagne seul avait pu réunir sous le même sceptre. La Germanie reconnut Arnoul, fils naturel de Carloman, et la Bourgogne Transjurane Rodolphe, fils du comte de Paris, Conrad; Gui, duc de Spolète, et Bérenger, duc de Frioul, tous deux descendans de Charlemagne, se disputèrent l'Italie et même la France. Alors les Français de la Neustrie jetèrent les yeux sur Eudes, qui s'était signalé au siége de Paris, et dont le père, Robert-le-Fort, avait péri en combattant les Normands. Une tradition le faisait descendre de Charles-Martel; tout le monde le croyait digne de pareils aïeux. Le bon sens de la nation lui fit sentir que, dans les circonstances où se trouvait la France et toute l'Europe, il s'agissait moins d'avoir un maître qu'un défenseur, et puisque deux états de cette nation, la haute noblesse et le haut clergé (le troisième

1. *Annales de Metz*, *Chronique de Hildesheim*.

état avait été tacitement exclu de ce droit), puisque, dis-je, ces deux états jouissaient du privilége d'élire le souverain, jamais une occasion aussi importante ne s'était présentée pour faire usage de leur droit. Aussi, fût-ce plutôt par une impulsion de l'opinion publique que par un choix particulier des deux états, qu'au parlement de Compiègne, Eudes, comte de Paris et d'Orléans, fut proclamé roi. On s'applaudit encore davantage de ce choix lorsqu'Eudes, faisant éclater une modération soit vraie, soit simulée, déclara qu'ayant été désigné par Louis-le-Bègue à la tutelle de son fils Charles, il ne se regardait que comme le régent du royaume, jusqu'à la majorité du jeune prince.

Toutes les difficultés parurent s'aplanir, et l'on dut croire que la France pourrait désormais tourner toutes ses forces contre les Normands. Dans une entrevue entre Arnoul et Eudes, à Worms, le premier reconnut le nouveau roi de France, et les deux princes se quittèrent en bonne intelligence, pendant que l'empereur Charles, précipité du trône dans un état voisin de l'indigence, terminait ses jours dans des fiefs allemands qu'il devait à la pitié de son successeur [1].

1. *Annales de Metz, de Fulde; Chronique de Réginon, d'Otton de Freysing.*

Il existait des partis en France; mais pour le moment ils se turent, cédant probablement à la force de l'opinion publique. Ayant reçu la couronne des mains des députés envoyés par Arnoul, Eudes se fit sacrer à Reims, où depuis, tant de rois à leur sacre, ont juré de se dévouer au bonheur du peuple français. Le nouveau roi promit le pardon du passé, afin d'éteindre les haines parti.

Eudes ne pouvait faire une chose plus agréable à son peuple contre les Normands, que de marcher et de prendre l'offensive contre ces ennemis éternels des Francs. Le gros de leur armée occupait encore les rives de la Marne [1]. Eudes les rencontra le 24 juin à la forêt de Montfaucon. Quoiqu'il n'eût que mille hommes, il attaqua leur armée qui, selon les chroniques, était forte de dix-neuf mille fantassins et cavaliers, mais dont vraisemblablement une portion seulement était opposée aux Français. Eudes les mit en déroute, malgré la supériorité de leur nombre. Il faillit être victime de son courage; s'étant trop avancé dans la mêlée, il reçut un coup de hache, qui pourtant ne traversa pas son armure. Il se retourna aussitôt, et tua l'ennemi qui venait de le frapper [2]. Cette défaite partielle n'empêcha

1. An 888.
2. *Chron. de gestis Normann.*

point les Normands de continuer le siége de Meaux qu'ils cernaient depuis quelque temps. La ville avait d'abord été défendue par le comte Teutbert, frère d'Anschéric, évêque de Paris; mais ce chef venait de mourir, et il paraît que les maladies avaient fait périr aussi une partie de la garnison. Le soin de la défense reposa dès lors sur l'évêque de la ville, Sigmond [1]. Les prélats de ce temps paraissent avoir été animés presque tous d'un patriotisme digne des circonstances critiques où se trouvait le royaume. On a blâmé quelquefois le clergé de s'être chargé de fonctions militaires; pendant les irruptions des Normands, c'était une vertu, ou plutôt une nécessité. N'ayant pas de grâce à attendre de la férocité de ces païens, le haut clergé était bien forcé de vendre sa vie aussi cher qu'il pouvait.

Sigmond défendit la ville de Meaux jusqu'à ce que la famine et le défaut de combattans le forçassent à capituler. Les Normands n'accordèrent que la vie et la liberté aux habitans; ils pillèrent et brûlèrent la ville; et au moment où les fugitifs passaient la Marne pour chercher un asile dans d'autres lieux, les pirates les entraînèrent dans l'esclavage, au mépris de la capitulation [2]. Le

1. *Annales de Saint-Vaast.*
2. Abbon, l. II. *Annales de Saint-Vaast.*

nouveau roi de France n'était pas assez fort pour se venger de cette violation du traité. Ils ravagèrent impunément la Champagne, la Lorraine et la Bourgogne, détruisirent l'abbaye de Baïze, et y tuèrent plusieurs moines. Les reliques du monastère avaient été transportées au château de Dijon, qui étant bien *fortifié*, se *trouvait* à l'abri d'*un coup* de main.

Les païens brulèrent l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, les villes de Troyes, Châlons, Toul et Verdun. La Picardie et l'Artois, jusqu'au bord de la mer, se ressentirent également de leur fureur. Aux ravages des Normands de la Seine, les pirates de la Loire, qui n'avaient point quitté leurs cantonnemens, joignirent de nouvelles excursions ; ceux-ci poussèrent même leur barbarie plus loin ; coupant les arbres fruitiers et les vignes, ils ôtèrent aux malheureux habitans les ressources d'un grand nombre d'années. On ne savait plus de remèdes à ces destructions, et le concile de Metz résolut d'invoquer la miséricorde du ciel contre les hordes acharnées à la perte des Francs.

Celui de Mayence, qui suivit le concile de Metz, fit retentir de nouveau la chrétienté des plaintes du clergé sur la situation déplorable des églises et des abbayes, sur la fuite des prêtres, des moines et des religieuses. Le peuple n'était

pas moins à plaindre; mais aucune assemblée ne s'occupait de ses intérêts[1].

Cependant, ni les plaintes des conciles, ni l'aspect de la misère générale ne purent inspirer à la nation accablée la résolution de se délivrer de fléau sous lequel elle gémissait. Eudes, qui devait à sa conduite énergique contre les ennemis du royaume et du christianisme le trône de la France, était menacé par les grands d'une chute d'autant plus fatale, que lui seul inspirait assez de confiance pour réunir les esprits, et les faire songer à la défense de la patrie. Nous verrons bientôt que la jalousie et l'ambition ne réussirent que trop à priver la France d'un défenseur puissant. Il avait été obligé de se porter au delà de la Loire pour étouffer l'esprit de révolte qui s'y était manifesté, et qui favorisait les invasions des Normands; et, voulant se faire des partisans, il était obligé de distribuer en profusion des terres, des priviléges et des honneurs.

Eudes fortifia l'abbaye de Tournus; mais apprenant que les ennemis menaçaient de nouveau la ville de Paris, il se reporta avec ses troupes sur la Seine. Les Normands, qui cette fois vinrent du haut du fleuve, voulurent attaquer la ville

1. Labbe, *SS. Concilia*, t. IX.

du côté de l'est. Elle se défendit avec la même intrépidité qu'auparavant. L'évêque Anschéric fit avec succès une sortie, et rapporta du butin. Dans les escarmouches contre les ennemis, les chroniques citent, comme s'étant distingué, un homme sans titre, nommé Adémar. Il faut recueillir ces noms trop rares dans l'histoire nationale[1].

Eudes ne fut pas, à ce qu'il paraît, capable de repousser les Normands ; car il composa avec eux. Quelle dut être la situation des choses, puisque le défenseur de Paris suivit le honteux exemple de Charles-le-Gros ! Paris sut encore cette fois prévenir le spectacle humiliant du passage de la flotte ennemie. Ne pouvant défiler devant l'île de la Cité, les Normands furent obligés de traîner leurs bateaux sur la rive, pour les transporter au dessous de Paris, et les y remettre à flot. Il est beau, il est honorable pour les Parisiens d'avoir deux fois forcé les barbares à épargner à la ville la vue de leur cortége outrageant. Si toutes les villes de France avaient fait leur devoir comme Paris, bien des maux auraient été prévenus ; mais le clergé, tout en accumulant des richesses, accusait les mœurs de la nation, et priait devant les autels ; les grands conspiraient au dedans et

1. *Annales de Metz.*

au dehors; le peuple, aussi indifférent à l'honneur national que les autres classes, gémissait dans la servitude, croupissait dans l'ignorance, et ne savait pas agir, parce qu'il était sans guides.

Après avoir descendu la Seine jusqu'à son embouchure, les pirates mirent le siége devant le château de Saint-Lô sur la Vire, où ils éprouvèrent tant de résistance qu'ils l'assiégèrent pendant un an. L'histoire ne nous apprend pas pourquoi ils mirent tant d'opiniâtreté au siége d'un château fort, dont il ne semble pas que la prise leur ait été utile, ni quel était le Français vaillant qui défendit si long-temps cette place. Peut-être était-ce Lista, évêque de Coutance; on sait du moins qu'il était dans le fort. A la fin, la garnison n'ayant plus d'eau, fut obligée de se rendre à condition qu'elle aurait la vie sauve. Les Normands, avec leur barbarie ordinaire, enfreignirent encore ce traité. Ils massacrèrent la garnison au moment qu'elle sortit; puis ils rasèrent le fort[1]. Aucun vengeur ne punit cette perfidie.

Les troubles de l'Aquitaine forcèrent Eudes à

1. *Illis a munitione progressis, gens perfida fidem et promissa data profanat, omnesque absque respectu jugulat, inter quos episcopum Constantiensis ecclesiæ perimunt.* Chronique de Réginon.

repasser dans ce pays. Ce fut dans ce voyage qu'il assista au baptême d'un chef danois, Oskytel ou Anskatil qui avait commandé des Normands devant Paris, et à qui il avait sans doute promis un établissement en France. Au moment où le Danois était plongé dans l'eau sacrée, un porte-drapeau français l'assassina; le meurtrier se réfugia ensuite auprès *de l'autel*, et demanda sa grâce en prétendant qu'il n'avait agi que par amour de la patrie, puisqu'il l'avait délivrée d'un ennemi qui, en adoptant en apparence la foi chrétienne, n'en serait pas moins resté un barbare, animé de haine contre la France. Les gens de la suite du roi furent plus touchés du sort du porte-drapeau qu'indignés du meurtre sacrilége qu'il venait de commettre. Ils représentèrent au roi que l'action du porte-drapeau avait débarrassé la France d'un ennemi, et qu'il n'était pas juste que le roi perdît un brave guerrier pour cet étranger, admis dans la félicité éternelle. Il fallait que la haine contre les Normands fût bien forte, pour qu'un crime de cette nature pût être excusé de sang froid. Cependant le roi céda, et le meurtrier, loin d'être puni, obtint le château de Blois dont le seigneur avait été tué par les pirates; de plus, il épousa la nièce de sa victime; ce qui fait penser à l'historien Suhm que le roi n'était pas étranger à l'assassinat. Cette complicité eût été affreuse;

mais les Normands avaient-ils enseigné aux Francs autre chose que la cruauté et la trahison ?

Après la destruction du château de Saint-Lô, les païens envahirent la Bretagne, où les querelles des ducs Alain et Judicaël facilitèrent leur entrée. Cependant à la vue des ravages causés par les pirates, les deux compétiteurs se réconcilièrent pour combattre l'ennemi commun. Judicaël, sans attendre les secours de son nouvel allié, se jeta sur eux, et perdit la vie dans ce combat imprudent. Alain, avec plus de réflexion, rassembla d'abord le plus de troupes qu'il put; et ce ne fut qu'après avoir pris toutes ses précautions qu'il marcha contre les Normands, et leur livra bataille auprès de Quictembert, entre Rennes et Vannes. Il remporta une victoire tellement complète, que des quinze mille pirates, quatre cents seulement se sauvèrent et regagnèrent leurs bateaux. D'après un autre écrivain, les Normands perdirent dans les deux batailles douze mille hommes. Les historiens de France n'entrent presque point dans le détail de ces grands combats; la Bretagne était un pays étranger pour eux, et ce qui s'y passait, ne les touchait que faiblement.

Cependant les bords de la Seine étaient encore infestés; tout le corps de troupes n'avait pas quitté les environs de Paris. Auxerre venait d'a-

voir ses faubourgs brûlés. Un parti avait remonté l'Oise jusqu'à Conflans-Sainte-Honorine, et jusqu'à Noyon. Eudes le suivit pour l'empêcher d'étendre sa troupe; c'était tout ce qu'il était capable d'entreprendre. Les pirates poussèrent leurs excursions jusqu'à la Meuse, et ce ne fut qu'au bout de six mois que le défaut de vivres leur fit lever le siége de Noyon. Arnoul, roi de Germanie, se porta au-devant d'eux jusqu'à l'Escaut, et même jusqu'à Arras; mais ne les voyant pas venir, il retourna sur ses pas. Après son départ, une troupe de Normands prit ses quartiers d'hiver à Louvain. Le reste, sous la conduite d'un Hasting, prit des positions au village d'Argove, sur la rive droite de la Somme [1]. Eudes fit un effort pour déloger Hasting du poste d'Amiens [2], mais il fut repoussé dans le Vermandois; cinq cent cinquante hommes de l'armée d'Hasting attaquèrent Saint-Omer, dont les fortifications n'étaient que commencées. Les bourgeois les repoussèrent, et en tuèrent trois cents; ils se hâtèrent ensuite d'achever les fortifications. Revenant à la charge, les pirates voulurent incendier la ville; mais le feu, chassé par le vent, gagna leur camp; dans le même temps un de leurs chefs fut tué d'un

1. *Annales de Saint-Vaast, de Metz, etc.*
2. An 890.

coup de flèche, lancé au hasard par un moine de la ville.

Après avoir tenu conseil, les Normands décampèrent pendant la nuit, et se retirèrent probablement sur Louvain, d'où ils se portèrent sur la Meuse, puis dans les forêts et marais d'Aix-la-Chapelle; ils harcelèrent les troupes du roi de Germanie, et leur livrèrent bataille près du ruisseau de la Geule, non loin de Maëstricht, le 16 juin 891. Ils battirent complétement les Germains, tuèrent l'archevêque Sunderold de Mayence, le comte Arnolphe et un grand nombre de nobles, s'emparèrent du camp ennemi, massacrèrent leurs prisonniers, et après cet exploit ils revinrent sur Louvain.

Arnoul ayant appris la défaite de son armée, rassembla aussitôt un corps de Saxons, Franconiens et Bavarois, et se porta sur la Dyle qui le séparait des ennemis. L'emplacement du camp était un marécage; les Germains n'ayant pas de fantassins ne voulurent point engager le combat; mais l'empereur leur inspira du courage, et se mit à leur tête [1]. Attaqués avec vigueur, les Normands ne purent résister au choc de la cavalerie, et essuyèrent une défaite, qui selon l'assertion sans doute très exagérée du moine Wittikind,

[1] An 891.

leur coûta cent mille hommes. Les écrivains danois ne portent qu'à huit ou neuf mille hommes la perte de leurs compatriotes. Douze de leurs chefs, parmi lesquels on cite encore un Godefroy et un Sigefroy, furent au nombre des morts, dont les cadavres encombrèrent le cours de la Dyle; les drapeaux pris par les Germains furent portés à Ratisbonne, résidence d'*Arnoul*[1]. La journée de la *Dyle* délivra l'intérieur de l'Allemagne à jamais des ravages des Normands. On l'a célébrée dans tous les siècles suivans à Louvain, le 1er septembre. Une inscription qu'on lisait autrefois dans cette ville, en faisait honneur à la sainte Vierge [2].

La flotte des Normands de Louvain n'avait point été attaquée; les pirates qui l'occupaient tentèrent encore l'année suivante une excursion jusqu'au bord du Rhin et firent du butin; mais dans la crainte d'être poursuivis par les Allemands ils se hâtèrent de s'embarquer sur la Meuse. Avec deux-cent cinquante bateaux ils mirent à la voile pour l'Angleterre, ne voulant pas attaquer la France, parce que la disette y régnait. Ils débarquèrent en Sussex, et y bâtirent un fort; cette fois, ils traînèrent leurs bateaux sur terre, ainsi

1. *Annal. de Fulde*, *continuat.* — Chapeauville, *Histor. sacra et profana*, etc.

2. J. Lipse, *Lovanium*, dans le tome III de ses *Œuvres*.

que l'avaient fait les Normands le long de la Seine.

Pendant ce temps des troubles civils agitaient la France. Les grands du royaume dont l'orgueil ne pouvait voir avec plaisir l'élévation d'Eudes, naguère leur égal, l'abandonnèrent. Il est probable que ce fut leur trahison qui empêcha ce roi, d'abord si populaire, d'agir avec succès contre les ennemis, et de soutenir par de nouveaux exploits la gloire acquise lors de la défense de Paris. On l'accusait de vouloir usurper la couronne qu'il avait déclaré réserver au jeune Charles. Ebles lui-même, qui l'avait si bien secondé pendant le siége de Paris, à qui il avait donné l'abbaye de Saint-Denis, et dont il avait fait son grand chancelier, Ebles l'abandonna, en se rangeant dans le parti puissant qui portait au trône ce Charles, fils du roi Louis-le-Bègue, et que le supplice de Valgaire, comte de Laon, n'intimidoit point. Ce parti avait à sa tête Foulques, archevêque de Reims; le prélat avait comme les autres élu et reconnu Eudes; son esprit lui suggéra des prétextes plausibles pour excuser sa versatilité. Il écrivit au roi de Germanie, Arnoul, qu'il avait d'abord voulu reconnaître la domination de ce roi lui-même; mais que comme celui-ci l'avait reçu froidement, il s'était vu réduit à prendre pour maître un homme, Eudes, qui n'étant point de la race

royale avait fait un usage tyrannique du pouvoir de roi; que lui, Foulques, n'avait obéi que contre son gré; qu'ensuite il s'était retourné encore vers Arnoul; mais que n'ayant pas été mieux accueilli que la première fois, il avait pris le seul parti qui lui restât, celui d'élire l'unique rejeton de la race royale. S'il ne l'avait pas élu dès la mort de l'empereur Charles, c'est que l'enfance du prince et l'invasion des Normands avaient rendu cette démarche dangereuse; mais qu'étant parvenu à l'âge de la raison, ce prince pourrait gouverner pour le bien du royaume, et même à l'avantage d'Arnoul [1].

Conformément à ces raisonnemens qui trahissent la haine contre Eudes, plutôt que l'attachement pour le fils de Louis-le-Bègue, Foulques sacra le jeune roi dans la même cathédrale où Eudes avait récemment pris la couronne [2]. Il avait prié le roi de Germanie de fournir des secours au roi Charles contre son ennemi Eudes; en même temps le prélat remuant avait sollicité le roi de Lorraine, Zuentibold, à aider au renversement du trône d'Eudes, et à l'installation du jeune roi Charles. Zuentibold pénétra en effet

1. Cette lettre curieuse, qui dévoile l'astucieuse politique de Foulques, se trouve tout au long chez Flodoard, *Hist. eccl. Rem.*, l. IV, ch. V.

2. *Annales de Saint-Vaast.*

dans le nord du royaume avec un corps de troupes, et assiégea la ville de Laon, tandis qu'un grand nombre de nobles vinrent dans son camp grossir le parti de Charles. On crut s'apercevoir que Zuentibold désirait poser sur sa propre tête la couronne qu'il allait arracher à Eudes; c'est ce qui sema la défiance dans le parti. De son côté, le roi de Germanie, agissant ouvertement en arbitre, encourageait tour à tour les deux partis. Eudès accourut de l'Aquitaine, et voyant les choses trop avancées pour qu'il fût possible d'anéantir le parti de Charles, il préféra un accommodement au sort des armes. Après une entrevue avec le jeune Charles, il consentit à céder une portion du royaume au nord de la Seine.

Une troupe de Normands profitant de l'état de déchirement où les factions mettaient la France, était venu faire une irruption sur l'Oise, et campait à Choisy sur la Seine; une autre troupe infestait la Meuse; cependant, le chef Hunedée, négocia, et consentit à se faire baptiser au monastère de Clinche, dans le diocèse de Spire, en présence du jeune roi Charles, qui disputait le trône à Eudes. Celui-ci ne montrait plus l'énergie qu'on avait admirée en lui au siége de Paris; il paraît que sa santé s'était altérée; il mourut peu de temps après son raccommodement avec Charles, qui,

par cet événement inattendu, devint le maître de tout le royaume[1]...

On ne sentit peut-être pas alors ce que l'on perdait par la mort de ce roi. Il n'était resté à l'embouchure de la Seine qu'une faible troupe de Normands, qui n'envahit que la ville d'Évreux; après quoi elle partit aussi avec quatre-vingts bateaux pour l'Angleterre, où Alfred ne les laissa entrer qu'après avoir reçu d'eux la promesse de vivre en paix. Leur penchant inné pour la piraterie les entraîna néanmoins à des excursions et des pillages; mais Alfred, alors maître d'une grande partie de l'Angleterre, ne laissa point impuni leur brigandage : les habitans même des villes, inspirés sans doute par l'exemple du roi, les repoussèrent. Le fort qu'ils avaient bâti sur la côte fut surpris par les troupes d'Alfred; les pirates avec leurs femmes et enfans, leur butin, leurs bateaux, tout devint la proie des vainqueurs; au nombre des prisonniers se trouvaient les fils et la femme de Hasting; on les garrotta et on les conduisit devant Alfred à Londres; il fut assez généreux pour leur rendre la liberté. Hasting continua néanmoins d'infester la côte; les historiens ne disent pas avec quels secours.

1. *Voy.*, au sujet du règne d'Eudes, le second *Mémoire de l'abbé Lebeuf*, sur les *Annales védastines*, dans le t. XXIV des *Mém. de l'acad. des inscript. et belles-lettres*.

Nous allons voir reparaître sur la scène en France, le fameux Rollon; mais auparavant, il faut nous transporter dans le Nord, pour connaître les événemens qui ramenèrent ce chef de pirates en France.

CHAPITRE VIII.

Influence des excursions des pirates sur l'état politique de la Scandinavie. — Harald, roi norvégien, conquiert une partie de la Norvège ; les petits rois mécontens lui livrent bataille à Hafursfiord. — Ils sont vaincus et forcés de s'expatrier. — Nouvelles émigrations. — Les bannis *fondent une république* en Islande, et *couvrent les* mers de pirates. — Harald poursuit ses adversaires jusqu'en Écosse et aux Orcades. — Rognevald, père de Rollon, est nommé *iarl* de ces îles. — Généalogie et histoire de ce prince. — Harald devenu roi absolu, défend la piraterie et l'usage du *Strandhug*. — Violation de cette défense d'abord par Thorolf, et dans la suite par Rollon. — Révolte des fils de Harald ; l'un d'eux est tué par un fils de Rognevald. — Rollon, ayant enfreint les lois de Harald, est traduit devant une assemblée judiciaire, et condamné au bannissement. — Silence des historiens de Normandie sur cet événement, et motif différent auquel ils attribuent l'expatriation de Rollon.

Les fréquentes excursions des pirates normands dans les parages des îles Orcades, de la Frise, de l'Angleterre et de la France avaient privé le Nord d'une foule de chefs qui auraient pu être dangereux pour les rois de la Scandinavie ; ceux-ci ne tardèrent pas à recueillir le fruit de l'absence de tant de compétiteurs au pouvoir ; ils firent des tentatives pour étendre leur puissance, et ces essais eurent des résultats propres à les encourager dans leur entreprise. Gorm en Danemark, et Éric en Suède, devinrent des rois puissans, et des monarques presque absolus ; mais ce fut sur-

tout en Norvège que la piraterie des principaux chefs favorisa l'extension du pouvoir d'un des rois [1]. Il faut se rappeler que la Norvège était divisée en une vingtaine de petits royaumes. Quelques-uns de ces rois, savoir ceux du Nordenfield, Hordaland et Rogaland, avaient d'abord jeté quelque éclat par leur règne; mais cet éclat ne s'était pas soutenu; ils avaient perdu les états dont ils s'étaient emparés; de nouvelles dynasties s'étaient élevées; d'anciennes avaient reparu. Les rois d'Upland avaient également perdu leur autorité par les partages de leurs états entre leurs frères, et par les conquêtes de la famille des Ynglingues, puissante sur la frontière de la Suède. Il n'y avait donc réellement plus de rois formidables en Norvège. C'est ce qui encouragea le roi Halfdan-le-Noir, maître du Nordenfield, à élever son pouvoir sur les débris de celui des autres rois norvégiens. Impérieux, et doué d'assez de courage pour exécuter ses projets ambitieux, de plus, riche et possesseur d'une flotte considérable, il jeta les fondemens d'un empire que la mort l'empêcha de consolider. Mais le sort lui avait donné un fils doué des mêmes qualités, et d'un caractère plus énergique. Harald, surnommé

1. *Voy.* de plus grands développemens de ces résultats, dans le t. II de l'*Histoire de Norvège*, par Schœning.

Harfager, ou *aux beaux cheveux*, parvenu au trône de son père vers l'an 863, continua les entreprises ambitieuses de Halfdan, et conquit successivement les districts qui avoisinaient son royaume. Les nobles de ces districts, ne se voyant pas en force pour résister à un prince à qui ils reconnaissaient peut-être *une haute supériorité d'esprit*, prirent en grande partie la résolution d'émigrer plutôt que de se soumettre au vainqueur. La plupart allèrent s'établir dans les provinces suédoises d'Helsingie et de Yemtie, que des Norvégiens paraissent avoir peuplées; d'autres allèrent chercher fortune en mer, à l'exemple de tant d'autres compatriotes, ou se rendirent aux îles du nord de l'Écosse, où les pirates avaient fondé des colonies. Ceux qui restaient étaient forcés de reconnaître Harald pour leur souverain, et de lui prêter serment de fidélité. Pour se les attacher davantage, et pour entourer son trône nouveau d'une classe intéressée à sa défense, il donnait aux *rikesmœnd* ou riches propriétaires, des pays conquis, des charges à la cour, ou des grades dans son armée, ou les forçait d'y envoyer leurs fils.

Les habitans de Dronthem lui livrèrent plusieurs combats avant de renoncer à leur indépendance. Après leur soumission, Harald conquit le Nummedal, où il institua comme *iarl* un prince in-

digène. Il épousa ensuite la fille du puissant *iarl* Hakon. Voyant qu'il ne pourrait subjuguer le Nordenfield sans une force navale imposante, il fit équiper une flotte à Dronthem, et bâtit pour lui-même un vaisseau de l'espèce des *drager,* qu'il fit monter par ses gardes et par ses *berserker,* ou l'élite des champions, qu'il avait eu soin de bien choisir, et qu'il s'attachait par des présens d'armures brillantes ; ils portaient des pelisses de peaux de loup, et occupaient le devant du vaisseau où était planté le drapeau royal.

Le roi de Suède voyait avec jalousie les conquêtes de Harald ; il eut une entrevue avec le roi norvégien dans la maison d'un riche paysan, sur la frontière de leurs états ; les deux rois ne se parlèrent point, se quittèrent de mauvaise humeur, et commencèrent des hostilités qui n'aboutirent qu'à la réunion de quelques districts suédois à la Norvège dont ils avaient fait partie autrefois. Nous retrouvons dans cette guerre une manœuvre que nous avons vu employer par les Normands sur la Seine ; les habitans de la Gothie ayant enfoncé des pilotis dans la Gotha pour empêcher les Norvégiens de remonter le fleuve, Harald fit tirer les bateaux sur terre, et les remit à flot au-delà des pilotis.

Poursuivant ses conquêtes en Norvège, le roi soumit le Nordmœer et le Romsdal, après un

combat naval dans lequel les chefs de ces petits états périrent les armes à la main. Pour conquérir le Sandmœer, il fallut combattre encore. Il soumit d'abord le Halogaland dont les princes avaient rendu tributaire le peuple finnois. Ainsi, au nord Harald n'avait déjà plus d'égal. Ces succès rapides ouvrirent les yeux aux rois, *ïarls* et *herse* des provinces que le roi Harald avait soumises, et où ils avaient perdu leur autorité. Ils formèrent une ligue; plusieurs de ces chefs s'étaient exercés dans la piraterie de la mer occidentale, et passaient pour de bons combattans. Harald, de son côté, rassembla ses troupes et équipa ses flottes. Les préparatifs des chefs alliés ne furent pas moins formidables. En l'an 885, les deux flottes se rencontrèrent dans le golfe de la Baltique, nommé le Hafursfiord, et s'y livrèrent ce fameux combat que l'histoire du Nord cite comme un des plus mémorables chez les peuples septentrionaux, tant par le choix et l'héroïsme des combattans, que par les suites de ce conflit de leurs forces. Il s'agissait en effet du sort de la Norvège. Tous ces champions, ces pirates, ces princes et ces chefs que le désir de la gloire ou l'esprit de vengeance avait appelés sur le théâtre de la guerre, allaient décider le triomphe du pouvoir souverain, ou le rétablissement des principautés indépendantes. On combattit avec l'acharnement que devaient

inspirer d'aussi grands motifs. Déjà les pertes étaient considérables de part et d'autre, sans que la victoire se décidât, lorsque le roi Harald, dont le vaisseau était placé au milieu de sa flotte, envoya ses *berserker* contre les ennemis. Ceux-ci, affaiblis par la longue lutte, ne purent résister à la fureur où à la rage de ces champions invincibles; les vaisseaux ennemis furent escaladés et conquis. Le roi de Hordaland, celui de Rogaland et son frère périrent; à leur chute, tous leurs partisans prirent la fuite, et la victoire resta au conquérant de la Norvège [1].

Célèbre dans le Nord à l'instar de la prise de Troie chez les Grecs, ce triomphe a été chanté par les scaldes, toujours disposés à flatter la puissance heureuse. Un scalde de la cour de Harald, nommé Thorbiœrn Hornklofe a été inspiré par cet événement important, et son chant de victoire est une des meilleures poésies que nous ayons de ce vieux temps [2]. Rien de plus poétique que le début : « Entendez-vous le terrible combat que « livre dans le golfe d'Hafur le roi illustre par « sa naissance à Kiotve le riche? Les voilà qui « viennent de l'Orient, les vaisseaux avides de

1. *Saga de Harald-Harfager*, par Snorro.

2. C'est sur ce chant que Snorro a fondé son récit historique de cette bataille.

« carnage, ayant la bouche béante, et les flancs « hérissés de boucliers sculptés, etc. »

Les *sagas* racontent que peu de temps auparavant, Harald, ayant perdu sa femme, demanda en mariage la princesse Gyda, mais que cette jeune personne répondit qu'elle ne voulait être la femme que d'un roi aussi puissant et aussi absolu que celui de Suède *ou de* Danemark ; qu'alors le roi jura de ne plus soigner ses cheveux qu'il avait très beaux, que lorsqu'il aurait conquis toute la Norvège. Mais il y a un anachronisme dans cette anecdote : à l'époque dont on parle, Gorm n'avait pas soumis tout le Danemark, et n'était point roi absolu [1].

Le combat naval d'Hafursfiord fut la ruine de l'indépendance des petits rois norvégiens. Toutes les familles qui avaient porté les armes contre le conquérant, perdirent leur puissance et leurs biens. Ne pouvant rentrer dans la Norvège, où le roi confisqua leurs terres, elles allèrent sur mer, et jamais les parages du Nord n'avaient fourmillé de pirates, comme depuis ce combat décisif. On les voyait infester les Orcades, les Hébrides, les îles Faroë, l'Écosse, les côtes d'Angleterre, d'Irlande, de Hollande et de France [2]. Il est probable

1. Dahlmann, *Recherches historiques*, t. 1, p. 350.

2. *Hoc prœlio peracto, nullos in Norvegia hostes expertus est Haraldus ; siquidem potentissimi quique vel interfecti erant,*

que les Normands, qui depuis ce temps, ravagèrent le nord de la France, de la Flandre et de la Hollande, étaient en partie des émigrés qui n'avaient plus de patrie.

Mais ce fut surtout l'Islande qui attira les Norvégiens fugitifs. Une tempête avait jeté en 861 un pirate normand à la côte de cette île encore inconnue; d'autres pirates s'y rendirent après lui. On y trouva la pêche très abondante, et l'on jugea que cette île, malgré son climat affreux, serait un excellent refuge pour les navires. Le nom d'Ingiolf a été conservé par les sagas, et dans la dénomination d'un cap comme celui d'un des premiers fondateurs de la colonie. Cependant l'île aurait pu rester long-temps obscure et négligée, sans l'événement qui changea la face des affaires en Norvège. Plusieurs des chefs vaincus à Hafursfiord

vel de regno aufugerant. Cumque ingens sic emigrasset multitudo, quam plurimum hactenus loca, ut Jamtia atque Helsingia excoli cœperunt... Durante bello quo Haraldus Norvegiam sibi armis vindicavit, dissitæ regiones, Feroenses utpote insulæ et Islandia inventæ sunt et coli cœperunt. Multus etiam fuit in Hialtalandiam trajectus; quippe ditissimorum multi, ut Haraldi tyrannidem effugerent desertis penatibus, piraticam exercebant in occidentali mari; per brumale vero frigus, in Orcadibus et meridianis insulis (Sudurœar dictum) sese sustentantes, sed æstivis temporibus Norvegiam infestabant, multamque cladem incolis attulerunt. Saga de Harald-Harfager, ch. xx, dans le tome I de l'*Heimskringla*, traduct. de Peringskiœld.

résolurent de s'établir en Islande; la saga de Landnama[1] et d'autres écrits anciens citent un grand nombre de Norvégiens des premières familles, qui passèrent en Islande. Ce fut une sorte d'inspiration qui les porta tous vers cette île. Une circonstance bien étonnante, c'est qu'ils s'accordèrent sans aucune difficulté à se donner un gouvernement capable de leur procurer cette liberté qu'ils avaient défendue à Hafursfiord contre l'ambition d'un seul. Le malheur commun les avait rassemblés; aucun d'eux ne pouvait prétendre à dominer sur les autres; ils étaient égaux; en conséquence ils fondèrent une république. « On ne « voit dans toutes les institutions de ce peuple, dit « Mallet, que la plus pure expression de ses « goûts et de ses sentimens; et cela est si vrai qu'il « ne paraît pas qu'aucune irrésolution, aucune « expérience des états différens ait précédé chez « eux l'établissement de la forme de leur gouver- « nement. Tout y naît sans effort, et semble s'ar- « ranger de soi-même; et, comme les abeilles « forment leurs ruches, les Islandais, guidés par « un heureux instinct, trouvent, en débarquant « dans une île déserte, cette constitution si belle « où la liberté est assise sur son vrai fondement,

1. Landnama-Saga, *liber originum Islandiæ*, publié par l'évêque Thord-Thorlaksen, à Skalholt, 1688, in-4°; le même en island. et latin, par Finsen, un vol. in-4°.

« sur une sage distribution des différens pou-
« voirs [1]. »

L'historien genevois exagère peut-être le mérite de cette constitution, qui d'abord était infiniment simple. Les émigrés norvégiens n'avaient aucun besoin d'être gouvernés ; il ne leur fallait qu'une autorité pour régler les différens qui pouvaient naître entre voisins, et pour servir de centre aux résolutions qui devaient être prises en commun. A cet effet, il fut arrêté de faire assembler chaque année à une époque fixe les anciens de l'île, comme le peuple s'assemblait annuellement dans toute la Scandinavie, et comme le peuple se réunit encore aujourd'hui dans les petits cantons de la Suisse. Dans la suite, il fallut diviser l'île en quartiers, et donner à chacun de ces quartiers un *thing* ou une assemblée particulière, qui enverrait des représentans au *thing* général, dont le lieu de réunion prit le nom de *Lagberg*, ou *Rocher de la Loi ;* c'était le plateau élevé du mont volcanique de Thingvalla. Des magistrats furent préposés aux assemblées populaires, afin de veiller au dépôt des lois. C'était là tout le gouvernement de la république insulaire.

1. *Histoire du Danemark*, 3e édit.; Genève, t. 1. Comparez J. Williams, *Rise, progress and present state of the northern government.* Londres, 1777, in-4°.

Il serait doux d'apprendre que ce petit état libre, séparé de l'Europe par les mers boréales, trouva, au milieu des rochers, des glaces et des volcans de l'Islande, le bonheur social pour lequel ses habitans avaient fui la domination absolue d'un maître dans leur patrie. Malheureusement, nous voyons par l'histoire que les passions les avaient accompagnés jusqu'aux bords de la zone glaciale. Plus d'une fois ils arrivèrent en armes aux assemblées publiques, et arrosèrent de sang le volcan où devait siéger la justice. La question du mien et du tien fit naître une multitude de querelles; les things des quartiers et le thing général ne suffirent plus pour juger tous les différens; il fallut une nouvelle autorité judiciaire, le *fintardom*, auquel chaque quartier envoyait neuf juges [1].

Cependant cette institution même prouve combien les colons et leurs descendans avaient à cœur de maintenir la justice, et de se prémunir contre la violence. Aussi régna-t-il long-temps en Islande plus de liberté et de sûreté que dans aucun état de l'Europe; et, lorsqu'on se rappelle que cet état démocratique fut fondé dans l'âge de la barbarie, on ne peut refuser son admiration

1. Are Frode *Schedæ*. J. Arnesen, *Introduction historique à l'organisation judiciaire ancienne et moderne de l'Islande*, avec des notes de J. Erichsen. Copenhague, 1762, in-4°.

à la sagesse qui présida à la fondation de la colonie d'Islande.

Cette île indépendante dut attirer tous les Norvégiens qui dédaignaient de traîner leur vie à la cour de Harald, ou qui n'avaient rien à espérer dans leur patrie. L'émigration finit par devenir si forte, que le roi de Norvège, irrité peut-être de voir tant de sujets chercher un gouvernement plus libre, imposa une taxe à tous ceux qui passeraient dorénavant en Islande [1]. Ce qui n'empêcha pas que cette île ne devînt le foyer des lettres et des arts du Nord.

Les conquêtes de Harald eurent pourtant des suites salutaires pour la Norvège, quoiqu'elles donnassent le pouvoir à un seul souverain. Ces guerres fréquentes par lesquelles les petits chefs désolaient depuis des siècles leur patrie, cessèrent, et la violence dut céder à la justice ou à la force; le peuple affranchi de tant de chefs pauvres ou belliqueux, put se livrer à l'agriculture et aux arts de la paix. Cependant, les côtes de la Norvège étaient plus infestées qu'auparavant, puisque la vengeance et le désespoir y conduisaient beaucoup de Norvégiens expulsés; ils échappaient facilement aux poursuites, en se réfugiant aux îles d'Écosse. Harald, également puissant sur terre et

1. Are Frode *Schedæ*, publiées par Busæus.

sur mer, résolut d'achever ses vastes entreprises en ôtant les dernières ressources à ses ennemis. Il fit donc une expédition contre les pirates norvégiens.

Sa flotte visita d'abord l'île d'Hetland, depuis long-temps cultivée par les Norvégiens, et devenue un repaire de pirates. On y tua ceux que l'on trouva. De là, sa flotte se porta sur les Orcades, où les Normands avaient d'anciens établissemens qui étaient même tributaires des petits rois de Norvège, surtout de ceux de Sogn. Harald purgea également ces îles de tous les *Vikingues*, il pilla les Hébrides, y détruisit tous les repaires de pirates, leur livra de fréquens combats, arriva en Écosse où il se battit, et contre les vikingues et contre les indigènes, poursuivit les pirates à l'île de Man, en prit possession comme des autres îles; et pour rendre ces conquêtes durables, il installa comme gouverneur de ces îles, Rognevald (en islandais *Raugnvalldur*) seigneur de Mœre, et un des *iarls* les plus puissans, les plus riches et les plus considérés de Norvège. Comme il régnait de l'inimitié entre les *iarls* de Mœre et les petits rois de Romsdal, Harald, en faisant la guerre à ceux-ci, n'avait pas eu de peine à attirer dans son parti Rognevald et d'autres familles rivales de celles du Romsdal.

Ayant été un des premiers à se soumettre au

roi, le *iarl* de Mœre avait gagné sa confiance et mérité son estime. Harald ne pouvait confier qu'à un homme d'une fidélité éprouvée un poste aussi important que celui de seigneur des îles étrangères où les pirates avaient trouvé un refuge depuis quelques siècles. Le frère de Rognevald participa à cette faveur. Quelque temps après, Rognevald étant retourné en Norvège, Sigurd, son frère, fut investi des fiefs des Orcades et de Hetland. Harald fit comme tous les conquérans ont coutume d'agir. Il donna des fiefs dans les terres conquises, à ceux qui l'avaient secondé dans ses entreprises; c'est ainsi qu'un de ses champions les plus distingués obtint le fief de Hordaland, pays dont il avait dépouillé les princes indigènes.

Avant de continuer l'histoire du règne de Harald, il faut nous arrêter un moment à ce Rognevald dont il vient d'être question. Quoique le nom de ce *iarl* ne soit guère connu hors des pays septentrionaux, il a pourtant de l'importance, puisque Rognevald, père de Rollon, a été la tige d'où est issue la dynastie qui a régné en Normandie, et qui a monté ensuite sur le trône d'Angleterre. Il n'est donc pas inutile de recher cher son origine. Aucun des historiens de Nor mandie ne le nomme, et telle est leur ignorance au sujet de la famille de Rollon, qu'ils le font naître en Danemark. Heureusement l'histo-

rien islandais Snorro Sturleson nous met à même de suppléer à leur silence, et de redresser leurs erreurs.

Le *Fundin-Noregur*, qui a donné une généalogie peu sure de Rognevald, le fait descendre au cinquième degré de Heitir, fils de Nor, qui descendait de la race divine des Ases, et dont les historiens font le fondateur de la dynastie des rois de Norvège. Malheureusement ce *Nor* est un être aussi fabuleux que le roi Dan, le roi Francus et tant d'autres rois dans les noms desquels les historiens ignorans et crédules ont cherché l'origine des dynasties modernes. Sans nous attacher à la personne de ce *Nor*, nous pourrions cependant présumer avec vraisemblance, que Rognevald descendait de cette famille des Fornioter à laquelle le prétendu *Nor* appartenait, et dont l'existence historique n'est pas aussi douteuse. C'était, à ce qu'il paraît, une famille finnoise qui était venue s'établir en Norvège, et y avait acquis beaucoup de puissance. Pour ne pas admettre que des Finnois aient jamais soumis des contrées norvégiennes, des auteurs du Nord aiment mieux supposer que les Fornioter étaient quelque famille gothique, qui avait été obligée de s'expatrier, et qui avait cherché un refuge en Finlande [1].

1. Schœning, *Hist. de la Norvège*, tome II.

Nous qui n'avons aucun intérêt à trouver à Rognevald une origine fabuleuse ou équivoque, nous nous arrêterons dans sa généalogie à l'un de ses aïeux, Eisten Glumru, roi de Dronthem, qui descendait de la fille du fameux Sigurd Hring, en sorte que Rognevald serait issu d'une des familles royales les plus anciennes du Nord[1].

Continuons maintenant l'histoire du règne de Harald, le premier souverain de la Norvège. De retour de son expédition aux îles d'Écosse, Harald ne voyait plus d'ennemis à combattre, et se trouvait dégagé de son serment, et digne de prétendre à la main de l'héroïque Gyda; il cessa donc, à ce que prétendent les sages, de négliger sa belle

1. Voici l'arbre généalogique de la lignée de Rognevald et de Rollon, tel que Suhm l'a dressé. (*Hist. critiq. du Danemark*, t. III, p. 732.)

SIGURD, ROI DE DANEMARK.

1. Regnier Lodbrok.	1. Eisten, roi en Norvège.	
2. Sigurd Orm.	2. Halfdan, roi en Norvège.	Sweide, roi de mer.
3. Godefroi, roi en Jutland.	3. Eisten Glumru, roi dans le Dronthem.	Halfdan, le vieux.
4. Regnier Lodbrok, le jeune.		
5. Sigurd Orm, le jeune.	4. Une fille, mariée à	Ivar Uplindinga, *iarl*.
6. Harde Knut ou Canut.		
7. Gorm le vieux (mort en 939.)	5. Eisten Glumru, à Vors.	
	6. Rognevald, *iarl* de Mœre.	
	7. Rollon ou Robert, premier duc de Normandie.	

Schœning qui donne aussi la généalogie du père de Rollon, dans son 3e vol. de l'*Hist. de Norvège*, rejette les trois premières générations de la table généalogique de Suhm.

chevelure, et partagea son trône avec la princesse. Ses guerres l'avaient occupé dix ans.

N'ayant plus rien à craindre du dehors, il porta toute son attention sur la paix de l'intérieur de ses états. Il défendit sous des peines sévères les guerres des seigneurs, leur brigandage, leurs rixes sanglantes; il abolit surtout le *strandhug*, c'est-à-dire l'usage d'abattre le bétail dont on se saisissait sur la côte. Cet usage était le fléau du peuple, et pesait principalement sur les laboureurs. Le roi mérita la reconnaissance de la nation pour l'abolition d'une injustice que la coutume avait presque érigée en loi. Nous ne tarderons pas à voir cette suppression salutaire devenir la cause indirecte de l'invasion de la France.

Mais il n'était pas facile de réprimer des usages devenus en quelque sorte nationaux, et Harald fit bientôt l'expérience que de simples ordres ne changent pas en un moment les habitudes d'un peuple. Nous venons de voir qu'un de ceux qui reçurent de lui des témoignages de sa munificence, fut Thorolf, son ancien champion. Depuis que le roi avait une cour brillante, il s'y trouvait aussi des courtisans flatteurs et intrigans. Jaloux de la récompense éclatante de ce compagnon fidèle du roi, ils le calomnièrent, et excitèrent contre lui le courroux du monarque. Il fut obligé de fuir la terre qu'il avait aidé à conqué-

rir, les propriétés devenues les fruits de ses exploits. Plein de ressentiment contre un roi ingrat, il équipa un bâtiment monté par une centaine d'hommes, croisa en pirate sur les côtes de Norvège, enleva un navire au bailli du roi dans l'île Thrymœ, envahit et dévasta dans Hisingen les propriétés de ses ennemis, pilla les côtes, usa du *strandhug* en dépit des défenses du roi, et chargé de dépouilles, il revint dans sa terre de Sandnès, déployer le faste d'un pirate enrichi. Harald, doublement aigri par les discours de ses courtisans et par sa propre injure, médita une vengeance éclatante. Il se mit en mer avec quelques bateaux montés par quatre cents hommes, débarqua à l'improviste sur la terre de Thorolf, cerna sa maison, et y fit mettre le feu, après en avoir laissé sortir les femmes et les enfans. Le courage et l'intrépidité de son ancien champion ne se démentirent point au moment d'une mort inévitable. Il fit avec ses gens une sortie, se battit en désespéré contre les troupes du roi, et tomba mort aux pieds de son souverain.

Cette fin d'un brave champion, victime des calomnies des courtisans, excita la vengeance des amis de Thorolf qui avaient à craindre un sort semblable. Ketill-Hæng, un des parens, ravagea les biens de ses ennemis, et partit ensuite pour

l'Islande, où émigrèrent aussi le père et le frère de Thorolf. Deux champions, Quældulf et Grim, pour venger sa mort, surprirent un bâtiment ayant à bord deux neveux du roi et cinquante hommes. Ils l'abordèrent avec la rage des *berserker;* tous ceux qui se trouvaient dans le navire sautèrent par dessus le bord pour n'être pas victimes de la *fureur* des ennemis, et ils périrent dans les flots; on ne laissa vivre que trois hommes, pour leur faire porter au roi la nouvelle de la mort violente de ses neveux; et cette annonce était exprimée par des vers dans lesquels Quældulf et Grim se vantaient d'avoir vengé la mort de leur ancien chef Thorolf; dans ces temps barbares, la poésie servait aux Normands d'organe pour leurs passions indomptables. Les deux amis de Thorolf se gardèrent bien de rentrer en Norvège. Les biens de Quældulf furent confisqués; plusieurs de ses parens se virent obligés de s'expatrier; ceux de Grim durent prendre le même parti. Ses descendans ont habité long-temps le lieu de Borg en Islande[1].

Ce ne furent pas les seuls qui se soulevèrent contre l'autorité du roi de Norvège. Les îles Hébrides commencèrent à être infestées de nouveau par des pirates écossais, normands et islandais,

1. Torfæi, *Histor. Norvég.*, part. 2.

Ces îles portent encore aujourd'hui pour la plupart des noms scandinaves, et l'on croit y reconnaître des forts normands. Harald, fermement résolu de ne plus laisser de refuge aux pirates, ou plutôt aux ennemis qui pouvaient menacer sa souveraineté, confia le gouvernement des îles Hébrides à un chef éprouvé, Ketill-Flatnef, qui s'était signalé par ses exploits dans l'Océan. Celui-ci partit avec une flotte, chassa les pirates, et reconquit les îles; mais au lieu d'y rétablir l'autorité royale, il en prit possession en son propre nom. Harald ne se sentit pas assez fort pour reprendre les Hébrides; il ne put que confisquer en Norvège les biens du *iarl* infidèle; les parens de Ketill-Flatnef allèrent s'établir en Islande.

Dans les îles Orcades il se passa d'autres événemens. Rognevald avait quitté, comme nous avons vu plus haut, le gouvernement de cet archipel, et était revenu en Norvège, où probablement l'administration de ses biens exigeait sa présence. Il s'était substitué son frère Sigurd, surnommé le Riche; celui-ci chassa des Orcades les chrétiens, et à l'aide de Thorstein Rauda, fameux pirate normand, venant de Dublin, il s'empara d'une partie de l'Écosse, et y fit bâtir un fort. Quelques années après, Sigurd mourut. Depuis ce temps les pirates infestèrent de nouveau ces îles; ce qui détermina Rognevald à investir de

ce fief un de ses fils, Halladur; il lui donna une flotte pour le mettre à même de faire la guerre aux pirates. Halladur partit; mais n'osant attaquer les ennemis, il aima mieux se faire remplacer par un autre *iarl*. Quand Rognevald apprit la conduite honteuse de son fils, il l'abandonna, et fit venir trois autres de ses fils, afin de choisir parmi eux un successeur pour le fief des Orcades [1]. Rollon était aussi son fils; mais il n'était point en Norvège; il croisait dans des mers étrangères; c'est une circonstance particulière que son père n'ait rien fait pour ce fils qui pourtant a acquis plus de gloire que les autres ensemble. L'histoire du Nord nous représente toujours ce Rollon comme errant loin des foyers paternels, soit que ce fût son goût particulier, soit que des raisons inconnues l'eussent éloigné de sa famille.

Ayant donc rassemblé trois autres de ses fils, Rognevald choisit Einar, fils d'une esclave, pour l'investir du fief des Orcades, que lui avait accordé le roi. Ce fils naturel justifia la confiance du père, et chassa les pirates. Mais de nouveaux troubles rendirent cette occupation difficile. Le roi Harald avait une nombreuse famille; les sagas lui donnent dix femmes et vingt concubines;

1. Snorro, *Saga de Harald-Harfager.—Saga d'Olaf Tryggveson*; Copenhag., 1825, p. 1.

les premières avaient mis au monde une vingtaine de fils ; ceci ressemble à une histoire des harems de Turquie ou de Perse, sans en être moins invraisemblable ; il existait plus d'un rapport entre les mœurs des Scandinaves et celles des Orientaux ; le conquérant de la Norvège pouvait d'ailleurs se permettre de tenir un harem comme on n'en avait pas encore vu dans le Nord.

Harald avait donné à l'aîné le gouvernement de Viigen ; les autres frères voulurent aussi avoir des gouvernemens, et se mettre à la place des *iarls* dans les provinces. Il y eut une véritable révolte de famille, comme l'histoire de l'Orient nous en présente une foule. Deux fils du roi, Gudraud et Halfdan, levèrent l'étendard de la rébellion, et envahirent les possessions du riche et puissant Rognevald ; peut-être les richesses de ceux dont le roi avait récompensé les fidèles services, avaient-elles excité la jalousie des princes, qui étant si nombreux, devaient nécessairement avoir des revenus très bornés. Ils tuèrent le riche seigneur de Mœre, et se partagèrent ses dépouilles ; Gudraud s'empara de Romsdal et de Mœre, et Halfdan des îles Orcades et Shetland. Le fils de Rognevald, Einar, fut obligé de s'enfuir des Orcades en Écosse [1]. Exaspéré par la ré-

1. Snorro, *Saga de Harald-Harfager.* — *Saga d'Olaf Tryggveson*, part. 1.

volte de ses fils, et par la mort de son fidèle vassal Rognevald, le roi de Norvège marcha contre Gudraud et le chassa des possessions qu'il avait envahies. Il accorda le fief de Romsdal et de Mœre à l'un des fils de Rognevald, à Thorer; à qui il donna en mariage sa fille, sans doute pour marquer toute l'affection qu'il portait à la mémoire de son *iarl* fidèle. Mais un événement tragique qui arriva dans sa famille, lui inspira d'autres sentimens contre celle de Rognevald. Nous venons de voir Einar, fils de ce *iarl*, dépossédé de la seigneurie des Orcades par un des fils rebelles du roi. Einar réfugié en Écosse, y avait préparé une vengeance éclatante. Ayant armé des bateaux, il surprit à son tour l'usurpateur de son domaine, le prince Halfdan, et le vainquit dans un combat naval, d'où le prince ne s'échappa qu'en se sauvant à la nage. Einar chanta lui-même sa victoire dans des vers que les sagas nous ont conservés, ou du moins qu'elles lui attribuent. Le lendemain du combat, Halfdan fut trouvé sur un rocher désert, et dans le plus grand dénûment. On le ramena devant le seigneur victorieux des Orcades. Einar, incapable d'étouffer son désir de vengeance, fit mettre son ennemi cruellement à mort. Les sagas assurent que le barbare ouvrit lui-même avec son glaive les flancs de sa victime, et qu'il offrit ses entrailles en sacrifice à

Odin, pour obtenir la protection de la divinité dans ses guerres.

La nouvelle de cette mort affreuse de Halfdan mit en fureur la famille royale de Norvège. Les frères de Halfdan saisirent les armes pour le venger; mais le roi se réserva la punition du coupable. Il passa avec sa flotte aux Orcades; à son approche Einar s'enfuit dans une province écossaise, qui probablement dépendait de son domaine. Le roi l'y suivit; cependant il se laissa persuader de faire la paix; il consentit à se retirer pourvu que les habitans payassent une amende de soixante marcs d'or; ce qui fait présumer à l'historien Schœning qu'ils avaient eu part au supplice du fils d'Harald; peut-être l'avaient-ils livré à son ennemi Einar. Comme ils ne purent rassembler la somme, Einar paya pour eux, à condition que les propriétaires renonceraient au droit de justice sur leurs terres. Ainsi, les habitans furent seuls punis, et Einar gagna un droit seigneurial important.

Harald ne pouvait avoir oublié encore la vengeance cruelle exercée sur son fils par Einar, lorsqu'un autre fils de Rognevald brava sa puissance. Hrolf ou Rollon, qui était, comme nous l'avons vu, enfant du puissant *iarl* de Mœre, et qui, sans héritage, avait été obligé depuis sa jeunesse de gagner sa subsistance par la piraterie, revenait de

ses croisières, sur lesquelles, ainsi que je l'ai déjà dit, nous n'avons point de renseignemens, depuis l'époque où Rollon secourut son allié le roi Alfred, et l'aida à remonter sur le trône. D'après une tradition qui règne dans l'île norvégienne de Vigre ou de Vigerœe, il avait sa retraite dans cette île; on y montre encore une anse, *où stationnait*, dit-on, *son bateau*[1]. En retournant en Norvège, il passa à Viigen où le roi Harald résidait alors; malgré la défense précise de ce souverain, le pirate recourut au vieil usage du *strandhug*. Harald, irrité de ce mépris des lois, crut devoir punir celui qui s'en était rendu coupable. Mais ce fut par une voie légale, et avec une sorte d'éclat qu'il voulut procéder à cette punition.

Il convoqua un *thing* pour prononcer sur l'accusé. Cette assemblée judiciaire déclara Rollon coupable, et le condamna au bannissement perpétuel[2]. Il est très remarquable que cet exemple soit presque le seul que nous offre l'histoire du Nord, de la condamnation solennelle d'un fils de *iarl*; ce qui rend cet exemple encore plus frappant, c'est que le roi sous le règne de qui ce juge-

1. Strœm, *Carte et Description de Sundmœer*, part. 2, ch. 1. — Schœning, *Histoire de Norvège*, t. II, p. 318.

2. Snorro, *Saga de Harald-Harfager*, ch. XXIV. (*Voy*. parmi les preuves de mon ouvrage, le texte islandais du passage entier de Snorro, important pour l'*Histoire de Normandie*.)

ment fut prononcé, était le conquérant de la Norvège, et que le condamné était le fils du plus fidèle de ses vassaux, de celui qui avait péri victime de l'ambition des fils du roi. Peut-être crut-il devoir être sévère précisément parce qu'il importait d'intimider ses propres fils, trop enclins aux violences; cependant pour écarter le soupçon de n'avoir cédé qu'à un esprit de vengeance, il fit prononcer le jugement par les sages du pays.

La mère de Rollon, Hildis[1], implora la clémence du roi, et demanda que la punition de son fils fût mitigée. Harald resta inexorable; et Hildis, en retournant à sa demeure, exhala ses plaintes dans des vers que les poëtes ont cités comme ayant été improvisés par cette mère affligée. Schœning présume que ce sont les vers de quelque vieux scalde antérieur aux *sagas*, que les historiens ont attribués ensuite à Hildis même. Sa démarche infructueuse auprès du roi donne lieu à deux réflexions. Peut-être Hildis n'était-elle ni la femme légitime de Rognevald, ni d'une naissance noble. Il est difficile de croire que le roi eût refusé à la veuve de son fidèle vassal, et l'on peut dire de son ami, la grâce d'un fils. En second lieu, il est probable que Hildis avait plus à cœur d'effacer la

1. *Landnama-Saga*, part. 4, ch. VIII; dans le *Fundin Noregur*, elle est appelée *Ragnehilde*.

honte de la condamnation que de réduire la peine. Rollon avait toujours été absent du royaume; il n'avait rien à y espérer; ainsi son bannissement ne pouvait être une peine bien dure pour ce pirate. Mais se voir flétri aux yeux de toute la nation, par une assemblée de sages vieillards, comme un perturbateur du repos public, comme un homme indigne de vivre *dans la* société des Norvégiens, était sans doute le sujet de l'affliction de sa mère, et le motif de ses instances auprès du roi.

On devine pourquoi cet événement ne se trouve point consigné dans les annales des Normands, écrites en France. Rollon ne s'en est sûrement jamais vanté, et peut-être aucun de ceux qui l'accompagnèrent dans ses expéditions, et qu'il avait probablement enrôlés sur mer ou dans les îles, n'en fut instruit. Puisque les anciens écrivains de Normandie sont assez mal informés pour attribuer à Rollon une origine danoise[1], lorsqu'on sait positivement qu'il était fils d'un des plus puissans seigneurs de Norvège, on est fondé à soupçonner qu'il avait laissé lui-même, à dessein, son origine dans l'obscurité, de peur que les Francs ne vinssent à découvrir la cause peu honorable de son exil. Cependant la vérité n'a pu

1. L'auteur de la *Genealogia Ducum Normanniæ*, dans le *Recueil* de Duchesne, assure pourtant que ceux qui s'établirent en Normandie, étaient venus *ex Northvega*.

être cachée entièrement. Quelques chroniques écrites hors de la Normandie la laissent échapper. Celle d'Albéric assure que Rollon, né d'une famille ancienne et illustre, fut *chassé* de son pays [1], et qu'il s'associa des gens criblés de dettes, et perdus de réputation. Le Moine de Fontanelle dit aussi que Rollon avait été banni du sol paternel [2].

Ce chef, sans patrie, sans fortune, dut naturellement jeter les yeux sur les contrées méridionales qu'il avait parcourues et pillées vingt ans auparavant, et où il pouvait retrouver tout ce qu'il perdait dans le Nord. Les historiens ne nous disent point comment il se prépara aux voyages qu'il méditait; soit qu'il reçût des secours de sa famille, soit qu'il n'eût que les faibles moyens avec lesquels il avait fait ses croisières, il quitta pour jamais le Nord, et cingla vers les côtes de France. Quelques circonstances, dont il sera question dans le chapitre suivant, me font supposer qu'il entra dans une sorte d'association avec d'autres chefs, ou avec de simples pirates,

1. *Rollone duce qui de nobili, sed per vetustatem obsoletâ prosapiâ Noricorum editus, regis præcepto patriâ pulsus, multos quos æs alienum, vel conscientia scelerum agitabat, magnis speciebus sollicitans, ditatos secum abduxit.* Chronique d'Albéric, dans le t. IX des *Histor. de France.*

2. *Spicileg. de d'Achery*, t. II, p. 283.

et qu'il n'eut d'abord d'autre supériorité sur eux, que celle que prend un esprit élevé sur des esprits vulgaires.

Avant de suivre Rollon en France, il faut dire quelques mots de la suite du règne de Harald. Ce roi, si sévère à l'égard d'un de ses sujets, ne put étouffer l'esprit de rébellion qui régnait dans sa propre maison. Pour mettre fin aux prétentions ambitieuses et aux coupables menées de ses fils, il se vit obligé de convoquer un *thing* général, d'y déclarer tous ses fils rois, ou plutôt vice-rois, et de partager son royaume avec eux, en se réservant le pouvoir suprême. Mais bientôt après il contracta un nouveau mariage, afin de fonder une autre famille qui supplantât ses fils. Il eut en effet un enfant auquel il destina sa puissante succession. Il le fit élever chez un de ses vassaux, selon la coutume du temps; et lorsque cet enfant fut parvenu à l'adolescence, Harald lui fit parcourir les mers et chercher des aventures, pour le former aux exploits belliqueux [1]. Ce fut donc par la piraterie que se fit l'éducation de l'héritier présomptif du trône.

Ses fils furent les seuls sujets qui troublèrent la suite du long et brillant règne du premier roi de la Norvège. Plusieurs d'entre eux cherchèrent

1. Snorro, *Saga de Harald-Harfager*.

à se rendre indépendans du pouvoir paternel. Harald ne pouvant se dissimuler qu'après sa mort l'anarchie désolerait le royaume qu'il avait pris tant de soin d'organiser, convoqua un nouveau *thing*, qui ressemblait alors au parlement des rois des Francs, et fit proclamer, en qualité de son successeur futur, Éric, un de ses fils les plus jeunes. Il habitua la nation à considérer ce prince comme son roi, et lorsqu'après un règne de soixante-treize ans, Harald cessa de vivre, Éric n'éprouva aucune difficulté de continuer à régner.

CHAPITRE IX.

Rollon débarque avec sa troupe à Rouen, et promet sûreté aux Rouennais — Passage remarquable des chroniques manuscrites. — Foulques dissuade le roi d'entrer en arrangement avec les Normands. — Le roi envoie des troupes contre eux. — Entrevue de Hasting et de ses compatriotes. — Les Français attaquent le camp normand ; ils sont repoussés ; excursions des païens dans l'intérieur de la France. — Rollon épouse ou prend Popa, et établit à Rouen le siége de son gouvernement. — Les grands et le peuple supplient le roi de faire la paix avec les Normands. — Trève entre Rollon et le roi. — Rupture de la trève, et victoire des Français à Chartres. — Négociations ; assentiment des grands au traité, constaté par les historiens. — Traité de Saint-Clair-sur-Epte. — Discussion sur cet acte important ; s'il était utile ; s'il a été écrit ; quelles furent les limites de la province cédée aux Normands. — Du gouvernement établi par Rollon.

Outre Rollon, plusieurs bannis du Nord avaient probablement pris comme lui le parti de chercher à s'établir en France ; car presque à la même époque, les Normands parurent dans divers fleuves du royaume. D'abord la troupe commandée par Hund pénétra par la Seine dans l'Oise, et prit ses cantonnemens à Choisi, d'où elle fit ses excursions vers le nord ; mais l'année suivante Hund entra en négociation, consentit à se faire baptiser, et demeura dans le royaume[1]. Peu après Hund, la troupe de Rollon entra dans l'embou-

1. *Annales de Saint-Vaast.*

chure de la Seine, et remonta le fleuve jusqu'à Jumièges, d'où l'abbé et les moines s'étaient enfuis avec les reliques. Sur les instances du peuple et des marchands de Rouen, l'archevêque Witton envoya auprès de Rollon, afin de lui demander sûreté pour leurs personnes et leurs propriétés; des chroniques normandes ajoutent même, pour faire soumission à Rollon, comme à leur seigneur[1]. Jusqu'alors les Francs n'avaient jamais

1. « Lors fist assembler Rou les gens de la ville et du pays, « et leur dist qu'il entendoit et vouloit illec à demourer, et « y faire sa maistre-ville; et ils lui dirent que Hasten les avoit « moult grevez et grevoit tous les jours, et qu'ils n'avoient « aucun qui les deffendist, et que s'il lui plaisoit de garder et « deffendre et tenir en justice, ils le tenraient à seigneur, et « lui donneroient nom de duc. » *Chronique de Normandie.* Mss. de la Biblioth. du Roi, nº 9,857. — « Sitost comme Rou « fut descendu à Jumiéges, un archevesque qui était à Rouen, « nommé Francques, assembla les gens de la ville et d'envi- « ron, nobles et autres, et leur demanda qu'il ferait... Et les « dictes gens de Rouen et autres ordonnèrent que leur dit ar- « chevesque iroit à Rou, et mettroit en son obéissance la cité « et le païs, et ainsi le fist. » *Manuscr.* nº 7369,3. D'autres manuscrits assurent la même chose, tandis que Dudon et Guill. de Jumiéges disent simplement que Rollon donna aux Rouennais *pacem*, *fidei securitatem.*

Robert Vace dit seulement que l'archevêque

Triefves prist de Roem, ke nul mal n'i fera,
En la ville asseur ira quant li plaira,
A la gent de la ville damage ne querra.

Rom. du Rou.

songé à implorer la grâce des pirates; ils fuyaient et se cachaient parce qu'ils n'avaient aucune miséricorde à attendre; si le peuple de Rouen engagea l'archevêque à demander grâce pour les bourgeois, il faut, ou qu'ils aient été las de fuir toujours, ou qu'ils aient plus espéré de Rollon que des autres chefs. Des traits de grandeur dont Rollon avait brillé dans ses premières expéditions, pouvaient avoir inspiré cette confiance aux Rouennais.

Si les détails que les chroniques citées ci-dessus donnent sur la convention arrêtée entre les Scandinaves et les Rouennais, sont exacts, ils prouvent que ce fut une véritable suzeraineté, et non pas seulement un droit de conquête que Rollon obtint sur le pays de Rouen. Suivant ces chroniques, le chef normand ayant manifesté son intention de s'établir dans cette contrée, qui commençait à lui plaire ainsi qu'à ses gens, le peuple vint lui représenter qu'ayant beaucoup souffert des incursions de Hasting, et n'ayant personne qui protégeât la ville, ils se soumettraient volontiers, et le reconnaîtraient pour leur duc, à condition qu'il les défendrait, et qu'il maintiendrait la justice, attendu que le roi Charles n'avait plus le pouvoir de les protéger. Rollon y consentit, et bâtit un petit fort.

Les autres historiens racontent que, ayant appris qu'il n'y avait à Rouen que des hommes ou

désarmés ou faibles, il promit de ne les point inquiéter, qu'il arriva bientôt après dans la ville, et fit amarrer ses bateaux au port Morin, ou auprès de l'église de Saint-Martin, qui actuellement se trouve à quelque distance de la Seine [1]. Toute sa suite se composait d'hommes beaux et vigoureux qui parurent se plaire dans cette ville [2]. Voyant Rouen presque désert et les murs renversés, par suite de toutes les invasions que la ville avait subies, il tint conseil avec ses compagnons pour savoir ce que l'on avait à faire. Ils furent tous d'avis de prendre possession du pays, puisqu'il était beau et fertile. C'était une réflexion que, malgré sa simplicité, aucune des nombreuses troupes de Normands qui avaient passé à Rouen, n'avait encore faite; il est probable que le conseil de Rollon se composait en partie de bannis, que leur éducation et leur sort durent rendre plus attentifs que de grossiers pirates, à la beauté et à la fertilité du pays [3].

Rollon résolut de rester maître de Rouen, et en fit relever les murailles. Aucune force armée

1. *Portæ cui annexa est ecclesia Sancti-Martini, naves plurimo milite fœcundas adhæsit.* Dudon de Saint-Quentin. *El port de saint Morin mirent tuit lor navie.* Rob. Vace.

2. Rob. Vace, *Rom. du Rou.*

3. Aussi Rob. Vace dit :

Mult fu grant li barnage, ke Rou eut amené;
Mult gentilhom i out, et maint vassal prové.

ne vint le troubler dans cette occupation ; Charles et Eudes se partageaient encore le sol et le pouvoir en France ; les querelles des deux princes firent négliger le salut commun du royaume. Cependant le peuple vit avec frayeur se former à Rouen un foyer de nouvelles calamités ; la Seine, la Loire, la Garonne, tous ces fleuves de l'Océan étaient bloqués *par les* Normands ; pour surcroît de malheur, Hasting revint avec une flotte de l'Angleterre ; peut-être Alfred, pour susciter quelques troubles parmi les Francs, avait-il fait monter cette flotte par des Anglo-Saxons.

Quand Charles-le-Simple et Eudes virent les Normands survenir au milieu de leurs querelles, chacun d'eux songea en secret à s'en faire un appui contre le parti opposé. Eudes, dans un parlement fit assigner de l'argent pour engager les Normands au repos. Charles négociait à ce qu'il paraît avec les Normands, quand l'archevêque Foulques, qui avait commencé par mettre Reims en bon état de défense, eut connaissance des intentions pusillanimes du roi, et lui adressa une lettre fougueuse, dans laquelle il le menace de la révolte et de l'excommunication s'il conclut un pacte d'alliance avec les païens. « Tous ceux qui « vous sont attachés, écrit-il au roi [1], s'effrayent

1. *Voy.* Cette lettre dans l'*Hist. eccles. Remens.* de Flodoard, l. IV, ch. V.

« de ce que vous sollicitez l'amitié des ennemis « de Dieu, et que vous appelez les armes païennes « et provoquez un pacte abominable, pour la « perte du nom chrétien. S'allier aux païens, c'est « renier Dieu, et retourner à l'idolâtrie... Les rois « vos ancêtres, après avoir quitté les erreurs du « paganisme, s'étaient voués par une inspiration « sublime au culte du vrai Dieu, et c'est à Dieu « qu'ils demandèrent toujours des secours; aussi « ont-ils eu du bonheur dans leur règne, et ont-« ils transmis leur héritage à leur postérité. Mais « vous êtes sur le point d'abandonner Dieu; oui, « je le dis à regret, vous abandonnez Dieu en vous « associant à ses ennemis... Quoi! c'est au moment « où vous devriez mettre un terme à une longue « suite de maux, renoncer au dépouillement des « pauvres, et vous repentir de tous ces désordres, « que vous allez provoquer davantage la colère « de Dieu, en vous alliant avec ceux qui le mé-« connaissent et persistent dans leur férocité? « Croyez-moi, ce ne sera jamais par une conduite « semblable que vous parviendrez à régner... « Jusqu'à présent j'avais toujours eu quelque es-« poir; mais actuellement je vous vois courir avec « vos partisans à votre ruine. Ceux qui vous « donnent ces conseils prouvent qu'ils sont non « pas fidèles, mais infidèles : si vous les écoutez, « vous perdrez à la fois le règne céleste et ter-

« restre. Je vous supplie donc, au nom de Dieu, « de renoncer à un pareil projet, et ne pas vous « précipiter dans une ruine perpétuelle; ce qui « serait pour moi et pour tous ceux qui vous « sont fidèles, un sujet éternel de douleur. Mieux « eût-il valu ne pas naître que de vouloir régner « avec le secours du démon, et d'aider ceux que « vous auriez dû *combattre* par tous les moyens. « Car sachez que si vous persistez dans votre pro- « jet, et si vous cédez à de semblables insinua- « tions, vous ne pourrez plus compter sur ma « fidélité; je détacherai au contraire de vous au- « tant de sujets qu'il me sera possible, et en vous « excommuniant, vous et les vôtres, avec tous « les co-évêques, je vous livrerai à l'anathème « éternel. »

On croit reconnaître dans cette lettre menaçante, plus de ressentiment personnel et plus d'emportement que d'attachement véritable. Comment, si une alliance avec les Normands était un pacte avec le diable, et un retour à l'idolâtrie, l'archevêque de Rouen pouvait-il mettre son diocèse sous la protection de Rollon, et vivre sous sa loi? Mais Foulques était chef de parti; c'est lui qui avait travaillé au détrônement d'Eudes, et à l'élection de Charles-le-Simple. Il prévoyait probablement qu'un autre parti allait prendre le dessus à la cour de Charles, et qu'il allait perdre

toute son influence, s'il ne faisait souvenir le roi que l'archevêque de Reims était armé des foudres de l'Église. Soit que Charles fût intimidé par les menaces de Foulques, soit que d'autres circonstances, telles que la mort d'Eudes, vinssent à la traverse, il n'y eut aucun arrangement avec les Normands, et ces pirates continuèrent leurs ravages comme de coutume.

Pendant qu'une partie pillait la Neustrie, une autre ravageait l'Aquitaine; Rollon remonta ensuite avec une forte armée, la Seine jusqu'à Pont-de-l'Arche[1]. Charles-le-Simple devenu seul maître de la France, résolut de marcher au devant de lui avec un gros corps d'armée; Hasting qui avait encore le fief de Chartres, devait se joindre à lui. Ce corps prit position sur l'Eure, et Ragnold, duc de France et d'Orléans, qui commandait cette armée, demanda conseil à Hasting pour savoir comment il fallait se comporter à l'égard de ces ennemis. Hasting fut d'avis de négocier : on le choisit lui-même et deux autres personnes connaissant la langue des Normands, pour les envoyer auprès des chefs ennemis. La négociation se fit d'une manière assez singulière. Les trois députés se tinrent sur le bord de l'Eure, qui les séparait des pirates, et ils crièrent qu'ils voulaient parler

1. An 898.

à leur chef. Les Normands répondirent qu'ils avaient tous un pouvoir égal; ce qui voulait dire sans doute que personne n'avait dans leur troupe un commandement suprême; c'est là ce qui me fait penser que c'était une association de pirates, qui avait entrepris le débarquement en France. On leur demanda quel était le but de leur descente dans le royaume. « *Nous sommes venus pour le « subjuguer,* » répondirent-ils. On leur demanda ensuite s'ils n'aimeraient pas mieux se soumettre au roi Charles, et recevoir des fiefs. Ils s'écrièrent « Non, non! » et prièrent la députation de se retirer. Ce fut la fin de la négociation [1].

A son retour, Hasting assura dans le conseil de l'armée de Ragnold que la troupe normande se composait de l'élite d'une jeunesse belliqueuse, et conseilla de ne point courir les chances du combat. Un porte-enseigne, nommé Rotland, repliqua que cet avis pourrait bien être l'effet d'une secrète connivence avec les pirates. Il paraît que ce soupçon fut partagé par d'autres membres du conseil. Hasting, offensé de ces imputations, et craignant peut-être le sort funeste de Godefroi, se retira de l'assemblée, et quelque temps après, il quitta l'armée avec ses gens; il paraît même

1. *De gestis Normannorum.* Dudon, Guillaume de Jumièges, Robert Vace.

qu'il abandonna entièrement la France. Selon les historiens de Normandie, le comte Thibault, surnommé le Tricheur, lui fit croire que le roi était irrité contre lui, et lui persuada de céder à lui, Thibault, le comté de Chartres, et de se retirer du royaume[1]. Les auteurs champenois ont cherché à défendre l'honneur de leur comte Thibault, en rendant suspecte l'assertion des historiens normands[2].

Rollon s'attendait à être attaqué par les Français; il avait, par précaution, fait entourer son camp d'une enceinte en terre, que l'on voyait encore un siècle après, du temps de l'historien Dudon[3]. Sa prévoyance ne fut pas inutile. A la pointe du jour, les Français ayant longé la rivière pour la traverser à l'insu des ennemis, attaquèrent l'entrée du camp; Rotland fut à la tête des assaillans. Les Normands rangés en ordre de bataille,

1. *De gestis Normannorum.* Dudon, Guillaume de Jumièges, Robert Vace.— *Hastingus præ timore vendita Theobaldo Turonensi comiti civitate Carnotena, clam discessit, et post in Francia non est visus.* Chroniq. d'Alberic, à l'ann. 904.—*Carolus rex cum Francis Hastingum pro adventu Danorum culpat, isque Carnotensem comitatum Thebaldo cuidam Francorum principi distrahit, Francorum regnum deserit.* Table du *Draco Normannicus* dans le t. VIII des *Notices et extraits des manuscrits de la biblioth., etc.*, 1810.

2. Voy. l'*Hist. des comtes de Champagne*, t. I, in-8°.

3. *De Moribus Normann.*, l. II.

et couverts de leurs boucliers, repoussèrent l'assaut; Rotland fut tué; le duc de Ragnold et plusieurs comtes prirent la fuite avec toute l'armée[1].

Après ce succès, Rollon assembla ses gens, et leur représenta que, les Français ayant été les agresseurs, il fallait envahir leurs villes et leurs forts. Il n'eut pas de peine à faire goûter ce projet aux Normands qui l'accompagnaient. Ne trouvant plus d'obstacle sur la rivière d'Eure, ils levèrent leur camp, remontèrent la Seine, surprirent Meulan où existait déjà un fort, en tuèrent les principaux habitans, et dévastèrent la ville et les environs[2]. « Rou fit assaillir Meullenc, dit la *Chronique de Rouen*, et entrèrent dedans par « force, et mirent tout à l'espée... Après cette dé« confiture Rou alla chevauchant et détruisant le « pays jusque devant la cité de Paris. »

Cependant Ragnold s'était hâté de rassembler un autre corps d'armée plus fort que le premier; il marcha contre les Normands, et leur livra un nouveau combat. Cette fois, les pirates eurent recours à une autre tactique; ils se resserrèrent

1. An 898.

2. Dudon, Guill. de Jumiéges, R. Vace. L'évêque Mouskes, du treizième siècle, dit dans son *Histor. de France* rimée :

Renaut desconfis, Rou alla
Droit à Meullant, la consui,
Renaut ocist, le bourc saisi,
Rou tout le païs exilla.

en formant le coin, ou *cuneus* des anciens, et pénétrèrent dans les rangs des ennemis, renversèrent tout devant eux, dispersèrent les fuyards, en tuèrent un grand nombre, et en traînèrent d'autres comme prisonniers à leurs bateaux. Ragnold fut tué dans sa fuite par un pêcheur de Rouen qui lança contre le duc son javelot. Une troupe de Normands revenant du pillage rencontra auprès du Vimeu le roi Charles, qui n'avait avec lui que peu de soldats, ils lui tuèrent du monde et en blessèrent d'autres. Cependant cette campagne n'eut pas d'autre suite.

Les Français ne mirent point de nouvelles troupes sur pied, tant ils paraissaient découragés. Dans l'hiver les Normands se portèrent sur la Bourgogne, et résolurent de prendre leurs quartiers à Saint-Florentin sur l'Armançon; mais ayant été repoussés par Richard duc de Bourgogne, ils furent obligés de se replier sur la Seine. Ils brûlèrent dans cette excursion les abbayes de Saint-Vivent et de Bèze; sept moines furent massacrés. Les annalistes assurent que la troupe, ou plutôt son bagage, était tellement nombreux que les bêtes de somme vidèrent en peu de jours un ruisseau où elles s'abreuvaient. Les Normands n'osèrent pas plus attaquer cette fois que dans les campagnes précédentes le château de Dijon, dont la force leur imposait. Une partie des troupes

battues par le duc de Bourgogne pénétra en Champagne; les moines s'enfuirent avec leurs reliques, entre autres ceux de Montier-en-Der, qui, à l'approche des Normands se réfugièrent avec les os de saint Berchaire, vers la Saône, où tout était alors tranquille [1].

Vers le même temps, nous trouvons les Normands dans le nord de la France, où étant appelés par le comte de Vermandois, contre ses deux ennemis, les comtes de Cambrai et de Flandre, ils reprirent Saint-Quentin et Péronne qu'on lui avait enlevés; le comte de Cambrai fut tué, et Baudoin, son frère, abandonna la Flandre pour s'établir à Arras. Les annalistes ne nous disent point si ces Normands faisaient partie de la troupe de Rollon, ou s'il s'était établi une autre troupe dans le nord de la France. Il est en général à regretter que les historiens n'aient pas indiqué distinctement les exploits des diverses troupes de Normands qui occupaient le royaume; celle de la Loire, par exemple, n'a probablement jamais évacué ses cantonnemens: nous ne savons pourtant que des traits épars de l'histoire de cet établissement des pirates.

Ayant appris que Bayeux était mal fortifié,

1. *De Casibus Derv. Monaster.*, dans le *Promptuaire* de Camusat, 1610.

Rollon voulut tenter un coup de main, se porta précipitamment sur cette ville, pilla la contrée, et mit le siége devant la place[1]. Cependant les bourgeois se défendirent vaillamment, et firent prisonnier Bothon, un des chefs de l'armée des assiégeans. Les Normands offrirent une trève d'un an, à condition que l'on relâcherait Bothon. La condition ayant été acceptée, Rollon se retira; il fila le long de la Seine vers la Marne, sans trouver aucun obstacle, s'empara de Meaux et poussa ses excursions jusqu'à la Meuse. Zuentibold, fils du roi Arnoul, le poursuivit avec ses troupes; mais, comme les ennemis se retirèrent précipitamment, il ne put les atteindre.

Dès que l'année de la trève fut expirée, les Normands quittèrent à la hâte avec leurs bateaux les environs de Paris, surprirent la place de Bayeux[2], qui probablement ne s'attendait plus à les revoir, tuèrent le comte Bérenger et un grand nombre d'habitans, et firent beaucoup de butin et de prisonniers.

Le comte avait laissé une fille douée d'une grande beauté, et nommée Popa ou Pouppée. Un Normand ne trouvait rien de choquant dans le mariage, ou plutôt dans l'union avec une jeune fille dont il avait tué le père dans le combat. Nous

1. An 899. 2. An 900.

avons vu que c'était un usage assez commun dans la Scandinavie. Rollon, fidèle aux mœurs nationales, épousa Popa, ou pour mieux dire, il la prit chez lui, et en eut un fils, Guillaume, et une fille nommée Gerloc, ou selon d'autres Adeline, ou Adèle, ce qui était vraisemblablement son nom chrétien. Il paraît que Rollon se retira dès lors dans ses possessions à Rouen, et organisa cette nouvelle colonie normande. Ce fut peut-être à cette époque que les Normands, ses compagnons, l'élurent pour leur chef perpétuel; du moins la chronique d'Adémar assure positivement qu'ils le nommèrent leur roi, et que Rollon établit sa résidence à Rouen [1].

L'ordre et la paix commencèrent à fleurir dans ce pays qui avait eu le plus à souffrir des incursions des Normands, et qui, par cette raison, avait été presque abandonné. Rollon laissa vraisemblablement aux chrétiens l'exercice de leur culte. Ils vinrent du moins en foule vivre sous ses lois, préférant le gouvernement d'un païen capable de les protéger, à celui d'un roi chrétien qui ne savait pas faire respecter son autorité. La France

1. *Deinde cum alia multitudine Nortmannorum Rodomum urbs et vicinæ sibi civitates inventæ vacuæ, vindicatæ sunt ad habitandum a ducibus eorum qui elevaverunt super se ex eorum gente Regem nomine Rolum qui sedem sibi in Rodomo constituit.* Chroniq. d'Adémar dans le t. VIII des *Histor. de France.*

présentait en effet à cette époque un spectacle déplorable. Une haine mortelle avait éclaté entre l'archevêque Foulques et Baudoin, comte de Flandre, au sujet d'une abbaye que le comte avait convoitée, et que le prélat s'était fait donner par le roi qu'il gouvernait. Par vengeance, Baudoin fit assassiner Foulques au moment où il se rendait auprès du roi à Compiègne. Ce crime resta impuni; le souverain de la France était sans force contre les perturbateurs du repos public, tant contre ceux du dehors, que contre les grands qui ne connaissaient d'autre loi que la leur.

Il y eut pourtant quelques années de tranquillité, du moins les annales ne citent d'autres excursions qu'une seule des Normands de la Loire, qui se portèrent sur Tours, en dévastèrent le faubourg, y tuèrent beaucoup de monde, brûlèrent l'église de Saint-Martin, qui depuis un siècle semblait être constamment leur point de mire; ils brûlèrent ensuite les autres églises, et puis toute la ville. Amboise éprouva le même sort; le pont sur la Loire fut brisé, et beaucoup d'habitans enlevés, entre autres une nourrice avec un enfant, neveu de l'Abbé de Cluny.

Si les rapports des annalistes sont exacts, il faut que les Normands, durant l'époque de leurs principales invasions en France, aient fait un nombre considérable de prisonniers, ou plutôt

d'esclaves; car on sait que l'esclavage était le sort de ceux que ces barbares enlevaient. Peut-être approcherait-on de la vérité, en évaluant à cent mille le nombre d'habitans que les Normands arrachèrent de la France, de la Flandre et de la Hollande. Ce nombre est prodigieux. Cependant, comment se fait-il que l'histoire ne nous apprenne rien sur le sort de cette multitude d'individus? Dans les arrangemens faits par les rois avec les pirates pour obtenir la paix ou la trève, les chroniques ne font mention d'aucune stipulation relative à l'affranchissement des Français enlevés à leurs familles. Que devenaient-ils? Si on les traînait dans le Nord pour les y vendre comme serfs, il aurait dû rester quelques traces du séjour de tant d'étrangers. Comment les vendait-on? y avait-il des marchés de prisonniers, et passaient-ils par la voie du commerce dans d'autres pays? L'histoire ne nous dit rien de positif à cet égard. Cependant il est question, dans une *saga*, d'une femme esclave, achetée au dixième siècle, par un Islandais, au marché en Danemark [1]. Nous apprenons aussi que l'archevêque de Brême, Rimbert, en prêchant en 870 la foi chrétienne dans le Nord, rencontra à Slesvig une troupe d'esclaves chré-

1. *Svarfdæla-Saga*. (*Voy*. la *Biblioth. des Sagas*, par P.-E. Müller, t. 1.)

tiens, au nombre desquels était une religieuse, et qu'il la racheta en donnant son cheval en échange[1]. Dans le siècle suivant, un autre prêtre racheta une jeune fille chrétienne avec l'argent destiné pour son vêtement sacerdotal. Le jeune Olaf Tryggveson, prince de Norvège, qui avait été enlevé dans son enfance, fut échangé contre un grand bouc, par l'Esthonien qui l'avait acheté[2]. Il était impossible que tous ceux qu'on enlevait en France, en Angleterre, en Hollande et ailleurs, fussent accumulés dans la Scandinavie; les serfs étrangers y auraient dévoré la subsistance des habitans, et les auraient bientôt égalés en nombre. Je présume donc que les Normands ne faisaient la plupart de ces enlèvemeus que pour avoir des rançons; les îles que ces pirates occupaient à l'embouchure des fleuves, servaient peut-être de prisons et de lieux de rachat. Aussi les historiens qui font souvent mention d'habitans traînés sur la flotte des Normands, ne disent jamais rien de leur transport, qui, en effet, devait être embarrassant pour des pirates dont les bateaux n'avaient qu'une capacité calculée pour leurs expéditions. Toutefois ce gain ne tentait pas toujours assez les barbares pour les engager à épargner la vie des

1. *Vita sancti Remberti.*

2. *Saga d'Olaf Tryggveson.*

habitans qu'ils surprenaient dans les villes, dans les campagnes, et surtout dans les monastères.

Pendant sept ans les annalistes se taisent sur les Normands, qui néanmoins étaient tous restés en France; il serait intéressant de savoir quelles mesures prit Rollon pour gouverner le pays Rouennais, où Français et Scandinaves, chrétiens et païens, vivaient en bonne intelligence sous ce chef. Comme il n'y avait pas apparemment de communication entre le royaume de France et la province occupée par les pirates, les moines qui ont écrit les chroniques et annales, ont dû ignorer ce qui s'était passé dans cette espèce de colonie mixte.

Quant au roi de France, il avait épousé en 901 la fille d'Édouard, fils et successeur d'Alfred, roi des Anglo-Saxons; on croit que ce mariage avait un but politique, celui de priver les Normands des secours qu'ils avaient tirés jusqu'alors de l'Angleterre [1]. Il confirma les priviléges de l'abbaye de Corbie, dont les chartes avaient été brûlées par les Normands, et il fit don à celle de Saint-Denis du domaine royal de Patoy en Limousin, en indemnité des ravages causés par les pirates.

On profita du calme momentané pour tenir

1. Suhm, *Hist. du Danemark*, t. II, p. 206. Cependant cet historien recule l'époque du mariage de Charles à l'année 915.

un concile à Trosley en Soissonnais. On l'ouvrit en se plaignant de ce que les invasions des païens avaient empêché pendant plusieurs années les évêques et les abbés de s'assembler ; on exposa le triste état des monastères, qui étaient brûlés, ravagés et dépouillés ; on ajouta que la mauvaise conduite des chrétiens était la cause de ce qu'ils ne résistaient point aux païens, et qu'ils prenaient la fuite [1]. L'archevêque de Reims, Hervée, qui avait succédé à Foulques, communiqua à celui de Rouen, sur sa demande, un écrit touchant la manière de se comporter à l'égard des païens convertis qui retournaient au paganisme, faisaient la guerre aux chrétiens, et dévastaient les églises. Le prélat de Reims conseillait dans cet écrit la voie de la douceur ; il eût été en effet difficile à l'archevêque de Rouen d'employer une autre voie, sous un gouvernement païen. Quelque temps auparavant, le pape avait écrit à Hervée dans le même sens, en lui recommandant l'indulgence pour les Normands convertis qui retombaient dans les mœurs païennes, tuaient les Francs, massacraient les prêtres et sacrifiaient aux idoles. Le pape avait fait observer qu'on ne pouvait leur appliquer les peines canoniques, puisqu'ils n'étaient ni assez éclairés, ni habitués

1. Collet, *Concilia*, t. xi, col. 679, 688, 731.

à la contrainte, et qu'il fallait agir prudemment pour ne pas effaroucher ces néophytes[1].

Il paraît que les Normands qui occupaient les autres rivières de la France s'unirent enfin à ceux de la Seine, et ne formèrent plus qu'une seule troupe. Rollon avait beaucoup fait pour consolider sa conquête; en plusieurs endroits de la Neustrie il avait élevé des forts. Les historiens assurent qu'après avoir mis sa colonie en sûreté, il conçut le plan d'une grande expédition ayant pour but de remonter les trois fleuves de la France qui se jettent dans l'Océan, et de ravager[2] les contrées situées entre ces trois bassins. Peut-être était-ce un plan concerté entre les diverses troupes de Normands qui avaient occupé ces fleuves, et qui connaissaient toutes les localités. Nous les voyons, en effet, agir à la fois sur la Loire et sur la Seine. Ils mirent le feu à la ville de Nantes, après en avoir pillé les boutiques et les maisons; puis, remontant la Loire, ils dévastèrent Angers, Saumur, Tours et d'autres lieux sur les bords du fleuve. Les moines de Saint-Florent du Mont-

1. *Quod enim mitius agendum sit cum eis, quam sacri censeant canones vestra satis cognoscit industria, ne forte insueta onera portantes, importabilia illis fore (quod absit!) videantur, et ad prioris vitæ veterem quem expoliaverant hominem relabantur.* Histor. de France, t. IX, p. 209.

2. An 911.

Glonne, emportant les reliques de leur patron, s'étaient joints à ceux de Saint-Philibert-en-Mauge pour s'enfuir. Ces derniers s'étaient engagés à procurer aux habitans des deux abbayes une retraite dans une maison religieuse de leur dépendance, à Tournus en Bourgogne, à condition que les moines de Saint-Florent paieraient les frais de la route. Pressés de s'enfuir, ceux-ci avaient souscrit à la condition, et les deux communautés étaient parties pour la Bourgogne. Lorsque dans la suite les moines de Saint-Florent quittèrent leurs hôtes, pour retourner à leur monastère, ils ne purent ravoir les reliques qui jadis leur avaient donné du crédit et de l'autorité; ne trouvant que des ruines et la misère, ils se dispersèrent, et leur abbaye au Mont-Glonne ne fut point relevée. Mais un d'entre eux, déterminé à enlever aux moines de Saint-Philibert, n'importe par quelle voie, le saint qu'ils gardaient illégalement, s'introduisit chez eux sous les dehors d'un homme perclus de ses membres, et joua, dit-on, pendant vingt-cinq ans ce rôle, jusqu'à ce qu'il eût gagné la confiance de la communauté, et fût parvenu au rang de sacristain. Profitant alors de l'accès facile qu'il avait auprès des trésors de l'église, il enleva les reliques de Saint-Florent, disparut du couvent, et porta son fardeau à l'ermitage creusé dans un roc auprès de

la Loire[1]. Cette fraude pieuse fit presque élever le sacristain heureux, au nombre des saints, par les moines de l'Anjou.

Dans l'expédition qui ruina le monastère du Mont-Glonne, les Normands tuèrent Madalbert, évêque de Bourges, et brûlèrent l'abbaye d'Estrées, tandis que l'autre corps de pirates se dirigea sur Paris, afin de surprendre la ville; mais il échoua dans cette tentative.

Cependant, les ravages qu'ils exercèrent dans cette double excursion, effrayèrent tellement Charles-le-Simple, qu'il s'adressa à Francon, archevêque de Rouen, pour que ce prélat engageât Rollon, devenu son maître, à consentir à une trève de trois mois. « Je perds tous les jours de « mes sujets, lui dit le roi; le royaume est dé« vasté; on ne laboure ni ne sème plus. Annon« cez à Rollon que je lui donnerai des terres éten« dues, et que je lui ferai des présens considérables, « s'il veut se faire chrétien. » Rollon consentit à cette trève[2].

Ce fut un sujet de mécontentement pour plusieurs grands du royaume, tels que Richard, duc

1. Dom Jean Huines, *Hist. de l'abbaye de Saint-Florent*, mss. cité par M. Bodin, dans le t. 1 de ses *Recherches histor. sur la ville de Saumur*. Saumur, 1812.

2. *Hist. Normann.*, par Dudon, par Guill. de Jumièges; poëme du *Rou*, par R. Vace.

de Bourgogne, et Ebles, comte de Poitiers, qui prétendirent que cette trève était une honte pour la France. Les historiens ne nous ont pas fait connaître les articles de l'armistice. Il fallait qu'il eût été fait aux Normands des promesses contraires aux droits ou aux prétentions de ces seigneurs. Dès que la trève fut expirée, ces grands, qu'on n'avait pas vus jusqu'alors fort empressés à repousser les ennemis de l'état, renouvelèrent les hostilités. Il serait possible que Charles-le-Simple eût assuré aux Normands par sa convention, la paisible possession des provinces qu'ils avaient envahies dans cette campagne, et que par conséquent ils se fussent trouvés sur le territoire de ces seigneurs.

Rollon regardant cette attaque des Français comme une trahison [1], renouvela la guerre et les ravages avec plus de violence qu'auparavant. Il partit des bords de l'Yonne, qu'il avait probablement continué d'occuper et de ravager. Non loin de Sens, au bas de la montagne où un riche espagnol avait expié par une pénitence austère un

1. Selon un historien anonyme, Rollon était simplement piqué de ce que le roi avait laissé expirer la trève, sans donner suite aux négociations. « Quand le terme des trèves fut passé, le roy de France ne daigna envoier devers Rollon, dont il eut despit, et ordonna son ost; si entra en Gastinois, ardant et destruisant le pays et le peuple. (*Chron. mss. de la Normandie*, Biblioth. du roi, n° 9857.)

parricide commis par une jalousie aveugle, on a vu, jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, une croix avec une inscription attestant qu'en ce lieu les Normands avaient détruit un monastère sous l'invocation de saint Médard; et tous les ans, à la procession des rogations, le chapitre de Sens faisait une station devant ce monument des dévastations païennes [1].

La troupe de Rollon porta ses ravages jusqu'aux rives de la Loire; l'abbaye de Fleury fut épargnée, on ignore pourquoi [2]; de là, cette troupe revint sur la Seine. A Étampes, elle exerça de nouveaux ravages, et emmena beaucoup de prisonniers. Il paraît que le Languedoc et la Provence eurent aussi à souffrir de ces excursions, ou bien de celles de la troupe de la Garonne; du moins les évêques au delà de Narbonne écrivirent au pape Anastase qu'ils ne pouvaient se rendre à Rome, à cause du danger qu'ils couraient sur les grandes routes infestées par les Sarrasins et les Normands.

1. *Almanach histor. du départ. de l'Yonne, pour* 1824.

2. Dudon de Saint-Quentin, *Hist. Norman.*, liv. III. Un historien anonyme, inséré dans le t. VIII des *Histor. de France*, assure, au contraire, que Rollon fit massacrer soixante moines, et mettre le feu à l'abbaye. Pour concilier ces deux assertions contradictoires, D. Bouquet suppose que Rollon avait donné l'ordre d'épargner le monastère, mais que cet ordre ne fut pas suivi par ses gens.

six mille huit cents hommes, sans compter ceux qui se noyèrent dans l'Eure. Rollon s'enfuit avec une partie de ses troupes vers Rouen, étant poursuivi de près par les Français victorieux; une autre troupe se retira du côté de Loches, et y prit position sur une montagne.

Cette victoire sur les Normands fut remportée le dimanche 20 août, et attribuée par les Chartrains à la chemise de la Vierge. Un poëte ancien l'a chantée dans des vers latins qui ont été traduits en français du temps de saint Louis [1].

Après avoir pris des otages des Normands, les Français les laissèrent aller en paix, d'où l'on

1. Les Chartrains la chemise prirent,
Sur les murs aux carneaux la mirent,
En lieu d'enseigne et de bannière.
Quant la vit la gent aversière,
Si la prirent moult à despire,
Et entre eux à chasler et à rire;
Carreaux y trairent et sajettes,
Et d'arcs turquois et d'arcbalestes;
Mais Dex qui vit lor mescréance,
Y montra divine vengeance;
Si les aveugla qu'ils perdirent
La veue que point ils ne virent, etc.
Des occis y ot telle plantée,
Que la terre en fut jonchiée,
Tant y ot de gent de trenchée.

Poëme des Miracles de la Vierge, cité par Séb. Rouillard, *Hist. de l'Église de Chartres;* Paris, 1609, in-8°, ch. VII.

voit qu'il y eut quelque arrangement pour la retraite des vaincus, que les Français auraient peut-être pu détruire entièrement; il est vrai que ceux-ci avaient perdu aussi beaucoup de monde[1]. La plaine auprès de la porte Drouaise, où les Normands furent défaits, reçut le nom de *Pré de la reculée*, et un bas-relief du chœur de la cathédrale fut destiné à retracer la victoire des Chartrains[2].

Ebles n'arriva qu'après le combat; comme il témoigna du mécontentement de n'avoir pas été attendu pour livrer bataille, on lui montra les Normands, occupant la hauteur du côté de Loches, pour lui indiquer qu'il restait des lauriers à cueillir. Brûlant d'envie de se signaler à son tour par une victoire, Ebles attaqua les ennemis dans ce poste élevé, avec des javelots et des flèches; ils se défendirent à coups de lance. En vain Ebles essaya-t-il de gravir la montagne; il fut repousssé. Il fit apporter alors, pour les enfermer, des palissades et d'autres objets que les Normands avaient employés au siége de Chartres; mais

1. La bataille de Chartres est portée par les historiens, tantôt à l'an 898, tantôt à 905, tantôt à 912. Comme le traité de Saint-Clair, qui est de la dernière de ces dates, paraît avoir suivi de près la bataille, Suhm pense qu'on la fixe le plus convenablement à l'année 911.

2. Séb. Rouillard, *Hist. de l'Église de Chartres*, ch. VII.

ceux-ci les arrachèrent, et en firent des retranchemens pour leur camp. Ebles renonçant à la gloire de réduire seul ces fiers ennemis, appela Richard à son secours. Les Français cernèrent la montagne, et la perte des Normands parut certaine. S'étant aperçu du danger, ils tinrent conseil; un Frison fut d'avis de faire partir un homme qui passerait, la nuit, à travers la ligne des Français, et sonnerait ensuite la charge, pendant que tout le corps d'armée descendrait rapidement de la montagne, et se frayerait un chemin par les rangs ennemis. Cet avis fut accueilli et suivi. Quelques soldats se glissèrent, dans l'obscurité, à travers la ligne de blocus, et sonnèrent de la trompette dès qu'ils furent de l'autre côté. Aussitôt tous les Normands se précipitent dans la plaine; les Français surpris de ce mouvemeut nocturne, s'imaginent que Rollon vient au secours des siens; ils se troublent, et ne défendent plus leur poste; pendant ce temps, les assiégés arrivent au bord de l'Eure, où ils prennent position dans un marais, en s'entourant d'une enceinte formée de corps morts, de chevaux ou bestiaux tués ou crevés, etc. Cette circonvallation, que la nécessité les avait forcé d'élever, inspira du dégoût à la cavalerie des Français qui les avait poursuivis.

Elle laissa passer les Normands qui parvinrent

à leurs bateaux, et allèrent rejoindre Rollon. L'historien Dudon prétend qu'Ebles avait pris la fuite quand les Normands descendirent de la montagne, et qu'il se cacha toute la nuit dans une chaumière[1]. Peut-être cette imputation, odieuse pour tout guerrier, est-elle venue de quelque ennemi d'Ebles.

Cependant, à peine remis de sa défaite à Chartres, le chef des Normands rentra en campagne pour piller et dévaster le royaume de France. Le duc Richard marcha de nouveau contre lui; il était accompagné de l'évêque d'Auxerre, qui avait assisté aussi à la bataille de Chartres; cet évêque belliqueux, dans une excursion précédente, s'était emparé de deux chefs normands; il avait fait précipiter l'un du haut des murs, et avait donné l'autre à garder à Ragenaire, vicomte d'Auxerre. Le même évêque se fit une sorte de réputation par le succès avec lequel il entreprit la petite guerre contre des détachemens isolés de pillards normands. Il aurait fallu bien des hommes d'un caractère aussi déterminé pour mettre fin aux ravages des Normands. Mal-

1. *La Chronique de Normandie* assure que le duc Richard et le comte Ebles, « petitement accompagnés, se boutèrent en « la maison d'un foulon, et là furent tout le surplus de la nuit « en grand doute, dont il sourdit grande dérision en France, « que si peu de Normands, tous affamés, avaient déconfit si « grands seigneurs et si grand'foison de gendarmes. »

heureusement, il ne régnait ni énergie ni union entre les grands vassaux, seuls capables de mettre sur pied des forces imposantes; peu touchés du sort de la nation, ils ne concertaient entre eux aucun moyen de délivrer leur patrie du fléau qui pesait sur elle. A quelque patience que le peuple fût habitué, il laissa pourtant éclater ses plaintes, en voyant se renouveler toutes les calamités par lesquelles les Normands signalaient toujours leur passage : l'incendie des églises, la persécution affreuse du clergé, le massacre des habitans paisibles, l'enlèvement et l'esclavage des hommes et des femmes. Dans son mécontentement, le peuple remontait au chef de l'état, et accusait le roi d'une insouciance coupable à l'égard de la situation déplorable de son royaume, où en effet tout amour de la patrie paraissait éteint.

Charles-le-Simple, fatigué d'avoir toujours dans ses états un ennemi acharné, sans pouvoir espérer de le chasser jamais, et de ne commander qu'à un peuple malheureux et justement mécontent, résolut enfin de faire une démarche décisive, pour en finir avec les pirates du Nord.

Les historiens s'accordent à dire que Charles-le-Simple reçut à cet égard des représentations solennelles, soit du peuple, soit de son parlement, c'est-à-dire des barons et des évêques. Voici l'assertion de Vace, remarquable en ce qu'elle fait

connaître en même temps la situation de la France :

Li évesques de France, et li bon ordené,
Li baron et li conte, li viel et li puisné,
Virent li gentil regne à grant honte atorné.
Au roiz Challon-le-Simple en ont merci crié :
  Qu'il prenge conroi de la christienté,
Voient les moustiers ars, et le peuple tué,
Par deffaute de roiz et par sa fiebleté,
Des Normanz et de Rou qui le regne ont gasté,
Voient lor felonnie, voient lor crualté!
De Bleiz à Saint-Liz n'a un arpent de blé;
Marchant n'osent en vigne laborer, ne en pré;
Se cette chose dure, moult auront grant chierté;
Ja tant comme guerre soit, n'en auront gran plenté;
Fasse pais as Normanz; trop a cest mal duré [1].

Selon une chronique manuscrite de Normandie [2], tous les ordres de l'état adressèrent ces doléances au roi. « Quand les prélats, les barons et « le peuple de France virent ainsi le royaume dé« truire, si s'assemblèrent et allèrent devers « Charles-le-Simple, lors roi de France, et lui « dirent qu'il eût pitié de la chrétienté. » Une autre chronique emploie même le mot d'états. « Quand Charles-le-Simple vit ainsi destruict son « royaume, il assembla les estats du royaume, et « lui fut conseillé qu'il print trèves de Rou, etc. [3] »

1. *Roman du Rou.*

2. Manuscrit de la Biblioth. du Roi, n° 9857. *Voy.* aussi les manuscrits n°s 9848, 9858, 7369, et autres.

3. Manuscrit de la Biblioth. du Roi, n° 9858.

A ces représentations le roi répondit : « C'était « à vous à me conseiller et à m'aider à chasser les « Normands; que puis-je seul contre ces enne- « mis ? »

> Que peut faire un soul homme ? et que peut esploitier,
> Si li homme li faillent qui li doivent aidier ?
> Bonne gent fait roi fort, et cil fait estre fier,

dit Robert Vace[1]. Le roi fit ensuite part à son conseil ou parlement du désir qu'il avait de faire la paix avec Rollon, et des propositions qu'il allait lui transmettre. Ainsi le projet de la pacification du royaume fut provoqué par ceux qui constituaient alors les états du royaume, et eut leur sanction; nous allons voir tout-à-l'heure un autre exemple de cette sanction des représentans de la nation. C'est une chose remarquable que le soin employé par les historiens français et étrangers à constater l'intervention des grands dans cette négociation importante; les historiens de Normandie le disent positivement. L'historien de Sicile, Malaterra, lorsqu'il en vient à raconter comment le roi de France prit la résolution de céder la Neustrie, ajoute que ce prince *prit d'abord l'avis des anciens*[2]. Guillaume de Malms-

1. Poëme du *Rou*. (Voy. les fragmens publiés par Brøndsted. Copenhague, 1818, cah. 2e, et le liv. II de Dudon.)

2. *Seniorum usus consilio*. *Chronique* de Malaterra, dans Carusii, *Biblioth. histor. regni Siciliæ*, t I.

bury, écrivain anglais, fait la même remarque[1].

Charles envoya l'archevêque Francon à Rouen auprès de Rollon, pour lui offrir la Neustrie, et la main de sa fille naturelle Gisèle, à condition qu'il se ferait chrétien, et qu'il vivrait désormais en paix avec la France[2]. Il paraît que Francon avait déjà gagné quelque ascendant sur l'esprit de Rollon, avec lequel il devait nécessairement avoir de fréquentes relations à cause des affaires de son diocèse. Robert Vace dit de ce prélat qu'il savait *maint langage;* connaissances très rares alors. Rollon ne répondit plus aux propositions du roi, comme la première fois : « Nous ne vou« lons obéir à personne ! » parce qu'ici il n'était en effet question d'aucune obéissance; le roi ne voulait qu'un simple hommage. Rollon qui avait dû se familiariser avec la société des chrétiens, et en apprécier les avantages, se montra disposé à embrasser le christianisme; seulement la terre que lui offrait le roi ne lui convenait pas assez; il objectait que le pays était désert, inculte, que

1. *Cum magnatibus librato consilio, bonum esse liberalitatem ostentare regiam, cum non posset propulsare injuriam. Histor. regum Angliæ,* liv. XII; dans le t. X des *Histor. de France.*

2. *Mandans si christianus efficeretur, terram maritimam ab Eptæ flumine usque ad Britannicos limites, cum sua filia nomine Gisla se ei daturum fore...* Guillaume de Jumièges, *Histor. Normann.,* l. II, ch. XVII.

Rouen même était presque vide, et que son armée ne trouvait pas de quoi subsister dans le pays.

Charles lui fit offrir la Flandre; Rollon la trouvait trop marécageuse; suivant les historiens normands Dudon et Guillaume de Jumièges, on soumit alors, pour contenter le chef des Normands, la Bretagne, ou du moins les fiefs de Rennes et de Dol à la Neustrie, et il fut convenu que Rollon posséderait le tout; Bérenger de Rennes et Alain de Dol devaient lui prêter serment comme à leur suzerain. Je reviendrai plus tard à cette clause du traité de paix. Rollon avait déjà répudié Popa, que d'ailleurs il n'avait pas formellement épousée[1]. Un prêtre de Gisors, auteur d'un ouvrage assez singulier sur Rollon[2], a longuement discuté la question de savoir si ce chef pouvait légitimement répudier sa première femme; il se décide pour l'affirmative, par la raison que Popa étant chrétienne, et Rollon païen, le mariage était nul. On ne voit pas dans l'histoire que ce premier mariage, si c'en était un, ait retardé un instant le second, ni que personne se soit avisé de contester la légalité d'un lien qui promettait la paix à la France.

Après être tombé d'accord, on arrêta que la paix serait conclue à Saint-Clair-sur-Epte, village

1. *Rou en a fait sa mie*, dit Robert Vace, *Roman du Rou.*

2. Roberti Denyaldi, *Rollo Northmanno-Brittanicus*. Rouen, 1660, in-fol.

situé sur la limite de la Neustrie et de l'Ile-de-France, et que le roi Charles et le chef des Normands y auraient une entrevue. Rollon arriva sur l'un des bords de l'Epte, et le roi avec toute sa suite sur l'autre. Robert Vaçe dit expressément que Charles-le-Simple avait convoqué à Saint-Clair tous les grands :

Et li roiz à Saint-Clair tous ses barons manda[1].

Ainsi ce fut encore en présence des états d'alors que Charles crut devoir conclure l'acte important qui allait assurer la paix au royaume, moyennant le sacrifice d'une de ses plus belles provinces. Selon Dudon[2], Rollon n'avait même voulu accepter les propositions du roi qu'autant que la cession de la Neustrie lui serait confirmée et jurée par le roi, les archevêques et évêques, les comtes et abbés, ce qui semblerait annoncer que le chef normand ne regardait cet acte comme valable, que lorsque tout le gouvernement d'alors y aurait consenti. Rollon et Charles-le-Simple se virent pour la première fois; le chef des Normands prêta serment à son beau-père futur, en mettant ses mains entre celles du roi en signe d'hommage, et le roi lui céda la partie de la Neustrie, appelée depuis Normandie. Dudon et Guillaume de Jumièges assurent que la cession fut confirmée par ce parlement que le roi avait convoqué pour la solennité.

1. *Roman du Rou.* 2. *De Morib. et actis Normann.*, l. II.

« Le roi Charles et Robert, duc des Français, les « comtes et les grands, les évêques et les abbés as- « surèrent par le serment de la foi catholique à « Rollon sa vie, ses membres, et les honorifiques « de son fief sur la terre dénommée. » Un autre historien ajoute que ce furent les barons qui conduisirent Rollon en présence du roi pour que le nouveau duc prêtât serment au prince ; en voyant la belle prestance du chef normand, son air martial, son extérieur distingué, « dirent les Français « que bien appartenait à tel homme tenir grande « seigneurie [1]. »

Un usage, dont on ne connaît pourtant pas de second exemple, exigeait que le nouveau feudataire baisât le pied du suzerain. Rollon refusa de se soumettre à une coutume aussi humiliante ; mais ne pouvant se dispenser de s'y conformer en apparence, il chargea quelqu'un de sa suite de le remplacer. Les historiens racontent comme une anecdote curieuse que le Normand choisi par Rollon, ne voulant pas se baisser, leva le pied du roi si haut, qu'il faillit le faire tomber à la renverse. Le roi retourna ensuite dans ses domaines, et Rollon fut conduit par Robert à Rouen, où il fut baptisé par l'archevêque Francon, avant d'épouser Gisèle. Le duc Robert lui servit de parrain et lui donna son nom : beaucoup de seigneurs

1. *Chron.* manuscr. *de Normand.*, de la Bibl. du Roi, n° 8957.

français assistèrent à la cérémonie. Rollon reçut des présens considérables du duc, avec lequel il contracta une alliance intime; d'après son exemple, sa suite et ses gens abjurèrent le paganisme, et se firent chrétiens. Cette conversion générale fut un véritable triomphe pour le haut clergé, qui fit voir qu'il avait dompté par le dogme un chef redoutable avec lequel le roi avait été obligé de composer. Le même pirate qui naguère avait brûlé les monastères et massacré les écclésiastiques, montra tout à coup la docilité d'un enfant quand il fut entre les mains de l'archevêque de Rouen; d'après les conseils de ce prélat, il fit, les sept premiers jours, pendant lesquels il garda la robe blanche de néophyte, des donations aux églises, savoir, le premier jour à Notre-Dame de Rouen, le second à Notre-Dame de Bayeux, le troisième à Notre-Dame d'Évreux; le quatrième à Saint-Michel-sur-la-Mer; le cinquième à Saint-Pierre et Saint-Ouen, dans le faubourg de Rouen, le sixième à Saint-Pierre de Jumièges, enfin le septième à l'abbaye de Saint-Denis.

Avant de continuer, revenons au traité de Saint-Clair-sur-Epte, pour examiner un acte qui démembra le royaume et fixa les Normands en France. L'abbé Vély[1] et d'autres auteurs modernes regardent ce traité comme le plus honteux

1. *Hist. de France*, t. II, édit. in-8°.

qui ait été conclu depuis l'origine de la monarchie. C'était en effet une déclaration solennelle de la décadence de la race de Charlemagne, et une atteinte portée au pouvoir des Francs. Cependant ne poussons pas la sévérité jusqu'à l'injustice relativement à Charles-le-Simple. Assurément il eût été plus glorieux pour le roi de chasser les pirates du royaume que de leur en céder une partie; mais ce que ses prédécesseurs n'avaient pu faire, ce que ses puissans vassaux ne voulaient entreprendre, comment un des derniers Carlovingiens en eût-il été capable? Dans l'état des choses d'alors, il ne s'agissait plus d'affranchir le royaume de ceux qui le troublaient, mais de les rendre sédentaires, ou plutôt de se débarrasser d'une partie des nombreux ennemis du trône et du repos de la France; car après les pirates il en restait encore trop, et tous n'étaient pas aussi étrangers à l'état que les Normands; la plupart se trouvaient à la cour même du roi. Qui aurait pu repousser les hordes du Nord, si ce n'est les grands? Cependant que firent-ils? ils se contentèrent d'assister à la cession de la Neustrie.

Mais quand ils auraient aidé le roi à repousser les Normands, à les chasser même du royaume, on n'aurait pas été sauvé. Une chronique anglaise dit qu'Alfred fit la paix avec les Normands, parce qu'il désespérait de pouvoir les atteindre avec ses

troupes; ils paraissaient sur une côte, la pillaient et se rembarquaient aussitôt[1]. Cette manière de faire la guerre, la même qu'ils employaient en France[2], déroutait la tactique d'alors; c'est avec une marine qu'il aurait fallu les poursuivre; mais où aurait-on trouvé des marins dans l'ancien empire de Charlemagne?

D'ailleurs il ne fut pas question d'offrir à Rollon une province nouvelle; il ne s'agit que de renoncer en sa faveur à celle qu'il occupait depuis seize ans, dont il était suzerain de fait, et que le roi n'était pas en état de reprendre, à moins d'être secondé par les efforts unanimes des barons; efforts auxquels on ne devait plus s'attendre. La domination des Normands était déjà tellement consolidée à Rouen, que des Français même allaient y vivre sous les lois de Rollon. Le roi céda ce pays, comme sous les deux premières dynasties les rois cédaient presque toutes les provinces et les terres seigneuriales du royaume, en

1. *Pacem estimavit petendam esse; qua enim contra taliter a mari erumpentes exercitum duceret, penitus ignoravit. Chron.* de Jean Wallingford, dans le *Recueil* de Th. Gale. Oxford, 1691, in-fol.

2. *Erat quippe videre miseriam; nam cum sæpius piratæ tum terras vastarent, tum in mari latitarent, iterumque ad vastationem terrarum, oblata opportunitate, sese inferrent, in tantum furor eorum processit, etc.* Vita *sancti Bertulfi*, dans le t. x des *Histor. de France*.

les donnant en fief à des seigneurs obligés de rendre hommage au souverain. Si cette prestation d'hommage dégénérait quelquefois en pure cérémonie, le roi ne courait pas plus de risque pour le fief de Normandie que pour d'autres fiefs du royaume, et l'indépendance à laquelle pouvait arriver Rollon, Charles avait à la craindre de plusieurs de ses sujets.

Observons de plus, que la Neustrie était presque déserte, et que vraisemblablement les Français ne se seraient point souciés de long-temps d'aller habiter une province devenue un lieu de débarquement usuel pour les pirates, et par conséquent sujette à des ravages continuels. En la peuplant de Normands dont le clergé se chargeait ensuite d'adoucir les mœurs et de fléchir l'âme altière, on faisait au contraire de cette province, un boulevard contre de nouvelles expéditions du Nord, et la France était désormais rassurée du côté où régnait le danger le plus imminent[1]. Sous ce rapport, le traité de Saint-Clair-sur-Epte, loin de nuire, était un bienfait pour les Français.

Je conviens qu'il ne réparait pas les calamités

1. *Donavimus et subjecimus istam abbatiam sancto Germano ejusque monachis, præter partem ipsius abbatiæ quam annuimus Nortmannis sequanensibus, videlicet Rolloni suisque comitibus* « pro tutela regni »; dit Charles-le-Simple dans une charte de l'an 918, en faveur de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, *Histor. de France*, t. IX, p. 536.

affreuses que les Normands avaient versées sur la France; mais quelle réparation aurait-on pu demander et obtenir? Les auteurs de ces ravages étaient des aventuriers qui n'avaient profité eux-mêmes que faiblement de tout ce dont ils avaient appauvri la France : ils avaient détruit bien plus qu'ils n'avaient enlevé. Un peu de butin était vraisemblablement tout ce qui restait aux nouveaux maîtres de la Neustrie, de leurs courses vagabondes dans l'intérieur de la France. Nous entendons avouer dans les négociations Rollon qu'il n'avait seulement pas de quoi soutenir ses troupes; lors de sa conversion, il reçut des présens; l'histoire ne dit point qu'il en ait donné à son tour. Ce chef qui ne possédait peut-être que son épée, aurait combattu en France jusqu'à son dernier soupir; n'ayant plus de patrie, il s'était fait un établissement à Rouen; ses gens, aussi pauvres que lui, l'avaient reconnu pour chef; il fallait bien qu'en guerroyant il s'assurât sa nouvelle propriété; car son existence en dépendait.

Dans ces circonstances Charles-le-Simple fit donc ce que la malheureuse nécessité et la plus saine politique prescrivaient, en confirmant aux Normands, par un traité, la possession de leur conquête. Il prit ce parti, de concert avec les grands du royaume, qui seuls représentaient le corps de la nation. Si donc quelque honte reste

attachée à ce traité, elle retombe sur ce parlement composé d'hommes qui avaient en main tous les moyens de maintenir l'intégrité du territoire, et de sauver l'honneur de la France; mais à cette époque le patriotisme éteint n'inspirait plus de résolutions généreuses.

La couronne de France perdit dans ce temps deux provinces à la fois : tandis que l'on cédait avec éclat la Normandie aux Scandinaves, Charles-le-Simple rendait insensiblement l'indépendance au nord de son royaume. Les comtes de Flandre, du Hainaut, de Namur, de Luxembourg, se séparèrent de la France[1], et acquirent autant de souveraineté que les ducs de Normandie. Mais on y fit peu d'attention; les regards inquiets de la nation française ne se portèrent que sur l'institution du duché de Normandie; des étrangers, des ennemis, des barbares s'y établissaient; c'était un événement à la fois plus singulier, et plus choquant pour l'amour-propre de leurs voisins.

Une chose qui doit surprendre, c'est que le texte de ce traité important qui démembrait le royaume, et donnait un duché de France à des pirates, ne se trouve nulle part, et n'est cité par

1. Dewez, *Mémoire sur cette question : A quelle époque les comtes et ducs sont-ils devenus héréditaires dans la Belgique?* dans le t. III des *Nouv. Mémoir. de l'acad. roy. de Bruxelles*, 1822.

aucun historien [1]. Bien plus, aucun historien ne dit même si ce traité fut écrit. Je lis, à la vérité, dans l'*Histoire générale de Normandie*, par Dumoulin [2], que Charles-le-Simple fit expédier des lettres de la cession de cette province, qu'il les signa, et qu'il y fit apposer son sceau, qui était semé de *fleurs de lis sans nombre*. Mais Dumoulin ne cite point les garans de son assertion. Les Normands ne connaissaient pas les écritures publiques. Chez eux tout se faisait verbalement; ils étaient toujours assez forts pour faire exécuter les stipulations dont ils étaient convenus : l'épée leur tenait lieu de plume. Aussi Rollon, qui dans la suite fit beaucoup de donations aux églises et aux particuliers, n'expédia jamais de document écrit. On ne connaît pas non plus de charte de son fils; ce n'est que sous son petit-fils que l'on commença d'en expédier. Il en existe encore une ou deux de ce règne; sous Richard II elles devinrent plus nombreuses. A cette époque on sentit déjà le besoin d'écritures et d'actes authentiques; quand ce duc confirmait les donations de son bisaïeul, de son aïeul ou de son père, il avait soin d'avertir dans les chartes que ces do-

1. Aussi manque-t-il dans la *Table chronologique des diplômes, chartes, titres et actes imprimés concernant l'Hist. de France*, par Bréquigny. Paris, 1769, t. 1, in-fol.

2. Liv. 1.

nations avaient été faites verbalement [1]. Cependant, sous Guillaume-le-Conquérant, les Normands disposaient souvent encore des terres, sans aucun écrit quelconque, et seulement en investissant le vassal avec une épée, un arc, une flèche, ou un éperon [2]. Ainsi Rollon a pu ne pas demander de charte, et toute l'investiture de la Normandie a pu consister dans le baiser et la prestation de serment que Charles-le-Simple exigea du nouveau duc.

Mais comment les Français n'auraient-ils pas rédigé un acte aussi important, eux qui dressaient des chartes pour les moindres cessions? nous connaissons d'ailleurs exactement le texte d'un acte un peu semblable, qui fut le résultat d'une entrevue de Charles-le-Simple et de l'empereur Henri en 926. Comment se fait-il que lors de la querelle qui s'éleva dans la suite au sujet de cet acte de cession, et relativement à la clause qui

1. *Sine ullo chartarum notamine*, charte en faveur de l'abbaye de Saint-Ouen. Une charte en faveur de l'abbaye de Jumièges, porte des expressions équivalentes. (*Note de M. Aug. Le Prévost.*)

2. Voici les paroles de l'auteur d'une Chronique : *Conferebantur etiam primo multa præmia nudo verbo, absque scripto vel charta, tantum cum domini gladio vel galea, vel cornu, vel cratera, et plurima tenementa cum calcari, cum strigili, cum arcu, et nonnulla cum sagitta.* Gale, *Rerum anglic. scriptor. veteres.*

abandonnait, dit-on, la Bretagne à Rollon, on ne cita jamais le texte précis du traité de Saint-Clair qui aurait dû lever les difficultés? Peut-être des accidens ont-ils détruit la charte originale; elle a pu être portée avec le reste des archives de Normandie à la tour de Londres, par les rois issus de la race normande: on a pu effacer ce monument de la faiblesse du règne des derniers Carlovingiens. Louis d'Outremer qui pénétra en 944 jusqu'à Rouen, pendant la minorité du duc Richard, et fit tous ses efforts pour réunir la Normandie à sa couronne, a pu anéantir l'acte qui la donnait aux Normands.

Toutes ces conjectures seraient superflues, si les historiens normands ne parlaient si vaguement d'un traité qui a fondé leur gouvernement; ils ne désignent même pas toutes les limites de la province cédée à Rollon. La Chronique d'Alberic et d'autres disent simplement que la Normandie s'étendait depuis la rivière d'Epte jusqu'aux frontières de la Bretagne[1]. Les Chroniques de Normandie portent: « Depuis la terre d'Andelle jus-« ques à la mer, et jusques à Coisnon-Lez, le « mont Saint-Michel et par delà[2]. » Le moine de

1. *Terram maritimam ab Epta flumine usque ad limites britannicos.* Chroniq. d'Alberic, dans le t. IX des *Histor. de France.*

2. MSS. de la Biblioth. du Roi, nos 7369, 8957, 9848, etc.

Fleury ne désigne pour limite que la petite rivière d'Aure (Arva). Cependant l'étendue de la province cédée a dû être clairement exprimée dans l'acte; c'était une précaution que l'on prenait même pour de simples donations de pièces de terre.

Ce n'est que chez un historien étranger, Malaterra, que l'on trouve la démarcation précise des frontières du pays des Normands; il est vrai que cet historien prend les limites telles qu'elles existaient de son temps, c'est-à-dire à la fin du onzième siècle; selon l'auteur sicilien, la Normandie fut restreinte au pays borné par la mer, le Ponthieu, la Bretagne, Chartres, le Maine, le Vexin et Beauvais[1]. Il fait de la Bretagne une des limites de la province; cependant il dit aussi, comme les historiens normands, que la Bretagne fut donnée également aux pirates du Nord. Il a été écrit un amas de dissertations sur la question de savoir si la Bretagne a dépendu anciennement de la Normandie. Au commencement du dix-

1. *Terra illa concessa a pago Pontiniensi quem ab orientali parte sui habet, secus mare Anglicum, quod ab aquilonari parte adjacet, usque in Britanniam quæ fines ejus occidentales claudit, ab occidentali vero et meridiano cornu pago Cenomanico terminatur, usque in Carnotensem, et a Carnotensi clauditur Velcasino et Belvacensi usque Pontinum.* Chronique de Malaterra, l. 1, dans le t. 1 de la *Biblioth. histor. de Sicile.*

huitième siècle le P. Lobineau, à la tête des écrivains bretons, soutenait l'ancienne indépendance de sa nation [1]; peu s'en fallait que l'abbé Vertot qui s'érigeait en avocat des prérogatives de la couronne [2], ne traitât le P. Lobineau et ses partisans d'hommes séditieux et dangereux. « Comment, disait l'écrivain breton, qui suspectait la véracité des premiers historiens normands, « comment le roi pouvait-il changer la Bretagne « qu'on prétend avoir été un fief, en arrière-fief, « en la soumettant à la Normandie ? » L'abbé Vertot lui citait, en réponse, une vingtaine d'autorités, depuis Dudon de Saint-Quentin jusqu'au P. Daniel, pour prouver que la Bretagne a été donnée en arrière-fief aux ducs normands; il prétendait que l'embarras dans lequel se trouvait le royaume permettait cette altération, et que de tout temps les rois qui, selon l'historien de la cour, ne sont comptables qu'envers Dieu, ont changé et cédé des provinces par les traités de paix. Il était temps que cette dispute finît, car elle devenait sérieuse.

1. Lobineau, *Hist. de Bretagne*; Paris, 1707, in-fol., t. 1.

2. *Voy.* son *Traité histor. de la Mouvance de Bretagne*, et son *Histoire critique de l'établissement des Bretons et de leur dépendance des rois de France et des ducs de Normandie*; Paris, 1720, 2 vol. in-12; ainsi que les *Dissertations* de Dumoulinet *sur la Mouvance de Bretagne*; Paris, 1711, in-12.

Dudon de Saint-Quentin et Guillaume de Jumièges disent positivement que Charles-le-Simple céda la Bretagne à Rollon, et nous voyons dans l'histoire que les ducs normands firent valoir en effet les droits que le roi leur avait cédés sur le pays voisin du leur, et qu'ils voulurent le soumettre, tandis que les Bretons refusaient de les reconnaître pour leurs maîtres. Il faut croire que le traité de Saint-Clair-sur-Epte ne s'était pas expliqué bien nettement sur cette clause, et que du moins la cession était de nature à être contestée. D'Argentré qui, en sa qualité d'historien breton, prend naturellement parti pour sa province, fait à ce sujet une réflexion judicieuse [1]. « Charles-le-Simple, dit-il dans son langage suranné, donna à Rollon la vieille querelle de la « souveraineté de Bretagne, ce que lui ni ses pré- « décesseurs n'avaient su faire ; mais ses desseins « étaient que si Rollon en pouvait venir à bout, « il gagnerait pour le moins la dite obéissance, « tenance et arrière-fief qui ne lui coûterait « guère, et ne pouvait qu'il ne gagnât en la par- « tie, et quand il y eût perdu son gendre en la « querelle, c'était ce qu'il souhaitait ; il eût repris « la Normandie, et retrouvé l'hommage de Bre-

1. *Hist. de Bretagne ;* Paris, 1618, in-fol. — Mézerai, dans son *Hist. de France,* t. II, édit. in-8°, fait la même remarque que d'Argentré.

« tagne, et s'il n'y eût rien fait (comme à la fin « il advint), il pensait bien que ce n'était rien « perdu ni gagné, et qu'aussi bien n'en était-il « nullement reconnu, et parce qu'il demeurait « en l'état précédent. »

D'après l'auteur breton, Charles-le-Simple aurait donc agi politiquement en soumettant aux Normands une province où il ne pouvait se faire obéir lui-même. Nous avons vu en effet que pendant les incursions des Normands, les Bretons harassaient quelquefois de leur côté les forces royales. Mais les historiens normands, Dudon de Saint-Quentin et Guillaume de Jumièges, disent que Bérenger, seigneur de Rennes, et Alain, seigneur de Dôle, se trouvaient à la grande réunion de Saint-Clair-sur-Epte, qu'ils assistèrent au pacte entre Charles et Rollon, et qu'en signe de confirmation, ils jurèrent sur-le-champ fidélité à leur nouveau suzerain. De plus, ces auteurs ont soin de nous apprendre que Bérenger et Alain assistèrent aussi dans la suite à l'installation du fils de Guillaume, et qu'ils lui prêtèrent serment. Ces actes positifs, s'ils étaient bien vrais, lèveraient tous les doutes; mais en leur qualité d'historiens normands, ces écrivains auraient pu admettre un peu légèrement un fait qui flattait l'amour-propre de leur nation, et que leur gouvernement avoit intérêt à accréditer. Cependant, d'autres

historiens attestent également la cession de la Bretagne et les actes d'hommage que rendirent les seigneurs bretons aux ducs de Normandie. La question se réduirait donc à savoir si Charles-le-Simple avait le droit de soumettre la Bretagne à la Normandie; question sur laquelle on pourrait disputer long-temps, comme sur la légalité d'une foule d'autres actes publics. Vers la fin de la seconde race, les arrière-fiefs étaient au reste devenus communs. A force de distribuer de cette manière les domaines royaux, les rois avaient accru considérablement la puissance de quelques grands vassaux, au détriment du gouvernement politique et de la dynastie dont la ruine en fut accélérée, ainsi que Montesquieu l'a fait remarquer[1].

La légèreté avec laquelle les historiens du moyen âge ont parlé du traité de Saint-Clair-sur-Epte laisse encore en doute un autre point important. Comment Charles-le-Simple a-t-il investi Rollon de la Normandie? La donna-t-il comme un fief sujet aux charges ordinaires, ou ne fit-il point de réserves? Les formalités auxquelles Rollon fut soumis à Saint-Clair feraient penser que ce fut en fief ordinaire qu'il reçut la Normandie; toutefois la condition politique des ducs de Nor-

1. *Esprit des Lois*, l. XXXI, ch. XXXIII.

mandie fut déterminée plus positivement par un traité qui fut conclu après une guerre, en 946, dans le même lieu de Saint-Clair, entre Louis et Richard; suivant un historien du treizième siècle[1], il fut réglé par ce traité, que le duc de Normandie ne devrait au roi de France aucun service militaire, et qu'il n'était tenu qu'à lui faire hommage de son duché, et lui promettre fidélité sur sa vie et sur le fief qu'il possédait, comme le roi promettrait au duc fidélité sur sa vie et sur tout ce qui lui appartenait. Au reste, quand les ducs furent devenus souverains d'Angleterre, l'hommage et la fidélité ne furent plus que des obligations à peu près indifférentes. Ils firent alors la guerre, et prirent part à la lutte des partis en France, sans se souvenir beaucoup des traités de Saint-Clair-sur-Epte. Un historien qui a écrit les événemens du règne de Philippe-Auguste[2], prétend, que tant que la Normandie a eu des chefs particuliers, ils n'ont point manqué de rendre chaque année au roi les services féodaux d'obligation. Cependant les fréquentes guerres des ducs de Normandie et des rois de France déposent contre cette assertion.

1. Duchesne, *Script. Rer. Normann.*, p. 316.

2. *Reddendo regibus Francorum servitia annua secundum consuetudinem feodalem*. Guillelm. Armoric., *De gestis Philippi Aug.*, dans le t. XVII des *Histor. de France.*

Un des chefs normands, Gélon, qui avait ou commandé une troupe particulière, ou partagé l'autorité avec Rollon, avant que la troupe eût élevé celui-ci au rang suprême, reçut du roi Charles une dotation particulière; peut-être était-ce une des stipulations du traité de Saint-Clair. Ce fut le fief de Mont-de-Blois qu'on lui assigna[1]; la circonstance d'un établissement isolé, fait à ce chef, semblerait confirmer la conjecture de Suhm, qui pense que Gélon avait commandé une troupe des Normands de la Loire. Les historiens citent encore un autre chef, Herbert, qui fut doté par le roi de France : il reçut le comté de Senlis. Ces deux fiefs retournèrent bientôt à la couronne.

Quant aux compagnons de Rollon, ce fut leur chef lui-même qui prit soin de les établir[2]. Il leur distribua des terres dans la province que la France venait de lui céder, et qui dès lors prit le nom de Normandie. Les historiens de cette province nous apprennent que le partage des terres se fit par le moyen d'une corde[3]; il faut que cette manière d'arpenter le terrain ait excité l'attention

1. Guill. de Jumièges, *Hist. Normann.* — *Chron. d'Albéric.*

2. Suivant une chronique manuscrite (Biblioth. du Roi, n° 9858) il donna à ceux qui ne voulurent pas s'établir et se faire baptiser, « argent, chevaux et harnois, et s'en allèrent là « où ils voulurent. »

3. *Illam terram suis fidelibus funiculo divisit, universamque*

des Français; en effet, les Romains, les Français, les Anglais, les Allemands, arpentaient par le moyen d'un bâton, ainsi que l'indiquent les noms de perche, verge, *rod*, *ruthe*, donnés aux mesures agraires. Dans le Nord au contraire, en Danemark surtout, on arpentait toujours par le moyen d'une corde[1]; lorsqu'une famille occupait un terrain en friche, la corde servait à le partager exactement, et à assigner à chacun son lot, précisément comme Rollon fit sur les bords de la Seine; aussi le mot *reebning*, ou mesurage par la corde (*reeb*), exprimait la pratique de l'arpentage, qui depuis une haute antiquité est connue aux peuples du Nord[2]. Ainsi, à la seule manière d'arpenter leurs conquêtes, on reconnaît l'origine scandinave des nouveaux possesseurs de la Normandie.

diu desertam reædificavit, atque de suis militibus advenisque gentibus refertam restruxit. Guill. de Jumièges. L'abbé Suger parle plus précisément de la corde d'arpentage : *Antiquo fune geometricali Francorum et Danorum concorditer metito collimitat.* Le moine de Fontenelle dit que le partage des terres se fit au sort. (D'Achery, *Spicileg.*, t. II, p. 283.)

1. *Cujus (funiculi) dimensione tota villa in æquales redigitur portiones.* Suneson, *Leges prov. Scaniæ*, l. IV, ch. 1.

2. *Voy.* sur l'arpentage des Scandinaves le *Mémoire* de M. Olufsen, *pour servir à éclaircir l'organisation intérieure du Danemark dans les anciens temps*, dans le t. I des *Mémoires philosoph. et historiq. de la soc. roy. dan. des sciences*; Copenhag., 1823, in-4°.

Selon Dudon de Saint-Quentin, Guillaume de Jumièges et d'autres historiens, cette province était déserte [1], et Rollon fit des dispositions pour la repeupler [2]. Il est probable que leurs expressions ne doivent pas être prises à la lettre ; certes la Normandie ne devait pas être fort peuplée après tant d'invasions et de ravages qu'elle avait subis ; mais elle ne pouvait non plus être abandonnée. Nous avons vu qu'à son arrivée Rollon trouva la ville de Rouen habitée ; il a été dit aussi que pendant les seize ans de la domination païenne, beaucoup de monde, des chrétiens même, étaient allés vivre sous ses lois. Peut-être restait-il encore assez de terres en friche pour que chacun de ses compagnons pût en obtenir une portion. Peut-être aussi disposa-t-il de toutes les terres occupées ou abandonnées, en réduisant les habitans indigènes à l'état de vassaux ou même de serfs. Il est à remarquer que dans les chartes d'une époque postérieure, plusieurs terres de cette province sont désignées sous le nom de bénéfices, ce qui indiquerait qu'elles n'avaient été données qu'en usufruit, selon l'usage

1. *Voy.* la note 3, p. 124 et suivante.

2. Un ancien auteur anglais, Thomas Walsingham, prétend que Rollon ouvrit, comme un second Romulus, un asile à tous les *fugitifs*, *bannis* et *étrangers*, leur promettant protection, sûreté et terres. (*Voy.* son *Hypodigma Neustriæ.*)

des bénéfices militaires sous les deux premières races[1]. Ces fiefs, distribués par Rollon aux Normands, ont conservé jusqu'à nos jours les noms des guerriers scandinaves auxquels ils furent distribués. Ainsi, *Angoville*, *Borneville*, *Foucarville*, *Grimonville*, *Héronville*, *Granville*, étaient les possessions d'Amgot, Biœrn, Foulcard, Grim, Harold, Gérold; et, en effet, elles sont désignées à peu près ainsi dans les chartes anciennes[2]. La plupart sont situés dans le département de la Seine-Inférieure; il y en a bien moins dans les autres départemens de la Normandie. Les Normands n'avaient amené en France que très peu de femmes; cependant ils eurent des familles en Normandie. Ils épousèrent donc des femmes de la province; ou bien ils vécurent avec leurs prisonnières et esclaves.

Après avoir distribué des établissemens à ses compatriotes, Rollon s'occupa d'en assurer la durée, en leur donnant des lois fermes et sages. Les Norvégiens qui avaient fondé la république d'Islande,

1. De La Rue, *Essais historiques sur la ville de Caen*, t. II.

2. *Burnenvilla*, *Amgoti*, *Fulcardi*, *Grimaldi*, *Heroldi*, *Geroldi villa*. (Voy. le *Mém. de M. de Gerville sur les noms de lieux en Normandie*, dans le t. VII des *Mém. de la soc. roy. des antiquaires de France*, et la note sur l'étymologie scandinave des noms topographiques de Normandie, à la fin du présent volume.

avaient institué une république parce qu'ils étaient tous égaux, et qu'ils n'avaient émigré de leur patrie que pour échapper au joug d'un monarque absolu. Ceux qui s'étaient établis avec Rollon dans la Normandie, se trouvaient dans une position différente. Obligés de conquérir des terres en France, et d'y camper long-temps, ils avaient dû renoncer à leur liberté pour le bien commun, et déférer le commandement au plus habile et au plus considéré d'entre eux. C'est ce qu'ils avaient fait en élevant au rang de leur chef, Rollon, qui paraissait plus capable de défendre leurs intérêts. Toutefois, comme Rollon avait besoin de l'appui des principaux de la troupe, il en avait fait son conseil; il était résulté de cet état de choses un gouvernement non pas militairement despotique, mais militairement aristocratique. En effet, le conseil dont Rollon s'était entouré n'était point le *thing* des pays du Nord, puisque le peuple n'y était point représenté; ce n'était pas non plus le parlement du roi de France, puisque le clergé, à ce qu'il paraît, n'y entrait point. Il n'y avait dans ce conseil que les lieutenans de Rollon, les *principes* ou *proceres* de son armée.

Voilà du moins ce que paraît dire clairement le passage de Guillaume de Jumièges, lorsqu'il rapporte que Rollon donna au peuple des lois,

arrêtées et sanctionnées par les principaux[1]. Dudon, en parlant des premiers ducs de Normandie, mentionne toujours le conseil convoqué pour toutes les affaires importantes ; mais il n'en désigne point les membres autrement que par le mot de *principaux*, ou bien *comtes* et *principaux*; et lorsqu'il parle de l'avénement de Guillaume, deuxième duc, auquel assista le conseil, il dit que ce duc était accompagné par ses guerriers[2]. Le caractère militaire du conseil des ducs normands y est clairement indiqué. Il ne nomme point le clergé, et l'on conçoit pourquoi les prélats ne faisaient point partie du conseil national sous les premiers ducs ; c'est que le clergé était français, et la nation normande[3].

C'est une question encore indécise, de savoir ce que la législation de Normandie doit au premier duc. Le plus ancien recueil de lois normandes, le *Coutumier* de cette province, donne à entendre que Rollon conserva les droits et coutumes qui étaient en vigueur parmi les Francs,

1. *Jura et leges sempiternas, voluntate principum sancitas et decretas plebi indixit. De Mor. et act. Normann.*, l. II, ch. XXIX.

2. *Constipatus dignissime comitibus militibusque condignis. De Mor. et act. Normann.*, l. III.

3. On verra plus bas que, dans une réunion du gouvernement français et du gouvernement normand, Dudon nomme d'une part les *episcopi, comites et abbates*, et de l'autre seulement les *proceres et optimates*.

en vertu des lois saliques et ripuaires; qu'il fit recorder ces droits divers, qu'il y ajouta des ordonnances, d'après les avis d'hommes sages et experts, et qu'il institua l'échiquier pour servir de cour de justice supérieure, prenant ainsi en mains le pouvoir législatif et exécutif, et ne laissant aux barons ou seigneurs que le droit de juger les différens de peu d'importance. Un savant de Normandie, Houard[1], qui a passé sa vie laborieuse à éclaircir le droit de sa patrie, a fondé tous les développemens de cette matière sur le même fait, c'est que les anciennes lois de Normandie viennent des Francs, et non des Scandinaves, et que Rollon a plutôt remis en vigueur les lois saliques et ripuaires qu'il n'a introduit les lois danoises ou norvégiennes. Il est probable que d'anciennes coutumes des Francs se sont maintenues en grand nombre sous le règne des ducs de Normandie; cependant il n'y a pas d'autorité plus ancienne que le *Coutumier*, pour prouver que le fond de l'ancienne législation normande vient des Francs. Tout ce qu'on peut dire de positif, c'est que le peu que nous connaissons des anciennes lois normandes ressemble beaucoup aux lois des Francs; d'un autre côté, on trouve de l'analogie entre ces restes et les lois et coutumes des Scandinaves

1. *Coutumes anglo-normandes*; Paris, 1776, 4 vol. in-4°.

et des Anglo-Saxons; tous ces peuples, qui étaient également barbares, ont dû se ressembler naturellement dans leur législation, et il est difficile de dire ce que l'une de ces nations a emprunté de l'autre. Ainsi cette loi de Rollon, qui punissait de la potence le recéleur aussi bien que le voleur, était celle du roi danois Frode [1], et du roi anglo-saxon Alfred; l'histoire raconte de tous ces trois princes qu'ils voulaient que la sûreté de leurs peuples fût telle qu'on n'eût pas même besoin de veiller sur les effets précieux. L'anecdote des bracelets d'or qui restèrent long-temps suspendus à un arbre sur le grand chemin, sans que personne osât y toucher, se retrouve à la fois dans l'histoire de Frode, dans celle d'Alfred, dans celle de Rollon [2]. Peut-être le fait est-il réellement arrivé en Danemark, en Angleterre, en Normandie [3]; peut-être n'a-t-il eu lieu nulle part,

1. Suhm, *Hist. du Danemark*, t. I.

2. *Denique in Jutia, tanquam in capite regni sui, magni ponderis auream armillam triviis affigi curavit, edictæ a se innocentiæ experimentum tam insignis prædæ daturus*, dit Saxo, *Hist. Dan.*, l. v du roi Frode. On raconte la même anecdote de Brien, roi d'Irlande.

3. Autrefois on désignait en Normandie plusieurs endroits où les prétendus bracelets avaient été suspendus; d'abord dans la forêt de Roumare, puis auprès de Caen, enfin dans la Marre-aux-Anneaux sur le chemin de Caen à Rouen. (*Voy.* Brâz, *Recherches sur le duché de Normandie*, 1588.)

et ne faut-il le regarder que comme une allégorie qui s'est conservée par la tradition, pour exprimer la fermeté avec laquelle tous ces princes maintinrent la justice parmi leurs sujets.

C'est surtout de la fameuse *clameur de haro*[1] que la reconnaissance ou la flatterie des Normands fait honneur à leur premier duc; cependant sous d'autres noms le *haro* se retrouve chez les Francs, et chez les Anglo-Saxons : c'est le système de police des peuples barbares régis par le pouvoir absolu; voilà pourquoi il est encore aujourd'hui en vigueur en Asie, depuis la Turquie jusqu'au Japon. Quoique Houard ait parfaitement expliqué l'usage du cri de *haro*, il est encore si peu compris, que je crois devoir rappeler en peu de mots cette explication, pour achever de faire connaître ce qui nous reste de la législation de Rollon.

A défaut d'une police bien organisée, les législateurs puissans des nations barbares ont rendu le peuple responsable des désordres commis dans son sein; ils ont forcé les villages et les communes à poursuivre de leur propre mouvement les voleurs et les assassins, et tous ceux qui troublent la paix publique, sous peine d'encourir la sévérité des lois. Or, pour que personne ne pût

1. Tanaguy Sorin, *De quirinatione Normannorum*. Basnage, *Cout. réformée du pays de Normandie*.

s'excuser de n'avoir pas été instruit de la violation de la paix publique, on obligeait celui qui était attaqué, à pousser un cri de détresse. Ce cri était *hue* chez les Anglo-Saxons; c'était chez les Normands, *haro* ou *harou*; on a cru que c'était l'invocation du nom de Rou ou Rollon; mais ce peut être une erreur; le mot de *haro* peut être une expression scandinave [1], ou bien il était déjà en usage chez les Francs [2]. Quiconque poussait ce cri sans motif suffisant était puni d'une amende; quiconque, à ce cri, n'accourait pas, pour mettre fin à l'offense, et arrêter le coupable, était puni plus sévèrement. Si le voleur ou l'assassin s'enfuyait, le cri se propageait de *hundred* en *hundred*, ou de commune en commune, ou de fief en fief; et lorsque tout le monde faisait son devoir, il était difficile que le coupable échappât à la vindicte publique. Après l'avoir arrêté, le

1. P.-E. Müller dans sa *Dissertat. sur l'importance de la langue islandaise*, décompose *haro* en *hær-op*, ce qui est un appel à la force armée, comme si l'on disait : à moi l'armée. M. Vedel Simonsen cite plusieurs composés semblables, tels que *hær-ath*, quartier de l'armée; *hær-ad*, séjour de l'armée; *hær-rett*, droit de guerre. Wadskiaer, autre savant danois, dans son *Skueplads*, p. 108, fait dériver *haro* du mot danois *herre*, seigneur, qu'on prononce en Jutland *har*.

2. *Voy.* Caseneuve, *Remarques sur Ménage*, p. 63.—Scipion Dupleix fait dériver *ha-raoul* de *harouenne*, tribunal, justice.

peuple était tenu de le présenter dans les vingt-quatre heures à son juge. L'ancien *Coutumier* normand expose très clairement cette loi importante qui, pendant quelques siècles, fut regardée comme la sauve-garde de la tranquillité générale en Angleterre et en France [1]. Si Rollon ne l'a pas introduite en Normandie, il l'a du moins remise en vigueur; ordonnance qui dans un temps, où en France le pouvoir souverain avili était incapable de maintenir la paix, lui a mérité la reconnaissance de ses sujets et les éloges des historiens. Tout prouve en effet que Rollon tint d'une main ferme et juste les rênes de son gouvernement, et que tandis que l'autorité d'un roi était méprisée, surtout par les grands, un ancien pirate sut se faire respecter de toutes les classes, et écarter tout sujet de troubles de son duché.

1. *Voy.* sur la loi du *haro* les éclaircissemens, à la fin de ce volume.

CHAPITRE X.

Troubles de la France. — Nouvelles excursions des Normands. — Guerre des pirates du Nord établis sur la Loire. — Rollon fait jurer par les grands fidélité à son fils Guillaume; mort du premier duc de Normandie. — Guillaume aide à installer Louis d'Outremer sur le trône de France. — Faiblesse du caractère de Guillaume. — Révolte contre lui. — Il est obligé de combattre. — Il entre dans le parti opposé au roi. — Il est assassiné dans une entrevue avec le comte de Flandre. — Son fils Richard est enlevé par le roi; une ruse le rend aux vœux des Normands; débarquement de Harald; le roi est fait prisonnier. — Louis reconnaît Richard pour duc; celui-ci épouse la fille de Hugues. — Invasion de la Normandie par l'empereur Othon. — Mort de Richard. — Soulèvement des paysans contre les seigneurs.

La France n'aurait eu qu'à se féliciter de la cession que son roi avait été obligé de faire aux Normands, si le traité de Saint-Clair avait scellé pour toujours la paix entre le royaume et ce peuple de pirates. Malheureusement il n'en fut pas ainsi, et long-temps encore les Normands ajoutèrent leurs ravages au poids de tous les sacrifices que la France avait faits, à toutes les calamités qu'elle avait éprouvées. Soit que les Normands de l'embouchure de la Loire n'eussent pas été compris dans le traité, soit qu'une nouvelle troupe fût venue du Nord remplacer l'ancienne dans l'établissement commode et avantageux de

la basse Loire, il est certain que la cession de la Normandie n'influa point d'abord sur les habitudes des pirates. Cette province envoya en 918 une flotte considérable au secours des Normands qui occupaient une partie de l'Angleterre[1]. Suhm pense que ceux qui partirent de la Loire furent les mêmes pirates qui, vingt ans auparavant, étaient venus avec Hasting de l'Angleterre pour n'être pas obligés d'embrasser le christianisme. Ils ravagèrent le pays; mais ensuite ils furent dispersés par les indigènes.

L'année suivante les côtes de la Bretagne furent ravagées par des Normands qui étaient restés en France, ou peut-être par ceux qui étaient revenus d'Angleterre; les moines commencèrent de nouveau à sauver les reliques; les habitans de Guérande se retirèrent dans l'église de Saint-Aubin; puis saisis d'un saint enthousiasme à la voix d'un prêtre, ils firent une sortie, et repoussèrent les Normands jusqu'à leurs bateaux. La légende ne manque pas d'avertir que ce fut Saint-Aubin même qui remporta la victoire sur les païens[2].

Rollon qui, depuis sa conversion, n'avait plus rien de commun avec les pirates normands, et qui était probablement en guerre avec eux, comme

1. *Chronique de Florent Vigorniensis.*

2. *Miracula sancti Albini; Bollandistes*, 1 mars; et dans le t. IX des *Histor. de France.*

les autres chrétiens, vint les surprendre auprès de la Loire, peut-être même dans leur retraite fortifiée. Ils s'y maintinrent intrépidement, et au bout de cinq mois de siége, Rollon consentit à les laisser s'établir dans la Bretagne que jusqu'alors ils n'avaient fait que ravager ; ce qui annonce pourtant que Rollon se regardait comme possesseur de la Bretagne, et qu'il l'était de fait. Il s'était élevé quelques différens entre Rollon et son beau-père, Charles-le-Simple ; l'histoire ne dit point à quel sujet. Le roi avait envoyé en secret des émissaires auprès de sa fille : les principaux Normands, qui en eurent connaissance, vinrent se plaindre à Rollon de ce qu'à son insu on logeait des émissaires étrangers dans son palais. L'affaire était grave ; Rollon pouvait être soupçonné de tramer en secret l'union de la Normandie à la France, s'il tolérait ce mystère qui inquiétait les Normands. Il les rassura par un coup d'autorité, en faisant saisir et mettre à mort les envoyés royaux. On ne dit pas que Charles fit la moindre démarche pour obtenir satisfaction de cet affront ; mais on peut penser que Rollon n'en fut que plus respecté des siens, et peut-être aussi des Français. Cependant Gisèle en mourut de chagrin, et Rollon reprit sa première femme Popa. Il n'avait jamais témoigné beaucoup d'égards pour la fille de Charles-le-Simple ; en géné-

ral, les historiens ne rapportent pas un seul trait qui indique des sentimens de tendresse de la part de Rollon ; d'ailleurs il devait être très âgé quand il épousa Gisèle. La rudesse de mœurs qu'il apporta du Nord et de ses courses de pirate put être modérée par le christianisme, mais elle ne put se transformer en douceur. Cependant, quoiqu'assez indifférent au sort et à la position de son beau-père, Charles-le-Simple, il refusa d'entrer dans le parti du duc Robert, son parrain, contre le roi ; il blâma les menées sourdes de ce duc, et il dit à ses envoyés : « Votre maître agit contre la « justice ; qu'il fasse ouvertement la guerre au « roi, au lieu de chercher sourdement à s'emparer « du royaume. »

Robert n'en poursuivit pas moins ses projets. Il se souleva contre l'autorité royale, mais il périt dans un combat. Aussitôt les mécontens, dont le nombre était considérable, proclamèrent roi le duc de Bourgogne, Rodolphe. Dans cette position critique, Charles, à son tour, pria Rollon de le secourir. Ce n'était pas un triomphe médiocre pour un Norvégien exilé d'avoir en ses mains le sort de la France, et de pouvoir ou renverser le trône ou l'affermir : les historiens du moyen âge sont tellement défectueux qu'ils ne nous instruisent pas des intentions de Rollon. Il paraît qu'il désira garder une sorte de neutralité entre

le parti qui voulait la chute des Carlovingiens à cause de leur incapacité, et entre les partisans de cette dynastie. Rollon vint camper sur l'Oise pour observer, et pour empêcher, à ce qu'il paraît, une troupe de Normands païens, peut-être celle de la Loire, de se mêler de la querelle. Mais cette troupe, commandée par Regnaud, suivit son goût naturel pour le pillage; l'attrait du butin fit accourir sur la frontière même une partie des sujets de Rollon, qui pourtant étaient devenus chrétiens : en cette occasion, leur naturel l'emporta sur des doctrines fraîchement inculquées. On vit alors tout à coup des gens du Nord intervenir dans une guerre civile qui leur était étrangère, et embarrasser par leurs pillages les deux partis français. Ces pirates avaient déjà fait un millier d'esclaves quand le parti de Rodolphe tourna ses armes contre eux et les mit en fuite. Cependant Regnaud poussa ses excursions jusqu'à Arras; mais il fut contraint de rétrograder vers ses forts. Rollon, probablement entraîné par les siens, avait fait cause commune avec ces Normands, et avait exercé des hostilités contre le parti bourguignon; celui-ci, pour s'en venger, traversa l'Epte, et mit le territoire de la Normandie à feu et à sang. Il est vraisemblable que Rollon ne s'était pas attendu à cette invasion; il jugea prudent de faire une trêve avec Rodolphe,

et donna des otages pour garantie d'une conduite pacifique [1].

Regnaud ravagea la Bourgogne; auprès d'un lieu que les historiens appellent Matebal, il livra bataille aux Français, et tua des milliers d'adversaires, parmi lesquels se trouvait le vicomte de Sens; l'évêque de Troies fut blessé; un autre évêque, qui avait pris part au combat, se sauva par la fuite. Les Normands perdirent huit cents des leurs. Ce combat sanglant n'eut pourtant d'autre effet que celui d'engager Rodolphe à venger les ravages faits dans son duché, par une attaque contre le camp normand sur la Seine. Cependant ses gens n'osèrent assaillir ces étrangers qui retournèrent dans la Normandie par les bois. Mais immédiatement après, Rollon dénonça la trêve, réduisit en cendres Beauvais et Amiens, ainsi que le faubourg de Noyon, dont les habitans empêchèrent pourtant les ennemis de continuer leurs ravages [2].

Ces nouvelles invasions excitèrent une indignation générale dans les districts limitrophes; les habitans de Beauvais se vengèrent sur la Normandie; les Parisiens, avec les gens du comte Hugues, et les garnisons des forts situés le long

1. Flodoard, *Hist. eccles. Remens.*, l. IV.
2. *Ibid.*

de la Seine, se portèrent sur le pays de Rouen même, brûlèrent des villages et tuèrent des habitans; le comte Herbert s'était porté sur l'Eure; un autre comte ravageait la Normandie sur un autre point; enfin le roi Rodolphe ayant convoqué divers comtes avec leurs vassaux et les gens de l'église de Reims, attaqua la ville d'Eu dans laquelle Rollon avait jeté un millier de Normands; jamais peut-être il n'y avait eu entre les Francs un tel concours de vengeance et d'animosité contre les anciens pirates. Le fort d'Eu fut pris d'assaut, pillé et brûlé : on passa tous les habitans au fil de l'épée. C'était un moment critique pour les Normands, qui risquaient de perdre en une seule campagne ce qu'ils avaient gagné après de nombreuses expéditions.

Pour leur salut, la discorde ne manqua pas de diviser les Français; Hugues, maître du duché de Neustrie et de celui de Paris, et par conséquent un des plus puissans vassaux du roi ne se souciait point de soutenir Rodolphe qui n'avait été qu'un riche vassal comme lui. S'étant arrangé en secret avec les Normands, il fit sa retraite, laissant le roi Rodolphe continuer la campagne. Rollon avait réussi à transporter la guerre hors de son duché; il plaça son camp dans le pays d'Arras, et y livra combat. Il perdit onze cents hommes; mais Rodolphe fut blessé, et le comte

Hilgaud fut au nombre des morts; les Français se retirèrent, laissant les ennemis maîtres du pays [1]. Pour les faire rentrer paisiblement dans la Normandie, on fut obligé de lever des contributions dans la France et la Bourgogne, et d'en remettre le montant à Rollon. Telle fut la fin d'une campagne qui aurait pu finir par la destruction du gouvernement des ennemis.

La France était malheureuse de ne pouvoir arriver à la tranquillité malgré tout ce qu'il lui en coûtait. A l'embouchure de la Loire il restait toujours une troupe de Normands, celle de Regnaud, qui ne se trouvant comprise dans aucun traité, faisait des excursions comme par le passé. Cette troupe était alors d'autant plus dangereuse qu'occupant la Basse-Bretagne, elle pouvait tirer des secours de la Normandie, se joindre à ses compatriotes, et nuire même aux progrès du christianisme et de la civilisation dans cette colonie. En 927 elle remonta la Loire avec un nombre considérable de bateaux longs, se porta sur l'abbaye de Saint-Benoit-de-Fleuri, d'où les moines s'enfuirent en toute hâte : Regnaud en profana l'église. Aimion, moine de Fleury, raconte [2] que le ciel s'en

1. Flodoard, *Hist. eccles. Remens.*, l. IV.

2. *Miracula sancti Benedicti*, dans la part. 2 des *Acta SS. ordin. sancti Benedicti*; et dans le t. IX des *Histor. de France*.

vengea, en poursuivant le Normand jusqu'à sa mort [1]. Une tête sculptée en pierre qu'on a vue dans l'église de l'abbaye jusqu'à l'époque de la révolution, a toujours passé pour représenter celle de ce chef de horde. En Aquitaine, Regnaud avait renversé un ancien palais de Charlemagne, situé à Cassignol auprès de la Garonne, où l'impératrice Hildegarde avait donné le jour à Louis-le-Débonnaire. Il fallut encore s'arranger avec cette troupe, et lui abandonner le pays de Nantes. Regnaud fut considéré dès lors, à ce qu'il paraît, comme vassal de Rollon, puisqu'il assista plus tard, avec les autres seigneurs de la Normandie et de la Bretagne, à l'installation du fils de Rollon.

Cependant, trois ans après, en 931, les Normands de la Loire recommencèrent leurs ravages, traversèrent le Poitou, et pénétrèrent dans l'Aquitaine et dans l'Auvergne, d'où ils furent repoussés par Rodolphe qui les battit auprès de Bourganeuf; à cette défaite s'en joignit une autre, qu'un corps de Normands de la Loire essuya de la part des Bretons. Mais le reste de la troupe vengea cette défaite sur la Bretagne qui fut en-

1. Il existe dans la commune de Saint-Éloi-aux-Fontaines, canton de Chaulny, département de l'Aisne, une grande tombelle, appelée dans les chartes *Tumulus Reinaldi*, et tout auprès un *champ Regnier*. Serait-ce le lieu de la sépulture de ce Normand?

vahie et ravagée. Cette province était précisément en guerre contre le duc de Normandie à qui elle refusait l'obéissance. Guillaume, fils de Rollon, attaqua les révoltés du côté de la mer; ils se réfugièrent dans leurs forts; mais dès que les Normands se furent retirés, ils rentrèrent en campagne, et envahirent le pays de Bayeux; cependant les Normands plus aguerris leur livrèrent bataille, et les vainquirent. Bérenger se soumit; Alain, principal auteur de la guerre, se réfugia en Angleterre; d'autres seigneurs bretons qui avaient embrassé la cause de ces deux chefs s'expatrièrent et s'établirent en France, en Bourgogne ou en Aquitaine; quelques uns suivirent Alain chez les Anglais. Tous ceux qui restèrent furent obligés de reconnaître la suzeraineté du duc de Normandie. Suivant un historien de Bretagne qui représente cette guerre, non pas comme l'effet de la rébellion des Bretons, mais comme une injuste agression des Normands, l'émigration des seigneurs pour l'Angleterre fut si forte que les pauvres cultivateurs restèrent sans protection et sans défense[1]. Un historien angevin regarde de son côté la soumission des Bretons par les Normands comme un événement heureux pour l'Anjou et le

1. *Pauperes vero Britanni terram colentes, sub potestate Normannorum remanserunt absque rectore atque defensore.* Chronique de Nantes, dans le t. VIII des *Histor. de France.*

Poitou, qui dès lors furent délivrés des irruptions désastreuses des Bretons [1].

Ainsi Rollon, dans sa vieillesse, se vit possesseur tranquille de la Normandie et d'une partie de la Bretagne, et jusqu'à ses derniers jours il conserva la réputation d'un chef vaillant. Dans les dernières années de sa vie, les seigneurs craignant que sa mort ne causât quelque trouble, si la succession n'était bien déterminée d'avance, l'engagèrent à nommer son successeur; Rollon leur désigna son fils; c'était aussi celui que les seigneurs avaient en vue [2]; d'où l'on voit que le droit du fils à l'héritage du duché était encore dans les convenances plutôt que dans les lois. Guillaume de Jumièges fait dire à Rollon : « C'est « à moi à mettre mon fils à ma place; votre tâche « est de lui être fidèles [3]. » Mais Dudon ne rapporte pas des paroles si impérieuses : il est probable que Guillaume de Jumièges, qui ne connaissait guère les usages des premiers Normands, n'a pas exactement rapporté le mode d'installation qui fut observé pour le fils de Rollon et de Popa. Il paraît

1. Odon, *De gestis Consulum Andegav.*, dans le t. IX des *Histor. de France*.

2. Dudon, *De Morib. et act. Normann.*, l. III.

3. *Meum est, inquit, mihi illum subrogare, vestrum est illi fidem servare.* Guill. de Jumièges, *Histor. Norm.*, liv. II, ch. XXII.

que tous les seigneurs présens lui jurèrent fidélité. Rollon était donc sûr de laisser à sa postérité un duché conquis par sa valeur. Il mourut enfin à Rouen, l'an 931, cinquante-quatre ans après avoir paru pour la première fois en France. A un caractère altier et à une valeur à toute épreuve il avait joint depuis sa conversion une grande dévotion, et beaucoup de déférence pour le clergé. Il avait menacé de sa colère son beau-père Charles-le-Simple pour avoir refusé de rendre le corps de Saint-Ouen, que dans les temps des invasions des pirates on avait transporté dans l'intérieur de la France; et lorsque le roi, effrayé des menaces de son gendre, eut rendu ces reliques, Rollon était allé en procession et pieds nus les porter dans Rouen[1]. Les moines le louent dans leurs chroniques d'avoir enrichi les églises et les couvens; peut-être sa conscience voulait-elle restituer une partie des vols qu'il leur avait faits dans ses irruptions. Un seul auteur, Adémar, prétend que, sentant sa fin approcher, Rollon fit immoler aux idoles du Nord cent chrétiens, et qu'ensuite il fit présent de cent livres d'or aux églises de Normandie. Aucun autre historien, à l'exception de Richard de Poitou, qui prétend que ce sacrifice

1. *Translatio sancti Audoeni*, dans le t. III du *Thesaur. anecdot.* de Martène.

sanguinaire fut le dernier que Rollon offrit aux dieux du paganisme, au moment d'embrasser la religion chrétienne[1]; aucun autre historien, dis-je, n'a rapporté ce fait invraisemblable; peut-être, dans le désir de prolonger ses jours, pratiqua-t-il quelques usages superstitieux, et s'adressa-t-il à la fois aux dieux qu'il avait abjurés, et aux saints qu'il avait adoptés en France. Il fut enseveli dans l'église qu'il avait fondée à Rouen, et dans la suite ses restes furent déposés dans une chapelle de la cathédrale actuelle, où l'on voit encore son tombeau, vis-à-vis de celui de son fils[2].

Le sort avait singulièrement disposé de la famille du *iarl* de Mœre, à laquelle Rollon appartenait. Ce iarl, Rognevald, avait joui de la faveur du premier souverain de Norvége, et était devenu riche et puissant. Deux de ses fils s'étaient persécutés dans les îles Orcades où leur père avait fondé une principauté; un troisième fils avait été banni pour ses actes de piraterie par le même roi qui avait été l'ami du père; ce fils, rejeté

1. *Chronique de Richard*, dans le t. IX des *Histor. de France*.

2. Il porte cette inscription, qui a été substituée à une autre plus ancienne : *Hic positus est Rollo Normanii ast territi vastatæ restitutæ primus dux, conditor, pater, a Francone archiep. Rotom. baptizatus anno* 913, *obiit anno* 917; *ossa ipsius in veteri sanctuario nunc capite navis primum condita, translato altari, collocata sunt a B. Maurilio archiepisc. Rotom., an.* 1063. — 931, *obiit Rollo anno vitæ* 86. Chroniq. de Tours.

sur les mers, avait fondé en France une race de ducs et de rois, et on le célébra sur les bords de la Seine pour sa justice, après qu'on l'eût puni dans sa patrie pour sa violence; enfin un autre fils de Rognevald, nommé Hrollau, était allé s'établir avec d'autres colons norvégiens dans l'Islande, et y avait fondé la tribu agricole de Sida; ce frère de Rollon, qui s'était contenté de défricher paisiblement un coin de terre dans une île reculée, avait peut-être été le plus heureux de toute la famille.

Un historien ancien loue Rollon d'avoir produit, par la sagesse de son gouvernement, une fusion entière des gens de diverses nations qu'il avait réunis dans son duché, et d'en avoir fait un seul peuple qui dans peu de temps étonna ses voisins par son nombre et sa force[1]. Aussi, dès la seconde génération, la langue de la France devint-elle celle de la Normandie[2], et déjà le second duc se mêla de toutes les grandes querelles qui agitèrent la France. Si l'un fut un bien ou un avantage, l'autre fut certes un mal, mais un mal presqu'inévitable. Les Normands pouvaient oublier

1. *Unum ex diversis gentibus populum effecit, etc.* Moine de Fontenelle, *Append. ad Chronic.*, dans le t. II du *Spicileg.* de d'Achery, et le t. IX des *Histor. de France*.

2. *Gentilem linguam omittens, latino sermone assuefacta est.* Chronique d'Adémar.

leur idiome national, cependant l'esprit aventurier leur restait. Se soumettant avec assez de peine au joug de la nouvelle religion qu'ils avaient adoptée, ils conservaient encore leur énergie et leur audace. Voisins d'un peuple que ses institutions et ses malheurs avaient énervé, les Normands ne pouvaient manquer d'être courtisés et sollicités par ceux qui voulaient dominer sur la France, et à qui le secours d'une colonie aussi vaillante était précieux. D'ailleurs le duc de Normandie se trouvait au nombre des plus puissans vassaux du roi; par son rang seul il acquérait une grande influence sur les affaires publiques du royaume.

Un événement imprévu[1] faillit détruire l'état que la vaillance et la sagesse de Rollon avaient formé avec tant de peine. Guillaume ne possédait aucune des grandes qualités de son père. Ayant été élevé chez les moines, il penchait plus pour la vie monastique que pour la carrière militaire, dans laquelle Rollon avait conquis un duché. Les Normands, qui prisaient la valeur avant toutes les autres qualités, eurent peu d'estime pour Guillaume, qu'ils accusaient d'ailleurs d'être plus Français que Normand; étant gendre d'un seigneur Français, le comte de Senlis, et très-faible de caractère, il

1. An 935.

laissait prendre, à ce qu'il paraît, un grand ascendant aux Français. Les Normands se virent peu à peu exclus de son conseil, et ils commencèrent à craindre qu'on ne voulût leur reprendre les terres que Rollon leur avaient distribuées. Rioulf, homme audacieux et chef de parti, se mit à la tête d'une ligue des Normands dotés par Rollon. Tous promirent de se garantir mutuellement la possession de leurs propriétés, et il fut résolu de demander au duc la remise d'un district entre la Seine et la Rille, pour le mettre hors d'état de leur nuire. Les ligueurs envoyèrent une députation au duc. Celui-ci convoqua le petit nombre de seigneurs fidèles, pour les consulter. Il fut convenu dans ce conseil que Guillaume déclarerait ne pouvoir accorder le district qu'on lui demandait; mais il s'offrit à donner des présens en chevaux, armes, parures, etc., à Rioulf et à ses partisans, à les faire entrer dans son conseil, et à ne rien entreprendre sans leurs avis, s'ils voulaient le servir fidèlement. Les rebelles refusant cette offre, passèrent la Seine et marchèrent sur Rouen. Il n'en fallut pas davantage pour troubler le faible esprit de Guillaume; il promit aux insurgés tout le territoire depuis la Rille jusqu'à la Seine. Mais Rioulf fit répondre à Guillaume qu'on ne le reconnaissait plus pour duc, et que s'il ne quittait sa résidence pour se

retirer auprès de ses parens en France, Rouen serait prise d'assaut, et que les vainqueurs feraient passer tous les habitans au fil de l'épée, sans épargner le duc même.

Guillaume tremblant de peur se retira avec ses troupes, sur une montagne hors de la ville, d'où il pouvait voir le camp ennemi. La vue de cette multitude de rebelles augmenta sa frayeur; il voulut se sauver auprès de son beau-frère le comte Bernard à Senlis. Sa lâcheté indigna un de ses lieutenans, nommé Bernard-le-Danois. Celui-ci lui représenta que les Français ne pourraient voir chez eux de bon œil les Normands, qui autrefois avaient fait tant de ravages en France; que d'ailleurs les habitans de Normandie avaient besoin d'un chef vaillant, et que si Guillaume les abandonnait, lui, Bernard irait avec les siens chercher dans le Nord un chef digne de régner sur le duché [1].

Ces représentations firent rougir le fils de Rollon de sa pusillanimité. Il prit courage, et résolut d'attaquer le camp ennemi. Bernard, déployant toute l'audace des pirates du Nord, ne demanda que l'élite des troupes pour risquer l'attaque. Il se présenta trois cents hommes bien armés et d'un courage éprouvé [2]. Avec cette cohorte, Guillaume

1. Dudon, *De Mor. et act. Normann.*, l. III.

2. D'après quelques chroniques, toutes les forces de Guil-

et Bernard attaquèrent intrépidement les rebelles, et les dispersèrent. Rioulf se sauva avec les débris de son parti dans les bois : le pré où Guillaume dissipa les insurgés conserva le nom de Pré de la Bataille. Dès l'apparition des rebelles, Guillaume avait fait conduire sous escorte, jusqu'à Bayeux, Sprotta, qu'il n'avait prise pour femme qu'à la manière des pirates normands, et qui par conséquent ne passait pas, selon les lois ecclésiastiques, pour sa femme légitime. Elle accoucha dans cette ville de Richard qui fut dans la suite le successeur de son père dans le gouvernement de la Normandie. La victoire de Guillaume sur les rebelles lui donna enfin de l'autorité; ce ne fut qu'alors qu'on le regarda comme duc: les historiens ajoutent que la renommée de ses succès attira sous ses drapeaux des braves du Nord de la France et de l'Angleterre [1].

Bientôt la mort de Rodolphe ou Raoul, duc de Bourgogne et roi de France, entraîna le duc de Normandie dans les démêlés des grands vassaux qui en France s'étaient partagé presque toute l'autorité des rois. Rodolphe ne laissait point d'enfans; son beau-frère, Hugues, comte de Paris, était après lui le plus puissant seigneur du royaume;

laume ne consistaient qu'en trois cents hommes. Manuscr. de la Biblioth. du roi, n° 7369/3 et autres.

1. Chronique, *De gestis Normannor.*

on l'appelait Hugues-le-Grand, et il possédait en effet un vaste district. Il lui eût été aisé de s'emparer de la couronne vacante; mais il aima mieux en disposer, afin d'obtenir en échange le duché de Bourgogne. Pendant la captivité de Charles-le-Simple, sa femme s'était enfuie en Angleterre auprès de sa famille, avec son jeune fils Louis, surnommé depuis d'Outremer. Ce fut cet enfant, âgé alors de seize ans, que Hugues résolut de mettre sur le trône; à cet effet, il mit dans ses intérêts le duc de Normandie, que le roi Adelstan sollicitait d'ailleurs à ce sujet. L'archevêque de Sens fut envoyé par ce parti en Angleterre, pour engager la reine Edgive ou Ethvige à revenir en France avec son fils. Ce ne fut pas sans difficulté et sans conditions que la veuve du dernier roi consentit à confier à des vassaux turbulens et jaloux le sort du dernier rejeton de la race carlovingienne. Elle ne se décida au retour qu'après avoir reçu des otages, et le serment de fidélité des partisans de Hugues, et qu'après avoir obtenu pour le comte breton Alain, qui s'était réfugié en Angleterre après sa défaite par les Normands, la restitution de son comté de Nantes. Guillaume de Normandie prêta serment, comme les autres seigneurs, au nouveau roi[1], dès son dé-

1. An 936.

barquement à Boulogne, et assista au sacre qui eut lieu à Reims; mais il rompit ce serment comme les autres, lorsque trois ans après, Hugues voyant ses espérances de domination trompées, prit les armes contre le prince qu'il avait mis sur le trône.

On ne voit point quel intérêt la Normandie avait dans ces querelles des grands vassaux. Guillaume suivait, à ce qu'il paraît, par faiblesse, le parti dans lequel il avait été entraîné. Il courut, comme Hugues, faire hommage au roi de Germanie, et fit la guerre à Louis d'Outremer; mais quand celui-ci, ayant à son tour contracté une alliance avec le roi de Germanie, et fait une trêve avec Hugues, tourna ses armes contre les Normands, Guillaume se hâta de demander la paix; il reçut du roi de France la confirmation du fief de Normandie. Un historien assure, mais probablement à tort, que la province cédée aux Normands avait été limitée d'abord par l'Andèle, mais qu'en vertu du nouveau traité, elle fut étendue jusqu'à l'Epte [1]. Suivant un autre historien [2], Louis céda au duc de Normandie la contrée ma-

1. *Tempore primi Richardi, cum redditus est rex Francorum Ludovicus, auxerunt Normaniam Dani abs aquâ quæ dicitur Andelâ usque ad aliam aquam quæ vocatur Eptæ; alii tamen dicunt usque ad Isaram.* Additam. *ad* Guillelm. Gemetic.

2. Flodoard, *Histor. eccles. Remens.*, l. IV.

ritime, comprenant Avranches et Coutances, que Charles-le-Chauve avait donnée à deux princes bretons.

Guillaume parut sentir qu'il était peu propre à régner sur des Normands; venant de faire rebâtir l'abbaye de Jumièges, il voulut y prendre l'habit de moine; il fallut les sollicitations des grands de Normandie et de Bretagne, et le refus de l'abbé du monastère, pour l'engager à rester à la tête du gouvernement, et à défendre le pays contre ses voisins et contre les pirates. Cependant il continua de porter le silice; et, après avoir assisté à la dédicace de la nouvelle abbaye, il fit venir de Fécamp son fils Richard, et le désigna pour son sucesseur futur, n'ayant point d'autres enfans[1]. Il avait pris l'avis de son conseil avant de donner sa sœur en mariage au comte de Poitou[2], il prit de même l'avis de trois conseillers pour désigner son successeur; l'assemblée aristocratique militaire que son père avait convoquée, n'existait apparemment plus; s'il convoqua les grands à Bayeux, ce fut seulement pour leur faire prêter serment à Richard; il paraît qu'il ne leur demanda point leur sanction. Il laissa Richard à

1. Dudon de Saint-Quentin, Guill. de Jumièges, Chroniq. *de Gestis Normann., etc.*

2. Dudon, *De Mor. Norm.*, l. III.

Bayeux, où la langue du Nord se conservait encore, pour le faire élever par Bothon, un de ses trois conseillers [1].

Un complot affreux priva bientôt après Richard de son père, et les Normands de leur souverain. Appelé au secours du comte de Ponthieu, Hélouin, à qui Arnoul, comte de Flandres, avait enlevé Montreuil, Guillaume l'aida avec ses troupes à recouvrer cette place. Arnoul feignit de céder à la force, et témoigna le désir d'avoir une entrevue avec le duc de Normandie, pour terminer tous les différends. Les deux princes se virent dans une île de la Somme à Péquigny; chacun n'était accompagné que de trois conseillers, et

1. Dudon, *De Mor. Norm.*, l. IV. Benoît de Saint-Maur raconte en détail le même fait. Voici le passage du discours de Guillaume qui concerne les idiomes de Rouen et de Bayeux.

Si à Roëm le faz garder,
É norir gaires-longement,
Il ne saura parler neient
Daneis; kar nul nel i parole.
Si voit qu'il seit à tele escole
Que as Daneis sache parler :
Ci ne sevent rien forz romanz;
Mais à Baines (Bayeux) en a tanz
Qui ne savent si Daneis non.
E pur céo, sire quens Boton,
Voil que vos l'aïez ensemble od vos,
É de lui enseiguer curios.
Garde é maistre, séiez de lui,
Ainsi il seit cum jéo i sui.

leurs troupes étaient restées sur les bords respectifs de la rivière; ainsi l'entrevue ne laissa aucun soupçon de trahison; cependant Guillaume, ayant fait sa paix avec Arnoul, était déjà embarqué pour retourner dans son camp, lorsque, rappelé dans l'île sous prétexte d'un article important que le comte Arnoul avait encore à discuter avec lui, il fut assassiné [1] par les prétendus conseillers du comte de Flandres [2]. Son corps fut transporté à Rouen, et comme il avait voulu se faire moine, le clergé le vénéra comme un martyr [3].

Ce meurtre mit l'indépendance de la Normandie dans le plus grand péril. Elle n'avait plus de chef; Richard était encore enfant, et le roi de France pouvait, d'accord avec le comte de Flandres, profiter de la consternation du peuple, pour s'emparer du duché et le réunir à sa couronne. Dans cette situation critique, l'énergie et la sagesse des principaux Normands et l'esprit public sauvèrent l'état. L'archevêque de Rouen se hâta de revêtir le jeune Richard des insignes du pouvoir ducal. On institua une régence composée de Bernard-le-Danois, d'où sont issus les

1. An 943.

2. Dudon de Saint-Quentin, Guillaume de Jumièges, Robert Vace, Orderic Vital, *Chronique de Sithieu*, etc.

3. *Voy.* le *Martyrium sancti Guillelmi*, dans le *Martyrologium Gallicanum* du curé André du Saussay.

comtes d'Harcourt, de Raoul de La Roche-Tesson, d'Anslec ou Lancelot, parent de Rollon[1], enfin d'Osmont de Certoille, dont les descendans ont existé à Rouen, dit-on, jusqu'à la fin du dernier siècle[2]. Ils ne purent empêcher le roi de France de venir à Rouen, pour recevoir l'hommage du nouveau gouvernement. Bientôt Louis témoigna le désir de faire élever le jeune Richard à sa cour, pour lui donner une éducation plus soignée; le peuple s'inquiéta; il y eut une émeute, et Louis, dont le séjour à Rouen ne fut pas sans danger, fut obligé de rassurer la nation par des promesses solennelles, et par des témoignages d'intérêt prodigués à l'héritier du duché de Normandie. Il feignit même de partager le ressentiment des Normands contre le comte de Flandres, assassin de leur duc, et promit de venger sa mort. Ayant ainsi apaisé le tumulte pour le moment, il emmena Richard à Laon, sa résidence ordinaire, et ne le laissa plus sortir de cette place forte.

1. Guillaume de Jumièges, *de Duc. Norm.*, l. IV. Du fils d'Anslec, nommé Turstin de Bastenbourg, descendirent les seigneurs de Briquebec et les comtes de Montfort-sur-Rille. (Voy. *Mém. sur les anc. châteaux de l'arr. de Valognes*, par M. de Gerville, dans le t. 1 des *Mém. de la Soc. des Antiquaires de Normandie*.

2. Goube, *Hist. du duché de Normandie*, t. 1; Rouen, 1814, in-8°.

Osmond, gouverneur du jeune duc, voyant le seul rejeton de la race de Rollon à la merci du roi de France, ne trouva d'autre moyen de le délivrer que la ruse : d'après ses conseils, le jeune Richard feignit une maladie; pendant une fête de la cour qui avait fait absenter les gardiens de l'enfant, Osmond, habillé en palfrenier, enleva Richard dans une botte de fourrage, et ayant disposé des chevaux sur la route, il le conduisit pendant la nuit au château de Coucy, appartenant au comte de Senlis, oncle du jeune duc. Peu de temps auparavant, le clergé de Normandie avait institué des processions et des prières publiques pour la délivrance de Richard, et tel avait été l'esprit public des Normands, qu'à Rouen on n'entendait plus ni vielles ni chansons, et que la tristesse régnait dans toutes les familles; voilà du moins ce qu'assure Robert Vace [1].

Louis d'Outremer, irrité de voir enlevé l'ôtage de la soumission des Normands, ne cacha plus ses projets; il gagna le principal vassal de France, le riche comte de Paris, en lui proposant d'envahir

1. Li granz è li petiz furent à oroisons;
Li vieillart et li vieille erent a genoillons,
Ke dex Richart deffend par ses saintismes nons.
Mult a par la terre plors è dementoisons;
N'a vieles ne rotes, rotuengues ne sons.
Tuit li enfez mult plorent par les mesons.
Rom. du Rou, v. 3084 et suiv.

la Normandie et de la partager entre eux. Arnoul, comte de Flandres, entra également dans le traité secret. Bientôt les troupes du roi et des deux comtes pénétrèrent dans le duché, et occupèrent les villes que chacun s'était réservées.

Dans ces conjonctures fâcheuses, Bernard-le-Danois eut recours, pour sauver son pays, à une politique qui semblerait être d'un temps plus moderne, et que Orderic Vital a développée avec beaucoup de détail[1]. Pendant que des envoyés sollicitaient, par son ordre, des secours en Danemark, il alla lui-même au-devant du roi de France pour lui porter les hommages des Normands soumis. Après l'avoir écouté et accueilli favorablement, Louis se rendit à Rouen, et logea même dans la maison de Bernard. Ses troupes reçurent ordre d'observer une stricte discipline. Cependant l'adroit Bernard insinua à Louis que les Normands aimeraient mieux être réunis à la couronne de France, que de voir leur pays morcelé; et qu'ils voudraient obéir tous au roi, au lieu d'être soumis en partie à son vassal Hugues.

Louis d'Outremer qui ne demandait pas mieux que de se rendre maître de toute la Normandie, ordonna aussitôt à Hugues de retirer ses troupes de la province, et disposa des divers fiefs en faveur

1. *Hist. eccles.*, l. VI.

des Français de sa cour. Le comte de Paris obéit, mais se voyant frustré des bénéfices de son expédition par un prince qui voulait seul en recueillir tout le fruit, il médita une vengeance; il eut une entrevue avec le comte de Senlis, oncle de Richard, et promit de travailler au rétablissement du jeune duc, afin que le roi à son tour perdît la possession de ses conquêtes. Sur ces entrefaites les secours sollicités par la régence de Normandie étaient arrivés du Danemark à Cherbourg; c'était Harald, surnommé par les Danois *Blaatand*, c'est-à-dire à la dent bleue ou noire, qui amenait une flotte pour rétablir le duc des Normands dans ses droits. Harald, fils de Gorm-le-Vieux, était roi de Danemark, et un des princes les plus belliqueux de son temps. Les expéditions lui plaisaient, et il secondait volontiers les princes qui lui demandaient des secours. Il avait accueilli dans ses états les fils d'Éric, roi de Norvège, que leur beau-frère Hagen avait expulsés du royaume; il leur avait assigné des terres pour leur servir de demeure; il les avait aidés à reconquérir une patrie sur le roi Hagen; puis, avec la même facilité, il avait accordé un asile à celui-ci, qui à son tour vint implorer son hospitalité; devenant alors l'ennemi des princes qu'il avait protégés, il avait attiré l'un d'eux en Danemark, et l'avait fait pendre; ensuite il avait conquis à son

propre bénéfice une partie de la Norvège. Tel était l'homme dangereux à qui les Normands dans leur situation critique s'étaient adressés pour en être secourus.

Les auteurs normands, mal informés de l'histoire du Nord, assurent que Harald qu'ils appellent Haygrold, était venu quelques années auparavant se réfugier à la cour de Guillaume, duc de Normandie, après avoir été détrôné par son fils Suénon, et que Guillaume le réconcilia avec ce fils, et le réintégra dans sa dignité. Mais à cette époque Suénon n'était pas encore né. Ce ne fut qu'environ quarante ans après qu'eut lieu la révolte de Suénon contre son père; ainsi Harald n'a pu se réfugier en Normandie que long-temps après avoir secouru Richard, si toutefois il y est venu chercher un refuge [1].

Harald ayant débarqué à l'embouchure de la Dive, fut salué et accueilli dans la presqu'île du Cotentin comme un sauveur, suivant l'assertion de Benoît de Saint-Maur; et de toutes les parties de la Normandie les guerriers accoururent pour se réunir au noyau de troupes que Harald conduisait au secours de leur duc [2].

1. *Voy.* les *Lettres* de Schlegel, Suhm et Mallet, sur ce sujet, parmi les éclaircissemens, à la fin de ce volume.

2. Des nefs traient fors lors conveiz
Armes, chevals et palefreiz.

Vers ce temps, ou peu auparavant, un nouveau parti s'était formé en Normandie. C'était celui de Turmod, qui étant retombé dans le paganisme, voulait contraindre Richard et les autres Normands d'abjurer comme lui la religion des Français; mais Thurmod ayant péri dans un combat contre les troupes de Louis, ce parti s'évanouit. Celui de Harald fut plus redoutable. Ses progrès dans la Normandie obligèrent le roi à marcher contre lui avec son avant-garde. Benoît de Saint-Maur s'arrête dans sa narration pour peindre l'éclat et la richesse du camp de Louis d'Outremer.

Là out mille pavillons tendus
De pailes nofs, ouvrez é frais.
Od seignerez faites d'or freis.
Tendent le tref rei Lowis,
Beau fu é riche, é de grant pris, etc.

Un corps de bonnes troupes eut mieux valu qu'un camp brillant d'or. N'osant livrer combat avec celles qu'il commandait, Louis eut recours

Là n'out ire ne esmaïance,
Mais seurté é alégrance,
E flor d'autre chevalerie.
N'out treis barons en Normandie,
Qui à Aigroux brivéement
N'enveiassent maint cher présent.
S'esmovent cil de Beissin,
D'Avrenches et de Cotentin; etc.

Benoît de Saint-Maur, *Chron. de Norm.*

à la négociation. Les troupes de Harald avaient déjà passé la Dive, lorsque l'entrevue des deux rois eut lieu sous une tente dressée sur le bord de la rivière. Les Français ne savaient pas à quel adversaire ils se fiaient. Des Normands qui aperçurent dans le cortége du roi de France le même comte de Ponthieu dont le duc Guillaume avait jadis pris les intérêts, et qui avait été la cause indirecte du meurtre de ce duc, lui reprochèrent très vivement de suivre un parti contraire aux Normands; des outrages on passa bientôt aux voies de fait. Hélouin fut tué; la mêlée entre les suites des deux rois devint générale; on s'entretua au lieu de traiter; les Français attaqués à l'improviste, périrent pour la plupart. Louis d'Outremer tomba au pouvoir des Danois; il s'évada et trouva un refuge dans une île de la Seine; mais dès que l'on connut sa retraite, on le reprit; il serait peut-être long-temps resté prisonnier si Hugues ne fût survenu, et si l'on n'eût craint la vengeance de l'empereur Othon[1]. Cependant Louis ne recouvra la liberté qu'après avoir juré dans une assemblée solennelle de ne plus prétendre au gouvernement du duché de Normandie, et de n'exiger du duc que le simple hommage de vassal[2]. C'est sans

1. *Chroniq. de Sigebert*, à l'année 949.

2. Dudon de Saint-Quentin, Guillaume de Jumièges, Robert Vace, Flodoard, Benoît de Saint-Maur, etc.

doute à ce serment que dans la suite Guillaume-le-Conquérant fit allusion, lorsque dans sa harangue aux troupes normandes, avant la fameuse bataille d'Hastings, il leur dit : « Est-ce que vos « pères n'ont pas pris autrefois le roi de France; « et ne l'ont-ils pas tenu en captivité à Rouen, « jusqu'à ce qu'il eût rendu la Normandie au « jeune Richard, votre duc? Rappelez-vous que « dans leur entrevue le duc portait une épée, tan-« dis que le roi fut dépouillé de la sienne, et « même de sa dague[1]. »

Louis retourna dans ses états, laissant en otage ses deux fils Lothaire et Carloman, dont le dernier mourut bientôt, les évêques de Soissons et Beauvais, et plusieurs seigneurs français. Quelque temps après, Louis reconnut l'indépendance de la Normandie, dans une assemblée plus solennelle encore, puisque les deux nations y furent représentées par ceux qui formaient alors les conseils des princes. Les dernières entrevues des souverains avaient été accompagnées d'une perfidie odieuse; les Normands avaient été tra-

1. *Nonne patres vestri regem Francorum in Rotomago ceperunt et tenuerunt, donec Richardo puero duci vestro Normanniam reddidit, eo pacto quod in omni collocutione regis Franciæ et ducis Normanniæ gladio dux accingeretur, regem vero nec gladium nec etiam cultellum ferre liceret?* Guillaume de Huntingdon.

his sur la Somme ; ils avaient commis à leur tour une trahison sur la Dive ; cette fois, à Saint-Clair-sur-Epte, Richard se tint sur la rive normande, et Louis sur la rive française ; ils firent leur pacte ayant la rivière entre eux. Au même lieu où la Normandie avait été cédée à Rollon, le roi de France renouvela au petit-fils du chef norvégien la cession de cette province, sous la simple obligation de l'hommage lige [1]. Les ducs, évêques, comtes et abbés de France, jurèrent de maintenir ce pacte ; sur l'autre rive les seigneurs de Normandie et de Bretagne prêtèrent le serment d'obéissance à Richard. L'historien Dudon, en parlant de cet acte, nomme le haut clergé parmi ceux qui accompagnaient le roi de France, tandis qu'il ne mentionne que des laïques parmi les Normands [2] ; ce qui confirme l'observation faite plus haut sur la composition du conseil national des Normands sous leurs premiers ducs. Un historien prétend que dans ce traité la limite de la Normandie fut portée de l'Andelle jusqu'à

1. L'historien Dudon fait même dire à Hugues : *Richardus nec regi nec duci militat, nec ulli nisi Deo obsequi præstat. Tenet sicuti rex monarchiam Northmanniæ regionis.* L. III.

2. *Ipse* (le roi) *et omnes episcopi, comites et abbates reverendi, principesque Franciæ regni...* Et puis, *Proceres Britonum et optimates Northmanni.* (*De Morib. et act. Normann.*, l. III.)

l'Epte[1]; mais puisqu'on faisait le traité sur l'Epte comme du temps de Rollon, il est évident que cette dernière rivière avait toujours été la limite de la Normandie; aussi lorsque Guillaume-Longue-Épée avait voulu abandonner les Normands pour se retirer en France, Bernard-le-Danois avait déclaré qu'il ne l'accompagnerait que jusqu'à l'Epte: c'était assez dire qu'à cette rivière commençait le territoire français.

Dans le nouveau traité de Saint-Clair, Louis jura encore une amitié éternelle au duc Richard; malheureusement cette promesse importante ne fut point observée. Richard était à peine rentré à Rouen, à côté du roi de Danemark; celui-ci retourna avec sa flotte dans le Nord, où ce roi sans peur et sans foi finit par succomber aux trames de son propre fils; et bientôt la politique prépara de nouvelles adversités à la Normandie. Hugues, comte de Paris, et le premier seigneur de la France, ne trouvait pas de meilleur parti pour Emma, sa fille nubile, que le jeune

1. *In concordia quæ facta est inter Francos et Normannos, tempore primi Richardi, cum redditus est rex Francorum Ludovicus, auxerunt Normanniam Dani abs aqua quæ dicitur Andela usque ad aliam aquam quæ vocatur Eptæ; alii tamen dicunt usque ad Isæram.* (*Additamentum ad Guillelmi Gemeticensis, etc.*, dans le *Recueil* de Duchesne : *Scriptor. Histor. Normann.*)

duc de Normandie ; ce n'était pas un moindre avantage pour Richard, de s'allier par le mariage à la première fille du royaume. Hugues était le seul qui pût le mettre à l'abri de nouvelles tentatives de la part de Louis d'Outremer contre le duché. Mais cette alliance promptement conclue, alarma le roi de France et le comte de Flandre. Ils se crurent perdus, ou voulurent perdre le duc de Normandie, et appelèrent à cet effet les secours d'Othon, empereur d'Allemagne, à qui Louis, pour prix de son intervention impériale, promit de renoncer à toute prétention sur la Lorraine. Il est vrai que Louis d'Outremer dépouillé de tous ses domaines par Hugues, était poussé à bout, et risquait peu de chose en appelant des troupes étrangères sur le sol français.

Othon arriva avec des secours puissans [1]; le roi et Arnoul de Flandre se joignirent à son armée. La ville de Reims fut prise; mais Senlis et Laon résistèrent, les alliés ne purent pas non plus pénétrer dans Paris ; Hugues multipliait les obstacles dans ses vastes domaines, autant qu'il dépendait de lui. L'armée ennemie se porta ensuite sur la Normandie, dont Richard ne défendit point l'entrée; dans l'ancien bois de Bihorel, lieu où il reste encore une ferme de ce nom [2],

1. *Annales de Wittechind.*

2. Goube, *Hist. du duché de Normandie*, t. 1, p. 109.

l'avant-garde des troupes impériales tomba dans une embuscade des Normands : un neveu d'Othon fut tué par Richard même, cependant le gros de l'armée se porta en avant sur Rouen ; cette capitale était préparée à un siége ; les ennemis trouvaient un grand obstacle dans le cours de la Seine ; la mésintelligence se mit parmi eux. Le comte de Flandre soupçonnant qu'Othon négociait en secret avec le duc de Normandie, et qu'on allait le sacrifier au ressentiment du fils de Guillaume-Longue-Épée se retira la nuit avec ses troupes ; de leur côté, les troupes impériales ne jugeant pas prudent de rester seules au milieu d'un pays ennemi, levèrent précipitamment leur camp ; et s'enfuirent dans un désordre que les Normands augmentèrent, en fondant sur cette armée : ils virent bientôt leur pays délivré [1]. Louis et Othon, plus irrités contre Hugues que contre le duc de Normandie, eurent recours aux foudres du Saint-Siége pour réduire cet ennemi superbe. Hugues fut excommunié ; mais comme il était trop puissant pour ne pas braver le pape, on fit la paix avec lui. Quelque temps après, le roi de France mourut, et Hugues le suivit de près. Le faible Lothaire, successeur de Louis d'Outremer, ne fut pas mieux disposé pour la

1. Flodoard, *Hist. eccles. Rem.*

Normandie que son père ; les moines qui ont écrit l'histoire de ce comté, prétendent même que Lothaire et l'archevêque de Cologne voulurent assassiner Richard, qu'ils représentent sans cesse comme exposé aux complots des Français [1] ; ces assertions partiales ne sont guère vraisemblables. Après la mort de Lothaire la dynastie de France changea ; Hugues Capet, le riche héritier du comté de Paris et beau-frère de Richard, prit le sceptre et fut reconnu roi de France par les grands. Depuis lors l'indépendance de la Normandie fut beaucoup mieux assurée. Devenu veuf et étant sans enfans, Richard épousa la fille d'un seigneur danois, nommé Gonnor, qui avait obtenu une terre dans le Bessin, auprès d'Isigny : elle lui donna plusieurs enfans, entre autres un fils, que Richard, la veille de sa mort, fit reconnaître par les grands pour son héritier, parce que, probablement, aucune loi ne déterminait encore le droit de succession dans cet état [2].

Sous Richard II, le joug des vassaux du duché, qui, peut-être, avaient adopté les usages féodaux de France, pesa déja avec tant de force sur le

1. *Chroniq. de Normand.*, dans le *Recueil* de Duchesne, *Script. Histor. Norm.*

2. An 996.

peuple des villes et des campagnes, que les habitans éclatèrent d'abord en murmures et en plaintes, et qu'ils finirent par se soulever contre la servitude nouvelle qu'on leur imposait, et à laquelle les compagnons de Rollon n'avaient point été habitués. Robert Vace[1] a exprimé en vers naïfs les plaintes du peuple. « Quoi! disait-il, « on ne nous compte plus pour rien! on nous mé« prise! on nous maltraite! on nous charge d'im« pôts et de corvées! on nous prend nos bestiaux « et nos terres! jamais nous n'avons de repos! « les seigneurs ont des justices de toute espèce, « justice de routes, de moutures, de rivières, de « monnaies, de foires; une foule de baillis et de « prevôts nous tourmentent! eh! ne sommes« nous pas des hommes comme eux[2]? il ne nous « manque que le cœur : résistons enfin à tant « de vexations; n'ayons plus de seigneurs, et s'ils « veulent nous attaquer, nous avons des haches,

1. *Roman du Rou*, v. 6159 et suiv. (*Voy*. le passage de Vace, concernant la *révolte des Vilains*, p. 34 de la *Notice sur la Vie et les écrits de Rob. Vace*, par Fréd. Pluquet; Rouen, 1824.

2. Metum nus (nous) fors de dangier;
Nus sumes homs cum ils sunt,
Tiex membres avum cum il unt,
Et altre si granz cors avum,
Et altretant suffrir poum;
Ne nous faut cuer seulement, etc.

(*Ibid.*)

« des massues et des pierres, et nous sommes « trente à quarante paysans contre un cheva- « lier [1]. »

Ainsi parlèrent les mécontens; comme le même sentiment les animait, ils se concertèrent promptement; les messagers qui couraient le pays et haranguaient le peuple, trouvèrent partout, dans les bocages comme dans les plaines, des hommes disposés à entrer dans la fédération des opprimés, et à prêter le serment de se défendre ensemble.

Les malheureux avaient saisi avidemment l'espoir de leur délivrance, sans posséder les moyens de l'opérer. Richard, informé de l'insurrection, ou plutôt du projet de l'insurrection, car aucun acte n'avait encore signalé leur résistance, se hâta d'appeler son oncle Raoul qui était à Évreux; celui-ci s'étant fait donner de pleins pouvoirs, réunit les chevaliers, saisit les hommes qui recevaient le serment des paysans, et leur fit subir des supplices cruels, arrachant les yeux ou coupant des

1. Bien avum cuntre chevalier
Trente u quarante paĩsanz
Maniables à cumbatanz;
Malveis serunt se vint u trente
Bacheler de bele juvente.
Ki d'un ne se porrunt defendre,
Se il se volent ensemle prendre.

(Ibid.)

membres aux uns, et brûlant vifs les autres. La terreur fit tout rentrer dans le silence [1]; dès lors la féodalité ne rencontra plus d'obstacles. Aucun des griefs des paysans ne fut redressé; aucune enquête n'eut lieu sur les vexations des barons; on ne voulut voir de coupables que leurs victimes, et on ne s'imposa d'autre devoir que de punir cruellement les mécontens. Les historiens n'en ont pas moins donné le surnom de Bon à Richard II.

1. Toz les fist si conréer,
Bissons furent à esgarder.
La cumune remest à tant;
Ne firent puiz vilainz semblant
Retrait se sunt tuis è démis
De ceo k'il aveient empris.

(*Ibid.*)

CHAPITRE XI.

La Normandie au onzième et douzième siècle. — Dernière expédition des Scandinaves sur la côte de France. — Olaf Tryggveson baptisé à Rouen. — Robert-le-Diable. — Naissance de Guillaume. — Aventures et conquêtes des fils de Tancrède, de Robert Guiscard et d'autres Normands en Italie. — Parti Normand contre Guillaume ; ce duc se signale par des exploits. — Sa descente en Angleterre ; il se fait couronner roi. — Derniers ducs de Normandie. — Réunion de cette province à la couronne de France. — Coup d'œil sur les changemens arrivés dans le Nord. — Cessation de la piraterie. — Extinction des races de chefs normands dans les îles d'Angleterre et d'Écosse.

Au onzième siècle l'histoire de Normandie devient plus compliquée ; les événemens s'agrandissent, le rôle que joue cette province dans la France, acquiert plus d'importance. Je dois me borner à en rappeler les principaux traits.

Sous Richard II on voit les premières interventions de la Normandie dans les affaires politiques de la Grande-Bretagne. Le roi anglais Éthelrède qui avait épousé la sœur de Richard, et que les Danois avaient détrôné, fut rétabli dans ses états par le duc de Normandie ; cependant Canut ressaisit le sceptre, donna sa sœur en mariage à Richard, et épousa la sœur de celui-ci, devenue veuve d'Éthelrède. Dans la suite Richard répudia cette princesse danoise, dont le

frère devait cependant passer à ses yeux pour un usurpateur.

Depuis un siècle les côtes de France n'étaient plus infestées de pirates du Nord; cependant, sous Richard II on vit inopinément paraître une nouvelle troupe, et la consternation se répandre sur les côtes. Les historiens ne s'accordent pas sur cet événement. Suivant Adémar[1], cette flotte vint du Danemark et de l'Irlande, et se laissa échouer sur la plage en Aquitaine, pour piller et dévaster le pays.

Le duc d'Aquitaine, dès qu'il fut averti de ces ravages, rassembla des troupes, et fit exhorter le peuple, par les évêques, à implorer le secours du ciel par des jeûnes et des litanies. Il marcha ensuite contre les Normands qui s'étaient retirés sur la plage, où ils avaient entouré leur camp de fosses couvertes. Les troupes du duc voulant les attaquer, tombent dans les fosses ou s'enfoncent dans le sable, et une partie est prise par les pirates. Le duc lui-même faillit à tomber entre leurs mains. A la marée suivante ils remirent leurs bateaux à flot, et après s'être fait payer du duc d'Aquitaine une forte rançon en or et en argent pour les prisonniers qu'ils avaient faits, ils gagnèrent le large.

1. *Ex Chronic. Ademari Caban.*, dans le t. x des *Histor. de France*.

Les historiens de Normandie racontent différemment cette expédition. Selon eux [1] c'étaient deux rois, l'un norvégien et l'autre suédois, qui avaient aidé le roi Canut à soumettre l'Angleterre, et qui, ayant rempli leur tâche, avaient voulu aller avec leur flotte en Normandie. Une tempête les ayant jetés à la côte de Bretagne, ils furent assaillis par les habitans; mais les ayant fait tomber par une ruse dans des fosses couvertes de verdure, ils se portèrent en avant, assiégèrent le duc de Bretagne à Dol, brûlèrent la ville, s'emparèrent du château, et tuèrent le duc et la garnison. Puis ils se rembarquèrent, et remontèrent la Seine jusqu'à Rouen, où ils étaient appelés pour aider Richard dans les guerres contre ses voisins. L'arrivée de nouveaux normands depuis une si longue tranquillité, effraya le roi de France; il se hâta de prévenir la guerre, en négociant avec Richard. Les deux chefs de l'expédition furent comblés de présens; on leur persuada de se faire baptiser [2]. Ils repartirent ensuite pour

1. *Voy.* Guill. de Jumièges, *Histor. Norman.* — Robert Vace, *Roman du Rou.*

2. Des paens e de lur venue
Fut tute France commeue;
Ni a barun ne vavassur,
Ki es paens n'ait pour
. . . .

le Nord; mais l'un d'eux fut tué par les siens, probablement à cause de son baptême. Tel est le récit des historiens normands, qui ont dû mieux qu'Adémar connaître les circonstances de cette expédition, la dernière qui fut tentée sur les côtes de France. Robert Vace, qui altère singulièrement les mots scandinaves, appelle ces deux rois *Colau* et *Caman*[1], noms dont on ne s'est jamais servi dans le Nord; il n'y a pas de doute que ce n'aient été Olaf Tryggveson, et Svend, son beau-frère. Le premier était, non pas roi, mais prince de la dynastie de Norvège, et un des plus grands aventuriers et pirates que le Nord ait produits: aussi est-il le héros des *sagas* islandaises qui racontent de lui les exploits les plus merveilleux[2]. Après la mort de son père,

Richard out les deux reis mult chiers,
Mult leur duna draps e deniers,
Tuz les ad a lur gré paiez
E aller les en fist tut leiez.
Robert li arcevesque fu
Ad le peple paen veu, etc.

Robert Vace, *Rom. du Rou.*

1. De Norwègue le roi Colau,
E de Suave le roi Caman.

(Ibid.)

2. La *saga* d'Olaf Tryggveson fait partie de l'*Heimskringla* de Snorro; il existe en outre une *saga* d'Olaf Tryggveson par Gunlaug, imprimée en islandais, à Skalholt, 1688, deux vol. in-4°; et une troisième *saga* sur le même héros, que Reen-

sa mère enceinte de lui se cacha, et envoya ensuite l'enfant en Suède; le jeune Olaf fut enlevé par un pirate de la mer Baltique, et vendu en Esthonie, où par hasard un Scandinave de sa famille le reconnut. Olaf aida plus tard le roi Valdemar à soumettre des provinces, exerça la piraterie dans la Baltique et dans l'Océan, visita la Russie et puis l'Angleterre, où il se fit baptiser. Il épousa une princesse irlandaise, et tua un rival dans un combat singulier. Il se laissa persuader de revenir en Norvège, où le parti chrétien comptait sur lui; en effet, à son arrivée il soutint le parti révolté contre le roi païen Hagen-Iarl, et tua le fils de ce souverain; mais une flotte redoutable s'avança contre lui; voyant alors tout perdu, il sauta dans la mer. On a dit de lui comme du fameux Charles-le-Téméraire, qu'il s'était échappé en secret, et qu'il avait terminé ses jours dans une profonde obscurité.

Malgré cette vie aventureuse et vagabonde, les moines le regardèrent comme un saint personnage, parce qu'il s'était fait chrétien. La *saga* d'Olaf-Tryggveson raconte qu'étant aux îles Sorlingues, il embrassa le christianisme dans l'église d'un monastère. Une autre *saga* assure qu'il se

hielm fit paraître à Upsal, 1691, in-4°. (*Voy.* Müller, *Mém. sur les sources où Snorro a puisé*, t. II des *Mém. philos. et hist. de la Soc. roy. des scienc. de Copenhague*, 1824.)

fit chrétien en Russie. Les historiens anglais disent qu'il reçut le baptême solennellement à Londres, des mains de l'évêque de Winchester, et que le roi Éthelred lui servit de parrain, et lui fit des présens considérables [1]. Cependant Vace, poëte et historien normand, raconte les détails du baptême du prince norvégien à Rouen, et parle des présens dont on le combla. Un aventurier tel qu'Olaf Tryggveson a bien pu se faire baptiser trois à quatre fois, par intérêt, comme d'autres aventuriers normands avaient fait lors du règne de Louis-le-Débonnaire [2]. On fait l'honneur de sa conversion à l'archevêque Robert, homme de mœurs peu édifiantes, qui était à la fois prélat et comte d'Évreux, prêtre et père de trois fils ; ce devait être un étrange spectacle, de voir un écumeur de mers converti par le plus mondain des ecclésiastiques du temps. Cependant, l'esprit de parti ou de faction en a fait un

1. Mathieu de Westminster, *Flor. histor.*—Flor. vigorniens. — *Chronic. saxonic.*, ann. 994; *Chronic. de Mailros.*—Ranulphi Higdeni, *Polychronic.*—Jean Wallingford, *Chronic.*

2. Dans le Nord on n'avait point de certitude sur le lieu où Olaf avait reçu le baptême : *Sed sive Rothomagi, sive in Anglia baptizatus fuerit, tunc constat eum fuisse provectioris ætatis, quando martyrio coronatus est,* dit le moine de Dronthem, Théodoric, *Hist. regum Norveg.*, dans le t. v de Langebek, *Scriptor. rerum Danicarum.* La *saga* islandaise parle à peine du séjour d'Olaf en France. (*Voy.* les *Pièces justificatives.*)

saint, et l'on dit que Rouen a vénéré ses reliques [1]. Il est vrai que les *sagas* font entendre qu'il avait de grandes vues sous le rapport de la religion, qu'il voulut convertir au christianisme la Russie, et qu'il envoya dans la même intention un prêtre en Islande; mais les missions d'un pirate ne devaient pas beaucoup édifier: aussi n'eurent-elles pas de suite.

Depuis lors, la Normandie, n'étant plus troublée par des ennemis du dehors, put profiter de toutes ses ressources; aussi Richard la laissa-t-il florissante à son fils, qui prit le titre de Richard III, mais qui mourut au bout de deux ans, sans avoir été marié [2]. Son frère Robert lui succéda. C'était un prince du caractère des premiers chefs normands, faisant la guerre en barbare, mettant de l'énergie, et même de l'impétuosité dans ses entreprises, n'estimant pas l'argent, quand il en avait en abondance, et récompensant avec libéralité. Impitoyable dans ses incursions hostiles, il reçut du peuple le nom de Robert-le-Diable. Le comte d'Alençon lui ayant refusé l'hommage dû au suzerain, Robert le força de lui faire cet hommage avec une selle sur le dos. Il soumit également le duc de Bretagne, qui avait

1. Pomeraye, *Hist. des archevêques de Rouen*. Rouen, 1667, in-fol.

2. An 1026.

refusé de se reconnaître son vassal. A la manière des premiers Normands, il se soucia peu d'un mariage légitime. Il avait un fils d'une femme obscure de Falaise, nommé Arlette, dont le père était pelletier, ou, selon d'autres, brasseur[1]. Robert, à la veille de faire un pèlerinage à Jérusalem, exigea de ses grands vassaux de reconnaître cet enfant pour son successeur. Robert s'était rendu trop redoutable pour qu'on osât désobéir à ses ordres. On promit de lui faire succéder son fils naturel, et Robert se rendit par Rome à la Terre-Sainte, d'où il ne revint plus en Normandie. Il mourut à Nicée, en Bithynie[2], moins heureux[3] que d'autres pèlerins normands, qui, à leur retour, avaient aidé le prince de Salerne à repousser les Sarrasins, et s'étaient établis dans le royaume de Naples. Cet événement avait eu lieu vers la fin du dixième siècle. Environ trente ans après, trois fils d'un gentilhomme du Cotentin, Tancrède de Hauteville, allèrent avec d'autres normands rejoindre leurs compatriotes en Italie; ces aventuriers réunis, signalèrent leur valeur d'abord contre les Sarrasins, et puis contre les Italiens mêmes; ils conquirent la province de la

1. Benoît de Saint-Maur et Robert Vace racontent au long les amours de Robert et d'Arlette.

2. Guillaume de Jumièges, *Hist. Norm.* — Rob. Vace, *Chroniq. ascend.*, dit que Robert fut empoisonné. — 3. An 1035.

Pouille. Guillaume Tancrède, qui prit le titre de comte de la Pouille, distribua les terres parmi ses compagnons, de même que Rollon avait jadis partagé les terres de Normandie.

Une troisième troupe d'aventuriers vint rejoindre les Normands en Italie ; c'était celle de Robert Guiscard, originaire de Coutances. Celui-ci fut encore plus hardi que les fils de Tancrède ; il devint duc de la Pouille et de Calabre ; toute l'Italie fut alarmée de la témérité et des succès des Normands, le pape les excommunia, l'empereur d'Allemagne leur fit la guerre ; cependant leur armée se grossit, leur activité fit face à tous ; ils forcèrent les souverains à respecter leurs conquêtes, et la dynastie de Robert Guiscard régna dans le Midi de l'Italie, jusqu'à l'extinction de cette race, en 1186[1].

Dès que la nouvelle de la mort de Robert-le-Diable fut parvenue en Normandie, on témoigna, comme après le décès d'autres princes despotiques, autant de mépris pour ses dispositions qu'on les avait redoutées de son vivant. Un parti puissant refusa de reconnaître Guillaume en qualité de duc de Normandie ; une insurrection éclata ; le duc de Bretagne qui voulut défendre les droits,

1. *Voy.* Guillelm. Apul., *De Normannis*, dans le t. v de Muratori *Script. Rerum italic.*

ou les prétentions du fils de Robert, périt de mort violente, ainsi que le gouverneur du jeune duc, Théroulde, dont le nom subsiste dans celui d'un bourg de Normandie, où il y a des édifices antiques, et dans celui d'un hôtel gothique à Rouen, un des monumens les plus curieux de la ville[1].

Le roi de France qui avait d'abord marché contre ce parti, fort de vingt mille hommes, finit par tourner ses armes contre le parti du jeune duc. Heureusement pour Guillaume, ses adversaires n'eurent aucun chef habile ; le roi de France fit la guerre à la manière de ce temps, où les expéditions se bornaient à la prise d'un château fort ou d'une ville. Guillaume gagna du temps pour développer les qualités dont la nature l'avait doué, et qui devaient rendre son nom célèbre.

Cependant, un compétiteur au pouvoir, Guy, fils du comte de Bourgogne et d'Alix, fille de Richard II, duc de Normandie, entra en lice, étant soutenu par un parti considérable. Comme il n'existait pas de loi de succession en Normandie, Guy avait pour le moins autant de droit au duché que Guillaume ; il possédait en Normandie les deux fiefs de Vernon et de Briosne. Ses

1. Laquérière, *Maisons de Rouen*.

titres auraient mérité d'être discutés et balancés avec ceux de Guillaume; mais celui-ci était en possession de l'autorité, et il s'assura l'alliance et les secours du roi de France. Les deux partis se livrèrent bataille au Val-des-Dunes. Après un combat opiniâtre, le parti de Bourgogne fut vaincu et dispersé.

Cette victoire fut pour Guillaume le meilleur titre à la possession du duché. Il en coûta cher à des habitans d'Alençon, qui, pendant que le prince assiégeait cette ville, avaient suspendu des peaux au dehors des murailles, par une allusion dérisoire au métier de son grand père maternel. Guillaume, plein de vengeance, fit saisir et mutiler trente des assiégés, et ordonna de jeter leurs membres par dessus les murailles, dans la ville. En prenant en mariage la fille du comte de Flandre, Mathilde, qui par sa mère descendait de Richard III de Normandie, il acquit adroitement un autre titre au pouvoir ducal; il lui fut disputé par le comte d'Arques, qui descendait aussi des ducs de Normandie. Mais Guillaume ayant mis le siége devant le château d'Arques, contraignit ce nouveau compétiteur à capituler, et fut assez généreux pour lui pardonner. Ayant réuni à son duché de Normandie le Maine, qui lui avait été légué par le dernier duc, et s'étant fait une réputation militaire par ses campagnes

en Anjou, en Flandre et en Normandie même, d'où il avait repoussé les agressions du roi de France, il se prépara longuement à cette fameuse descente en Angleterre, qui devait lui gagner une couronne [1].

Après la mort de Canut, l'ancienne dynastie saxonne alliée aux ducs de Normandie, était remontée sur le trône d'Angleterre, et les Danois avaient été massacrés dans le royaume. Mais ces princes saxons se montrèrent peu dignes du poste auquel on les avait élevés de nouveau. Le roi Édouard ne sut même pas se décider au sujet de son successeur futur, il mourut après avoir fait une promesse de la couronne à Guillaume de Normandie, son parent éloigné. Un homme entreprenant, Harold, qui avait pour lui les vœux d'une partie de l'Angleterre, monta sur le trône; mais Guillaume, qui se proposait de le renverser, possédait une grande flotte, une noblesse dévouée, qui partagea les frais de l'équipement, une armée composée d'aventuriers de diverses parties de la France, et enfin, l'assentiment du pape, qui lui accordait d'avance la couronne d'Angleterre. Sa volonté, ferme et prononcée, disposait entièrement de la nation normande, dont on peut faire tout ce qu'on

1. Guill. de Jumièges, *Hist. de Normand.*

veut, disait-il, pourvu qu'on en soit craint[1].

Avec d'aussi puissans secours, le duc de Normandie mit enfin à la voile, brûla ses vaisseaux après son débarquement, vainquit Harold dans la fameuse journée d'Hastings, fit son entrée à Londres, et fut couronné roi d'Angleterre. Il semblait que cette île fût destinée à recevoir toujours des maîtres tirés des peuples pirates; les Saxons et les Danois y avaient régné long-temps; les Normands, enfin, s'en emparèrent tout-à-fait, et se distribuèrent tout le sol. Les descendans de ces marins et forbans, qui, sous Rollon étaient devenus petits seigneurs en Normandie, devinrent, sous Guillaume et ses successeurs, barons, comtes et ducs en Angleterre. Camden fait observer qu'il n'y a presque pas de village en Normandie qui n'ait fourni une famille noble à la Grande-Bretagne. La nation normande fut pour ainsi dire greffée sur celle des Anglo-Saxons, qui devinrent serfs de leurs vainqueurs; ainsi, la longue lutte qui avait existé en Angleterre entre deux peuples pirates, les Danois et les Saxons, finit par la domination d'un troisième peuple[2], mais qui était

1. Se reis soz piez toz tems les tient,
E ki bien les detort è poigne,
D'els porra fere sa besoigne.

Rom. du Rou, v. 14243.

2. *Voy.* Thierry, *Hist. de la conquête de l'Angleterre par les Normands*. Paris, 1825.

aussi d'origine scandinave. Cependant, il oublia dans la suite son langage français, pour adopter celui des premiers vainqueurs de la Grande-Bretagne, les Anglo-Saxons; du moins la langue qui définitivement domina en Angleterre, ce fut l'anglo saxon, mêlé d'un peu de français.

Guillaume laissa la Normandie à son fils Robert II, surnommé Courte-Heuse, et l'Angleterre au prince Guillaume-le-Roux. Celui-ci finit par envahir le duché de Robert, et fit enfermer pour toujours son frère dépossédé. Sous les quatre rois suivans, Henri I et II, Richard Ier, surnommé Cœur-de-Lion, et Jean-sans-Terre, la Normandie resta réunie à la couronne d'Angleterre; mais l'incapacité et la mauvaise foi de ce dernier soulevèrent contre lui Anglais et Normands; l'assassinat d'Arthur de Bretagne indigna la France : aussi le roi Philippe n'eut garde de laisser échapper l'occasion qui se présentait, pour envahir la Normandie, et la réunir à la couronne. Un jugement de la cour des pairs déclara le roi Jean coupable de félonie, et déchu de ses terres en France. Ainsi, après avoir eu des ducs d'origine scandinave pendant près de trois siècles, la Normandie rentra sous la puissance dont elle avait été détachée par Charles-le-Simple [1].

1. An 1204.

Jetons encore, avant de terminer, un coup d'œil rapide sur les changemens qui s'opérèrent dans la situation et les mœurs des Scandinaves, pendant que dans une autre partie de l'Europe les Normands disparaissaient dans le sein des nations qui les avaient adoptés.

Gorm en Danemark, et Harald-Harfager en Norvège, étaient parvenus, comme il a été dit plus haut, à s'arroger la souveraineté sur ces pays. Nous avons vu le fils de Gorm venir en Normandie au secours du duc Richard; dans la suite il fut détrôné par son fils Suénon, puis assassiné par un chef de pirates. Ses successeurs se trouvèrent en conflit avec les ducs de Normandie pour la succession au trône d'Angleterre, jusqu'à ce que Guillaume-le-Conquérant vînt s'y asseoir, et finir le règne des Danois dans la Grande-Bretagne. Sous la domination absolue d'Harald en Norvège, les mécontens, et surtout les vaincus, avaient émigré en foule, les uns pour s'établir dans les provinces suédoises, voisines de la Norvège, d'autres dans la nouvelle et florissante colonie d'Islande, d'autres pour continuer la piraterie dans les parages du Nord ou sur les côtes d'Écosse, d'Irlande, d'Angleterre et de France; mais ceux-ci trouvèrent des obstacles qui leur ôtèrent peu à peu leur espoir et leurs ressources. Le roi de Norvège entretenant une flotte consi-

dérable, et ayant subjugué les îles Orcades, laissait aux pirates une carrière peu étendue; en France et en Angleterre ils trouvaient établies des colonies de leurs compatriotes, qui, étant devenus chrétiens, n'étaient pas disposés à favoriser la piraterie, et à recevoir chez eux ces aventuriers sans patrie. Hakon-iarl et Éric furent les derniers chefs normands qui eurent de la réputation. Cependant, comme à la veille de l'extinction des vieilles habitudes ou des institutions surannées, on les voit quelquefois revivre pour un moment; il se forma aussi dans le Nord, au dixième siècle, une institution qui rappelait les temps les plus brillans des expéditions maritimes des Normands. Un homme, dont l'imagination ardente avait conçu pour ainsi dire l'idéal de la piraterie, Palnatoke, fonda un établissement en quelque sorte chevaleresque à Jomsbourg dans l'intention d'y former des modèles de pirates. C'était une place forte où l'on n'obtenait l'honneur d'être membre ou citoyen qu'après s'être signalé par des exploits sur mer; ni les richesses, ni l'amitié, ni la parenté, n'étaient des titres d'admission; aucune femme n'y était reçue; chaque Jomsbourgeois étaient tenu, par serment, de venger la mort d'un compagnon comme celle d'un frère. Le butin fait sur l'ennemi se mettait en commun, se vendait à l'encan, et l'argent se

distribuait à portions égales[1]. Cette confrérie subsista quelque temps; les aventures de Palnatoke et de ses compagnons sont devenues le sujet de *sagas* islandaises; cependant leur établissement ne put maintenir des mœurs anciennes que réformaient les temps.

Les rois qui avaient étendu leur pouvoir dans le Nord commençaient à tenir des cours brillantes; leurs relations avec l'Angleterre favorisaient le commerce, l'industrie et les arts; les paysans n'étant plus vexés par de petits iarls indépendans, respiraient et cultivaient leurs champs avec plus de succès; les habitudes de la masse du peuple s'adoucirent; des missionnaires chrétiens qui, depuis long-temps, épiaient le moment favorable pour convertir ces païens, dont les hordes avaient fait tant de mal au clergé, ne furent plus repoussés comme auparavant; on les écouta, quoique d'abord avec répugnance; leurs conversions furent lentes; mais pourtant elles se multiplièrent, et l'époque n'était pas éloignée où ces hommes si fiers, qui avaient combattu contre les élémens, et méprisé le pouvoir de leurs propres

1. *Voy.* la *Jomsvikinga-Saga;* Copenhague, 1824, in-8°. L'extrait du manuscrit de *Jomsvikinga-Saga*, de la Biblioth. du roi, dans le t. III des *Notices et extraits des manuscrits de la Biblioth.*, et l'article Palnatoke, dans la *Biograph. univ.*, t. XXXII.

dieux, allaient courber leur tête sous le joug du souverain pontife.

L'Islande s'était peuplée rapidement; la liberté repoussée de la Norvège avait trouvé un asile dans la république naissante; mais l'égalité, que la communauté des malheurs avait établie parmi les fugitifs, n'avait pas subsisté long-temps. Ceux qui avaient apporté en Islande des trésors ou des talens, et ceux qui se distinguèrent dans la piraterie par leur audace ou leur bonheur, ne tardèrent pas à gagner de la supériorité sur les autres colons, et à devenir leurs seigneurs. Plusieurs d'entre eux portaient d'ailleurs des noms illustres, capables de commander le respect à des hommes qui avaient été habitués à les considérer comme leurs chefs. Ces familles qui, au milieu de la république où elles se trouvaient transplantées, ne pouvaient déposer l'orgueil de leur naissance, formèrent l'aristocratie de l'île, introduisirent un gouvernement oligarchique, et perdirent la république en recherchant les faveurs de la cour de Norvège. Elles aimèrent à rappeler les hauts faits de leurs ancêtres; elles encouragèrent les Scaldes à en recueillir les souvenirs; il était d'ailleurs doux pour tout Islandais de redire ou d'entendre les chants qui avaient charmé son enfance, et qui honoraient sa nation : tandis qu'on faisait dans le reste de l'Europe de vains efforts

pour reproduire dans une langue morte la poésie classique, et tandis que dans les cloîtres on farcissait l'histoire d'absurdités monacales, l'esprit simple et naturel, et l'imagination naïve des Islandais, s'exprimant dans leur idiome national, donnèrent à la narration et à la poésie un essor tel qu'on n'en avait jamais vu dans le Nord; il naquit une littérature islandaise à laquelle nous devons la plupart de nos renseignemens sur les mœurs des pirates scandinaves. Ni la rigueur excessive du climat, ni la stérilité du sol, ni la pauvreté des insulaires, ne purent étouffer cette flamme poétique qui s'était emparée des esprits, phénomène qui peut-être ne se renouvellera jamais.

Un siècle après la fondation de la colonie, le goût des aventures porta les marins islandais vers un continent dont on n'avait pas soupçonné l'existence; le Groenland fut découvert et peuplé par ces insulaires, et dès que ce nouveau continent fut connu, il donna lieu à de nouvelles émigrations de la Norvège[1]. Aujourd'hui personne en Europe, quelque malheureux qu'on soit, n'est

1. *Voy.* Wormskiold, *sur le Groenland, le Vinland, et d'autres pays connus des anciens*, dans le t. x des *Mém. de la Société de Littérat. scandinave*; et Schroeder, *sur les anciens Voyages de découvertes des Scandinaves dans l'Amérique septentrionale*; dans le journal suédois *Svea*.

terité d'échanger sa position contre celle d'un Groenlandais; mais les Scandinaves étaient habitués à la rigueur du climat, et endurcis à toutes les fatigues et privations : ils vivaient partout où ils voyaient la mer; ils firent ou écoutèrent des *sagas* et des vers en Islande; ils allèrent habiter aussi gaiement les côtes glacées du Groenland.

Le christianisme prit enfin racine dans tout le Nord. Canut en Danemark, et Olaf en Norvège, méritèrent du clergé le surnom de saints, par le zèle qu'ils déployèrent pour la propagation des doctrines, et pour l'introduction des mœurs chrétiennes. En Islande le *thing*, ou l'assemblée nationale, résolut solennellement d'adopter la religion du Christ, mais à condition qu'on laisserait aux Islandais la faculté de manger de la chair de cheval, et d'exposer les enfans[1]. Des églises et des monastères furent bâtis de toutes parts; les évêques prirent de l'autorité, les missionnaires prêchèrent contre la piraterie, et inspirèrent le goût de la dévotion. La servitude se traîna d'abord à la suite du christianisme; les nobles et les églises dominèrent sur cette classe de propriétaires paysans qui avait fait la principale force du Nord, et qui avait été libre et estimée. Cette classe agricole fut méprisée, lorsque les *Kœmpe* ou cham-

1. Finni Johannæi, *Histor. ecclesiast. Islandiæ.*

pions des rois eurent fini par devenir une caste héréditaire, et depuis que les courtisans accaparaient les fiefs et tous les honneurs. Beaucoup de paysans, pour échapper à des vexations continuelles, ne trouvaient d'abord d'autre remède que de mettre eux-mêmes leurs biens libres sous la protection d'un seigneur puissant ou d'une église [1]. Les rois purent dans la suite, à peine, se rendre maîtres d'une aristocratie devenue trop puissante, et ils furent obligés, comme les rois de France, de favoriser la bourgeoisie pour l'opposer à leur propre suite [2].

Les mœurs de forbans disparurent, la civilisation gagna plus de terrain; mais en même temps l'énergie de la nation s'amortit. Déchirée par les factions, l'Islande fut subjuguée par les rois de Norvège, et cessa de faire entendre de nouveaux chants nationaux; les îles Faroer, le Groenland, éprouvèrent le même sort; les légendes latines prirent dans tout le Nord la place des *sagas* islandaises; au lieu de s'enrichir par la piraterie, on consentit à s'appauvrir en faveur des établissemens ecclésiastiques; et au lieu d'être redoutables encore aux autres peuples, les hommes du Nord leur devinrent à peu près étran-

1. *Voy.* sur cette matière l'*Histoire nobiliaire du Danemark*, par Vedel-Simonsen.

2. *Ibid.*

gers [1]. Avec le zèle qui anime ordinairement ceux qui viennent embrasser par sentiment et persuasion un culte nouveau, on détruisit des habitudes qu'on avait partagées jadis. A Roskild on vit naître sous Canut une espèce de chevalerie dont le but était de faire la guerre aux pirates. Ceux qui entraient dans cette confrérie, s'emparaient des bateaux qu'ils trouvaient, en dédommageant les propriétaires par le huitième du butin ; avant de mettre en mer ils communiaient ; ils vivaient sobrement, s'exposaient aux plus grandes fatigues, et n'avaient aucun cortége superflu ; quand ils manquaient d'argent, ils levaient chez les bourgeois des emprunts, ou peut-être des contributions, en promettant en retour la moitié des prises. Ils donnaient la liberté aux chrétiens qu'ils trouvaient dans les bâtimens capturés, les vêtissaient et les renvoyaient chez eux. Toute la Sélande prit part à cette entreprise par laquelle furent détruits, selon Saxo le Grammairien [2], huit

1. *Voy.* l'exposé des progrès de la civilisation du Nord, t. I du *Tableau histor. et statist. du Danemark et de la Norvège*, par Nyerup ; et le *Mém. sur la population de la Suède*, t. XI des *Mém. de l'acad. d'hist. de Stockholm.*

2. *Histor. Dan.*, l. XIV. L'historien ajoute : *Hic piraticæ cultus Roskildiæ cœptus, ab urbis gremió etiam ad agrestes manavit, ab omni fere Siœlandiæ parte subsidia mutuatus... Primum tenuis, magna breviter incrementa contraxit, sed neque ante redditam terris pacem ulla ex parte remissior fuit.*

cents bateaux de pirates, et qui dut contribuer beaucoup à faire cesser les expéditions des aventuriers. Il n'y a pas de plus grand contraste que celui que l'on remarque entre le Nord, tel que nous le peignent les *sagas* dans les temps de l'odinisme, et le même pays, tel que le vit le chanoine Adam de Brème. «Depuis que ces peuples, dit l'historien ecclésiastique, ont embrassé le « christianisme, ils ont appris à chérir la paix « et la douceur, et se contentent de leur sort « chétif : ils distribuent même actuellement ce « qu'ils ont amassé, et recueillent ce qu'ils avaient « méprisé. Au lieu de s'adonner encore aux « arts honteux de la magie, ils ne professent, « comme les apôtres, que Jésus-Christ crucifié. « De tous les hommes, ce sont maintenant ceux « qui observent la plus grande modération dans « leurs mœurs; ils aiment, au plus haut degré, « la tempérance et la modestie. Ils ont tant de « respect pour les prêtres et les églises, que celui « qui ne va pas tous les jours à l'offrande, après « avoir entendu la messe, ne passe pas pour un « bon chrétien. Ceux qui jadis étaient barbares « consentent à payer la dîme, etc. Ces mœurs « exemplaires, ajoute le bon chanoine, ne sont « ternies, à ce que j'ai appris, que par l'avidité « du clergé. »

Arnold de Lubeck parle aussi du changement

qui s'était opéré dans les mœurs des Danois. « Maintenant, dit ce continuateur de la Chronique d'Helmold, maintenant les Danois se con-« forment aux autres nations pour la manière de « se vêtir et de s'armer. Autrefois ils portaient le « costume de marins à cause de leur habitude de « vivre sur mer ; on les voit actuellement se pa-« rer de fourrures, de pourpre et de byssus. La « pêche qui a lieu chaque année en Scanie, leur « procure de grandes richesses : de tous les pays « voisins, les marchands leur apportent de l'or « et de l'argent en échange des harengs qui « abondent chez eux. Dans leurs gras pâturages « ils nourrissent d'excellens chevaux, et se dis-« tinguent dans les combats à cheval et sur mer. « Ils n'ont pas fait moins de progrès dans les « arts libéraux ; les nobles envoient leurs fils à « Paris pour les y préparer, non-seulement aux « dignités de l'église, mais aussi aux affaires tem-« porelles, etc.[1]. »

L'historien ne parle point du peuple; assez de témoignages nous prouvent malheureusement qu'il fut réduit en servitude dans le Nord comme dans le Midi de l'Europe, et que le joug féodal s'appesantit sur la population agricole, et lui ôta sa liberté et son esprit public.

1. L. III, ch. V.

mand : Waterford avait aussi ses rois. Ces colonies, tantôt en guerre entre elles, tantôt liguées contre les Irlandais ou les Anglais, conservaient cet esprit belliqueux qui leur avait procuré leurs établissemens, et c'est là ce qui explique pourquoi, n'ayant que quelques ports et une portion de l'intérieur, elles ont pu se maintenir pendant des siècles. Le christianisme les avait, pour ainsi dire, environnés de toutes parts, et ils l'embrassèrent eux-mêmes au onzième siècle. Vers la fin du douzième, enfin, les rois d'Angleterre étant eux-mêmes de race normande, furent assez forts pour attaquer avec succès les anciennes conquêtes des pirates en Irlande, et subjuguer Dublin, Waterford et les autres ports que les Normands avaient occupés ou fondés. La race normande ne se fondit pas tout de suite dans la masse de la population ; Anglais, Irlandais et Normands, formèrent dans cette île des tribus distinctes. Il existe un acte du commencement du treizième siècle, dans lequel douze hommes de chacune des trois nations sont désignés pour reconnaître les terres et biens appartenant à l'église de Limerick [1]. Mais plus tard il ne fut plus question que de deux peuples, les Irlandais et les Anglais : les

1. Waraei, *De Hibernia et antiquitatibus ejus* ; Londres, 1658 ; in-8°, ch. XXIV.

Ostmans ou Normands avaient disparu. Le règne des rois normands, dans les îles Orcades et le nord de l'Écosse, finit à la même époque. Harold, le dernier roi, mourut en 1206. Environ deux siècles auparavant, le prince norvégien Olaf avait abordé avec une flotte normande, avec des soldats et des missionnaires aux îles Orcades, pour forcer le roi des îles à se faire baptiser. Sigurd surpris, eut beau assurer que la religion de ses ancêtres lui suffisait, Olaf le menaça d'envahir les îles, si le roi n'embrassait le christianisme et ne laissait les missionnaires prêcher l'évangile. Sigurd céda à la nécessité, il fut baptisé; bientôt des chapelles s'élevèrent sur les rochers stériles battus par les vagues écumantes; les mœurs s'adoucirent un peu, quoiqu'elles conservassent encore beaucoup de la rudesse scandinave. Mais peu à peu les forbans des Orcades cessèrent d'être redoutables, et de former un peuple particulier. Dans les îles Hébrides il resta quelques petits chefs indépendans; ceux-là prolongèrent leur indépendance encore deux ou trois siècles, et lorsque les grands vassaux anglais s'emparèrent de ces îles, les descendans des anciens chefs normands devinrent d'humbles arrière-vassaux, et se perdirent dans la masse de la nation.

La langue normande se maintint dans quelques îles long-temps après que les pirates eurent

cessé d'y dominer. Dans les îles Orcades on parlait le *norse* encore au seizième siècle ; à la fin du siècle suivant quatre paroisses conservaient encore vivant cet idiome apporté jadis par la piraterie ; mais il s'éteignit dans le dix-huitième siècle, et on n'en trouve plus que des débris dans le langage actuel des Orcades et des iles Shetland[1]. On dit que les insulaires possèdent d'anciennes romances qui sont très bien entendues par les Islandais. Les noms des villes et villages de ces archipels des climats septentrionaux, viennent en grande partie de l'ancien scandinave ou normand, qui a laissé par conséquent des traces sur les bords de l'Océan atlantique, depuis l'embouchure de la Loire jusqu'au voisinage de la mer glaciale.

[1] Barry, *Hist. des îles Orcades.* — Hibbert, *Descript. des îles Shetland ;* Édimb., 1821.

CHAPITRE XII.

Aperçu sur l'état de la civilisation de la Normandie pendant les trois premiers siècles après l'établissement des Scandinaves. — Monumens. — Clergé, études, féodalité. Agriculture, pêche et navigation. Langue, poésie. — Législation.

Rollon et ses compagnons ressemblent à ces météores qui disparaissent dans l'atmosphère qu'ils ont rapidement traversée en y laissant de longues traînées de feu que l'œil suit avec étonnement. Les Normands qui s'établirent dans la Neustrie se fondirent peu à peu dans la nation française, mélange de Gaulois et de Romains, de Francs et de Bourguignons, de Visigoths et de Sarrasins, d'amis et d'ennemis, de peuples barbares et de peuples civilisés. Dix idiomes et dix législations peut-être disparurent avec eux dans cette masse de population. Des Français et des étrangers ont visité la Normandie pour retrouver quelques traces des anciennes colonies normandes, ou du moins quelques témoignages de leur long séjour, quelque preuve visible du génie de ce peuple audacieux. Tous ont admiré la prospérité d'une province également riche par la fécondité du sol, par ses manufactures et son commerce; mais ils ont cherché en vain les Normands

primitifs chez les habitans actuels de cette contrée ; à l'exception de quelques faibles analogies[1], rien de scandinave ne s'est offert à leur vue ; tout leur a paru français ou moderne. Examinons la Normandie à notre tour ; interrogeons les monumens, les mœurs, la langue, la poésie, les chroniques, les chartes ; si nous ne découvrons pas beaucoup de traces des Scandinaves, au moins connaîtrons-nous un peu mieux l'histoire de la civilisation, dont la main sociale a effacé les traces de la barbarie.

Dans les Orcades, les îles Shetland, les Hébrides et le nord de l'Écosse, on aperçoit encore des restes de vieux forts, situés pour la plupart de manière à protéger des lieux de débarquement, et appelés dans le pays des *forts danois*, des *duns* ou *burghs*, (bourgs, châteaux) ; comme les Islandais appellent *borgs* les vieilles tours coniques de leur île, qui leur servent maintenant de granges. Dans les îles Orcades on les appelle *wart* ou *wardhills* (tertres de garde). Il y a des files d'anciennes tours semblables ; quelques-

1. *Voy.* Estrup, *Remarques faites dans un voyage en Normandie* ; Copenhague, 1821. L'auteur cite comme des analogies, l'usage général de la bierre, qui s'est maintenu en Normandie jusqu'au seizième siècle ; le grand soin donné à l'entretien des chevaux ; les bonnets des cauchoises, semblables à ceux des femmes d'Islande ; enfin, plusieurs mots du langage normand.

unes sont entourées de fossés. Le vieux fort de Snaburgh, dans l'île d'Unst, était ceint de deux fossés, dont l'un était creusé dans le roc. Autour de quelques forts étaient groupés de petits édifices pareils dans lesquels se réfugiait probablement la population des îles, lorsque les gardes signalaient en mer l'approche d'une flotte de pirates[1]. Le grand nombre de villages et hameaux qui, dans ces îles, portent encore le nom de *burghs*, fait présumer qu'anciennement il existait beaucoup d'autres forts. Un petit nombre de ces vieilles constructions offre un plan particulier : elles sont rondes, et ont une cour également ronde; autour de cette cour, un mur forme, avec celui du dehors, un espace fermé et circulaire, divisé en petites cellules ou en galeries dont il y en a quelquefois plusieurs pratiquées l'une sur l'autre; les cellules sont excessivement étroites, et les galeries très basses; quelquefois le mur du dehors se penche vers l'intérieur. Une porte basse et étroite, facile à fermer à l'aide d'un bloc de pierre, était la seule entrée de ces forts singuliers, où probablement on se réfugiait avec le bétail et les vivres à l'approche des ennemis[2].

1. Edmonstone, *Descript. of the Shetland islands*, Édimbourg, 1809, in-8°. — *Encyclopedia Britannica*, t. VII, art. *Duns*.

2. Pennant, *Voyages en Écosse et aux Hébrides*, t. I et II.

La Normandie ne nous présente aucune ruine d'un monument semblable; on n'en trouve même pas en Danemark et en Norvège, d'où les Normands sont sortis; bien plus, il n'est point prouvé que ces forts soient l'ouvrage des pirates normands. C'est une simple tradition accréditée en Écosse; en supposant même que les pirates les ont construits, il ne faut pas s'étonner de ne point trouver de pareilles ruines en Normandie. La piraterie a cessé presque deux siècles en France plutôt que dans les îles et sur les côtes d'Écosse, où, d'ailleurs, les vieux monumens élevés sur les rochers ont dû se conserver bien plus long-temps que sur les bords de la Seine, toujours remués, toujours embellis de nouveau.

A Tréguier, en Bretagne, on voit entre la cathédrale et les bâtimens de l'évêché, une vieille tour carrée qu'on appelle la tour d'Hasting, et qui, selon les auteurs bretons modernes, est le reste d'un fort bâti par ce chef normand, au neuvième siècle; mais il suffit de voir cette tour pour être persuadé qu'elle est bien moins ancienne, et qu'elle n'a jamais été fortifiée; il paraît même que c'est l'ancien clocher du monastère de Trécor, que Hasting brûla dans une de ses excursions [1].

1. De Freminville, *Notice sur divers monumens d'antiquités*,

Des restes d'anciens camps existent pourtant sur les rivières et sur les côtes de Normandie ; mais il serait difficile de distinguer ceux qu'il faut attribuer aux Normands. Plus d'une fois les pirates ont dû se servir d'ailleurs des anciens camps romains. Le seul poste militaire qui paraît incontestablement provenir des Normands, est le retranchement du *Haguedike* ou pointe de la *Hague*, à l'extrémité nord-ouest de la presqu'île du Cotentin. La vaste enceinte de ce camp renferme des tombelles et des traces de tours qui étaient voisines de la mer [1]. Ce que je viens de dire des anciens camps s'applique aux tombelles ou tertres artificiels, tels que les *mottes d'Auppegard*, qui couvrent peut-être la sépulture de quelque chef; les pays du Nord offrent un grand nombre de monumens funéraires, uniquement remarquables par leur antiquité. Cependant la France et d'autres contrées en contiennent pareillement, et il n'est pas bien prouvé que les *mottes d'Auppegard* et d'autres *tumuli* ou tombelles soient réellement d'origine normande. Un tombeau figuré par Ducarel parmi les antiquités de la Normandie [2], et situé entre Évreux et Ver-

dans le départ. des Côtes-du-Nord; dans le t. II des *Mémoir. de la Soc. roy. des antiquaires de France.*

1. Note communiquée par M. Aug. Le Prévost.

2. *Anglo-Norman antiquities;* Londres, 1767.

non, a paru aux savans de Danemark avoir une grande ressemblance avec ceux de leur pays. Toutefois les anciens tombeaux se ressemblent dans presque toute l'Europe.

Il ne faut pas chercher le génie des beaux-arts chez les pirates normands. Des gens qui passaient leur vie à tout détruire, ne pouvaient avoir le goût du beau. Ils n'avaient même pas de monnaies particulières; aussi n'en trouve-t-on point des premiers ducs de Normandie. Des habitations grossières et des forts plus massifs et solides qu'artistement conçus, voilà les seules constructions qu'ils ont dû ériger. Pendant qu'ils étaient païens, ils pratiquaient leur culte, probablement comme les Gaulois, sous la voûte des cieux, ou à l'ombre de chênes centenaires, auprès de gros blocs de pierre dressés debout, ou entassés les uns sur les autres : on en voit encore plusieurs dans les pays du Nord [1]. On ne sait si, parmi les blocs érigés en Normandie, il y en a qu'il faille attribuer aux pirates.

Devenus chrétiens ils eurent quelque peine à effacer leur réputation de dévastateurs, quoiqu'ils élevassent un nombre étonnant d'églises et

1. *Voy.* Thorlacius, *Observat. sur les tertres et monumens en pierre du temps du paganisme, qui existent en Danemark;* Copenhague, 1809, in-8°.

de chapelles[1]. L'abbé de Saint-Benigne, de Dijon, ayant été invité en 1001, par le duc de Normandie, à venir réformer le monastère dégénéré de Fécamp, s'excusa en disant qu'il avait ouï dire que les Normands étaient rudes et sauvages de nature, habitués à renverser les temples au lieu d'en construire, à détruire au lieu de recueillir et de conserver[2]. Ils changèrent bien; car ils devinrent les plus ardens constructeurs d'édifices religieux qu'il y eût en France. Par des indulgences leur clergé encouragea tous les fidèles à contribuer aux frais des constructions; il imagina même des confréries de charretiers pour la bâtisse des églises; on communiait, on se réconciliait avec ses ennemis, puis on se réunissait, et on élisait un chef ou roi, sous la conduite duquel on traînait des charrettes chargées des matériaux nécessaires aux constructeurs[3]; peut-être y avait-il aussi des confréries de maçons.

Il ne reste guère d'églises du dixième siècle, pendant lequel d'ailleurs on changea peu

1. *Unusquisque optimatum certabat in prædio suo ecclesias ædificare, et monachos qui pro se Deum orarent, rebus suis locupletare.* Guill. de Jumièges, *De ducibus Normann.*, l. VI, cap. XXII.

2. *Templa subvertere, non ædificare solitos esse. Gallia Christiana*, t. XI.

3. *Voy.* la lettre de l'archevêque de Rouen, Hugues, de l'an 1145. — Bessin, *Concilia Rothomag. Provinc.*, p. 29.

de chose au type de l'architecture romane, qui alors était général en France. Au onzième siècle encore, on bâtit et on sculpta dans un style barbare ; témoin la petite église de Saint-Julien, et la tour dite Chambre aux Clercs, dans le jardin de l'hôtel de ville à Rouen [1] ; mais à cette époque les idées s'agrandirent, la sculpture se perfectionna, et l'on commença ces constructions hardies dans le style gothique, qui, embellies et perfectionnées, méritent encore en partie notre admiration. « Si nous sommes pauvres en monu-« mens du dixième siècle, dit l'auteur normand d'un ouvrage intéressant sur l'architecture du moyen âge [2], en revanche notre pays est peut-« être le plus riche du monde en architecture du « onzième. Dans les arrondissemens de Caen, « Bayeux et Valognes, on ne peut parcourir « une demie lieue sans en rencontrer. La pierre « qui se trouve dans le voisinage de ces trois villes « est commode à tailler, se prête facilement à la « sculpture, et cette circonstance favorable ex-« plique suffisamment pourquoi ces lieux sont « plus riches en monumens anciens que d'autres

1. La Quérière, *Descript. historique des maisons de Rouen les plus remarquables*, etc. ; Paris, 1821, in-8°.

2. De Caumont, *Essai sur l'architecture religieuse du moyen âge, particulièrement en Normandie*, in-8° avec des planch. ; Caen, 1825.

« contrées. » Je renvoie à l'ouvrage de M. de Caumont, pour la description des églises qui datent de cette époque, et pour l'histoire du développement successif du beau gothique en Normandie. Ce style devint, vers la même époque, le type dominant de l'architecture religieuse dans une grande partie de l'Europe, sans que l'on sache encore bien d'où il est venu. Les Normands ne l'ont ni inventé ni apporté en France; mais ils s'en sont servis de bonne heure, soit à cause de leurs relations maritimes avec les pays du Midi, soit pour d'autres raisons qu'on ignore peut-être.

Après la conquête de l'Angleterre par les Normands, on vit introduire dans cette île l'espèce de construction à laquelle les Anglais ont donné le nom d'architecture normande, sans pourtant en faire honneur aux conquérans, et sans même en faire un genre particulier. En effet, d'après les artistes anglais modernes, les Normands ne firent qu'ajouter de l'étendue et des embellissemens au genre saxon, qu'ils trouvaient adopté en Angleterre. Les Saxons bâtissaient des églises en forme oblongue, les soutenant par des murs très épais, qui n'avaient pas besoin d'arcs-boutans; ces églises avaient, en général, peu d'ornemens; les arches y étaient à plein cintre. Les Normands agrandirent et haussèrent les églises, et leur donnèrent la forme de la croix grecque; ils les sou-

tinrent de rangées de colonnes élancées et d'arcs-boutans, et les embellirent de moulures et sculptures; ce ne fut pourtant que long-temps après la conquête, qu'ils se servirent de l'ogive au lieu du cintre [1].

Les châteaux forts qu'ils érigèrent en Angleterre, se distinguèrent par un donjon à plusieurs étages, construit à l'extrémité des ouvrages fortifiés, ou par un tertre élevé au milieu de ces ouvrages [2]. Nous ignorons si les premiers châteaux forts, érigés par les Normands en France, offraient cette particularité. Celui que les premiers ducs de Normandie habitaient auprès de Fécamp, a disparu entièrement; à peine pourrait-on en désigner l'emplacement. Ces ducs se plaisaient aussi beaucoup dans le séjour de l'ancienne Juliobona, maintenant Lillebonne, où ils avaient peut-être disposé pour leur résidence les restes des constructions romaines de ce lieu antique. Dans les ruines qui existent encore, la plus ancienne partie ne date pas d'un temps antérieur au règne de Guillaume : c'est le grand corps de bâtiment rectangulaire qu'on voit au sud-ouest, et qui est dépouillé de son toit.

1. *Voy.* l'art. *Norman Architecture*, dans le t. xxv de la *Nouv. Cyclopédie* de Rees; Londres, in-4°; et Turner, *Account of a tour in Normandy;* Londres, 1820, 2 vol. in-8°.

2. Rees, *Nouv. Cyclopédie*, t. xxv, art. *Norman Architecture*.

Non loin de Lillebonne, on voit le vieux château de Tancarville, qui appartenait à la famille d'Harcourt, issu d'un chef danois, compagnon de Rollon ; mais ce château n'est pas des premiers temps des Normands. Il y a, en général, peu d'espoir de retrouver dans les vieux monumens de la Normandie quelque chose de scandinave.

Le clergé, malgré la conversion de Rollon, n'eut pas d'abord autant d'influence en Normandie que dans les autres provinces françaises ; l'esprit belliqueux des Scandinaves s'y opposait ; il n'y eut, dans le premier siècle de leur établissement, point de conciles en Normandie, et les évêques n'allèrent point aux conciles tenus hors de la province[1]. On faisait une distinction entre le clergé d'origine normande, et le clergé français. Orderic Vital, moine de Saint-Évroult, se plaint, dans son *Histoire ecclésiastique*, de ce que l'on donnait les principales dignités de l'église aux prêtres normands.

Le clergé restait soumis aux lois et aux juges du pays, et nous avons vu que dans le conseil des premiers ducs il n'avait point de place ; mais si son empire fut lent à s'établir, il n'en fut pas

1. *Tum quod his necdum assueti essent duces nostri, tum ne forsitan episcopi quorum summa erat apud principem auctoritas, nonnihil adversus politici regiminis rationem hac occasione molirentur.* D. Bessin, *Concil. Rothom. prov.*, p. 35.

moins sûr et solide; il domina bientôt l'esprit rude et guerrier de la nation convertie. Dès l'an 1096 il décida, par le concile de Rouen, que les prêtres, au lieu de faire hommage pour les fiefs aux seigneurs laïques, ne leur devaient que le serment de fidélité, disposition que l'impérieux Guillaume-le-Conquérant annula dans la suite, en ordonnant aux évêques de lui rendre hommage[1].

En ayant soin de se placer sous l'abri du Saint-Siége, le clergé sut échapper insensiblement à la juridiction civile[2], et les historiens ecclésiastiques célèbrent, comme une victoire, l'édit par lequel, en l'an 1190, il fut soustrait aux tribunaux temporels, excepté pour les cas de grands crimes[3]. Dans plusieurs synodes et conciles, le haut clergé renouvela aux prêtres la défense d'obéir aux sommations des juges séculiers[4];

1. Houard, *Anc. Lois des Français conservées dans les Coutumes anglaises;* Rouen, 1766, t. 1, p. 117.

2. *Monachi respondere, se non posse, quia meminissent soli apostolicæ sedi subditos fore et post suo abbati. Notic. excommunic. latæ in Guillelm. rothomag. episc., anno* 1089, dans le t. XI de la *Gallia christiana.*

3. *Eodem fere anno, liberata est ecclesia Normanniæ a longo servitutis jugo quo premebatur, edictumque fuit, ne in posterum a secularibus apprehendi possent clerici, nisi, etc. Gallia Christ.,* t. XI, p. 52; *Neustria Pia,* p. 99.

4. Voy. *Ecclesiasticæ libertatis in Normannia leges,* dans la *Neustria Pia,* p. 99.

les évêques, abbés et chapitres, furent les seuls juges des prêtres et des gens d'église[1]; des excommunications lancées avec beaucoup de promptitude, avertissaient la justice séculière de ne pas toucher ce qui appartenait à la caste sacerdotale. La loi ou la coutume du cri de haro obligeait tous les habitans à veiller au maintien du bon ordre; le clergé ne se reconnut point obligé par cette coutume[2]. Il fit croire que la dîme était prescrite par l'évangile[3]. Une foule de serfs fut obligée de consacrer toute sa vie aux travaux, pour les monastères et les églises; de toutes parts on enrichissait ces établissemens pieux aux dépens des familles et de la prospérité publique.

Plusieurs conciles et synodes renouvelèrent l'ancienne défense faite aux prêtres, d'entretenir des concubines et de placer leurs fils dans les églises qu'ils desservaient[4]. A l'époque où le cou-

1. *Concessimus archiepiscopo omnia placita et omnem justitiam placitorum*, Charte confirmée par le roi Jean en 1200. *Neustria Pia.* — *Omnia placita de omnibus querelis hominum suorum, de incendio scilicet, de murtro et de rapto... in abbatis curia teneantur*, Charte de Henri Ier de l'an 1108. *Gallia Christiana*, t. XI.

2. Voy. *Concil. apud sanctam Mariam de Prato*, ibid., p. 171.

3. Préambule d'une Charte de donation à l'église de Seez, de l'an 1060. *Gallia Christiana*, t. XI, p. 151.

4. Voy. Bessin, *Concil. Rothom. prov.*; Rouen, 1717, in-fol.

cile provincial de Rouen rappela au clergé les devoirs de la chasteté, au milieu du onzième siècle, les concubines des ecclésiastiques étalaient un luxe honteux ; les prêtres avaient un grand nombre d'enfans qui succédaient aux pères dans leurs fonctions, ou plutôt qui les usurpaient, au grand scandale des fidèles[1]. Souvent même les prélats recevaient de l'argent pour fermer les yeux sur ces abus[2]. Au synode tenu à Rouen, en 1119, l'archevêque Godefroy reprocha très vivement aux prêtres de l'assemblée leur conduite licencieuse; des murmures lui prouvèrent qu'on était plus irrité que touché de ses remontrances ; un prêtre se leva, et répliqua avec aigreur au prélat. Celui-ci le fit saisir et jeter en prison ; l'assemblée devint si orageuse, qu'un des prélats qui présidaient fit entrer ses familiers, et disperser l'assemblée à coups de bâton. Les concubines des prêtres ameutèrent les bourgeois; ecclésiastiques et laïques coururent assaillir l'église ; ils furent repoussés, le sang coula, et ce fut là la fin du synode[3]. Il fallut plusieurs fois réformer les cha-

1. Bessin, Observ. sur le concile de Rouen, en 1055. *Concil.*

2. *Jam illud obsecro quale est quod in plerisque diœcesibus rectores parochianorum ex certo et conducto cum suis prælatis pretio passim et publice concubinas tenent.* Nic. de Clemengis, *De corrupto ecclesiæ statu*, cité par Bessin, *ib.*, p. 73.

3. *Et sancta synodus in debacchationem et ludibrium conversa est.* Orderic Vital, dans le *Recueil* de Duchesne, p. 886.

pitres et les communautés religieuses, à cause des mauvaises mœurs qui s'y étaient introduites. Les prélats donnaient l'exemple du scandale, et peu de provinces ont eu plus de mauvais évêques que la Normandie ; les archevêques de Rouen, Robert et Mauger, et l'évêque Eudes de Bayeux, sont cités pour la dissolution de leurs mœurs : le pape refusa de sanctionner l'élection de l'évêque d'Avranches. Le Foulon, parce qu'il avait des enfans partout[1].

Les monastères furent quelquefois la scène de désordres horribles. Une lettre de l'évêque de Lisieux au pape Alexandre III, peint en détail une de ces communautés anarchiques[2]. L'abbaye de Grestain était mal famée dans la province : les moines prétendant faire des miracles, annonçaient que les eaux glaciales de leur couvent avaient la vertu de rendre la santé aux malades qui s'y plongeaient sept fois ; une pauvre femme fut assez crédule pour les croire; elle expira de froid sous leurs mains. Les débauches, les haines, les vengeances sanguinaires, souillaient le couvent; plusieurs moines portaient les cicatrices

1. *Et cum filios habeat undecumque.* Lettre du pape Innocent au chapitre d'Avranches; dans D. Bessin, *Conc. Rothom. prov.*, p. 368.

2. *Epist.* 32 *Arnulphi Lexov. episc.*, dans le t. XII, part. 5 de la *Biblioth. Patrum ;* et dans la *Neustria Pia*, art. *Grestanum.*

des blessures qu'ils s'étaient faites les uns aux autres à coups de couteau; le cuisinier fut assommé par un des moines à qui il avait reproché les visites suspectes qu'il faisait à sa femme. Le procureur du couvent étant ivre, frappa au réfectoire deux moines à coups de couteau, et fut sur-le-champ assommé par eux. L'évêque sollicita une prompte réforme de cette communauté corrompue. Combien d'autres désordres monastiques ont été ensevelis à jamais dans l'oubli des temps! A Rouen, les moines de Saint-Ouen arrachèrent, en 1073, à l'autel de leur église, l'archevêque, qui officiait suivant une ancienne coutume, sonnèrent le tocsin, armèrent la populace, et poursuivirent le prélat, qui aurait été immolé peut-être à leur fureur, si le vicomte ne l'eût protégé par la force armée[1].

On abusa de l'excommunication, arme dangereuse alors entre les mains d'un clergé ignorant et fanatique. On vit des chapitres excommunier leurs archevêques, des prélats excommunier les barons dans des querelles purement temporelles. Il existe un aveu naïf d'un comte d'Auges, qui déclare être fatigué de s'entendre maudire tous les dimanches au prône; et il espère que les chanoines

1. *Croniq. de Caen*, cité par Bessin, *Concil. Rothomag. prov.*, p. 63.

se comporteront mieux [1], si non, il leur fera tout le mal qu'il pourra.

Les désordres et les scandales régnaient malheureusement dans toutes les classes. On fut obligé de prohiber les danses dans les églises et les cimetières [2]. Le pape accorda au chapitre de Rouen la faculté de bénir de nouveau la cathédrale, lorsque, dans la grande affluence de monde, elle avait été souillée par des rixes sanglantes et par la débauche [3]. Déjà, sous le règne du duc Robert, il y avait un *gardien des courtisanes* de la maison de prostitution, à Rouen; c'était Baudry, maître des forêts ducales et maréchal de la cour, qui avait cette charge [4]. Les

1. *Nolo amplius ferre sententiam excommunicationis quæ proinde super me singulis dominicis diebus datur, etc. Gallia Christ.*, t. XI, p. 294.

2. *Prohibeant sacerdotes sub pœna excommunicationis, choreas induci in cæmeterio vel in ecclesiis. Præcepta antiqua*, rapportés par D. Bessin, *Concil. Rothomag. prov.*, p. 50. Dans le synode de Bayeux, l'an 1370, il est défendu aussi : *Ne de cætero fierent ludi vocati Calmali seu Carmari gallice, quod nonnulli iniquitatis filii et perditionis alumni, bonum matrimonii per vias indirectas impedire satagentes soliti sunt exercere.* Ibid., p. 243.

3. *Alex. Papæ prædecessori nostro expositum fuerat, quod plerumque contingeret ecclesiam prædictam quæ in loco civitatis Rothomag. magis populoso consistat, et in qua 90 missæ quotidie celebrari consueverunt, sanguinis vel seminis effusione ex concursu pollui gentium diversarum.* Ibid., p. 91.

4. *Prædictus Baldricus... custos meretricum publice venalium*

violences et les oppressions désolaient le duché; on ne trouva un frein que dans les lois religieuses; on établit la trêve de Dieu, qui défendait d'assaillir les habitans pour les tuer ou les dépouiller, depuis le mercredi soir jusqu'au lundi matin, ainsi que pendant l'avent, le carême et les rogations, sous peine d'excommunications et de cinquante ans de pénitence et d'exil; on prononçait des malédictions solennelles contre les infracteurs de cette trêve; on bénissait publiquement ceux qui l'observaient religieusement. Trois à quatre fois pendant le onzième siècle, les conciles de Normandie proclamèrent la loi de la trêve, ou paix de Dieu [1]. Dans le dernier concile tenu en 1096, on trouve ajoutées aux époques de l'année consacrées à la paix publique, les fêtes de la Vierge et des Apôtres; ce concile oblige tous les hommes, dès qu'ils auront atteint

in lupanari de Rothomago et marescallus meus, etc. Charte du duc Robert, fils de Richard, citée à l'article *Custos meretricum*, dans le t. II du *Glossar. manuale ex magnis glossariis* Dufresne, Ducange et Carpentier; Halle, 1773. Le *Chartrier des archevêques de Rouen* fait mention des droits de coutume perçus par les seigneurs sur les maisons de prostitution; Houard, *Traité des Coutumes anglo-normandes*, t. I, p. 19.

1. *Voy.* le *Concil. de Caen*, 1042, dont les dispositions furent renouvelées en 1061; le *Concile de Lillebonne*, en 1080 et le *Concile de Rouen*, 1096, dans l'ouvrage de D. Bessin.

l'âge de douze ans, de jurer l'observation de cette loi sociale.

On remarque pourtant en Normandie, pendant les premiers siècles de l'établissement du duché, peu de superstitions populaires, du moins de ces superstitions locales dont alors les provinces de France étaient remplies, et dont plusieurs tiraient leur origine du paganisme. C'est que les Normands ignoraient les vieux usages du pays, et ils oubliaient ceux de leur propre patrie.

Si le clergé donna souvent de fâcheux exemples au peuple, ce fut pourtant lui aussi qui fit en quelque sorte l'éducation des Normands, et adoucit leurs mœurs, en leur inspirant le goût des arts, des lettres et des sciences. Dans le grand nombre de monastères fondés ou rétablis sous la dynastie des ducs, il y en eut plusieurs qui se distinguèrent par leurs études. Jumièges, Saint-Évroult, Le Bec, Saint-Wandrille, Fécamp, devinrent des pépinières de clercs ou d'hommes instruits. Sous les premiers ducs, assure Orderic Vital, aucun Normand ne s'adonnait aux études, nulle part on n'enseignait les sciences ; jusqu'au règne de Guillaume-le-Conquérant, les Normands s'occupèrent plus de la guerre que de la lecture et de l'écriture[1].

1. Orderic Vital, *Hist. ecclesiast.*, l. III, IV et V.

La cour des premiers ducs, sans manquer d'éclat, n'était pourtant pas une école de ce qu'on entendait alors par mœurs polies ; aussi un des prétextes dont se servit Louis d'Outremer pour enlever le jeune duc Richard de la Normandie, ce fut l'avantage qu'il aurait de se faire instruire dans son palais[1]. Dudon emploie tant de termes pour exprimer le beau langage enseigné au jeune duc à la cour de Laon, qu'il faut croire qu'en Normandie il n'existait rien de semblable. Les femmes n'avaient, à ce qu'il paraît, aucune influence à la cour de Rouen ; les ducs étaient dominés en partie par le clergé : ils avaient une concubine au lieu d'une épouse.

Dans ces temps barbares et anarchiques *c'était* un grand pas vers l'ordre social, de se livrer à l'étude des lettres. Aussi faut-il accueillir avec reconnaissance les noms des premiers Normands qui les cultivèrent, quelque imparfaits qu'aient été leurs efforts[2].

1. *Seniorem sinite mecum morari ut facundæ ubertatis colloquio edoctus discat definire et determinare verba scrupulosæ rei. Plurimarum rerum notitiam melius discet in palatio meo quam commorans in sua domo... Notitiis regalibus, palatinisque facundiis instrueretur... Multimodis illum sermonibus libenter insignibant, et mellifluo palatinæ sermonicationis dulcamine erudierant.* Dudon, l. III.

2. *Voy.* le *Mémoire* de M. Estrup, sur l'*Hist. de la civilisa-*

Ce fut après l'arrivée de Lanfranc au monastère du Bec, que le goût de l'instruction s'y éveilla; de tous côtés on accourut pour profiter des leçons théologiques d'un maître si habile; ce moine savant, qui, dans la suite, fut abbé du monastère de Saint-Étienne de Caen, récemment fondé par Guillaume-le-Conquérant, et qui refusa un évêché, enseigna aussi le droit; dans le même siècle un Normand, Richard d'Annebaut, mit en vers les *Institutes de Justinien*. La malignité pourrait remarquer que le goût des Normands pour la science judiciaire s'est manifestée de bonne heure.

Anselme, qui suivit de près le savant Lanfranc, procura au monastère du Bec des livres de médecine; un abbé de Fécamp, nommé Jean, et Italien de naissance, est cité vers l'an 1028 pour ses connaissances dans l'art de guérir.

L'abbaye de Saint-Évroul ne contribua pas moins à répandre le goût des études. Ce monastère était, depuis sa fondation, un foyer de civilisation. Saint-Évroul, d'une famille noble de la cour de Clotaire, avait choisi, pour sa retraite, une forêt infestée par des brigands et des bêtes fauves; les voleurs, convertis par sa piété,

tion en Normandie depuis le dixième jusqu'au treizième siècle, dans le t. XVII des *Mémoir. de la Soc. de Littérat. scandinave.*

avaient été les premiers moines et les premiers laboureurs du désert; les soins charitables qu'il donnait aux pauvres et aux malades, durent toucher même des hommes accoutumés à la violence, et il dut leur paraître doux de subsister du travail de leurs mains sous les lois d'un bienfaiteur de l'humanité. Les Normands ayant détruit cette communauté, le pays se changea de nouveau en une forêt sauvage, et les traces de culture s'effacèrent : seulement le nom du saint demeura attaché à une fontaine de la contrée. Ce ne fut que sous le règne de Guillaume-le-Conquérant, que quelques hommes pieux rétablirent le couvent; Théodoric, premier abbé, montrait heureusement beaucoup de goût pour les lettres, et avait une belle écriture, qualité très précieuse alors; il réunit des prêtres grossiers de la campagne, un jardinier, et d'autres gens de bonne volonté, en fit des copistes de livres, et forma ainsi une petite bibliothèque et une école d'écriture. Des jeunes gens s'instruisirent chez ces copistes habiles, et allèrent multiplier les livres dans d'autres couvens. Théodoric leur racontait qu'un moine de mauvaises mœurs, mais qui avait copié avec beaucoup de soin un gros volume sur la loi divine, fut, après sa mort, condamné par le juge suprême; cependant les anges opposèrent à chacun de ses péchés, une des superbes lettres de

son volume ; heureusement il se trouva une lettre de plus que le nombre de ses péchés, et ce fut là ce qui le sauva de la damnation éternelle. Théodoric disait sans cesse à ses moines et à ses disciples : « Évitez l'oisiveté, comme votre « plus grand poison ; priez, lisez, modulez, écri- « vez. » Les abbés qui lui succédèrent eurent presque tous les mêmes goûts et la même ardeur. L'un d'eux écrivait et enluminait les livres très habilement. Du temps d'Orderic Vital [1], le couvent se servait encore des livres que cet abbé avait copiés. Osbern, troisième abbé, joignait au talent de copiste celui de musicien et de sculpteur ; et à force d'exhortations, et même de coups [2], il formait des élèves dans les arts qu'il possédait : c'était un ennemi déclaré des ignorans et des oisifs ; il leur faisait une guerre perpétuelle. Mainer, quatrième abbé, était versé dans la grammaire, la rhétorique et la dialectique ; il avait quatre-vingt-dix moines sous sa direction ; il fit rebâtir l'église. Serlo, cinquième abbé, avait déjà cent-quinze moines, ou plutôt autant de disciples. Le monastère entretenait une sorte d'hôpital pour sept lépreux, un des premiers qui aient existé. Un moine de ce couvent, Rodolphe, qui avait séjourné à Salerne, non seulement savait la

1. *Hist. eccles.*, l. VI ; *Neustria Pia*, art. *Uticum*.
2. *Verbis et Verberibus*, dit Orderic Vital.

grammaire, la dialectique, l'astronomie et la musique, mais il était aussi bon médecin. Il paraît, en général, que l'école de Salerne influa, par le moyen des Normands de Naples, sur les études en médecine de la Normandie. On cite divers médecins normands de ce temps, et Guillaume-le-Conquérant fonda quatre hôpitaux dans les principales villes de son duché.

Odon, évêque de Bayeux, qui avait un fils placé à la cour du roi Henri d'Angleterre, mais qui n'en aimait pas moins l'ordre chez son clergé, envoyait de jeunes clercs à Liége pour y étudier la philosophie[1]. Le comte de Mortain, Guillaume Robert, soutenait l'école du chapitre de l'église Saint-Évroult dans cette ville, et voulut qu'il n'y eût pas d'autres écoles dans la vallée de Mortain; que les livres y seraient pris par les chanoines, et mis dans le trésor du chapitre[2]. Le diocèse de Coutances était resté pendant le dixième siècle sans culte et sans desservans; les historiens disent que le paganisme y dominait, ce qui ferait croire que tous les Normands qui restèrent en Neustrie n'embrassèrent pas le christianisme avec Rollon. L'évêque avait transféré son siége à l'église de S.-Lô, à Rouen; mais vers le milieu du onzième siè-

1. Orderic Vital, *Hist. eccles.*, l. VIII.
2. *Gallia Christiana*, t. XI, p. 508.

cle, l'évêque Geoffroy rebâtit la cathédrale, lui donna des ornemens et des livres d'église, et établit une école où il attira des grammairiens et dialecticiens fameux; il appela aussi des musiciens, et les récompensa bien[1].

L'histoire fut cultivée de bonne heure dans les cloîtres. J'ai parlé dans le discours préliminaire des historiens de Normandie. Dudon de Saint-Quentin, Guillaume de Jumiéges, Orderic Vital, Guillaume de Poitiers (né en Normandie, mais élevé en Poitou), s'occupèrent de l'histoire nationale. On voit qu'ils ont voulu imiter les grands historiens de l'antiquité; cependant, la barbarie des temps les entraînait; leur style, au lieu d'être simple et noble, fut ampoulé ou prolixe. Mais, quoique écrivant d'une manière assez barbare, ils flattèrent leurs maîtres comme on flatte dans des temps plus civilisés; il n'y a pas un duc de Normandie, qui, sous leur plume, ne devienne un modèle de grandeur et de vertu, et moines ils exaltent surtout ceux qui ont favorisé les institutions monastiques.

Les cénobites avaient quelquefois des élans d'imagination, et essayaient de cueillir même les palmes de la poésie; mais ce fut à chanter les anges et les saints, qu'ils employèrent la langue

1. Voy. *Neustria Pia; Gallia Christiana*, t. XI; et *Hist. des évêques de Coutances.*

de Virgile et d'Horace. Aimar, abbé de Saint-Pierre-sur-Dive, qui composait les vers et la musique, fit des hymnes sur saint Kilian et sur sainte Catherine; Thibaud de Vernon chanta Robert, abbé de Saint-Wandrille et d'autres anachorètes.

Cependant, ces essais d'une poésie dévote disparurent bientôt devant une poésie populaire, qui se servit du nouvel idiome français pour exprimer des idées et des sentimens nationaux, pour rendre la science plus familière, ou pour charmer l'esprit des Normands. Nous avons vu que déjà sous le second duc de la province, le langage normand, qui devait être le même que celui des *sagas*, c'est-à-dire la langue islandaise, s'éteignit en Normandie, et n'était plus parlé que dans le Bessin et dans le Cotentin, où l'on resta long-temps païen, et par conséquent normand. Dans les campagnes on a dû conserver également, pendant long-temps encore, la langue normande; ce qui le prouve, c'est que les noms de lieux, surtout de ceux qui n'étaient alors que des villages ou de très petites villes dérivent en grande partie du normand ou islandais. Les uns se terminent en *eu* ou *eur*, les autres en *dal;* d'autres encore, en *bie*, en *gard*, etc., mots par lesquels les Danois et Suédois désignent encore aujourd'hui leurs îles, vallées, hameaux et propriétés ru-

rales; les ruisseaux s'appellent *bec*, les rochers *falaises*, quelques îles des *houlmes* ou *holm*, comme dans le Nord. En lisant les vieilles chartes, on rencontre une foule de noms de localités d'origine normande; pour ne pas m'étendre trop ici sur ce sujet, je renvoie aux détails que je donnerai dans les éclaircissemens de mon ouvrage.

Dans les villes et dans les cantons voisins de la France, les relations fréquentes avec ce royaume, les mariages avec les femmes françaises; enfin, l'influence d'un clergé, qui en grande partie était français, hâtèrent la propagation de la langue française, qui finit par devenir la langue générale et usuelle. Il est vrai qu'un comte normand, du nom de Henri, qui vint, au onzième siècle, à la cour du roi de Sicile, Guillaume Ier, également d'origine normande, s'excusa de ne pas savoir parler français; mais ce comte était du Bessin ou du Cotentin[1] : à Rouen on parlait certainement français à cette époque. L'histoire nous apprend qu'Édouard-le-Confesseur, en ramenant avec lui, de Normandie en Angleterre, une foule de Normands, introduisit par là, dans la Grande-Bretagne, les mœurs et l'idiome de France; cet idiome était donc déjà généralement

1. Fulcandus, cité par Bonamy, *Dissertation sur les causes de la cessation de la langue tudesque en France*, dans le t. XXIV des *Mém. de l'acad. des inscript.*

en usage dans la Normandie, pendant la première moitié du onzième siècle; on sait que dans la suite Guillaume-le-Conquérant fit du français la langue dominante dans la Grande-Bretagne, jusqu'à ce que celle des vaincus, l'anglo-saxon, reprît le dessus : on s'en empara pour former la langue anglaise.

Nous ne connaissons point les premiers essais, sans doute informes, de la littérature normande; ce n'est qu'après la conquête de l'Angleterre, lorsque l'horizon des idées se fut agrandi pour les Normands, et lorsque leurs relations avec d'autres peuples leur eurent donné des connaissances nouvelles, et favorisé leur commerce et leur industrie; ce n'est, dis-je, qu'à cette époque que l'on voit paraître les premiers poëtes vraiment nationaux. Déjà Guillaume-le-Conquérant en avait eu, il est vrai, à sa cour; mais ce que Taillefer, son trouvère ou son barde, chanta à la bataille d'Hastings, n'était pas un chant national, c'était la chanson de Roland, d'invention française, et il est en général probable que les poëtes de France servirent d'abord de modèle aux poëtes normands. Bientôt le génie naturel de ceux-ci prit l'essor, et enfanta des ouvrages dans tous les genres. La poésie fut long-temps en vogue, ainsi que l'attestent plusieurs poëtes.

Usage est en Normandie
Que qui herbergiez est, qu'il die
Fable ou chanson dié à l'hoste[1];

dit le poëte Jéhan Chapelain, qui vivait au treizième siècle, et Robert Vace nous assure qu'on lisait ou récitait des poëmes dans les banquets et festins.

Il faut pourtant que l'âge d'or des poëtes n'ait pas duré bien long-temps; car le même Robert Vace se plaignit de ce que les *romans* et *sirventes* ne rapportaient plus rien, et de ce que les barons et les nobles dames ne faisaient plus de *biaux dons* à

Cil ki li gestes escrivoient,
E ki les estoires fesaient.

Les saints, l'amour, l'histoire, les sciences naturelles, les aventures romanesques, tout fut du ressort de la poésie anglo-normande. Robert Vace et Benoît de Saint-Maur mirent en vers français les chroniques latines des historiens de Normandie; Geoffroy Gaimar rima dans la même langue l'*Histoire des Anglo-Saxons;* Dourbault mit en vers jusqu'au *Coutumier* de la pro-

1. *Fabliau du sacristain de Cluni.* (*Voy.* Fauchet, *De la Langue et poésie française.*)

vince. Le même Robert Vace, tant de fois cité, choisit pour sujets de ses vers la vie de saint Nicolas et l'établissement de la fête de la Conception, qui a été célébrée pendant plusieurs siècles par un concours poétique. Chardry, qui paraît avoir été un trouvère ambulant, composa un poëme de cinq mille vers sur la vie de saint Josaphat; dans un autre poëme il retraça la vie des sept Dormans, que l'Église a mis au rang des martyrs. Landri de Valognes, qui vivait à la petite cour de Baudouin, comte de Guines, mit en vers romans ou français, le *Cantique des Cantiques*[1].

Les *Sirventes*, ou chansons d'amour et de satyre, et les *Fabliaux*, firent encore plus de fortune que les *Hymnes* et *Vies des Saints*. Denis Pirame, qui, dans sa vieillesse, chanta pieusement saint Édouard, après avoir passé sa jeunesse dans les plaisirs mondains; Richard de Semilly, Rogerin d'Andelys, Gilles-le-Viniers, furent les prédécesseurs d'Olivier Basselin. D'autres poëtes voulurent instruire en amusant. C'est ainsi que Guillaume de Normandie composa un *Bestiaire*, ou un poëme sur les animaux, que Guillaume

1. *Voy.* De la Rue, *Dissertat. sur quelques Trouvères anglo-normands;* et Pluquet, *Mém. sur les Trouvères normands*, dans la part. 2 du t. 1 des *Mém. de la Soc. des antiquaires de Normandie*, 1825.

Osmont fit de même un *Volucraire* sur les oiseaux, et un *Lapidaire* sur les pierres. Les dames encouragèrent ces poésies de quelque genre qu'ils fussent. C'est à la reine Adélaïde, femme de Henri Ier, que Philippe de Than dédia son *Bestiaire*; et Robert Vace, tout en faisant une chronique en vers pour Henri Ier, traduisit du latin, et dédia à Éléonore, femme de ce roi, le roman du *Brut*, prétendu prince troyen, et tige des princes du pays de Galles.

La poésie inspira les dames mêmes : les *Lays d'Amour* et les *Fabliaux* de Marie de France, sont au nombre des poésies les plus intéressantes de cette littérature anglo-normande[1]. Pour fuir la domination de Philippe Auguste, roi de France, Marie se retira en Angleterre. Alexandre, poëte, né à Bernay, alla, au contraire, trouver la cour de ce roi, et quoique Normand, il flatta le roi de France par son poëme allégorique d'*Alexandre-le-Grand*.

Bientôt un champ plus vaste s'ouvrit aux poëtes anglo-normands. Les fictions de la Grande et de la Petite-Bretagne, les exploits héroïques de la cour de Charlemagne, les contes merveilleux de l'Orient transplantés en Europe par les Arabes

1. *Voy.* l'édition de ses *Fabliaux*, publiée par M. Roquefort, Paris, 1820, 2 vol. in-8°.

et par les Croisés, donnèrent une impulsion nouvelle à la poésie anglo-normande; et s'élançant rapidement dans un monde idéal rempli de merveilles, cette poésie enchanta le peuple par des tableaux capables de lui faire oublier la misère du monde où il vivait. Hébert composa le roman de *Dolopathos*, dont l'origine est indienne; Luce du Gast imita du latin le roman de *Tristan;* Hélis et Robert de Borron firent passer en français d'autres romans de la Table Ronde. Les grands poëmes composés par les Anglo-Normands, sont les premiers que la littérature française ait produits[1].

En vain y chercherait-on des imitations de l'ancienne poésie islandaise, ou des allusions à l'histoire et aux mœurs des Scandinaves. Sans doute il règne quelque analogie entre les sagas des héros du Nord et les romans de chevalerie; ce sont partout des aventures merveilleuses, et l'éloge de l'héroïsme et de la beauté. Cependant, cette ressemblance ne permet pas de supposer que les poëtes anglo-normands durent leurs inventions poétiques aux Scaldes du Nord. Nous n'avons pas de preuve qu'une *saga* ou un récit

1. C'est dans ce sens que les Normands ont influé sur les lettres en France. (*Voy.* Heeren, *De l'influence des Normands sur la langue et la littérature française*, dans le t. 1 du *Magazin historique* de Breyer.)

de scalde ait été connu aux poëtes anglo-normands. Le souvenir des poésies nationales était effacé chez lés descendans des Normands en France, comme si ce peuple, en traversant la mer, avait passé le Léthé; cet oubli total de ses mœurs primitives lui est commun avec les Visigoths, qui n'ont pas laissé non plus, dans la poésie castillane, la moindre trace de leurs mœurs et opinions nationales. On a fait la même remarque à l'égard des Warègues, qui donnèrent une dynastie à la Russie, et à qui cet empire, selon la remarque d'un auteur russe[1], n'est redevable d'aucune idée nouvelle. Il faut que cela tienne aux mêmes causes qui ont fait oublier à ces peuples leurs idiomes, c'est-à-dire à l'infériorité de leur civilisation, à leur mélange avec les indigènes, à leurs mariages avec les femmes du pays, qui ne redisaient à leurs enfans que les traditions de leur propre patrie. En Normandie, le clergé chrétien devait d'ailleurs bannir tout souvenir mythologique du peuple normand. Cependant, il semble que le dieu Thor n'a pas été oublié tout de suite, s'il est vrai, comme le dit Robert Vace, qu'à la bataille des Dunes, l'un des seigneurs normands, Raoul Tesson, fit en-

1. Lélevel, *Examen critique des histoires de Russie;* dans les *Archives du Nord*, Pétersbourg, 1824, août; et dans le *Bulletin des sciences historiques*. Paris, 1825, juillet.

tendre pour cri de guerre *Tor ie*, c'est-à-dire *que Thor m'aide*; tandis que Guillaume invoquait Dieu, *Dex ie*[1].

Dans les îles Shetland, tout au nord de l'Écosse, les pirates ont transplanté la croyance aux *throlds*, ou nains des montagnes, et elle y subsiste encore. Cette croyance paraît avoir été introduite par les Normands en France; mais elle ne s'y est pas maintenue. Robert Vace raconte que l'archevêque de Rouen, Mauger, qui excommunia Guillaume-le-Conquérant, que Guillaume fit déposer, et que les historiens accusent de mauvaises mœurs et de magie, avait un lutin, nommé *Toret*, qui obéissait à son commandement, mais que personne ne pouvait voir[2] : c'était peut-être un *throld* danois transplanté sur le sol de France. Quant aux *Elfes* ou fées, les Scandinaves n'eurent pas la peine d'en

1. *Roman du Rou*, vers 9109.

2. Plusors distrent par vérité,
Ke un diable avait privé,
Ne sai s'esteit lutin u non,
Ne sai nient de sa façon;
Toret se fesout apeler,
E *Toret* se fesout nomer.
Quant Maugier parler volait,
Toret appelout, si veneit.
Plusors les poient oïr,
Mez nul d'els nes pot véir.

Ibid., vers 9756.

propager la croyance en Normandie : elle y existait ; mais c'est en Bretagne qu'un poëte anglo-normand, Marie de France, place le séjour des fées, et Robert Vace avoue ingénument qu'il est allé dans cette province pour savoir si ce qu'on disait partout des fées de la forêt Brecheliant était bien vrai : c'est en effet dans la Bretagne que se passaient, selon les romans du moyen âge, les merveilles de la féerie. M. de La Rue [1] a entrepris de démontrer qu'en Bretagne on a cru aux fées dès le premier siècle de notre ère, que cette croyance n'est venue ni des Arabes ni des Normands, et que c'est toujours dans l'ancienne Armorique, et jamais dans le Nord, que les trouvères des douzième, treizième et quatorzième siècles, vont chercher leurs machines poétiques. Quelquefois ils avouent même que c'est dans les ouvrages des Bretons qu'ils ont puisé les sujets de leurs épopées romanesques.

Les hommes du Nord établis en France, ont dû renoncer à leur écriture comme à leur langue maternelle. Les falaises de Normandie ne sont point chargées de ces runes ou caractères singuliers qui couvrent quelques roches et les vieilles pierres sépulcrales de la Suède et de la Norvège : aucun

[1] *Recherches sur les ouvrages des Bardes de la Bretagne armoricaine ;* Caen, 1815, in-8°.

Normand n'a gravé, sur la plage de sa nouvelle patrie, le nom de son père et des héros de son pays natal. Dotés en France, ces pirates avaient oublié patrie et parens : la Normandie effaça dans leur esprit le souvenir de la Norvège et du Danemark ; cessant bientôt de parler scandinave, qu'auraient-ils fait des runes qui auraient paru aux prêtres des caractères magiques, et par conséquent une œuvre du diable[1] ?

Si les Normands aimaient encore l'histoire, ils devenaient presque indifférens à leur origine ; les historiens de Normandie représentent le nord païen comme un repaire de bandits. Au bout de deux siècles, ils ne surent plus quels événemens avaient fait sortir du Nord le fondateur de la dynastie normande ; ils ignoraient même où étaient situés le Danemark et la Norvège. Benoît de Saint-

1. Trithème a donné dans sa *Polygraphia*, Strasbourg, 1600, un prétendu alphabet runique des Normands de France, en faisant honneur à Béda de la conservation de ce monument, qui a été reproduit ensuite par Worm, Hickes et autres savans. Cependant un antiquaire allemand, M. E. Grimm, a prouvé récemment, dans son ouvrage sur les Runes allemandes (*Ueber deutsche Runen*, Gœttingue, 1821, in-12), que Béda ne dit pas un mot de cela, et que c'est sans doute de Rabanus Maurus que Trithème a tiré cette écriture, mais d'un exemplaire différent des éditions connues. Or, ce n'est pas des habitans de la Normandie que Rabanus parle en cet endroit.

Maur débute, dans sa *Chronique de Normandie*, par un aperçu géographique, dans lequel il prend le Danemark pour la Dacie, et la place à l'embouchure du Danube[1].

Nous venons de voir quelle était chez les Normands de France la culture de l'esprit. Voyons aussi leur manière de vivre :

L'agriculture et les ressources d'économie rurale et domestique ne devaient pas présenter un aspect florissant sous le règne de la violence; d'ailleurs, nous ne les connaissons guère que par les chartes qui mirent la plus grande partie des richesses du sol à la disposition des églises et couvens. On cultivait diverses espèces de grains, du lin, du chanvre[2], des légumes, des fruits. Les grandes forêts de chêne et de hêtre offraient une nourriture abondante aux porcs, dont il est souvent question dans les chartes; tantôt c'est un seigneur qui permet à un couvent d'envoyer

1. Entre Alane qui mult est lee,
E Jece qui n'est senz gelée,
Est Danemarche la plenere,
Lissi assise en telle maniere,
Que altre si est cume corone,
Fieres montagnes le avironne.

Chroniq. de Normandie, l. 1.

2. *Decimam annonæ et vinearum, lini, canabi et leguminum.* Charte de Henri, en faveur de saint Évroult, an 1128. *Neustria Pia.*

soixante à cent porcs dans ses forêts[1]; tantôt c'est une dîme de porcs qu'il accorde aux moines sur ses métairies. Un abbé de Cluny, que le duc Richard appela pour réformer l'abbaye de Fécamp, ne voulut venir qu'à la condition que le duc accorderait à l'abbaye une franche pâture dans ses forêts pour les porcs et bestiaux[2]. Il est moins question de bœufs et de veaux : il faut que dans les premiers temps la chair de porcs ait été la viande la plus commune. La culture de la vigne a dû être plus étendue alors en Normandie qu'elle ne l'est actuellement : on voit par les chartes, que la plupart des abbayes en possédaient[3]. Cette culture avait sans doute existé avant l'arrivée des Normands, et ce devait être un motif de plus pour les pirates de chérir cette province. Cependant, lorsque l'on donna tout aux églises, le vin fut apparemment le partage des moines, et la bière et le cidre furent laissés au peuple. Robert Vace nous apprend que

1. *Habeant monachi in eodem parco centum porcos, etc.* Charte du roi Henri, en faveur de l'abbaye d'Essay. *Neustria Pia*, p. 618.

2. Mabillon, *Annal. Benedict.*, t. IV, p. 152. *Gallia Christ.*, t. XI.

3. *Vineam de Tri, decimam vinearum in monte de Calvincourt*, 40 *agros ad vineam faciendam, vineam nostram in terra Jay, etc.* Passages de diverses chartes insérées dans la *Neustria Pia*.

les Français donnaient aux Normands les sobriquets de *bigots* et *drèchiers*, ou buveurs de bierre :

E claiment bigoz è draschiers.

Roman du Rou.

Quoique l'on cultivât le pommier, il paraît qu'on faisait aussi du cidre de pommes sauvages ; du moins, dans une charte de 1185, le comte de Meulan accorde aux moines de Jumièges la permission de faire ramasser les pommes de ses forêts *pour leur boisson*[1]. On recueillait encore dans les forêts du miel[2], qui provenait probablement aussi d'abeilles sauvages.

La chasse était assez productive pour qu'on jugeât à propos de prélever des dîmes sur le gibier. Des garennes et des parcs faisaient partie des grandes propriétés. Il y avait des salines, ou plutôt des marais salans sur le bord de la mer, et sur les rivières dans lesquelles la marée pénétrait[3]. Il ne serait plus possible aujourd'hui de faire du sel sur tous les rivages où l'on en recueillait

1. *Præterea dedi et in perpetuum concessi præfatis monachis, poma colligenda ad proprium potum eorum et servientium ipsorum per totam forestam meam.* Charte de Robert. *Neustria Pia*, p. 322.

2. *Decimam mellis ipsius forestæ, venationis, etc.* Bulle du pape Eugène III, de l'an 1152. *Gallia Christ.*, t. XI, p. 134.

3. *Quatuor salinas apud Huneflotam, salinam apud Butellas; salinam apud Girafrevillam, totum meum sal de Veduno, etc.* (*Voy.* les Chartes de la *Neustria Pia.*)

aux onzième et douzième siècles, l'eau de la mer ayant cessé d'y venir.

On pêchait dans les rivières et sur les côtes; mais les meilleurs poissons étaient encore pour les moines ; ils levaient des dîmes d'anguilles[1]. Il existe une charte du comte d'Eu, de l'an 1036, en faveur de l'abbaye de Tréport; le marsouin y est réservé pour saint Michel, c'est-à-dire pour le couvent de ce nom; le donateur a l'attention d'ajouter que toutes les fois que l'on pêchera un poisson gras, un côté et la moitié de la queue seront pour les moines[2]. On prenait des harengs dans les rivières et en mer; il y avait des abbayes et autres établissemens pieux auxquels on en fournissait des milliers à une époque de l'année, surtout en carême[3] : on ignore si on les salait. La pêche du hareng est liée avec l'histoire de la navigation. Aussi ne serait-il pas sans intérêt de

1. *Habeant monachi... unam piscariam in mari et decimam anguillarum.* Charte citée note 2. — *Decimas linguarum cenarum quæ capiuntur inter Tar et Tarel fluvios.* Bulle d'Eugène III.

2. *Quod si homines abbatis piscem qui vocatur* Turium *capiant, totus erit sancti Michaelis; crassus piscis si captus fuerit, ala una et medietas caudæ erit monachis.* (*Voy.* les Chartes de la *Neustria Pia*, et *Gall. Christ.*, t. XI.)

3. *Debent etiam habere vinum, milliare bonorum halectorum, et 13 paria sotularium.* Donation à l'Hôtel-Dieu de Lisieux, en 1218. — *Ex dono Walteri comitis Giffardi allecum sex millia apud Pontem Audemari.* Charte de l'an 1169. *Neustria Pia*, et *Gall. Christ.*, t. XI.

savoir si les Normands ont introduit en France ce genre de pêche et l'art de la salaison ; quelques savans se sont prononcés pour l'affirmative[1], ne doutant pas que l'on n'ait pêché et salé des harengs bien plus tôt dans le Nord qu'en France. Il est vrai que dès l'an 888 l'histoire du Nord fait mention de la pêche du hareng et de l'envoi d'une cargaison de ces poissons en Angleterre[2]. Cependant, tous les autres documens des pêches, et surtout des salaisons de harengs, sont d'une époque postérieure[3]. Le plus ancien document sur la salaison de ce poisson, dans la mer Baltique, ne date que du quatorzième siècle[4]. Puisque le hareng remontait la Seine, il ne serait pas étonnant qu'on en eût pêché avant l'arrivée des Normands en France ; pour les pêches en mer, il est probable qu'elles ont pris de l'activité lorsque ce peuple de marins se fut établi à l'embouchure de la Seine. Ils transmirent à leurs descendans

1. Noël de La Morinière, *Statistique du département de la Seine-Inférieure*, ch. IX. *Hist. des Pêches*, t. I.

2. Schœning, *Hist. de Norvège*, t. II, p. 139 et 455.

3. Westenberg, *Dissertat. de Piscaturis in Oceano boreali*; Humble *de Piscatura hareng. in Roslagia*, 1744 ; et le *Mém.* d'Énander *sur la pêche du hareng en Suède*, inséré dans le t. VII des *Mém. de l'acad. roy. des belles-lettres, antiq. et hist.*; Stockholm, 1802.

4. Willebrand, *Chronique anséatique* (*Hansische Chronick*), 1re part.

le goût de la pêche et de la navigation; aussi, dans les siècles suivans, il sortit de la Normandie un grand nombre de navigateurs, qui étendirent le commerce, la civilisation et la puissance des Français. Dieppe ne fut fondé qu'au dixième siècle; c'étaient d'abord Harfleur, Cherbourg, Barfleur, et quelques autres ports, qui attiraient les navires étrangers, et d'où sortait la marine normande; plus tard, d'autres ports jouirent de ces avantages. Dans les premiers siècles remplis de troubles, l'histoire parle rarement de commerce; on avait des relations maritimes avec la Flandre et la Grande-Bretagne; il en existait sans doute bien peu avec le Nord; dans l'intérieur, quelques foires et marchés servaient à la vente des denrées et des marchandises communes que fournissait la Normandie.

Les conquérans s'empressent ordinairement d'imposer leurs lois aux vaincus: on devrait donc s'attendre à trouver, dans la législation des premiers ducs de Normandie, bien des traces de coutumes scandinaves. Mais cette législation ne nous est guère connue, et probablement elle s'est réduite à peu de chose. Nous avons vu que les Normands qui colonisèrent l'Islande, ne firent que se donner des autorités judiciaires. En Normandie, les choses étaient plus compliquées; il y avait une aristocratie nouvelle, composée des compagnons

dotés de Rollon; peut-être y avait-il aussi une aristocratie ancienne, composée des seigneurs français qui avaient possédé des terres dans la Neustrie, et qui, probablement, en avaient conservé une partie. Il y avait une bourgeoisie, des laboureurs, un clergé; il y existait d'anciennes lois et coutumes; or, ces lois et coutumes, dérivant en grande partie des Francs, ressemblaient beaucoup à celles qui étaient en usage dans le Nord. J'ai déjà fait remarquer, en parlant de la vie de Rollon, combien il est difficile de distinguer les dispositions législatives introduites par les premiers Normands, d'avec celles qui étaient en vigueur lorsqu'ils vinrent s'établir en France. Le vieux *Coutumier de Normandie*, le plus ancien code de cette province que l'on connaisse [1], mais dont l'origine n'est pas bien constatée, fait entendre que Rollon, devenu maître

1. Houard regarde ce recueil comme contenant les plus anciennes lois de Normandie. «Basnage pense que l'ancien *Coutumier* serait l'ancien droit normand, s'il était constant que l'auteur de cette collection eût écrit avant Philippe-Auguste; mais la conformité de cet ancien *Coutumier* avec le *Recueil des Lois anglaises de Littleton*, prouve beaucoup mieux qu'il contient l'ancien droit normand, que ne le ferait la certitude de sa rédaction avant Philippe; car cette conformité force de donner aux coutumes recueillies dans ces deux ouvrages, une origine antérieure au temps où les Anglais les ont connues et adoptées.» Houard, *Anc. lois des Français*, t. 1, Discours préliminaire.

de la Neustrie, *recorda*, c'est-à-dire recueillit les anciennes coutumes; et lorsqu'il rencontrait des difficultés, il conférait avec *moult saiges hommes par qui la vérité était sue, sur ce qui toujours avait été dit et fait*[1]. Ayant toujours erré sur les mers, Rollon ne devait pas être très-versé dans la législation scandinave, et il devait, en effet, trouver plus simple de maintenir les coutumes qui avaient régi jusque-là les habitans de la province, surtout lorsque ces coutumes ne contrariaient pas les mœurs des Normands. Aussi voyons-nous depuis le onzième siècle la Normandie régie à peu près comme le royaume de France. Des comtes et des vicomtes rendaient la justice dans les villes et les districts, d'abord au nom du duc, puis en leur nom particulier. Les droits du suzerain, les obligations des vassaux, l'esprit de féodalité, les maux de la servitude, tout se ressemblait dans le royaume et dans le duché. La loi de police connue sous le nom de *clameur de haro*, était, comme je l'ai dit, également en usage chez les Francs, et plus encore chez les Anglo-Saxons : c'était une loi prescrite par la nécessité dans les temps anarchiques de la féodalité. Mais peut-être était-elle tombée en désuétude chez les Francs.

Le peuple, surtout celui des campagnes, n'était guère plus heureux en Normandie qu'ailleurs;

1. *Anc. Coutumier de Normandie*, ch. X, LIII et CXXI.

depuis le funeste résultat de sa fédération contre les barons, sous le règne de Richard II, il n'osa plus secouer le fardeau qui pesait sur lui[1]; il demeurait attaché à la glèbe, on disposait des individus en faveur des églises et des couvens[2]; il marchait sous la bannière de ses seigneurs pour verser son sang dans des guerres et querelles qui lui étaient étrangères, et dont l'issue ne changeait rien à son sort; il payait la dîme à son seigneur ou à son église, et mangeait avec inquiétude le pain qui lui restait; car rien ne lui garantissait la jouissance de sa récolte et le fruit de son labeur.

Cependant la coutume avait introduit déjà assez de formalités pour garantir la sûreté des propriétés et des personnes; et, selon Houard,

1. Houard envisage cette insurrection sous un point de vue particulier. « Il fallait, dit-il, que les cultivateurs se fussent « maintenus dans une indépendance bien entière du temps de « ce prince (Rollon) puisque, après son décès, irrités de ce que « le duc Richard II, son petit-fils, n'admettait dans sa confiance « que les possesseurs de fiefs militaires, ils prirent les armes « contre ces derniers, et réussirent à intéresser dans leur que- « relle les bourgeois des villes. Ceci se conçoit aisément, si « l'on réfléchit sur l'étendue des prérogatives que Raoul leur « avait attribuées, et que les lois de Guillaume-le-Conquérant « leur conservèrent. » *Anc. lois des Français*, t. 1, p. 177.

2. On lit dans les Chartes de donation : *Unum hortulanum cum terra sua... duos homines et mensuras duas... duos villanos, etc.* (*Voy.* la *Neustria Pia.*)

l'usage des jugemens écrits était général en Normandie dès le commencement du douzième siècle, c'est-à-dire près de deux siècles avant qu'il le fût dans le reste de la France [1]. Le fer chaud était là dans l'église, béni et consacré par les prêtres, pour brûler, au nom de Dieu, le poing de ceux qui accusaient à faux ou qui niaient leurs crimes et délits [2]. C'était pour les églises une affaire assez importante de posséder le *fer du jugement* et la juridiction qui y était attachée ; elles se faisaient accorder ce droit par le duc, et il s'élevait des contestations sur la possession du fer redoutable [3] ; Mais ce qui convenait mieux à l'humeur guerrière des Normands que les épreuves du fer chaud, c'étaient les combats judiciaires ; aussi, dans aucune province de France peut-être, on ne se battait autant en champ clos et en rase campagne, qu'en Normandie ; c'étaient presque les luttes des *kœmpe* ou

1. *Anc. lois des Français*, t. 1. Houard cite pour garant les *Lettres historiques sur les parlemens*, t. 11, p. 32 et 39.

2. *Querelam habuit Gilbertus* (abbé de Saint-Wandrille,) *cum Guillermo archiepisc. Rothomag., de ferro judicii et jurisdictione in 4 parochias quæ abbati a Wilhelmo R. adjudicata sunt anno* 1082 *apud Oxellum. — Gilbertus perditam probationis ferri machinam anno eodem instauravit, et a Guillelmo Rothom. antistite benedictione sacrandam curavit, qua de re actum fuerat in concilio ejusd. anni. Gallia Christ.*, t. XI.

3. *Voy.* Orderic Vital et d'autres historiens normands. — Capefigue, *Essai sur les invasions maritimes des Normands dans les Gaules*, p. 340 et suiv.

champions scandinaves transportées sur le sol de la France; mais en Norvège et en Danemark on s'était battu pour le butin et l'honneur; dans la Normandie on se battait en champ clos, par coutume judiciaire; et en pleine campagne, par esprit de turbulence et de désordre, ou par ce goût aventurier qui restait entièrement à la nation, et qui eut beaucoup de peine à s'accorder avec les habitudes de la nation française, chez laquelle elle était venue s'établir; l'antipathie des Normands pour les Francs perce dans les écrits de leurs premiers historiens. D'après Robert Vace, les Normands se plaignaient des Français dans leurs chansons et dans leurs histoires, et lui-même, il se livre à une effusion de cœur naïve qui n'épargne aux Français aucun grief [1]. Cette antipathie des

1. Toz tems voudrent Francheiz Normanz desheriter,
E toz tems se penèrent d'els veincre e d'els grever;
E quant Francheiz nes poient par force sormonter,
Par plusors triceries les solent agraver.
Forligniez sont dont l'en soulait chanter,
Faus sont et seduianz : ne nus ne s'i deit fier :
D'avoir sont convoitous, n'en nes penst avonder,
De doner son escars et demandent aver,
Es estoires peut l'en et es livres trover,
Qu'onq Francheiz ne voudrent as Norman'z fei porter,
Ne por fiance fere, ne por sur sainz jurer;
Ne porquant bien les solent Normanz refrener,
Non mie par traïsons, mez par granz colps donner.
R. Vace, *Chron. ascend. des ducs de Normand.*

Normands dura probablement autant que leur physionomie nationale, la couleur blonde [1] de leur chevelure, et d'autres traits qui leur étaient particuliers. Guillaume-le-Conquérant, qui connaissait bien sa nation, les déclara orgueilleux, difficiles à conduire et prompts à plaider [2]. Malaterra, qui les étudia en Sicile, les trouva rusés, vindicatifs, avides de gain et de domination, prompts à abandonner les champs paternels pour courir à la conquête de terres étrangères; au reste, ni prodigues ni avares, adonnés à l'étude de l'éloquence; aimant la chasse, les chevaux, les armes et le luxe des habits; enfin, ayant besoin d'être contenus par le frein de la justice [3].

1. Vace, *Rom. du Rou*, dit de quelques uns des premiers ducs, qu'ils étaient blonds.

2. En Normendie a gent mult fière,
Je ne sai gent de tel manière;
Chevaliers sunt proz è vaillant,
Par totes terres conquérant.
Se Normant unt boen chevetaigne,
Mult fet a criendre lor compaigne
. . . .
E ki bien les detort è poigne
D'els porra fere sa besoigne.
Orgueillos sunt Normant è fier,
E vanteor è bobanquier;
Toz tems les devreit l'en plaisier,
Kar mult sunt fort a justisier.

Rom. du Rou, v. 14252 et suiv.

3. *Est quippè gens astutissima, injuriarum ultrix, spe alias*

La fameuse tapisserie de la cathédrale de Bayeux, faite par les mains d'une princesse Mathilde, soit la femme de Guillaume-le-Conquérant, soit l'impératrice, fille de Henri Ier, pour retracer la conquête de l'Angleterre [1], est le plus ancien monument authentique qui nous fasse connaître les armes et costumes militaires des Normands [2]; ce sont aussi les armes et costumes danois, représentés dans les miniatures d'un missel du règne de Canut, conservé au musée britannique; c'est-à-dire des cottes de mailles, de simples anneaux de fer, cousus sur des vestes de cuir ou de drap, des casques dont la forme a varié, des lances, des épées, des arcs, de massues de fer, etc. : à peu de chose près, c'étaient les armes de tous les peuples d'Europe dans les temps de la féodalité [3]. Muratori

plus lucrandi patrios agros vilipendens; quæstus et dominationis avida, cujuslibet rei simulatrix; inter largitatem et avaritiam quoddam medium habens. Principes vero delectatione bonæ famæ largissimi; gens adulari sciens, eloquentiæ in studiis inserviens; tantum ut etiam ipsos pueros quasi rhetores attendas; quæ quidem, nisi jugo justitiæ prematur, effrenatissima est. Laboris, inediæ, algoris, ubi fortuna expedit, patiens. Venationi accipitrum exercitio inserviens; equorum, cæterorumque militiæ instrumentorum et vestium luxuriâ delectatur. Carusii, *Bibl. histor. Sicil.*, t. 1.

1. Voy. *Archæologia Brittanica*, t. XVII.

2. Sam. Rush Meyrick, *Critical inquiry into ancient armour*; Londres, 1824, in-4°, t. 1.

3. Un savant suédois, Roding (*Recherch. historiq. sur l'art*

croit que les Italiens ont appris des Normands l'art de *la guerre;* peut-être faudrait-il dire l'art de bien se battre; art dans lequel ils excellaient, comme nous avons vu, et qui leur a valu des duchés et des royaumes.

On a attribué aux Normands l'introduction de la chevalerie en France. Par les premiers chapitres de cet ouvrage, on a pu voir qu'il y avait dans les mœurs scandinaves, toutes rudes et barbares qu'elles étaient, quelque chose de chevaleresque : pour l'exaltation de la bravoure, l'avidité de la gloire, la fraternité des armes, les enlèvemens des femmes, le goût de la poésie héroïque, enfin, pour les passions fortes, ils étaient chevaliers; mais les Maures les avaient aussi, ces passions fougueuses qui créaient des prodiges de valeur; il serait difficile de décider si c'est du Nord ou du Midi que l'esprit chevaleresque s'est communiqué au centre de l'Europe; peut-être s'y est-il développé par les mêmes rai-

militaire en Suède, dans le t. 1 des *Mémoir. de l'acad. des bell. lettr.*, Stockholm, 1755), croit que les Normands ont appris aux Français l'usage de diverses armes, dont les noms se ressemblent en suédois et en vieux français : par ex. la *brugne* ou cuirasse française, est le *brynjor* des suédois; le *kirtel* ou ceinturon, est le *kiortel* du Nord, et la jacque est la *jacka* de Suède. On peut encore remarquer que le bouclier s'appelle en islandais *bouklari;* mais toutes ces parties d'armement ont dû être connues aux Français avant l'arrivée des Normands.

sons qui lui ont donné naissance chez les Scandinaves et chez les Maures; le christianisme et la civilisation modifièrent d'ailleurs cet esprit d'une manière à le faire distinguer, en France au moins, de la bravoure grossière des peuples barbares. Nous avons vu plus haut que la poésie chevaleresque des Français ne porte guère l'empreinte du génie scandinave.

La féodalité n'avait pu comprimer l'esprit altier des Normands; il leur resta dans cette époque même, plus de liberté qu'à d'autres contrées de la France. « Il fallait, dans les autres provinces, dit Houard[1], la protection d'un seigneur pour « se garantir de la perte de sa franchise; de droit, « en Normandie, tout homme, toute terre était « libre, et le duc ayant seul la juridiction immé- « diate sur tous ses sujets, les seigneurs n'avaient « aucun moyen pour changer l'état des hommes « libres ni celui de leurs possessions. » Il se forma, on ignore l'époque précise, une cour de justice suprême, sous le nom d'échiquier, composée du sénéchal, du duc, d'autres délégués du prince, et des principaux officiers de justice des seigneurs : elle gérait, non seulement les domaines du souverain, mais elle connaissait des malversations, examinait les abus, et recevait les appels

1. *Anc. lois des Français*, etc., t. 1, p. 196.

des particuliers. La masse de la nation s'enrichit par le commerce, l'industrie et la navigation, et sentit mieux ce qu'elle valait. Les communes réclamèrent leurs droits, ou en obtinrent, sous le nom de priviléges. Les droits des habitans libres ne furent énoncés d'abord qu'imparfaitement, et nous n'avons plus les premières chartes où ils sont écrits ou stipulés. La plus ancienne que l'on connaisse, est de l'an 1315[1]. Il y est arrêté que les Normands (non dépendans des seigneurs), ne peuvent être tenus envers le souverain qu'à des services et des impositions fixes, hors desquels il ne pourra rien réclamer; qu'ils ne seront soumis à la question que dans le cas de soupçon d'un crime capital; que la prescription de quarante ans équivaudra en Normandie à un titre, que les Normands devront être jugés par leurs juges naturels, etc. C'est dans ces stipulations, semblables à celles que les Anglais firent dans l'origine avec leurs rois, que consiste la *Charte aux Normands :* elles furent confirmées avec toutes les coutumes de Normandie, à diverses époques, le plus souvent après des infractions manifestes de la part de l'autorité, et après

1. Elle est imprimée dans plusieurs ouvrages, tels que le *Traité des Fiefs*, par Brussel; le recueil de Dupuy; l'*Hist. du duché de Normandie*, par M. Goube, t. II, etc.

des plaintes très vives de la part des sujets. Cependant, lorsque les rois de France devenus plus puissans, par suite des guerres civiles et religieuses, consultèrent leur volonté, au lieu de celle des états du royaume, ils promulguèrent leurs propres ordres, *nonobstant clameur de haro et charte normande*, oubliant ainsi la condition expresse sous laquelle la Normandie s'était donnée au roi Philippe. Toutefois, par l'institution de la dernière charte constitutionnelle du royaume, cette province a regagné plus qu'elle n'avait perdu, si l'on excepte son ancienne liberté municipale.

NOTES,

ÉCLAIRCISSEMENS ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

§ I. — DU NOM ET DE LA PATRIE DES NORMANDS.

Le géographe de Ravenne est le premier auteur latin qui ait fait mention des Normands; on voit par des passages de cet écrivain, vraisemblablement Goth d'origine, que le mot de Normand était connu en Europe dès le huitième siècle; on ignore s'il l'a été long-temps auparavant. Le géographe de Ravenne assure d'une part que le Danemark était *la* patrie des Normands, et de l'autre il place un pays des Normands au nord de la Norvège[1]. Les autres auteurs du moyen âge ne sont pas plus exacts. En général, si la question sur la véritable patrie des Normands est enveloppée de quelque obscurité, c'est uniquement la faute de nos historiens qui, ne pouvant avoir aucune idée exacte sur l'état des pays du nord, dans les cloîtres où ils écrivaient, devaient commettre les plus grandes erreurs au sujet des peuples septentrionaux; ils ont en effet tout confondu, tout bouleversé. Suhm, dans une longue dissertation qui fait partie de son *Histoire*

1. Anonymi Ravennæ, *De geographia*, libri v; Paris, 1688, l. I, ch. II; l. IV, ch. XIII.

critique du Danemark [1], a rassemblé et comparé un grand nombre de passages contradictoires des historiens, au sujet des Normands; j'en ai trouvé encore d'autres, et je les ai rapprochés de ceux des anciens auteurs du Nord même.

Ils peuvent se réduire à ceci :

L'un nous dit que les pirates sont sortis d'une île Danoise *Scanzia quæ Northvega dicitur;* à quoi un autre ajoute *in qua habitant Gothi et Huni atque Daci* [2]. Il serait difficile de brouiller en aussi peu de mots plus de notions géographiques.

Eginhard dit : *Dani ac Sueones quos Nordmannos vocamus.* [3] Le même Eginhard, dans un autre passage appelle les Normands des Danois : *contra Nordmannos qui Dani vocantur.* Un historien anglais dit également : *contra paganos Nordimannos sive Danos pugnavit* [4]. Ermoldus Nigellus, poëte du neuvième siècle, dit de même [5] :

Hic populi porro veteri, cognomine Dani
Ante vocabantur, et vocitantur adhuc ;
Nort quoque francisco dicuntur nomine *manni*
Veloces, agiles, armigerique nimis, etc.

1. Tom. I, Copenhague, 1774, in-4°, § 21, 23.

2. *Genealogia ducum et principum Norman.; et Gesta Normannorum;* insérés tous deux dans le *Recueil* de Duchesne, *Scriptor. histor. Norman.* Orderic Vital parle de *Dacia sive Norregavia, Histor. eccles.*, l. IV ; *ib.*

3. *Vita Caroli M.*, dans le t. II de Duchesne, *Script. Rer. Francic.*

4. Asserii *Annales*, dans le *Recueil* de Gale, *Histor. Brittan., Saxon., Anglo-Danicæ Script.*

5. *De rebus gestis Ludovici P.*, l. IV, v. 2 et suiv.; dans le

Suger aussi paraît appliquer le nom de Normands aux Danois seulement : *geniti feroci Danorum propagatione pacis expertes Normanni*[1]. Beaucoup de chroniques insérées dans les recueils de Duchesne et de D. Bouquet, disent positivement ; *Dani sive Normanni*, ou *Normanni sive Dani*[2].

Indépendamment de ces passages, on en trouve un grand nombre d'autres où les diverses troupes de Normands qui envahirent successivement la France, sont désignées comme ayant été composées de Danois[3]. Nous avons vu dans le cours de cet ouvrage que c'est principalement la troupe conduite par Rou ou Rollon, que les historiens de Normandie appellent Danoise ; nous avons réfuté par les témoignages des Islandais cette assertion erronée.

Ce qui prouve les idées fausses qu'on avait alors en géographie, c'est que plusieurs écrivains, entraînés par quelque similitude des mots, ont regardé les Danois comme le même peuple que les Daces, ou que les *Danai*. L'un d'eux parle des *Northmanni qui et Daci*. Guillaume de Jumièges, qui écrivait pourtant sous l'influence du duc de Normandie, descendant de Rollon, parle de la *Dacia quæ est Danamarcha*, et il assure que *Daci nuncupantur a suis Danai vel Dani*[4].

t. I de Mencken, *Scriptor.*, et dans le t. VI des *Historiens de France.*

1. *Histor. Ludov.*, dans le *Recueil* de Pithœus.
2. *Chroniques de saint Benigne de Dijon, de Sithieu, etc.*
3. *Voy.* surtout les *Annales de saint Bertin.*
4. Parmi les *Script. Rer. Norm.* de Duchesne.

D'autres s'attachant à la terminaison du mot Danemark, font des peuples venant de ces contrées, des *Marcomans*, et ne nomment pas autrement les troupes normandes[1] : *a quibus Marcomanis vel Nordmannis nempe, originem qui theotiscam loquuntur linguam, trahunt*, dit Rabanus Maurus[2]. Dans une charte même du roi Eudes, de l'an 893, les Normands sont désignés sous ce nom[3].

D'autres encore appellent les Normands *Nordalbingiens*, comme venant du nord de l'Elbe. Folcuin définit la race Normande *gens quædam aquilonaris, de quâ forte dictum est, ab aquilone pandetur omne malum; quam plerique Nortalbincos, alii usitatius Nortmannos vocant, piraticam agens, etc.*[4] Adémar les appelle Transalbins : *Transalbiani autem qui Nortmanni vocantur*[5]. Il paraît en général que dans l'opinion de beaucoup de personnes de ce temps, le pays des Normands commençait au nord de l'Allemagne,

1. *Chroniq. d'Aquitaine*, chez Labbe, *Nova Biblioth. mss.*, t. II, p. 732. — *Translatio sancti Medardi*, chez les Bollandistes, 8 juin; et dans le t. IX des *Histor. de France*. — *Fragment d'Aigo*, parmi les preuves du t. I de l'*Histoire génér. du Languedoc*.

2. Dans le t. II du *Recueil* de Goldast, *Scriptor. Rerum Alleman.*

3. *Histor. de France*, t. IX, p. 460; *voy.* aussi p. 153, même volume.

4. *De gestis abbatum Leob.*, dans le *Spicilegium* de d'Achery, et dans le t. II de Duchesne, *Script. Rer. Francic.*

5. *Chroniq.* d'Adémar de Chabannes, parmi les *Histor. de France*.

et comprenait le Jutland et le Holstein, sans que l'on sût quelle forme et quelle étendue avait cet empire, d'où sortaient des marins si audacieux. Un biographe de Louis le pieux dit : *cum Egidoram* (l'Eider) *fluvium transiissent, devenerunt in terram Nortmannorum* [1], et le concile de Troyes parle dans une lettree au pape, datée de l'an 867, des domaines de l'impératrice Ermengarde, situés dans la province de Mayence et dans le pays Saxon *non longe a vicinitate finium Northmannorum* [2].

Il y a d'autres historiens du moyen âge qui prétendent que le mot de Normand signifie Norvégien. *Northmanniam Normanni vocaverunt, eo quod de Nortvegia egressi sunt.—Normani qui iidem sunt quam Norveni.—Normani, id est Norvegiani. Nordmannia, hoc a modernis dicitur Norvegia* [3]. Un auteur ecclésiastique du Nord même, Adam de Brème, abonde dans ce sens, ainsi qu'on le voit par ce passage, *Nordmannia sicut ultima orbis provincia est, hæc a modernis dicitur Norwegia.* Il appelle le roi norvégien Olaf *Rex Northmannorum*, et il dit que le roi danois, Suénon envoya des missionnaires *in Suediam atque Northmanniam.*[4]

Sans dire précisément que les Normands sont des Norvégiens, beaucoup d'autres auteurs font une distinction entre Danois et Normands, et en parlent

1. Dans le *Recueil* des *Histor. de France.*

2. *Epistola synodica*, etc., *ibid.*, t. IX.

3. *De Gestis Normannorum*, Duchesne, *Script. Rer. Franc.*, t. II; *Histor. de France*, t. VIII.

4. *Histor. ecclesiast.*, l. II *et passim.*

comme de deux peuples différens. *Ejus in diebus Danorum et Normannorum iterum adveniunt phalanges. —Reciprocati Normannorum et Dacorum insurgunt fluctus.—Dani et Nortmanni regionem nostram invaserunt. — Normannis et Danis adhuc gentilibus. — Deinde Normanni, adjunctis sibi Danis, Franciam et Lotharingiam pervagantes.—Per Danorum simul et Normannorum hostilem incursionem* [1].

Il y a encore d'autres auteurs qui appellent les Normands *Scythes* [2], *Huns* [3], *Vandales* [4], *Maures* [5], *Sarrazins* [6], *Hastingues* [7]. On a voulu aussi leur donner une origine allemande [8]; enfin on les a confondus avec

1. *Chroniq. de Verdun, de Saint-Remi, Saxonne,* dans le t. VIII des *Histor. de France; Chroniq. d'Albéric; de Tours,* ib., t, IX; *voy.* aussi la *Chroniq.* de Ditmar de Mersebourg, *ib.,* t. X. — Guill. de Malmsbury, *De Antiq. Glaston. eccles.,* dans le *Recueil* de Gale.

2. *Guillelm. Brito; Audradus Modicus,* dans le *Recueil* de Duchesne, *Script. Rer. Franç.,* t. II.

3. *Vita sanctæ Gudulæ,* dans les *Acta SS.,* t. I, janvier.

4. *Hepidannus,* chez Duchesne, *Scriptor. Rer. Francic.,* t. III, p. 467-68, 472.

5. *Histor. angl.* citée par Suhm; *Histor. critique du Danemark,* t. I, § 22.

6. *Chroniq. de Normandie,* mss. de la Biblioth. du Roi, à Paris, n° 8957.

7. Il est à remarquer que chez les Vandales le mot d'*Hastingues* signifiait les nobles, les principaux de la nation. Lydus, *De magistrat. reipubl. Romanæ;* Paris, 1812, l. III, ch. LV. Jornandès dit que la principale famille des Vandales était celle des *Asdingues.—De Rebus Geticis,* ch. XXII.

8. Schardii, *Scriptor.,* t. I, p. 208.

les Russes[1]. D'après ces assertions contradictoires et en partie bizarres, il serait difficile de dire au juste à quel peuple convient le nom de Normands. Toutefois on entrevoit au milieu de tant d'erreurs, qu'on le donnait à plusieurs peuples, ou à des hommes originaires de plusieurs pays septentrionaux. C'est ce que confirme Robert Vace, qui entre dans une longue explication du mot *Normand*, qu'il décompose avec raison en deux mots signifiant homme du nord; puis il continue :

Man en Engleis e en norreis
Hume signifie en franceis,
Justy ensemble North et man
Ensemble dites northman.
Çeo est hume de north en rumanz.
De ceo vint li nuns as Normanz.
Normant soelent estre apelé
Cil ki la dunt North vient sunt né,
Et en rumanz est apelée
Normendie que il unt poplée.
Neustrie aveit nun anceis
Tant cum clefud as Franceis
Mais par la gent ki de North vint
Normendie cest nun retint,
Pur ceo que Normanz la poplerent
Ki en la terre cumvenierent.
Franceis dient que Normendie
Co est la gent de North mendie
Normant ceo dient en gabant
Sunt venu del North mendiant.....

Robert Vace, *Roman du Rou.*

Ce passage est remarquable. Robert Vace y dit posi-

1. *Gens quædam est aquilonaris... quam a qualitate corporis.*

tivement que l'on appelait Normands, les pirates du Nord qui venaient dans les pays méridionaux pour piller. Ainsi c'était moins un peuple qu'une classe d'hommes que l'on appelait Normands. C'était un assemblage d'aventuriers, de forbans, venant de divers pays du Nord où l'on se livrait à ce genre d'occupation, comme nous l'avons vu précédemment *Aquilonares piratas quos nos Normannos vocitare solemus*, dit avec justesse un moine du douzième siècle [1]. Et le même Adam de Brème, que nous venons d'entendre soutenir que les Normands sont des Norvégiens, dit dans un autre passage : *Dani et Suiones, ceterique trans Daniam populi ab historicis Francorum omnes Normanni vocantur.*

Glaber Radulphus s'exprime de même. « Les Normands, dit cet historien, prirent leur nom de ce que, « entraînés par l'amour du pillage, ils quittèrent les « bords septentrionaux, et se dirigèrent avec audace « vers l'occident. Ils sont appelés Normands; c'est « comme si l'on disait peuple du Nord [2]. »

Græci vocant Russos, nos vero a positione loci vocamus Nordmannos. Luitprand, *Histor.*, l. v, ch. vi; et l. I, ch. I; *voy.* aussi la *Chronique* de l'anonyme de Barri, publiée par Muratori, *Antiquit. Italic.*, t. I, Dissert. I.

1. *Miracula sancti Albini*, chez les Bollandistes, 1er mars; et dans le t. IX des *Histor. de France*.

2. *Normanni inde nomen sumpsere quoniam raptus amore primitus egressi ex aquilonaribus partibus audacter occidentalem petiere plagam. Si quidem linguâ illorum propriâ* Nort *aquilo dicitur,* Ment *quoque populus appellatur. Inde vere Normanni quasi aquilonaris populus denominatur.* L. I, ch. v; *voy.* aussi Langebek, *Scriptor. Rer. Danic.* t. I, Notes.

C'est ce que prouve d'ailleurs l'étymologie du mot de Normands qui signifie, comme on sait, dans les langues septentrionales, hommes du Nord, de même que le terme de *Nortliudi* par lequel les désignent les Annales de Saint-Bertin et de Metz [1]. C'est aussi dans cette acception que les écrivains islandais emploient quelquefois le nom de Normands; ils s'en servent alors dans le même sens que Vace et les autres écrivains que je viens de citer.

Cependant la Norvège, en islandais *Noreg*, dont le nom ne signifie aussi que le Nord, était désignée spécialement par les Scandinaves comme le pays des Normands. L'historien moderne Schœning pense même que le nom propre de Normands ne convient qu'aux Norvégiens, et que c'est par abus qu'on l'a appliqué aux Danois [2], tandis qu'un auteur danois, Venusinus, a voulu prouver, selon Suhm [3], par *soixante* raisons que c'est aux Danois que le nom de Normands appartient de préférence. Sans connaître ces soixante raisons, je crois qu'elles doivent s'évanouir à la lecture des auteurs islandais. D'abord, avant de parler de ceux-ci, il faut remarquer que dans la relation du Scandinave Other faite au neuvième siècle, et insérée par le roi Alfred dans sa traduction *anglo-saxonne d'Orose* [4],

1. Dans la *Chroniq.* de Reginon, ils sont appelés *Nortlindi* et *Nordiuali;* et dans celles d'Albéric et de Sigebert (Duchesne, *Script. Rer. Francic*, t. I et III), *Norduitæ*.

2. *Histoir. de Norvège*, t. I, ch. VII, § 1; t. II, § 48.

3. *Histoir. critique du Danemark*, t. II.

4. *Voy.* Porthan, *Essai d'une explication de la description*

il est dit que les *Northmenn* habitent à l'ouest de la Suède, et que le *Northmanna-land* est une contrée longue et étroite[1]. Il est évident qu'on parle de la Norvège.

Dans les sagas islandaises, Harald, premier roi de Norvège, est désigné sous le titre de roi des Normands. Snorro parle dans son *Heimskringla* des *Danois* et *Normands* qui pillèrent le Northumberland; il est encore clair qu'on désigne ici les Norvégiens. Et ce n'est pas en un seul endroit que Snorro distingue les Normands des Danois; dans un grand nombre de passages, il n'appelle Normands que les Norvégiens seuls. En parlant des expéditions des pirates du Nord dans les régions de l'ouest, il les désigne sous l'expression suivante: *Vikingar Danir oc Northmenn*, c'est-à-dire wikingues ou pirates danois et norvégiens[2]. La Vilkinasaga distingue les trois peuples scandinaves par les noms islandais de *Danir*, *Sviar* et *Norrænermenn*[3].

géographique du nord de l'Europe, par le roi Alfred, dans le t. VIII des *Mémoir. de l'acad. des belles-lettres, Histoir. et Antiq. de Stockholm*, 1800; et *Courte relation du Voyage d'Ottar et Ulfsteen, avec une traduction danoise, des notes critiq., etc.*, par Rask, dans le t. XI des *Mémoir. de la soc. littér. scandinave*; Copenhague, 1815.

1. Voici le texte anglo-saxon: *Sveon habba be sudan him thone sæsearm osti... and be vestan* Northmenn... *He sæde thæt* Northmanna *land være swythe lang et swythe smæl.*

2. *Saga de Harald Harfager*, ch. XXII, dans le t. I de l'*Heimskringla*.

3. Manuscrit de la collection d'Arnæus Magnus, cité par P. E. Müller, *Bibliothèque des Sagas*, t. II, p. 296; *voy.* aussi

Pour les Danois surtout, les Norvégiens étaient naturellement des hommes du nord, des Normands; cependant il est certain que la réputation des Norvégiens fit étendre le nom de Normands qu'ils portaient, à tous les pirates qui venaient de la mer Baltique, sans distinction de nation [1]; et qu'il devint, dans les pays méridionaux, et surtout en France, un nom générique pour désigner deux qualités réunies, celle de pirate, et celle d'homme venu du nord de l'Europe. C'est ainsi que pour les habitans de l'Irlande, ces pirates étaient des *Austmen* ou *Esterlingues*, c'est-à-dire hommes de l'est, parce que ceux-ci vinrent attaquer et ravager l'île d'Irlande long-temps du côté de l'est, et qu'ils arrivèrent en effet de leur patrie dans cette direction, tandis qu'à leur tour les gens du Nord appelaient quelquefois les Anglais des *Westmænd* ou hommes de l'ouest [2].

En Angleterre, on appelait presque toujours ces pirates, des Danois, vu que les Danois y avaient fait le plus d'incursions; mais dans les provinces où l'on conservait l'usage de la langue galique, on les désignait par

la *saga de Hrolfkrake*, ch. XCI; et la *saga d'Olaf Tryggveson*, l. IX.

1. Pontani, *Rerum Danicarum historia*; Amsterdam, 1631, in-fol., p. 691. — Suhm, *Histoir. critiq. du Danemark*, t. I. — Un ancien écrivain du Nord, Helmoldus, dit dans sa *Chroniq. slave*, l. I, ch. VII : *Nortmannorum exercitus collectus fuit de fortissimis Danorum, Sueonum, Norveorum.*

2. *Annales du Nord*, manuscrit islandais, cité par Suhm, *Hist. crit. du Danemark*, t. II, p. 810.

un nom particulier, celui de *Lochlinnichs*[1]. On sait que les pirates scandinaves qui envahirent une partie de la Russie, et qui vinrent presque tous de la Suède, eurent aussi un nom particulier, celui de *Varègues*.

Les Suédois paraissent avoir pris peu de part aux expéditions des Scandinaves en France; un des principaux historiens modernes de leur nation, Lagerbring a cherché à prouver le contraire[2]; cependant les anciens historiens ne font mention des Suédois que deux ou trois fois. Ce sont donc spécialement les Danois et les Norvégiens qu'il faut entendre par le nom de Normands, lorsqu'il est question des invasions des pirates en France. Il se trouvait vraisemblablement à bord de leurs bateaux des hommes d'autres nations; mais il est certain que les Danois et les Norvégiens formaient la masse des équipages de leurs flottes; souvent l'expédition n'était faite que par un seul de ces peuples; alors les historiens indiquent cette circonstance d'après les faibles renseignemens qu'ils avaient. Quelquefois ils se trompent, en appelant les pirates des Danois, quoique l'histoire du Nord prouve que c'étaient des Norvégiens, du moins pour la plupart.

§ II. — TÉMOIGNAGES DES HISTORIENS AU SUJET DE L'EXPATRIATION DE LA JEUNESSE DU NORD.

« Danorum tellus, quoniam sibi insufficiens est,

1. Poëme galique, dans le *Recueil* d'Évans, *Welsh Bards*.
2. *Histoir. de Suède*, t. 1, p. 580 et suiv.

« moris est apud illos, ut per singula lustra multitudo « non minima, dictante sortis eventu, a terra sua exulet, « et in alienis terris mansionem sibi, quomodo ad pro- « pria non reversurum, vindicet. *De gestis consulum an- « degav.*, dans Dachery, *Spicileg.*, t. III; et par extrait, « dans Langebek, *Scriptor. Rer. Danic.*, t. II.

« Exuberantes atque terram quam incolunt habitare « non sufficientes, collecta sorte multitudine, pubes- « centium, veterrimo ritu, in externa regna extruduntur « nationum, ut acquirant sibi spoliando regna quibus « vivere possint pace perpetua. *Dudon de Saint-Quen- « tin*, dans Duchesne, *Scriptor. norm.*, p. 62.

« Dani tantis adoleverunt incrementis ut, dum re- « pleta esset hominibus insula, quam plures, sancita a « regibus lege, cogerentur de propriis sedibus migrare... « Nam pater adultos filios cunctos a se pellebat, præter « unum quem hæredem sui juris relinquebat ». Et plus loin : « Danemarcha plurimos tyrones a se juve- « nili flore vernantes, priscorum patrum lege a ge- « nitali solio eliminandos decernit. » *Guill. de Jumièges.* Ibid., p. 221.

Mout y out filz et filles et fames e serjenz
Ne poout sa gent paître trestout le plus mananz,
Ne pouet pas suffire, quanque ils gaignoient,
A paistre les enfans qui trop moultepleient.
Por ceu avint sovent que par sort qu'il getoient
Des fors et des meillors la terre delivroient,
Fust par mer, fust par terre, du païs les cachoient :
Cil fesoient grant mal quel part que il aloient.

Roman du Rou.

E par eisi tres grant naissance
Et pur si grant multepliance

Erent les fiz contre les peres,
E deseritoent lur meres,
Uncle e nevo e frere e aive,
Occierent souent a glaive,
Ne poeit estre fei entre els;
Si esteient cruels e fels,
Et por ceo qu'il s'entretoleient,
Souentes feiz sentreoscicient.
Nel poeit la terre soffrir;
Por ceo les encoueneit eissir,
Pour en estoit euis epire,
Ne poeit a tel gent soffire.
Tant que par sort a quelque peine
D'une uez costume anciene
Por neff lom tute la jouente
E si meteit lom grant entente,
Jeo di les forz, les combatans
Qui poient aver quinze anz,
U trente u plus si erent nus
En exil fors de lur païs
Pur querre al fer et al acer
Od forz orez et od temper,
Par mer orrible et tenebrose,
Terre azazee e plenciuose,
A lur ester a lur remaindre
U lur malte peust estaindre;
Ester en paiz ample e bien,
Si cum firent li Gocien
Qui tute Europe exillerent,
E roberent e despuillerent,
Des que ultre les paluz del flo
Quil unt et tenent en alo, etc.
Eisi le faiseient li Daneis...
Quant el veneit al desevrer
Ainz qu'il entrassent en la mer,
Cil li mostre e li segnie
Qui deivent estre exillié
Sacrefioient a un dé
Qui *Thur* est entrels apelé.

Mais ceo n'esteit beste ne oisel,
Ne vin ne encens, blé ne gastel,
Ne altre dun offert de main;
Ainz sachiez bien que sanc humain
Espandeient el sacrefise[1];
Ne quidoent en nule guise
Que si precius peust estre.
Tut ceo lur anunciot lur prestre
Qui par sort y est esleuz.
Veez que faiseit li mescreuz,
Un jug de boes preneit as mains,
E cels dunt il esteit certains
Que loin deveit sacrefier
A un sol coup senz recourer,
Li espandoit tut le cervel,
Quant ni failleit mult len erobel
Mort à la terre l'estendeit,
La veine del quor li quereit
Par cele lentraeit tut fors
Quan qu il poeit le sanc del cors.
A dunc erent li eixillié
A ceo faire jouis e lé;
Lur vis lur chiefs ceo qu il aveint
En adesoent e teigneient
Senz terme nul quin fust donez
Apareillez e aprestez
Cureient as nefs erraument,
Les veiles dresoent al vent
E traient as avirons,
Eisi uoi dout la regions
E par si faite diablie
Cum si poez averoie
Quidoent fust lor sauvemenz
Vers les orez e vers les venz

1. Ceci paraît traduit de Dudon de Saint-Quentin, qui dit aussi : *Ceterum in expletione suarum expulsionum atque exituum, sacrificabant olim venerantes Thur deum suum, cui non aliquod pecudum, neque pecorum, nec Liberi patris nec Cereris litantes donum, sed sanguinem mactabant hominum. De Morib. Norm.*, l. 1.

E si la sort chaist si granz
Quas chevaliers fust ateignanz,
Que les covenist a eixillier
Si lur veist lom despleier
Lur enseignes al deseverer
Ceo esteit signe a demustrer
De batailles de querremenz
Contre les alienes genz.
Eisi se parteient des lur
Crial e fel e senz amor
Pur les granz regnes envair
Pur els forcer e pur tolir,
E pur les genz a mort livrer,
E pur les reis deseriter.
De lur pais erent mis fors,
Pur mettre en abandun lur cors,
De querre aveir, terre e vitaille
Des que le lur lur fesoit faille;
Alques d'espris e suffraitus
E plein d'angoisse e rancurus
S'essilloent pur melz aveir,
Tut par force par estoveir,
De turner ne de revertir
Quen que lur fust a avenir
N'aveient pense ne lessur.
Pur ceo par force e par vigur
Gastoent les riches pais;
Cruels e mortels ennemis,
Tuit erent gaste li rivage
E qui retraireit le damage
L'eixil ne la destrucciun,
Ne la cruel occisiun
Que il firent par tantes leus.
Dolerus ert top li lur gieus.

Benoît de Saint-Maur, *Chroniq. des ducs de Normand.*, l. I.

« Omnibus autem his populis una fuit diu con-
« suetudo, quousque christianitatis et fidei titulo inter

« Danos est repressa, quod pater omnes filios adultos a « se repelleret, excepto uno solo, quem juris sui relin- « queret hæredem. Undé et factum est quod juvenes « propriæ voluntati dediti luxui nimio se subdentes et « mulieribus diversis copulantes, innumeram sobolem « procrearent, et consuetudo inter eos insolevit, ut, « cum eos patria ferre non posset, ad aliam sedem « querendam averterentur. Qua lege acti, omnibus « populis suæ patriæ adjacentibus infesti habebantur. » Gale, *Histor. brittan.*, *saxon.*, *anglodanicæ scriptores*, p. 633.

« Intra hanc (Scandinaviam insulam) constituti po- » puli, dum in tantam multitudinem pullullassent, ut « jam simul habitare non valerent, in tres, ut fertur, « omnem catervam, partes dividentes quæ ex illis pars « patriam relinquere, novasque deberet sedes exqui- « rere, sorte perquirunt. Pauli Diac. *Historia Longobard.*, lib. I, chap. II; voy. aussi Mathieu de Westminster.

§ III. — HISTOIRE DES EXPÉDITIONS DE HASTING EN FRANCE ET EN ITALIE,

Extraite de la Chronique manuscrite de Normandie, de Benoît de Saint-Maur.

Hastenc li fels si seneschaus
Li tres horrible li crueaus
Li plus mals hom q. unc nasqst
E qui al siecle plus mal fist
Mautez nest nule desleiée
Maudite ne si escumengée
Fuire denfer forsenemenz
Traisuns ne deceuemenz
Dunt sis cors ne fust repleniz
Des Judas fu li plus haiz
Nul nespandi unc tant cerueles
Tant sanc de cors tantes bueles
Tant ad purchacie cheualiers
Q. il en orent sis milliers
Legers de cors e de curages
E vers deu eschis e saluages
Uolentrif as granz desleiz
E as merueilles qu or orreiz
Esteient senz cresme desleié
Tant orent altre gent a pré
Q. nul nen sut faire esmée
Qnt. lur chose fu aprestee
Cume de nefs fors e entieres
E darmes de plusors manieres
De glaiues trenchanz esmuluz
De haumes de bromes e descuz
E despees trenchans dacier
Senz demurer e senz targer
Irez e marriz e dolenz
Se partirent de lur parenz

Lur enseignes unt despleiees
E les veiles es maz dresciées
Siglent curent parmi la mer
Or ne se seuent si garder
Les forz citez de la marine
Cist nes mettent a discipline
Des turs des uiles des chasteaus
Pristrent les aueirs chers e beals
Tant que vers France dreit siglerent
La pristrent port la ariuerent
La fu la gent si mal baillie
Q. ainz q. ele peust estre fuie
Fu prise e liurée a turment
E qnquil orent ensement
De Hastenc ne uos poet nul retrare
Le fel le chen le deputaire
Les esragez forsenemenz
Quil fist a tutes bones genz
La poeste la seignorance
Del realme de tute France
Sus mist a sei e suz jua
E arst a feu e degasta
Alques li ert leger à faire
Ni truuolt mie gnt. contraire
Poi li fu li regnes veez
Se orrez pur quei se uos uolez.

LA CHAISON (raison) PUR QUEI FRANCE NOUT DEFENSION.

En poeste en grant nobleste
E en gnt glorié e en hauteste
Sur tuz regnes de crestiens
Aueit este France lunc tens
Reis riches forz e conqueranz
Aueit eu ne sai quanz

De granz poiers e de gnz nons
Q. mult conqstrent regions
De Romains se erent defenduz
E de lur seignorie eissuz
Mult erent donc Francei al ior
Sur altres gens en gnt honor
Mult ert seinte eglise essamee
E en tuz sens multepliee
E mult aueit de sainte gent
Par tut de ci quen occident
Les euesquies les abeies
Erent riches e bien seruies
Noblement faites e fundees
Peintes a or pauementees
Purtendues e deboissees
E od tables dor entaillees
Riches esteient les contrees
Replenies e asazees
Lunc tens j dura jore e pais
Senz dol senz ire e senz esmais
De ci quel tens le rei Lowis
Mais si cum io ai lit e apris
Cist out quatre fiz reneiez
Pesmes cruels e desleiez
Q. unc entrels ne sacorderent
Ne qui unc iur ne sentramerent
Pepins Lowis e Lotaires
Charles li quarz q. fu li maires
Ses firent meinte deshonor
A lur pere l emperor
Après sa mort se firent rei
Mais unc ne se porterent fei
Ainz munta puis tant lur maltez
E lur horribles crueltez
Q. a Reins le iur de ascensiun

Sentremurent tel contencun
Tel bataille si duleruse
E si tres mal auenturuse
Dunt tut le champ de Fontenele
Fu plein de sanc e de buele
Quen France nout bon cheualer
Ne bon sergant ne bon archer
Q. morz ni fust e detrenchez
Siñ fu li regnes exilliez
Que ni remist fors vilenaille
Tuit furent mort en la bataille
Par ices fu France honie
Si gastee si afeblie
Q. ni out puis defensiun
E par ceo si cum nos lisum
Ni trouerent Daneis meslee
Q. la terre lur attuee
Ainz j entrerent abandun
A feu a flambe e a charbun
Liurerent tut e depescerent
Unkes rien nesparnierent
Les encloistres les religions
Les saintes habitatiuns
Des euesquiez des chanonies
E des seintismes abeies
U domnedeus esteit seruiz
Destruistrent trestut paraiz
Ne preisa Hastenc les Franceis
Flamencs ne cels de Vermeindeis
Ne cels dAngou ne dAquitaine
Vaillant un sul flocel de laine
Par uif besoig e par destresces
Senfuieient es fortelesces
Mais qui chant par tut les en siut
E les dechace e les consiut

Cum funt li chien le cerf alasse
Qui del tut estanche e aclasse
E cels qui prent ostit maneis
Nule rien na uers lui desfeis
Des uestemenz sainte fiez
Des iglises des euesquiez
Se vesteient trestut a des
Ja tel merueille norrez mes
Q. arme osast contrels saisir
Fisz poeit estre de morir
La genz chaitiue desarmee
Est a lur nes traite e menée
E les femmes par tut hunies
Esforcees e malbaillies
Les riches puceles vaillanz
Dunt est pecchez e dolurs gnz
Sunt leidement desuirginees
E par force despucelees
Lur fuire ardanz esraieice
Elur deslei e lur malice
Creist chascun ior é duble en treis
Tut Saint Qntin de Vermendeis
Unt ars a feu e le mustier
Q. mult ert preciose e cher
E gnz e riche e beals e genz
Ni remist sul li pauemenz
Ausi par trestut le pais
Le riche muster Saint Denis
Fu esbrasez e tut desfaiz
E les tresors sachez e traiz.

Si cum en lestorie trouum
Emmun leuesque de Nuion
Oscistrent par lur felonie
E de ses clercs mult grant partie

Al tierz ior kar tres bien le sai
Dedenz la kalende de Mai
Que a Seissons uiengent a tart
La riche iglise saint Maart
E la saintez e leis ensement
Sunt arses tres quel fundement
Sainte Geneueue a Paris
Mult haute chose e de grant pris
Fu a uiue flambe alumee
E trebuchee e crauentee.

Quant issi orent espleitie
Dreit a lur nefs sunt repaire
Puis se resloignent di cez porz
Aillurs recharra or lur sorz
Ne sai quels pecchez lur enseigne
De mer resunt entrez en Seine
Tres qua Gimeges unt sigle
La sunt venu e ariue
Lur nauie unt rapareillee
Q. auques esteit empeiree
Gimeges ceo ert riche abeie
Si crois en le thimologie
Q. pur les granz gemissemenz
Des mals e des trespassemenz
Q. lom aueit fait denariere
E jloc ert lom en preiere
Q. ds. en feist ueir perdun
Aueit pur ceo Gimeges nun
Gimeges de gemissemenz
Tels ert la glose e li sens.

Altrement ert Gimeges dite
E altrement la truis escrite
De gemme fine e esmeree
Esteit Gimeges apelee

Q. ausi cume gemme en anel
Est li leus precios e bel
E bien asis e cuuenable
E sur altres plus delitable
Labeie dunt ci uos cunt
Naueit plus bele en tut le munt
Aueit esté faite e fundee
Ceo truis lisant de Clodouee
Reis fu de France cristiens
Senz faille tut li premereins
E sil baptiz Saint Romis.
Eisi cum ieon lestorie truis
E par bealte sa gente oissur
Unc nout corune el chef meillur
Ne unc on (?) reine nout en France
Ceo sauum nos bien senz dutance
Kar la uie nos en fait cert
E par le bon seint Filebert
Fu tant del Rei creu li lius
Tant j duna terres e fius
Rentes riches e bien seanz
E custumes altres rendanz
Q. nof cenz moines j aueit
A qui tels uivres suffiseit
Q. de rien nerent suffraitos
Mesaaisiez ne besuignos
Li saint euesque e li barun
E li riche clerc denuirun
Laissoent le siecle e guerpeient
E les honurs u il esteient
Si se rendeient moines faiz
E serueient deus en paiz
Mult ert li lius dunc cher tenuz
Mult j feseit ds granz uertuz.

Quant li moine e la gent uilaine
Uirent uenir la gent paene
Fui sen sunt hastiuement
Senz nul altre delaiement
En terre en fosses mult parfunt
Muce chascun dels e rebunt
Ceo del lur que porter nen poent
J ceo lessent j ceo enfuent
Eisi ds en ait les merciz
Sunt de els eschapez e fuiz.

Mais li paen qnt conurent
E il sorent e apercurent
Q. issi lur ert li leus guerpiz
Iriez en furent e marriz
Dunt si lur erent escape
Liglise de la mere de
E de saint pere le barun
Mistrent a feu e a charbun
Tut malmistrent e trebucherent
Unc rien en estant ni lesserent
Sus es deserz fu li lius puis
Plus de trente anz si cum ieo truis.

Quant ciz destruimenz fu faiz
Eisi doleruz e si laiz
Del leu qui tant aueit esté
Lunc tens de grant autorité
Sul fu apres e ennermiz
Gaste luno tens e degerpiz
Ni repeirout si bestes nun
Grant j cresseient li buissun
E spines drues e coudreiz
Mult j cresseit gnz. li erbeiz

Ceo ert pitié e dolnrs gnz
Eisi pout bien durer trente anz.

Amunt Seine senz demurée
Puia la genz desmesurée
Desqua Roem cele arstrent si
Que unkes rienz nule nigari
Li poples fu a dol liurez
Q. j fu ateinz ne trouez
Si male fin lor firent faire
Quorrible chose est a retraire
Nout burc ne chastel el pais
Nul des Orlien tres qua Paris
Ne ble ne uin ne char ne fruit
Tut ne fust ars pris e destruit.

Dunc enuairent Normendie
Qui apelee ert Neustrie
Eisi tres dolerusement
Q. rien ni funt esparnement
Sempres maneis les cheualiers
Enuairent trestuz premiers
Q. vassalment se defendeient
Mais en nul leu ne se teneient
Cheualerie e tut les forz
Q. poeient aueir les noz
Voleient quasser e abattre
Q. el sosast uers els combattre
Si firent il par tut alerent
Unc puis gnt contec (?) ni trouerent.

A Saint Florenz de suz Saumur
Cum il ne fussent pas segur
Firent une defension
Grant fortelesta e grant cloisun

En une isle suz labeie
Traistrent ensemble lur nauie
Tut ordenee en roundesce
E sin firent grant fortelesce
Lí mast dunt numbres nert petiz
Ne ressemblout mais plaissiz
Auis esteit que fust uns bruilz
Las cum gnt honte e quels orguilz
Bur.c ressemblout gnt e uilage
Aual Leire tut le riuage
Oez pur quele ententiun
Se clostrent après denuirun
Pur les genz prises fer liees
E haenees e embuiees
J lokes tenir e guarder
E pur les aueirs amasser
E cels deslor les trauilliez
A les nafrez e les blesciez.
Iloec repreissent suiur
Kar mult suffreient gnt labur
Iloec ert lur recriemenz
E si lius ert defendemenz
E vers cels ensemble tenir
Quis j uoldreient enuair
E pur lur cors plus remforcer
As regnes dentur eissiller
Diloc mouent ne u sai plus dire
Mais que tut liurent à martire
Dunc a cheual souent a piȩ
Sovent resunt es nefs uole
Des qua Nantes se deualerent
Si riche cum il la trouerent
Lunt arse a fee e a crauentee
Après destruitrent la contree
Dunc si reuindrent à Angiers

Ne turs ne sale ne musters
Ni lesserent tut ne fust ars
Deuis e parti e espars,
Se sunt pur le pais destruire
E pur le grant aueir aduire.

En Peitou ne remist chastel
Vile ne burc riche ne bel
De tant cum la mers lauirone
De ci quen leue de Garone
Qui ne fust a flambe abrasez
E li poeplez a mort liurez
A hunte a glaue e a dolur
Unc a Peiters nout si for tur
Ne si forz murs saracineis
Q. ars ne fussent a feu grezeis
E laueir pris qui dedenz fu
Le pople mort e confundu
Trestut Pettou li plenteis
Li riches e li bien asis
Est si a glaiue reuertiz
Q. ds. ni est mais plus seruiz
A uas cum fart dol dAqtaine
Nuls ni a mais rien son demeine
Terre norrice par tanz
De cheualiers pruz e uaillanz
Si bataillos de si grant non
Q. or nen unt defension
Cum or mues or te changes
Ne sunt mes preie a gent estranges
Celz qui en tei erent norriz
De nobles peres nies e fiz
Eisi cum laclot loccean
Trestut le terme di cel an
Gasterent tut senz altre espne

Ce truis lisant tres qn. Auuerne
En Sainte Unge na pierre ges
Na rien entier ne Sain Remes
J ceo refirent il meesme
De Limoges et dEngolesme.

Al tens deste que yver sen part
Lor refu desier e tart
Quil rentrassent en lur nauie
Adunc unt lur uere acoillie
Unc ne finerent ci quaturs
Nuls ne retraireit la dolurs
Ne le damage que il firent
Las ne le sanc quil espandirent
Tut arstrent e tut trebucherent
E tute la terre eissillerent
Autre si les cuiluerz les chens
Refirent il puis a Orliens
Orenorent quil nel arsissent
E que il ne la destruississent
Un lunc termine le laisserent
Mais puis apres j repairerent
Arstrent le tut ceo uos di bien
Eisi cume ni laisserent rien.

E que uos poz lom de France dire
Ne del regne ne del empire
Ne de Paris qui de beaute
E de richesse e de plente
Soleit sur autres resplendir
Or ne si puet riens esioir
A terre a pleindre doleruse
Sur altres riche e preciose
Paisible e quite e honuree
Cum or estes a dol liuree

Quidez qui remassist Bealues
Nautres citez en France ades
Tut faiseient uertir en cendre
Nert li damages de rien mendre
Sachiez q. a grant enuiz retrai
Ceo q. ieon truis e que ieon sai
Des abeies des couens
U tant aueit de saintes genz
Q. si uilment furent traitées
Arses fundues e bruisées
Que uos direit lom de Normendie
Ni out cité ni out partie
U tant neust dol e contraire
Q. nel uos pius de mi retraire.

Tant ert ia cist mals engraissez
E tant par ert multepliez
Q. le naueit ioie en nul leu
Por j aueit terre ne fieu
Dunt rente uenist à seignor
Remis esteient li labors
E tuz gerpiz li gaaigners
La u out uignes u uergiers
Furmenz u altres bels essarz
Creissent buissons de tutes parz
Nul nosout aler par chemin
Ne marcheant ne pelerin
Pur tel erent si enermi,
Si poi erre si relenqui
Que sul nert mais aparissant
La u orent este plus grant
Nuls de confort naueit France
Ne de salu bon esperance
Par tut aloent li Daneis
E des Normanz e des Franceis

Esteit li combattres Remes
Ha tant neist lom a lur nes
Sentis homes priz e liez
De lur contrees eissilez
E tante dame escaitiuee
E tante pucele honniee
Plurer dangoisse e gnt dol faire
Q. uos saureit le quart retraire
Des gnz aueirs desmesurez
Cunc si gnz mais ne fu iustez
Tant en unt pris par les contrees
Tutes lur nefs en sunt rasees.

Lasse doccises e darsuns
E de destruire regions
Se sunt as nefs ensemble trait.
E dient tuit q. gent lor vait
Lur uolentez unt acomplies
Sest seins e entiers lur nauies
e lur maisnees e lur gent
Entrels unt pris un parlement
Petit e gnt tuit j iusterent
Or si orrez de quil parlerent

Hastenc li reneiez li fels
Seneschal maistre e prince dels
De desleial malice pleins
Parla auant tut premerains.
Seignors fait il mustrer uos uoil
Q. del munde le maire orgnil
E la meillor cheualerie
Quenc fu seu ne oie
Auez si uencue e matee
Quarme nest mais uers uos portee

France Normendie e Bretainne
E desque uers les porz dEspaigne
Auez conquis tut uassalment
Riens ne uos j met mais content
Par tut auez fait nos aueaus
Les granz citez li forz chasteaus
Auez crauentez e fundus
E les poples morz e vencuz
Sus ciel nest aueir delitus
Beal ne riche ne precius
Dunt si ne seum repleni
Cumble e si enmananti
Q. nen porrum le tierz porter
Or si nus besoigne esgarder
Cum faitement nos contendrom
Si irom auant u se iorrum
U saiserum un des pais
Q. seit riches e plenteis
Q. nos tenium mais qtement
E defendum de tute gent
Enfin au lo senz seignorage
E qui or serra proz e sage
Si ne seit ci taisanz ne muz
Mais die e seit bien entenduz
Tut sun esgart e sa maniere
Kar loure est a tuz parconiere
Pur ceo ni deit nuls chose taire
Ql. quid que nos seit bon a faire.

Assez j parla des plus sages
Mais mult sunt diuers de corages
Ceo que chascuns ennolt e sent
Loe loeure diuersement
Ceo que lun uolt, laltre desdit
Tant que li grant e li petit

E li plus riche e li plusbas
Lunt mis sur Hastenc le judas
Ceo quil dirra j ceo ferunt
Eisi que ja nel desdirrunt
Bier coste de fer lagrée
Quant la chose fu graantée
Hastenc parla haut en oiance :
Bien sauez fait il sanz dotance
Q. merueilles me sui penez
Cum hauz fuissum enurez
Par ceo sunt cent mil homes morz
Or sauum quels est nostre esforz
E quaureit en nos al besoigne
De demurer ci nai plus soigne
Uiltez nos serreit e huntage
De faire ci plus lunc estage
Mustrum auant nos granz uigurs
E noz forces e nos valors
Rome est coi dire chef del mund
Et des cites tutes qui sunt
La est tut le siecle apendant
Nule si riche ne si grant
Nen fu une faite ne niert mais
Or pri que nos metez a fais
De li conquerre a force e prendre
Bien sai si uos j uolez entendre
Q. ia uers nos naura defense
Mult auum uitaille e despense
Forz genz sumes de tel valur
Q. ne uos a mestier seujur
Si conquerre nunc valeir
E plus poeir et plus aueir.
A Rome lo que nos aujum
E si nos enseignorrissum
De li e de si faite honur

Qual siecle n'est nule greignur
Si sirra Bier corunez
Nostre sire nostre auóez
Q. bieu est digne del empire
I cest trauail nos ert remiré
Od sul j tant aurom nos fait
Qnt. en noz terres iert retrait
Mult en serrom glorifié
E honuré e eshaucié
Si nos j poum ceo acheuer
Par tut le mund purrun aler
Senz dute puis e senz content
Or ni ait quis delacement
Ne terme atendus ne trespas
Mais drescom les veiles et mas
E si siglum la dreitement
Kar lu ore est bon e le vent.

De la parole se esioirent
E del conseil qu'il oirent
Tuit ensemble comunalment
Unkes dun sul ni out content
Mult plest a Biere e agree
Mul sesioist de cele alee
La nuit firent lur aparail
Mais ains que leuast le soleil
Furent il es nefs par matin
Mais ainz firent maint orfenin.

Quant les nes sunt en mer veilées
Et les veiles furent drescées
Od le uent siglent q. il unt
France gerpissent si sen uont
Ha que ne les sorbist mer salée
Bretaigne nunt tut avironée

Les mers sen uont lez les costeres
Mais es riches terres plenières
Saillent suuent pur les aueirs
Quil prennent tuz a lur voleirs
Tant unt siglé etanz porz pris
Qua Luns uindrent ceo mest vis
Une cité de Lum̃bardie.
Tel ni out faite ne bastie
De la lune del firmament
Q. si resclarzist e resplent
Esteit ele Luns apelée
E pur la lune Luns nommée
Mult ert riche mult ert vaillanz
E bele e plenteiue e granz
De veir quiderent cest la sume
Que ceo fust la cite de Rome
Suffert ancient grand torment
Mais a Noel tut dreitement
La vigile le seir devant
J pristrent port en la nuitant
Suef que riens ne sen esueille
Mais or oiez une merueille.

As matines del euesquie
Fu aiusté tut le clergie
E li poples de la cité
Cum a si grant sollempnité
E si cum iaj la chose oje
A la premiere profecie
Q. deueit lire le clerzon
Qui pris aueit beneïcon
Del euesque demeinement
Dist par treis feiz tant solement
Cent nefs ariua ceo mest vis
Erseir al port de Veneris

Ceo lut treis feiz od tant se tut
Ceo quil meismes lut ne sut
Mult le tindrent a grande merueille
Lun dels al autre le conseille
Quest ceo quespeaut que segnefie
Leuesque a la merueille oie
Tut en fut enfin esbaiz
E pur estre en certains e fiz
Enueie al port e à la mer
Pur si faite chose esprouer
Cil uirent la flotte al riuage
E tante nef e tante barge
Dunt mult furent espoentez
Tost sunt arere returnez
La chose unt tost faite saueir
Adunc sorent bien quout dit veir.
Li clerzuns maintenant saillirent
E eus e lur cité garnirent
Grant noise j surst e grant effrei
Chascun j out pour de sei
Li quens li prince et li barun
De trestute la regiun
E li euesque e li clergiez
Sunt a defendre aparilliez
Mandent cheualers e serianz
En poi de tens en orent tanz
Ne fussent pas legier a prendre
A pareille sunt de eus atendre.

Hastenc esgarde la cité
De si tres grant nobilité
Cum li fosse isunt parfunt
Li terrer roiste contremunt
E li haut mur de sus asis
Od les portaus de marbre bis

Cum les turs sont bataillíées
Forz à defendre apareillées
Veit la gnt. gent qui dedens est
Q. de combatre sunt tuit prest
Siet par armes ni ferunt rien
Tut qua parceit e conoist bien
Perdre poent al aseger
Assez plus tost que gaainnier
Conseil mortal et deceuant
Pesme e orrible et sudoiant
A pris de la cité aueir
Ja norrez mais amanteueir
Nen ert jusqua la fin retrait
Que issi tres gnt. deslec fust fait.

Les messages a li chens pris
De mal enseigniez e apris
Dreit al euesque les tramet
E al cunte si lur pramet
Q. ceo fera que il lur mande
Ainz que la chose plus espande
Sunt venu dreit en la cité
Qnt. li seignur furent iusté
Sunt cil comencié lor message
Cum a haut seigneur e a sage
Vos mande Hastenc le curteis
Q. maistre e prince est des Daneis
Saluz subjettions damors
E seruises mainz ez plusurs
E tutes ses genz ensement
Od leiaus quors parfitement.
Q. od li firent eissillie
Et fors de la terre enueie
Par sort e par lesgardement
Quen Dace tenent nostre gent

O j auez bien le sauum
Cum cil de nostre region
Nus eissillerent par le sort
Dunt cent mil home unt este mort
Fuitifs congée e chacié
E par mer mainte perillié
E mainte grant dolur sufferte
E maint trauail et mainte perte
Ariuames od grant dotance
Tut dreit esparties de France
Li regnes nus esteit pramis
De ceo erium certains e fiz
Q. li de le consentireient
Eisi que ia nel desuoldreient
Que la terre conquerriom
E qua nos la susmetriom
Par issi faiz forz j uenimes
E par tel ottrez lenuaimes
Troue j auum granz contenz
E grant defension des genz
E uencues et endurées
Forz batailles e granz meslées
Orguillos trouames Françeis
Mais tuteueies sur leur peis
Auum vencu à la parfin
Le realme tut enterin
Auum susmis nostre seignur
Par uiue force et par vigur
Nia orgoil naium plaissie
E fait uenir tres qua sun pie
Quant tut eumes à chef trait
Eisi cum nos auum retrait
Pleins de richesces et daveirs
Dunt eumes a nos uoleirs
Nos enuousimes repairer

De ceo eumes grant desirer
Riches mult a nos naitez
Dunt nos erium fors jetez
Pur reueer nos granz lignéez
Qui de nos remistrent irées
La quidames jouis sigler
Mais orrible nos fu la mer
Et perilluse e de mal aire.
Tuit nos furent li vent contraire
Tant nos unt enpeinz e sachiez
Par poi ne sumes perilliez
Jamais des qua la fin del mund
Gens de si fort neschaperunt
Ne nos estremis quirs es mains
Del angoisse de traire as reins
Liez od cordes od funeraus
Od laiue de nos bateaus
Non uolentiers qui dire espris
Auum ici lez uoz porz pris.
Mais denuair uostre cité
Nauum corage ne pensé
Ne de forcer ne de tolir
Ne de uostre preie aquillir
Norrez ia cri de nos leuer
Ne claim nus en estuet garder
Tant par nos a la mer gregiez
Et si nos a afebleiez
Que a grant peine estum sur piez
Si par sumes mesaaisiez
Ne porrum rien commencier
Ne rien tolir ne rien forcier
Ceo la chose dunt nauum soing
Mester auum e grant besoing
De reposer de sejor
Tant uos requerom par amor

Paiz nos dunez entere e saine
Ferme a seure et si certaine
Quen nostre genz nait mesestance.
Ire coruz ne maleuoillance
Si que mandez quarom marche
Kar dreitement ert eslige
Ni serra fait force ne tort
A nul qui riens nus aport.

Nostre sire est mult engrotez
Mult malade mult enfermez
E mult de sun cors empeirie
Kar mult aura esté plaie
E mult aura les mers suffertes
Pesmes orribles e cuuertes
J en tus armez à la pluie
Dunt nature suuent sennuie
Tant a suffert peine e labor
Que or a assez mal e dolor
Enuers nos sacuse et descoeure
Mes é este a en mal oeure
Pro a mal fait mult sen repent
Or nos supleie ducement
Que en cel seintisme baptesme
U est meslez loile e le cresme
Le facez sen delaiement
Prendra le regenerement
Par quei raeinz seit des mesfaiz
E des pecchiez quil a faiz
Ceo uos dimes ceo sachiez bien
Mult desire estre crestien
E se si muert e ci a fine
Eis cume chacuns deuine
Misericorde aiez de lui.
Salus li seez e refui

Que quant aura pris baptisterie
Que ci regise en cimeteire
Sin lessez le cors aporter
De ceo uos uolt merci crier.

ISI RESPUNENT AL MESSAGE
LUR MORT, LUR HUNTE E LUR DAMAGE.

Mes or orent mult de lur boens
Li sainz euesques e li quens
Trop par erent en grant dotance
Que ne lur uenist meschaance
Par tele gent desmesurée
Sur autres criente et redutée
As messagès unt graanté
Ceo quil unt quis e demandé
Paiz lur tendrunt ferme a seure
E si auront marche a mesure
Ne de lur seignur bapteier
Ne les couient ia plus preier
Kar tuit en sunt apareillie
Od tant sen sunt cil repaire.

LA PAIX Q. CIL DEDENZ LUR TINDRENT.

Al reneié al desleial
Al enemi pesme e mortal
Unt la respunse recuntée
Cum sa requeste ert graantée
Tant unt parlé dambesdous parz
Que la dotance et li regarz
Qui ert entreus uint a paiz fine
Senz maleuoillance e senz haine
De quanqua cors demeine à mestier
Trovent marche grant e plener
Senz tort senz noise e sens contenz
A grant commune entre lur genz

Tuit li aueir qui sunt uenal
Sunt a uendre trait communal
Souent senüient e semunent
E plusurs aueirs sentredonent.

SI CUM HASTENC FU BAPTIZEZ.

Entretant ünt apareillé
Cum le Iudas seit baptié
Li euesques demeinement
A fait le saintefiement
Li granz poples de la cité
J est venu e assemblé
La sunt alume li grant cire
Quant fu tut prest le baptestire
A porter li fist le tiranz
Li renteiéz li sudiuanz
Es funz entre mais rien ni prent
Fors à salme destruiement
Ni receit point del baptestire
Quant ne samende auiceis sempire
Quant quil respunt e dit e sune
A diables se livre e dune
Las li euesques fu pareins
E sil tint li quons od ses mains
Quand li mestiers fu acompliz
Pleignants pales descoluriz
Sen est faiz porter en litiere
Cum malades es nerfs ariere
Aube out e en sun chef cresmal
Pur faire plus celant son mal.

LI PAROLE HASTENC OD LES SUENS LA TRAISUN.

La nuit a mandé sun conseil
E ceus qui plus li sunt feeil

Bier e des autres plusurs
Des plus sages e des maiors
Sa traisun e sa merueille
Lor dit e concreit e conseille
Lisi cum il a esgardée
E puaueue e purpensée
A nuit fait il senz plus targer
Mirrez plorant dire e nuncier
Laenz leuesque apertement
E al cunte tut ensement
Que morz fu passez e feniz
Preez a lun criez merciz
Od dol od plur quen la cite
Seie enfui e enterré
La en lesseut mun corps porter
Kar ceo ne deirient pas veer
Lur filloil sui e crestien
Si les empri e requer bien
Mes armes tutes ma vaissele
Ma despuille qui mult est bele
E ceo qui mien est quitement
Trestut mun or est mun argent
Lur doins lur liure et lur otrei
Pur deu aient merci de mei

SI CUM CIL REUUNT EL MESSAGE.

Cist penserent de lur message
De desler ferm apris e sage
Deuant les signurs sunt venuz
Plaignant plurus e irascuz
Auisunques poent parler
Ne nos poum funt il celer
Vostre fillol nostre seignur
Murut a nuit cuntre le jur

Morz est ceo est dol e damage
Le meillor hume e le plus sage
Qui seit en tut le mund reines
Merci nos crient cil des nefs
E que els uolent tuit supplier
Que la en mi cel grant mustier
Que mandez sun cors seuelir
E enterrer e enfuir
Duns uos laissa granz a sa mort
Quil comanda quom uos aport
Qui sunt granz e merueillus
E riche e bel e precius.

LOFFREIZ DEL EUESQUE E DEL CONTE.

Desque cil unt oi laueir
Si grant si fait amenteveir
Deceu furent maintenant
Del receivre sunt desirant
Chascuns le uout e le desire
Ni out naient del escundire
Quanz unt otrié e pramis
Quen mi liglise serra mis
Od grant honor onestement
Cum il plus purrunt hautement.

SI ENSEIGNE HASTENC SES GENS.

Cil sunt tuit jouis e lez
Arere a Hastenc repairez
Dient cum lotance est faite
Pensent q. loure seit a chef traite
Quant li cuiluerz ot les respuns
Ne fu mie pensis nembruncs
Qui haitez e pleins de ioiance
Se mundre a fait senz demorance

Les princes e les cheuetaignes
Et les plus maistres des compaines
Tuit sasemblerent communal
Puis lur a dit seignor vassal
Si faite oure uoil commencier
Pur uos plus creistre e eshaucier
Jeo lai si faite e si traitée
E si uers eus apareilliée
Que ni afiert pas granz esmais
Mult deuum embracier granz fais
Pur si faite cité conquerre
Que si riche na en nule terre
U ti tresor sunt amasse
De loms conquis e a porte
Ceo est Rome que ci ueez
La dame des autres citez
Nert pas legere a force a prendre
Trop j aueit gent al defendre
Mais iai tant fait parler al lur
Que or en purrez estre seignur
Par art deit lom ceo engigner
U force nule na mestier
Mort me faindreiz mais de nos genz
Ne seit petit li pluremenz
Li braiz li criz me la merueille
D'une chere purpre uermeille
Me cuuerez en une biere
Eisi plaignant en tel maniere
Me porterez en la cité
De mes armes bien armé
Mespee mettrez de lez mei
E ceus qui ferunt le conuei
Plaignent et plurent durement
E tuit cil des nes en sement
Armes beles e garnemenz

E aueirs precios e genz
E uaiseaus dor chers auenanz
U i ait perres resplendissanz
Portez deuant mei pur liurer
Pur departir e pur doner
Suz les chapes aiez muscees
Les espees e les coignees
E les cuteaus lons granz dacer
Nait en uos rien quapareiller
Ci parisse uostre vistesce
Vostre valur vostre proesce
Ceste oeure est granz e cest afaire
Gardez nait en uos que refaire
Nul aura il ceo li respunent
Mult le hastent mult le semunent
Çeo nent de mort, kar en nul sens
Ne quident ia uenir a tens.

SI CUM HASTENC SE FAIT PORTER EN LA UILE CUME MORT.

Trestut issi cum uos oez
Fu sempres granz li criz leuez
Li braiz li urlemenz li plurs
Ne fu oie tels dolurs
Leuesque fait les seins suner
As gens e le pople asembler
Qui en maint se ert espaundu
Tuit li couent i sunt uenu
Et li clergie comunalment
Reuestu bel e saintement
Al obseque chanter e faire
Allas cum dolerus a faire
Cum fait pecche cum grant dolor
Tut li haut prince e li meillor
J sunt uenu mort receueir
Pout lom mais gent si deceueir ?

Ni remaint dame qui ni uienge
Las ia nen tozaert mais ce cienge
Od croiz dor e od encensiers
Des iglises e des mostiers
Sen issirent ensemble fors
Comunaument contre le cors
Que li paen entrels porterent
Qui estrange dol demenerent
Nont dol qui semblant de dolor
Cum felun traitur
L'orrible chen le reneié
En unt porté al euesquié
U si sarqueus e sis tombeaus
Ert aparillez gent e beaus
D'une roissez mener grant dol
Li arciuesque pur sun fillol
Chante la messe hautement
E li poples uint e là gent
Quant dite fu e celebree
Maneis senz autre demuree
Un la biere e le cors assis
Là u il deueit estre mis
Ja obseque ni ert mais oie
Ausi cruaument departie
E li paien qui grant dol funt
Dient que ia ne sufferunt
Que lur seignur seit enterrez
Ainz ert cusuz e enbasméz
Sil empòrterunt cert la fins.
De la requeste as Sarrazins
Sunt crestien tut esbahi
E Hastenc est on pez sailli
Enz en sun poin sespée nue
Cum male deserte a rendue
A saint euesque sun parein

Tut le fendi de ci qual sein
Mort la è le conte ensement
Sa il des meillors plus de cent
Paen tint les portes serrées
Los eissues e les entrées
Li clergez est enz desarmé
E tùt le plus de la cité
Nen unt défense nen unt od quej
Fu mais oiz si fait deslei
Detrenchent les ne sai plus dire
Allas cum dolerus martire
Hauz criz crient e angoissus
De nule part ne sunt rescus
Braient dames plorent puceles
A qui lem coupe braz e mameles
Suz les auters les esceruient
Tut detrenchent et tut occient
Tuz est de sanc pleins li mustiers
A tuz fu icil iur derrers.
Perdue unt uie temporal
Or lur donist deus lesperital.

SI CUM LA CITE FU DESTRUITE.

Parmi la vile s'espandirent
U des plus forz se defendirent
Qui uif ne se laissent baillier
Mais lor defense na mester
Tuteueies lancent e traient
Et mult oscient dels et plaient
Mais cil des nefs armez e presz
Se furent tost justez od cesz
Dunc ni out puis retenement
Ceus liurerent tuz a turment
Qu'ils trouverent ieo nen sai plus
Des or est tuz lur li desus

Des or unt il tant espleite
Qua eus na mais trait ne lancie
Nel ai oi ne ieo nel truis
En nul estorie ne en nul leus
Cume tante gens neu i tel guise
Fust mais en jtant deure occise
Or unt la vile en lur demeine
Daueirs e de richesce pleine
Tant j poent tresors truuer
Nes empurrunt de mi porter
De danzeles des jouenceaus
Qui plus lur seimblent genz e beaus
Prennent sis funt as nes conduire
Nes en pot nul fuir ne duire
Quod forz liens les funt estreindre
Des or unt mais assez que plaindre
Or a Hastenc e tuit li suen
Mult de lur joie e de lur buen
Des or est il mult glorius
La rien dunt plus est desirus
A trait à chef quant Rome a prise
Ceo quide ecreit tut senz deuise
Ceo seit cele ne dute mie
Qui del munde a la seignorie
Qui chef en ert dame apelée
Quand cele honor leu est donée
Que ceo a etient e puet aueir
Sur trostuz cels quide ualeir
Qui al sierle unt seignorement
Ne quide mais trouer content
De sa uolenté accomplir
Del tut prendre ne al tut saisir
Ceo creit mais bien sen entremette
Que le munde a Bier suz mette
El chef lui asserra coroue

Ainz que demain past ore de none
Ne truis ne pas ne sui lisanz
Que unques li soens cors fust aidanz
A ceste mortel traisun
Na ceste grant occision.

LA VIL CONURENT Q. CEO NERT ROME.

Or sunt parmi la vile a aise
Riens nest nule q. lur plaise
Bel femme ne riche aueir
Quil nen aient a lur voleir
En ceste joie en cest honur
Q. unc ne quidont auer greignor
Aprist Hastenc cen est la sume
Q. ceo nesteit mie Rome
Sin fu desuez e irascuz
Par poi qu'il nest del sèn eissuz
Les suens a fait a sei uenir
Pur sun curage descourir
Bier j fu sis auoez
E des autres plusurs assez
Jeo quidoe fait il seignor
Que ceste vile e ceste honur
Fust Rome ceo nest ele mie
La chose ai aprise e oie
Pensoe cest nostre seignor
En feissum empereur
Corune eust el chef assise
Mais or est tut en altre guise
Pensai ci fust li remaneirs
E que ceo fust mais a noz eirs
Rome est trop loinz e en forte terre
Nest mie legere a conquerre

Si nos cele part alium
En grant peril nos mettrium
Turnom nos en France ariere
U la terre est riche e pleniere
E delitable e bele e saine
Neunad mais travail ne peine
Reune serruns ia mais desdit
Tut otrient grant e petit
Eisi que un sul dels ne se taist
Q. cest la riens que plus lor plaist

EISI CUM IL SEN RETURNENT E QL. LAISSERENT TUT GAST E CUM BIER FU MORZ.

Or fait lor il deliurement
Qua ceo nait qs. delaiement
Seit gastie ceste cuntree
E si destruite e si robee
Que ni remaigne bel auer
Faimes a pareistre e saueir
A ceus qui nn core ne sunt ne
Que nos aiuom ici esté
Seit arse ceste uile tute
Ainz que sen parte nostre rute
Seient en cil mene chaitif
Qui j serrunt bel troue vif
Mestier nus auront grant les femmes
Quant les auroms en altre regnes
E li bacheler defensable
Nos reserrunt par tut aidable
Sicum il dist issi le firent
Unques en ceis ne sen partirent
Gastée fu la region
E teus j fu l'occision

Que riens ne saureit recunter.
La cite fait tute esbraser
Od glauie od feu comunal
Est li damages e le mal
Si grant que tut laissent destruit
Ne remaint uin ne ble ne fruit
Ne mur ne temple ne paleis
De si fait damage norrez mais.

Quant lur nefs furent aprestees
E daneis precios rasées
E de robes e de prisuns
Sirunt saisiz les auirons
Et les veiles en haut drecees.
Qui al nent furent despleiees
Vers France tindrent lur curs dreit
Cele part siglent a espleit
Port repristrent quant bon lur fu
Ne lur ert guaires contendu
Tant cune mers e uns fort uenz
E uns mult orrible tormenz
Les a ateint quis dechasca
E qui lus maz lur debruisa
Lur ueiles e lur gouernailz
Une tels dolurs ne tels trauailz
Ne suffri gent cum il suffrirent
Plusurs de lur nefs j perirent
Nuls hom ne siet laueir esmer
Quil ieterent al funz de mer
Pur lur nefs auques surlegier
J cel orage e cel temper
Lur dura tant que port unt pris
En Engleterre ceo mest uis
Morz e tuet e esturdiz
Jloc se resunt departiz

Kar Bier sen uolt returner
E uers Danemarche sigler
Kar oies aueit noueles
De le qui mult li erent beles
Un mult gros uent e une bise
Le rameine tut dreit en Frise
Là ariua la pristrent porz
Là dit l'estorie quil fu morz.

SI CUM HASTENC RETURNE EN FRANCE.

Hastenc od ire e od pesance
Est repaire arere en France
En la chaitiue en la deserte
U tant ad dulor e pouerte
Terre lasse descultiuée
E entanz leus deshabitée
Plaignanz ploruse e deshaitee
Joiuse ni est riens ne lée
Alsi cume tuneires suruient
Que tute creature crient
Sunt il de ceste reuenue
De la pesme gent mescreue
E cent j tanz plus esbahie
Plus dutanz e plus effreiz
Li repairemenz des Normanz
Des paens feluns mescreanz
Les a tus si respoentez
Ni set estre conseilz donez
Seuent ne sunt si esforcis
Ueer lur puissent le pais
Suuent enprent li reis esgart
Mais ne purueit de nule part
U querge force ne gent truisse
Que la terre ueer lur puisse

Del eissil del occisiun
E de la persecution
Est dolerus e en purpens
Quo uenue est a sun tems
P. ceo uoldreit mult conseil prendre
E a ceo ueilliere e entendre
Cum cil glauies cele merueille
Qui de rechief se raparaille
Eust fin e apeisement
Si que li regnes e la gent
Eussent paiz ferme e entiere
A ceo entent a grant maniere
E pur ceo a mande sa gent
Q. tut uiengene al parlement
Ni remist duc ne arceuesque
Cunte ne baron ne euesque
Ne cheualier nul renume
Quant il furent tuit assemblé
Tut sun pense e sun pleisir
Lur comença a descourir.

JS EST LE CONSEIL QUE LI REIS DE FRANCE PNT. OD SA GENT DE FAIRE PAIZ OD HASTENC.

Cher ami fait il cher seignur
Ueue auez ceste dolur
Cunc ne fu nule mais plus grande
Que nos a fait la genz normande
Cest regne ancient eisillie
Or de rechef sunt repairrie
A destruire le remanant
Mais or cum sage home e uaillant
Peruez conseil quel le ferum
E coment nos nus contendrum

Pres de nuz resunt ariuez
E pur ceo uos ai ieo mandez
Que par uos men conient oir
Cum io men purrai contenir.

LE LES E LA RESPONSE DES FRANCEIS.

Quant la parole out prudure
E li plusor orent parle
E dit chacuns ceo que li semble
Au rei loerent tuit ensemble
Que tute la gent quil aureit
Ne quil unques trouer purreit
Fussent semuns quis e baniz
De bataille prez e garniz
Cheualers aurez mult armez
Hardiz e pruz e adurez
Serganz, archers e gent a pie
Quant serrunt huit apareillie
Hainos lur sumes a feus
Si nos alum cumbatre ad eus
Ainz que suffrum tel dehonur
Si seit nostre la terre u lur
Que hunte de chens auentiz
Q. si nos unt morz et honiz
Alum lestuz uifs decouper
Ql. ne nuz puissent cuntrestier
Si seient uengez les mesfaiz
Ql. nos unt si orribles faiz
A iceo respondirent maint
Que huni seit en qui remaint.

LE CONSEIL QUE LI REIS DUNE SUR CEO.

Quant la noise fu trespassee
E la curt fu raseuree

Li reis respundi en après
Seignors fait il or aiez pes
E sui roiez le mien conseil
Si saluable est e feeil
Sil faites qui porreit del pire
Le mienz e le plus bel eslire
Tuteueies serreit saueir
Mais biens conuis e sai de ueir
Que nos nen poum chose faire
Qui assez ne nos seit contraire
Del combatre ne uei nul aise
E si tant est que issi nos plaise
Damage i purra trop aueir
E si auient par estuveir
Ql. nos uenquent la terre ert lur
Nen auront mais nostre eir retur
Que quauienge seod eus iustum
De nos homes tant j perdrom
Iamais nul iur ne serum lié
E nos sumes trop damagé
A plus grant perte receueir
La bataille ne puis uoleir
Si nel di pas pur cuardie
Mais ne nus besoignereit mie
Eisi trestuit mettre en balance
Vers eus le reaume de France
Sa eus eriez combatuz
E uos les aueiez vencuz
Serreit as nefs lur repaire
U il ne nus dotereient gaires
Ainz que fussez en uos contreés
Les rauereint il ariuées
Ariere as punz si serreit puis
Mais un conseil j uei e truis
U plus est nostre sauuement

A purchacer com faitement
Pais puisse estre de eus e de nos.
Si que cest regne fut rescus
Qui dolerus este pleignanz
Ainz q. uienge desq. treiz anz
Serront si morz e si febliz
E si faitement departiz
E la nostre gent si creue
E si atraite e si uenue
Q. qui les uoldra fors jeter
Ne si oserunt arester
Jeo lai choisi tut sagement
Passum cest glaiue et cest tment.
Desque ds. nos redunt uictorie
Force poeir honur e glorie
A ceo nout noise ne content
Tuit loterent. bonement
Que la pais seit cerchee e quise
Pris unt labe de seint Denise
E des euesques ne sai quanz
Religius e bien parlanz
A Hastenc les unt enueiez
Del oure apris e enseigniez
E cil unt tant od lui parle
E tant li unt dit e mustre
E tant preie e tant semuns
E tant offert de riches duns
E Chartres quite a remaneir
Demeine a lui e a sun eir
Que suppleianz e apaisiez
De sun deslei assuagiez
Lur offrie la paiz à faire
De ceo nos quert luc. conte à faire
Li euesque sens demorance
Lunt amené al rei de France

La paiz ql. unt od lui parlee
Unt oiant tuz dit e cuntee
E retrait tuz les couenanz
E le seruise de cinc anz
Q. li sera faiz e renduz
Nomez et apelez treuz
Laueir liure sempres pramis
Fu amassez bailliez e quis
Ni out chose ne desturbance
Q. a la paiz feist noisance
Senz estre fratte ne quassée
Lunt si estreitement jurée
Que le ne puisse estre desliée
Ne manumise ne empeiree
Od empiaus do. neiemenz
Od seruises od parlemenz
Sunt si uenu a concordance
A paiz e a ten boen estance
Q. cil ne fu de eus plus eschis
Mais quel un altre del pais
Eise refu Franoe ioiuse
Qui mult ert auant doleruse
E tuit li regne d'enuirun
Parpoi senz habitatiun
Commencerent a restorer
E a refaire et a pupler
Qui gaste furent par trente anz
Si cum io es liures sui lisant

Qu aucuns qui cest liure orra lire
Ne puisse de rien contre dire
Que isi ne fust cum io retraj
E cum io es estories trouuai
Si li faimes tant a saueir
E conuistre e aparceueir

Que ceste grant mesauenture
Vil et huntuse a desmesure
Esteit eisi a auenir
Kar deus le uoleit consentir
Par lur granz infidelitez
E par lur granz iniquitez
Furent il si del tut afliz
E mors e vencuz e huniz
Quil conenssent lur desleiz
E lur mesfaiz e lur nonfeiz
E lur orguilz e lur mautez
Lur orribles peruersitez
Pur ceo auint ceste feiee
Que de uils genz de reneiee
Fussent destruit mort e vencu
Tuz tens est eisi auenu
Que de ceus u na si mal nun
Traitur deleie felun
Paruir orrible fei mentie
Huntos uils pleins de felonie
Q. il seient mustrez as deiz
Cum des leiaus e faus reneiz
E si cum il funt la deserte
Dreiz est que sur lur cols reuerte.
Par la tres plus orrible gent
Qui fust de suz le firmament
Consenti deus que li mesfait
Q. en France erent dit e fait
Fussent si grefment departi
Si mortelment espenoj
Qua un uil chien à un longis
Par poi ne furent tuit suzmis
E sachent tuit par lur pechie
Esteit Deus si uers eus irie
E unques de eus ne de lur regnes

Mais quausi trestuit fussent feines
Ne porent prendre un sul retur
Des ore mest uis que io demor (?)
Ne uoil de cestui plus traitier
Q. altre chose ai a commencier
Bele seit e dulce à oir
E plus digne de retenir
Sur celes qui unt este faites
Ne qui ia unt ete retraites
Sur celes est plus cuuenable
E plus bele e plus dèlitable
De riches ouves de granz faiz
Qui en ordre serrunt retraiz
Grant est lestudie e li laburs
Granz esmaiz serreit a plusurs
De si faite oure translater
Mais ne mi puis desconforter
Se mi seinz est humle et petiz
Jeo crei que li sainz esperiz
J vuera ensemble od mei
Kar ne conuis ne ieo ne vei
Qn. lestorie ait rien si bien nun
E doctrine e cognitiun
A ceus qui i uoldrunt entendre
Maint bon essample i porrunt prendre
Les diz les faiz des anceisors
Unt mestier eu as plusors
Nuls ne set riens parfitement
Sil notune ueete naprent
Sen ne naist pas es quors humains
De ceo nos faz ieo bien certains
Cum fait un arbre en un vergier
Tut autre chose ja mestier
Oir ueeir aprendre faire
Retenir ourer et retraire

Senz ceo ne puet de nul eage
Nulz estre pruz uaîllant ne sage
Tels sunt afaitee e curteis
E maistre des arz et des leis
Si ne fust buens enseignemenz
Doctrine oirs retenemenz
Qui fussent senz discretion
Vilainz senz seu e senz raison
E emporte li oeor
Cil qui sunt buen reteneor
Ne puet estre que li usages
Vaillanz nes en face e plus sages
Auantage ai en cest labur
Qué al souerein e al meillur
Escrit translat truis et rimei
Q. el mund seit de nule lei
Q. meuz conuist œure bien dite
E bien seant e bien escrite
Deus mi doint faire son plaisir
Kar c'est la rien que plus desir.

Cet extrait est imprimé ici littéralement, d'après la copie faite par M. de Brœndsted, sur le manuscrit du Musée britannique.

§ IV. — HISTOIRE DE L'EXPATRIATION DE ROLLON,

Extraite de la *Saga de Harald Harfager*, par Snorro, chap. XXIV.

TEXTE ISLANDAIS.

« Rœgnvalldur Mœra Jall, var hinn mesti astvin « Haralds Kongs, oc Kongur virthi hann mikils. « Rœgnvalldur atte Hilldi dottur Rolfs Nefio. Syner « theirra voro their Hrolfur oc Thorer. Rœgnvalldur « Jarl alti oc frillu syne, het eirn Hallathur, annar « Einar, hina thrithie Hrollaugur; their voru roscner,

« tha er hinir skirborno Brāethur theirra voro Bœrn.
« Rolfur var vikingur mikill, hann var sva mikill
« mathur vexti, at engi hestur matti bera hann,
« oc geck hann hvargi sem hann for, hann var
« kallathur *Gaungu Rolfur*, hann herjathi mioc I
« Ausurvego.

« A eino Sumri er hann kom or Vikingo oc austan
« i Vikina, tha hio hann thar strand hœgg : Haralldur
« Kongur var i Vikinni, hann varth mioc reithur tha
« er hann spurthi thetta, thvi hann hafthi micit bann
« alagt at ræna innanlands. Kongur lysti thvi a thingi,
« at hann gerthi Hrolf utlage af Noreg. Enn er that
« spurthi Hilldur Mothir Hrolfs, tha for hon a fund
« Kongs oc bath frithar Hrolfi, Kongur var so rei-
« thur ath henni tythi ecki at bithja; tha kvath
« Hilldur thetta :

« Hafnit Nefjo nafna
« Nu rikit gand or Landi,
« Hœrscann Haulda Barma,
« Hvi bellit thvi stiller.
« Illt er vet ulf at ylfazt,
« Yggs Valbrikar slikan,
« Muna vit Hilmirs Hiarther,
« Hogur ef hann renner til skogar.

« Ganugu Rolfur for sithann Vestur um haf i Su-
« thur Eyar oc thathann for hann Vestur I Walland,
« or herjathi thar, oc eignathiz thar jarls riki micit, oc
« bygthi thar, mioc Northmœnnum, oc er thar sithann
« callat Northmanndi. Af Hrolfs aett voru komner
« jallar i Northmanndi. Sonor Geungu Hrolfs var
« Wilhjalmur fathir Rikarthar fæthur annars Rikar-

« thar, fathur Rolfs Langom spatha. Faethur Vilhialms « Bastarthar Engli Kongs, fra honom eru sithan « comner Engla Kongar allir. Ragnhilldur Drottning « rika lifthi sithann thria vetur, er hon com i Noreg. « Enn epter dautha hennar for Eirikur son theirra « Haralds Kongs til fosturs i fiortho til thorers Her- « sis Hroalls sonar, oc faeddiz hann thar app. »

TRADUCTION.

« Rognevald, *iarl* de Mœre, était l'ami le plus intime du roi Harald qui l'estimait beaucoup. Il avait épousé Hilldur, fille de Rolf-Nefio ; leurs fils étaient Hrolf et Thorer. Rognevald avait aussi des fils de concubines ; l'un s'appelait Hallathur, l'autre Einar, le troisième Hrollaugur; ils étaient déja adultes, tandis que les fils légitimes étaient encore dans l'enfance. Rolf fut un puissant *vikingue* (pirate), et il était si fortement constitué, qu'aucun cheval ne pouvait le porter : il était donc obligé d'aller à pied ; voilà pourquoi il fut appelé *Gaungu-Rolfur* (Rollon le marcheur), il croisait beaucoup dans l'*Austurveg* (la mer baltique).

« Un été, revenant de ses excursions, il débarqua à Vigen, et y usa du *strandhug* (presse des vivres). Le roi Harald qui se trouvait à Vigen, fut très-irrité quand il en fut informé, car il avait sévèrement défendu de faire des excursions sur les terres. Il fit donc assembler un *thing* (conseil judiciaire) pour faire bannir Rolf de la Norvège. Hilldur, mère de Rolf, dès qu'elle eut appris cela, accourut chez le Roi, afin de le prier de faire grâce à Rolf ; mais Harald était si

irrité que toutes les prières furent infructueuses. Hilldur lui récita alors ceci :

« Tu rejettes le nom de Néfio du pays, comme un ennemi. Ah! écoute le frère de Haulda ! Pourquoi en agir ainsi ? il est dangereux d'attaquer le loup ; difficilement il épargnerait le troupeau de Hilmir qui se hasarderait dans la forêt.

« Rolf le marcheur traversa ensuite la mer d'ouest et se rendit aux *Sudur-eiar* (îles méridionales, les Hébrides), et de là vers l'ouest dans le *Walland* (la France) y guerroya et y acquit une seigneurie très-riche qu'il cultiva avec les Normands, et qui depuis fut appelé Normandie. De la race de Rolf sont issus les *iarls* de Normandie ; son fils fut Guillaume, père de Richard, qui mit au monde un autre Richard, père de Rollon Longue-Épée, de qui est issu Guillaume-le-Bâtard, roi d'Angleterre. De celui-ci sont descendus tous les autres rois anglais. La reine Ragnehilde vécut encore trois ans depuis qu'elle vint en Norvège. Après sa mort, son fils Eric qu'elle avait eu du roi Harald, se rendit à Fiord chez Thore-Hersis, fils de Roald qui l'éleva. »

Il paraît que Guillaume-le-Conquérant connaissait bien l'origine norvégienne des premiers ducs de Normandie. On lit, en effet, dans les *Leges boni Regis Edowardi, quas Willielmus Bastardus postea confirmavit* (Houard, *Traité sur les coutumes Anglo-Normandes*, tome I.) « Erat etiam lex Noricorum et Da-
« norum, Norfolk, Suffolk et Grantabridge-shire,
« Deira et insularum, scilicet Carthenensium, Man-
« nensium, Murctirsium et Orchadum, et Inchega-

« lensium et Ordacensium et de Gurth... Quam cum « rex Willielmus audisset, cum aliis sui regni legibus « maxime appreciatus est eam, et præcepit ut obser- « varetur per totum regnum. Proferebat quod anteces- « sores ejus et omnium baronum fere Normannorum, « Norwegienses extitissent, et quod de Norveia olim « venissent. Et hac autoritate leges eorum, cum pro- « fundiores et honestiores omnibus aliis essent, præ « cæteris regni sui legibus asserebat se debere sequi « et observare. »

§ V. — DE LA CLAMEUR DE HARO.

« Quelles qu'aient été les causes de la différence des noms qui ont toujours désigné en Angleterre et en Normandie la procédure dont il s'agit ici, il n'est pas moins certain que dans l'un et l'autre pays, elle était fondée sur les mêmes règles, et avait les mêmes effets. C'est surtout dans l'ancien Coutumier de Normandie qu'on peut prendre une connaissance exacte des caractères du *haro*, tel que Raoul l'avait institué; et en comparant le *haro* avec l'*huesium* qui a subsisté en Angleterre avant et après le règne de Guillaume I[er], il ne sera pas possible de méconnaître l'identité de leur origine, et on se trouvera forcé de faire remonter cette origine au tems où la Neustrie n'étant pas encore désunie de la couronne de France, et n'ayant point encore subi le joug des lois féodales, notre monarchie et celle d'Angleterre se trouvaient soumises à la même législation.

Voici ce que l'ancien Coutumier normand, ch. LIV, nous dit du *haro* : « Il ne doibt estre cryé fors pour « cause criminelle si comme pour feu ou pour larcin, « ou pour homicide ou pour autre évident péril, si « comme s'aulcun court seur à un aultre le cousteau « trait. C'il crie *haro*, ajoute le compilateur, sans ap- « pert péril le doibt amender au prince; et s'il nie « qu'il ne le cria pas, le prince doit enquérir par les « prochains d'illec et par ceulx qui l'ouirent, savoir « s'ils ouïrent le *haro* que cil nie et s'il en est atteint, « il l'amendera et se l'enqueste le met en non savoir, « il s'en pourra desrener. Et s'aulcun est atteint qu'il « n'eut point de raisonnable cause pourquoi il deust « crier *haro*, il le doibt amender griefvement, non « pourtant il n'en doibt pas être mis en prison s'il « donne bon pleges de l'amende.

« Et s'aulcun est accusé de tel cry, il ne doibt pas « estre mis en prison, s'il n'y appert mesfaict de sang « ou de playe ou d'aulcun grand mesfaict; et se le « mesfaict est apparissant, et c'il qui en est accusé « dye qu'il est prest de soutenir l'enqueste savoir s'il « est coupable ou non, il ne doibt pas estre mis en « prison : car il monstre assez clérement qu'il n'y a « pas de coulpe.

« A ce cry doibvent yssir tous ceux qui l'ont ouy; « et s'ils voyent mesfaict où il y ait péril de vie ou « de membres ou de larcin, pourquoi le malfaicteur « doibve perdre vie ou membre, ils le doibvent re- « tenir ou crier *haro* après lui, aultrement sont-ils « tenus à l'amender au prince ou de s'en desrener

« qu'ils n'ont pas ouï le cry, s'ils en sont accusés : « s'ils tiennent le malfaicteur, ils sont tenus à le ren« dre à la justice et ne peuvent le garder que une « nuict, si ce n'est pour appert péril. Tous ceulx à « qui la justice commandera à garder tels malfaicteurs « ou les amener en prison en la ville où les malfaic« teurs sont, doibvent faire aide de leurs corps une « nuict et un jour ou d'aultres pour eulx qui soient « suffisans à les mener en prison, et c'est appellé le « *plet de l'espée;* car ceulx malfaicteurs doibvent être « refrenez à l'épée et aux armes, et doibvent être « mis en prison et lyez. »

Rassemblons ici quelques monumens qui nous sont restés de l'*hue et cry* des Anglais. Ces monumens sont de deux sortes ; ils parlent de la clameur telle qu'elle se faisait avant ou depuis la conquête de l'Angleterre par les Normands. Quant à la manière de procéder aux clameurs avant la conquête, les lois d'Édouard nous l'apprennent. Selon ces lois, art. 5, 25 et 48, « ce n'était que pour crimes, tels que le vol « et l'homicide que l'on faisait ces clameurs ; toute « personne avait droit de les faire, et ceux de l'*hun*« *dred* qui négligeaient de poursuivre l'accusé et de « l'arrêter, étaient susceptibles d'amende. Art. 26, « on ne conduisait cet accusé en prison qu'après « qu'il avait été présenté au juge, et que le dé« lit avait été constaté. Les seigneurs de l'*hun*« *dred*, ceux à la garde desquels on les confiait, en « étaient responsables jusqu'à ce qu'il pût être trans« féré devant les juges. — Art. 50 ; il était enfin

« défendu de se saisir d'un coupable dans les égli-
« ses, etc. »

Houard, *Anciennes lois des Français;* Rouen 1766, t. II, pag. 126.

Voici le texte de quelques lois anglaises citées par le même Houard dans son *Traité sur les coutumes anglo-normandes.* « Leges Malcolmi secundi : de officio coro-
« natoris, chap. 15. Cum aliquis murthrum publicum
« vel privatum fecit, perpetrator aperti murthri, sta-
« tim levato huesio, sequatur et si per sectam huesii
« apprehendi possit, statim retinebitur; *et la loi* regiam
« majestatem, liv. IV. Si quis latronem in damno suo
« invenerit cum furto, clamorem super illum statim
« levare debet cum cornu, vel cum ore, si cornu non
« habeat, cum alio clamore in vicinia, idque mani-
« festare Ballivis regis. » Britton, *Prise des Avers,* a une expression française pour cette clameur; il l'appelle *lever la meyne de corne et de bouche.*

§ VI. — DE L'EXPÉDITION DU ROI HARALD OU HÉRIOLD EN FRANCE.

Lettres inédites de Schlegel, Suhm et Mallet.

En 1766, le sieur de Chantereyne receveur de l'amiral à Cherbourg, s'adressa aux savans de Danemark pour obtenir quelques renseignemens positifs sur l'expédition du roi Danois Harald ou Hériold qui, au 10e siècle, débarqua dans le port de Cherboug. Schlegel, Suhm et Mallet envoyèrent en réponse les notes suivantes; elles m'ont été obligeamment communiquées en manuscrit par M. Aug. Le Prévost, à Rouen.

I. LETTRE DU PROFESSEUR J.-H. SCHLEGEL.

Copenhague, le 22 août 1766.

« Herout, Egroult et Aigrold est sans doute le même nom que Hérald ou Hariold prononcé avec quelque variation, tantôt plus durement, tantôt plus mollement, tantôt par les gens du pays, tantôt par les étrangers, et de cette différente prononciation vient la différente manière d'écrire le même nom, comme cela s'observe dans plusieurs noms du moyen âge. Louis, Hlodovicus, Clodovaeus, Clodowich, sont le même nom.

« Ce Harald dont parle l'histoire française et normande du temps du duc Richard, est sans doute le roi de Danemark surnommé *Blaatand* (à la dent noire), qui a régné environ cinquante ans depuis 931—980, et qui, le premier de tous les rois de Danemark, a embrassé la religion chrétienne après une courte guerre avec l'empereur Othon Ier le grand, en l'an 965.

« Outre les historiens qui traitent l'histoire de Danemark en général, et qui parlent assez amplement de ce Harald, comme Saxo Grammatic., lib. x, selon l'édition de Stephanius, Soroe, 1644, p. 180, on a un livre moderne qui traite expressément du règne de ce Harald, de son père Gorm, et de son fils Suend : *Trifolium historicum seu dissertatio historico-critica de tribus potentissimis Daniæ regibus per* Thormodum Torfæum. Hafniæ, 1707.

Meursius, auteur du siècle passé, parle *Histor. danic.* lib. III, en ces mots de l'expédition de ce Harald en Normandie : *Haraldus profugit in Vandaliam*,

a potentibus tunc multum (Julinensibus?) *nova auxilia petiturus. Verum cum et illic Sueno profugum persequeretur, nec permitteret quiescere nec vires instaurare, in Normanniam concessit, ubi, rege Ludovico, qui Richardo Gulielmi ducis filio et insidias struebat et Normanniam regno suo vindicare satagebat, profligato, quum* (Julinam?) *cum auxiliis Normannorum rediisset, iterum in filium tendit.*

« On voit ici en raccourci l'opinion commune et mal fondée ; car, outre la contradiction chronologique que M. de Suhm a démontrée dans le mémoire ci-joint, elle porte en elle-même les marques de son peu de vraisemblance ; car comment un roi dépouillé par son fils, cherchant un asyle à l'étranger, aurait-il pu causer une si grande révolution en France ? M. de Suhm observe qu'on doit cette erreur commune à la brouillerie d'un écrivain du 12[e] siècle, Guillaume de Gemblours, ou comme je trouve son nom écrit en latin Willelmus Gemmeticensis qui, très mal à propos, a joint ensemble l'expédition de Harald en Normandie, faite peu après le commencement de son règne, et sa guerre avec son fils Suend qui précédait immédiatement sa mort.

« C'est ce qu'a observé aussi le professeur de Copenhague, Joannes Grammius, qui a écrit de savantes annotations sur l'histoire de Meursius, pour les communiquer au savant bibliothécaire de Florence Joannes Lamus, qui les a fait imprimer dans sa collection : *Opera Joannis Meursii ;* Florentiæ, 1746.

« L'annotation sur l'expédition en Normandie se trouve

p. 155, et il distingue l'expédition en Normandie, faite par Harald pour délivrer le jeune duc Richard, l'an 946, des mains du roi Louis d'Outremer, et le refuge qu'il doit avoir lui-même cherché chez ce duc peu de temps avant sa mort en 980, et c'est alors qu'il doit avoir eu pour son entretien le comté de Cotentin.

« M. *Mallet*, l'auteur le plus récent de l'Histoire danoise, et qui l'a écrite avec beaucoup de soin et d'habileté, suit entièrement l'opinion de M. Gram; il en parle t. III, p. 62, et 73, édit. in-12. Genève, 1763.

« J'ai prié M. de Suhm, conseiller d'état et homme d'un grand savoir, qui a fait de profondes recherches sur l'histoire du Nord, surtout sur l'ancienne, de communiquer ses sentimens sur la question proposée. Je joins ici son mémoire, comme il me l'a communiqué, fidèlement copié de ma main, parce que je craignais qu'un étranger lirait avec difficulté son caractère. Il n'est pas tout-à-fait de l'opinion de MM. Gram et Mallet, et s'éloigne encore plus qu'eux de l'opinion commune. Il n'admet que la seule expédition de Harald en Normandie pour secourir le jeune duc, et il ne croit pas que ce Harald soit venu lui-même long-temps après chercher du secours contre les persécutions de son fils. Cette opinion n'a selon lui aucun autre fondement que la brouillerie de Guillaume de Gemblours. M. de Suhm ne convient pas que ce Harald ait été créé par Richard, comte de Cotentin, mais qu'il a bien demeuré 2 ans et au delà dans la Normandie et principalement dans le Cotentin pour délivrer le duc et régler les affaires du duché.

« Le Père Daniel parle en son Histoire de France avec un très grand détail des entreprises de Haygrolde, en 944—946, pour délivrer le duc Richard, qu'il fut appelé en Normandie par un des tuteurs de ce jeune duc, Bernard le Danois, et qu'il fit en 945 le roi de France son prisonnier.

« Le Père Daniel parle aussi du puissant secours qui est venu au duc Richard, du Danemark l'an 962. Ce fut alors que sous le règne du roi de France Lothaire, la reine Gerberge, sa mère, tâchait de subjuguer la Normandie ; mais elle en fut empêchée par ce secours étranger et par la valeur des Normands. A la paix qui se conclut l'an 965, ce fut une grande difficulté que d'y faire consentir cette armée étrangère ; ces soldats danois disaient qu'ils n'étaient venus si loin seulement pour ravager une partie de la France, mais pour la lui soumettre à lui-même ; que s'il n'en voulait point, il les laissât faire et qu'ils trouveraient bien moyen de s'y établir. Ils se laissèrent enfin apaiser, après qu'on leur eut fourni des vivres et de l'argent. Ils quittèrent la France et un grand nombre d'eux fit voile en Espagne, et defit les Sarrasins. Cette grande expédition s'est passée indubitablement sous le règne du même Harald-Blaatand, et la gloire lui en doit être attribuée quoi qu'il n'y ait pas été personnellement.

« Au reste on doit, comme M. de Suhm l'observe très justement, toute la connaissance des expéditions que les Danois et les autres peuples du Nord ont faites dans d'autres pays, aux historiens étrangers. Par cette raison, on ne peut se promettre de trouver aucun éclaircis-

sement particulier sur ce qui regarde Cherbourg ou quelque autre ville de Normandie dans les historiens danois. La dérivation du nom de Cherbourg que propose M. de Suhm me paraît assez probable. J'y ajoute que le nom du fameux promontoire *La Hogue* situé près de Cherbourg me paraît aussi d'origine danoise. *Hug, huck,* qui peut s'être prononcé comme la Hogue à peu près, est le nom commun dans la langue danoise d'un promontoire ou d'une langue de terre. L'article préposé à ce nom, La Hogue, confirme cette opinion que c'est proprement un appellatif.

« JEAN-HENRI SCHLEGEL. »

II. LETTRE OU NOTE DE SUHM.

Copenhagne, le 22 août 1766.

« Dans le dixième siècle n'ont régné en Danemark que 1° Gorm, le premier qui réunit toutes les diverses provinces de ma patrie en vainquant les petits rois; 2° Harald son fils, surnommé Blaatand, ou à la dent noire, car *Blaa*, qui dans notre langue à présent signifie bleu, signifiait autrefois noir, comme aujourd'hui *black* en anglais; et 3° Suend, surnommé *à la barbe fourchue.* Le premier mourut selon l'opinion commune dans l'année 931; le second en 980 et le troisième en 1014; bien que les Islandais nos plus grands anciens historiens pensent que ce fut en 1009. Nos historiens ne disent pas un mot d'aucune expédition d'un roi ou prince danois Harald dans le dixième siècle; mais

il faut avouer qu'ils ne parlent toujours que fort brièvement et obscurement des expéditions dans les pays lointains, et que nous sommes forcés de nous en éclaircir chez les historiens français et anglais.

« Si les anciens auteurs français Dudon de Saint-Quentin, Orderic Vital, et Guillaume de Gemblours[1] ne parlaient pas de cette expédition de notre roi Harald, nous n'en saurions pas un mot. Dudon, p. 122, le nomme Haygrold et roi de Danemark, Orderic Vital, p. 619, Harold et roi de Danemarck; il ajoute aussi que les Normands firent expressément partir des ambassadeurs dans le Danemark pour recevoir du secours; que Harald demeura deux ans dans la Normandie chez les Cotentins pour trouver l'occasion favorable au rétablissement du duc Richard. Ces deux auteurs qui sont les plus anciens ne parlent que d'une expédition où le roi Harald fut lui-même; car bien que Dudon, p. 144, dise que Richard fit partir une seconde fois des ambassadeurs dans le Danemark, et qu'il reçut un puissant secours avec lequel il dévasta la France pendant presque quatre années; il ne dit pourtant pas alors un mot du roi Harald, quoiqu'il régnât encore. Cette dernière expédition fut faite environ l'an 962. Guillaume de Gemblours, p. 246, parle aussi de cette expédition, et dit expressément que Richard

1. M. Suhm a commis une erreur en traduisant Guillelmus Gemeticensis par Guillaume de Gemblours. Schlegel est tombé dans la même faute. C'est une erreur non moins grave, d'avoir fait écrire cet historien en 1137.

(*Note de M. Aug. Le Prevost.*)

reçut ces secours du roi Harald, mais ne dit pas que Harald y fût lui-même cette fois.

« Quand on considère que le duc Guillaume, père de Richard, mourut en 943; que Richard fut presque aussitôt pris par Louis, roi de France; que Harald vint incessamment à son secours, mais qu'il demeura deux ans dans la France pour épier l'occasion favorable à mettre Richard en liberté, qu'il resta trois ans dans sa captivité comme Orderic Vital le raconte, p. 619; il résulte de tout cela que Harald est venu dans la France, en 944, et qu'il a délivré Richard en 946. Depuis il est sans doute resté quelque temps dans la Normandie, ayant réglé beaucoup de choses et fait des lois, comme Dudon le dit, p. 125. Guillaume de Gemblours qui est de beaucoup plus récent que Dudon, qui écrivait environ l'an 1000, et Guillaume en 1137; et de beaucoup pas si bien instruit qu'Orderic son contemporain, a brouillé toute cette histoire en écrivant, p. 237, que Harald prit la fuite en Normandie chez le duc Guillaume, qui le fit comte de Cotentin. La source de cette erreur se trouve chez Dudon, qui écrit que les habitans de Bayeux et du Cotentin reçurent Harald à son premier abord, à bras ouverts. Il a semblé à Guillaume que Harald comme comte de Cotentin était plus à la main pour délivrer le fils de son bienfaiteur. Mais en cela il a suivi des bruits populaires et incertains. La raison qu'il donne pour la fuite de Harald le montre évidemment. Il dit que Harald fut chassé de son royaume par son fils Suend, et cela dans un temps ou Suend n'était pas encore né. Suend était petit, *parvu-*

lus, en 965. Comment pouvait-il donc chasser son père avant 943? il mourut en 1014. Selon ce calcul il faut bien qu'il soit devenu très vieux. La vérité est que Harald ne fut chassé par son fils qu'en 980, comme je l'ai montré sous le nom de Philalethe, et dont les argumens sont trop longs pour être mis ici sur le papier. Mais quelque année qu'on choisisse pour la détronisation de Harald par Suend, cela ne peut être aucune année avant 943, comme Guillaume de Gemblours l'insinue et aucune long-temps après. Le même Guillaume parle, p. 242, de la délivrance de Richard par Haygrold comme il le nomme là et dit expressément que Harald demeurait à *Chierisburch*. Sans doute que la racine du nom de Cherbourg se trouve dans notre langue où un *skiaer*, *skeer*, (*schoeren* en allemand) est un rocher dans l'eau. A la page 243, Guillaume dit que Harald retourna après cela dans son pays, et fut réconcilié avec son fils Suenon. Pour cette histoire il n'y a plus d'auteurs originaux encore découverts que ces trois susnommés. Les autres ont pris d'eux tout ce qu'ils ont avancé, et y ajoutent et y retranchent selon leur fantaisie. Ces anciens auteurs du moyen âge ont beaucoup d'excellentes choses; mais il faut les lire et relire et peser tout la critique en main, car ils font des fautes innombrables. Ce même Guillaume dit, p. 243, que Gerberge, femme de Louis d'Outremer, envoya pour avoir du secours, à Henri, roi d'Allemagne, et a ainsi oublié ce qu'il a écrit lui-même, p. 238, que le duc Guillaume mourut l'an 943; car Henri mourut sans contredit en 936, et le roi Louis ne fut pris que depuis la mort du duc

Guillaume, et dans l'année 946, comme je l'ai dit ci-devant. Mais Guillaume a pris tout cela dans Dudon lui-même, qui, p. 125, est tombé dans la même faute. La raison pourquoi le roi Harald fut reçu par les habitans de Bayeux, et y demeura, et dans les environs, se trouve chez Dudon, p. 112, où il dit qu'à Rouen on parlait la langue romaine (c'est-à-dire française), et à Bayeux la langue danoise.

« De mettre ici par écrit ce que nos historiens *Pontanus*, *Meursius* et autres ont dit de cette affaire, ne vaut pas la peine, parce qu'ils sont trop récens, et qu'ils n'ont pas assez examiné les relations des auteurs originaux. »

P. S. Il y a encore un auteur presque contemporain, *Frodoard*, prêtre de Reims, qui finit sa chronique avec l'année 966, et qui parle de Harald. On le trouve chez Duchesne, t. II, p. 610. Il dit que le roi Louis fut pris, l'an 945, par Haigrold nordman qui présidait dans Bayeux, et délivré en 946, après avoir été presque une année captif. Bien qu'il soit plus ancien que Dudon, je préfère pourtant le témoignage de ce dernier comme historien de la Normandie au sien, parce qu'il ne fait, comme étranger, mention des choses de la Normandie qu'en passant. Et Dudon dit expressément que Harald était roi de Danemark. Ce témoignage de Frodoard confirme pourtant le fait. Les trois autres écrivains se trouvent chez Duchesne, dans la collection des historiens normands.

« PIERRE-FRÉDERIC SUHM. »

III. LETTRE DE MALLET.

Paris, 29 septembre 1766.

« Monsieur,

« Je souhaiterais fort d'être en état de vous donner tous les éclaircissemens que vous me demandez, et de vous éviter la peine de faire des recherches ultérieures sur les points d'histoire qui vous occupent actuellement; mais ce que je pourrai vous dire sera très-insuffisant. Il y a plus de dix ans que j'ai perdu de vue cet objet, et ma mémoire ne me le rappelle que confusément. Je n'ai d'ailleurs, pour y suppléer, presque aucun des livres nécessaires, et je vous dirai de plus, que les historiens du Nord n'ont presque rien su des deux voyages de Harald en Normandie que par vos historiens. Je ne risquerais même pas beaucoup en disant qu'ils n'en ont rien su du tout que par cette voie.

« Quant à la personne de Harald et aux principales époques de sa vie, nos chroniques du Nord peuvent servir à rectifier les vôtres.

« Le vrai nom de ce prince est incontestablement Harald II, surnommé à la dent bleue (en danois *Blaatand*). Il succéda à son père Gormon le vieux, en 935; mais comme il avait été proclamé roi, du vivant de son père; divers historiens ont été induits en erreur sur l'époque du commencement de son règne. Son expédition en Normandie doit avoir suivi de peu d'années son avènement à la couronne, puisque nous le voyons occupé, vers l'an 944, à une guerre en Norwège qui

dura long-temps. Cette expédition doit être bien distinguée de son second voyage en Normandie, dont voici le motif. Harald avait voulu établir le christianisme en Danemark. La plupart de ses sujets encore païens, se révoltèrent contre lui et son fils Suenon (en danois *Suend*, surnommé à la barbe fourchue), mécontent de n'avoir pas été associé au trône, se joignit à ces barbares, et surtout à des pirates de Poméranie, et obligea son père à chercher un asyle et des secours en Normandie. Vous savez le reste, monsieur, mieux que nos historiens qui ne disent qu'un mot de cette fuite de Harald et de son retour. Cet événement doit être placé vers l'année 981; mais il est difficile d'en déterminer la date à une ou deux années près. On sait seulement que Harald fut rétabli, et régna quelque temps en paix; que son fils se révolta encore, et qu'un chef de pirates nommé Tokon, soulevé par ce fils dénaturé, tua Harald en 985, époque de sa mort. Vous trouverez, monsieur, la preuve de la plupart de ces faits dans Adam de Brême, auteur du siècle, et qui avait voyagé en Danemark. (Voyez *Hist. eccles.*, l. II, et dans les notes de Joh. Gram. sur l'histoire de Danemark de Meursius, l. III; et enfin, si vous voulez me faire l'honneur de me citer, dans mon histoire de Danemark, tom. III, édit. de Genève, p. 73 et suiv.) Au reste, vous observerez que je ne parle que des faits concernant ce roi personnellement et ce qui lui est arrivé dans le Nord; car vous ne trouveriez rien de plus sur ce qu'il a fait en Normandie, que ce qu'en ont dit Orderic Vital ou Dudon de Saint-Quentin. »

§ VII. — HISTOIRE DE L'EXPÉDITION DU PRINCE DE NORVÈGE OLAF EN FRANCE, ET DE SA CONVERSION.

Extraite du *Roman du Rou*, de Robert Vace.

Richard (II) fu mult forment pensif
De travailler ses ennemis.
Pur vengier sei de Odun de Bleis
E de Mausels e de Franceis
E pur cels de Chartres laidir
Fist de ultre mer dous reis venir —
De Norvegue le rei *Colan*
E de Suave le rei *Caman*,
Ki esteient venu conquerre
Ensemble od Kenut de Angleterre
Encore esteient tuit paien;
N'esteient mie cristien.
Par els e par lur adjutorie
Out des Engleis Kenut victorie;
Or e argent lur a duné
E altre aveir a grant plenté.
Vassals e bons combaturs
De lurs contréis les meillurs —
Orent mené od grant navie.
Aler voldrent en Normandie;
Mais un vent les traversa,
Dreit en Bretagne les mena......

Là ils sont attaqués par les Bretons; mais ils remportent la victoire au moyen de fosses recouvertes de gazon; ensuite ils assiégent Salomon, sire de Dol, brûlent la ville, s'emparent du château et tuent ce seigneur.

Dis que bel tens e bon vent orent
Siglerent vers soleil levant
Terres e porz environnant

En Normendie en seigne vindrent
Lur ewe amunt vers Ruem tindrent
Richard les od mult honurez
Ki mult les aveit desirez.
Des paens e de lur venue
Fu tute France commeue.
Ni a barun ne vavassur
Ki es paens n'ait pour.....

Le roi Robert partage lui-même la frayeur générale, et se hâte de reconcilier Richard avec Eudes.

Richard out les deux reis mult chiers
Mult lur duna dras et deniers
Tuz les od a lur gré paiez
E aller les en fist tut lez.
Robert ki arcevesque fu
Od le peple paen veu,
Mult se pena dels convertir
E de aturner a Deu servir.
Tant a dit et tant a sermoné
Ke il a Colau crestiené
Il meismes le baptisa
Sun nun li mist et sil leva.
Baptizé fud en deu crei
E en Norvegue reverti.
Puis l'unt martirie e oscis
Pur amur deu cil des pais.

§ VIII. — HISTOIRE DE L'EXPÉDITION DU MÊME OLAF TRYGGVESON, EN ANGLETERRE ET EN FRANCE,

Extraite de l'*Olaf-Tryggvesons Saga*, ch. XXX, dans le t. I de l'*Heimskringla*, de Snorro.

TEXTE ISLANDAIS.

« Sithann hellt Olafur Tryggvason til Einglands oc « herjathi vitha um landit. Hann sigldi allt northur

« til Northymbralands oc herjathi thar, thathann « hiellt hann northur til Scottlands oc herjathi thar « vitha. Thathann sigldi hann til Suthur eya, oc atti « thar nockrar oroster, sithann hjellt hann suthur til « Manar, oc barthiz thar, hann herjathi oc vitha um « Irland. Thathann hjellt han til Brettlands, oc her- « jathi vitha a that land, oc sva thar er callat er Keu- « raland. Thathann sigldi hann til vestur til Val- « lands, oc herjathi thar, tha sigldi hann vestann, oc « ætlathi til Einglands; tha com hann i Eyar thær er « Syllingar heita, vestur I hav fra Einglandi. Sva seigir « Hallfrethur vandrætha Scalld:

« Giörthiz ungur vith Eingla,
« Ofvœgur Kongur bægja,
« Naddscurar reth nörir,
« Northimbra sa morthi
« Eyddi ulfa greddir
« OEgnblithar Scotom vitha,
« Gerthi seims meth sverthi,
« Sverthlauc i Maun scerthir.

« Ydrogar let ægir,
« Eyverscan her deygja,
« Tyr var tjœrva dyrra,
« Tyrargiarn oc Yra,
« Barthi Brettskrar jarthar,
« Byggendur oc hjo tyggi,
« Garth thorra geira hyrthar,
« Giothi Kunscar thiothar.

« Olafur Tryggvason var fiora vetur i hernathi si- « thann er hann for af Vindlandi, til thess er hann kom « i Syllingar. »

TRADUCTION LITTÉRALE.

« Cependant Olaf Tryggveson se dirigea sur l'Angleterre, et y ravagea tout le pays au loin. Il fit voile au nord vers le Northumberland, et y fit du butin; puis il se dirigea au nord vers l'Écosse, et y butina au loin. Puis il fit voile pour les îles du sud (Hébrides), et y tua aussi du monde. Puis il se dirigea au sud, vers l'île du Man, et y guerroya. Il infesta au loin l'Irlande. Puis il se dirigea sur le Brettland (Bretagne) et infesta au loin ce pays, ainsi que celui qui s'appelle *Keuraland*. Puis il se dirigea vers l'ouest, au Valland (France), et y butina; puis il fit voile vers l'ouest, et aborda en Angleterre. Alors il arriva aux îles appelées Syllingar (Sorlingues) dans la mer, à l'ouest de l'Angleterre. C'est ainsi que raconte le scalde Halfrethur.

« Le jeune roi fut impitoyable envers les Anglais; dans ses guerres, il tua les Northumbriens, et troubla la sûreté des Écossais; puis le roi se retourna, et fit aussi la guerre à l'île de Man.

« Et le héros tua du monde dans les îles; le roi de l'armée était avide de gloire; il battit les Irlandais, et renversa à terre les Brettskrar (Bretons), ainsi que la plus grande partie du peuple des Kunscar. »

« Olaf Tryggueson infesta pendant quatre ans les mers, depuis qu'il avait quitté le Vindland, jusqu'à ce qu'il arrivât aux Syllingar (Sorlingues). »

Note. Le Valland est dans les *sagas*, comme on sait, la France, et probablement aussi la Belgique et la Hollande. On

peut remarquer que le scalde que cite Snorro, et qui est bien plus ancien, ne parle point du Valland; c'est Snorro qui ajoute ce mot; peut-être du temps du scalde Halfrathur ou Alfred, la France était à peu près inconnue aux Islandais. Snorro, en écrivant l'histoire d'Olaf Tryggveson, avait probablement des renseignemens plus positifs. Je ne sais ce que c'est que le Keuraland et le peuple kunscar : on voit que l'historien islandais parle d'un pays et d'une nation auprès de la France.

§ IX. — DES NOMS TOPOGRAPHIQUES DE NORMANDIE DONT L'ORIGINE EST ÉTRANGÈRE.

Une multitude de noms de lieux tirent évidemment leur origine des Normands, ou en général, des peuples septentrionaux. Nous allons en voir de plusieurs espèces.

On remarque d'abord que la plupart des noms terminés en *ville*, du latin *villa*, renferment un mot étranger qui, presque toujours, paraît avoir été le nom propre ou le surnom d'un Normand qui habitait la terre, ou possédait le hameau, ou le village. J'en cite au hasard plusieurs du département de la Seine-Inférieure où ces mots composés du substantif latin, signifiant bien de campagne et d'un nom septentrional, sont très communs, sans doute, parce que Rollon y fit le plus de partages de terres entre ses compagnons. Frober*ville*, Beuze*ville*, Gauze*ville*, Grainbou*ville*, Hennequer*ville*, Manniquer*ville*, Rou*ville*, Rolle*ville*, Triguer*ville*, Bier*ville*, Gueutte*ville*, Houppe*ville*, Tancar*ville*, Vareng*eville*, Heugle*ville*, Norman*ville*, Nor*ville*, Gremon*ville*, Toufre*ville*, Valliquer*ville*,

Alliquer*ville*, Heugue*ville*, Guicor*ville*. Le nom de *Varengeville* comme *Varengefiord* en Norvège, renferme le mot de Varengues Βαραγγοι sous lequel les historiens désignent les Normands qui servaient dans la garde des empereurs de Constantinople; c'est le même mot que celui de *Warègues*, applicable à tous les hommes du Nord qui couraient les mers: on sait que les Normands qui envahirent la Russie furent désignés sous ce nom.

Dans le Nord aussi, beaucoup de noms topographiques de villages anciens paraissent composés du nom de personne, suivi du mot lieu, par ex.: Sieger*sted*, Gjed*sted*, Hein*vig*, Jol*ling*, Orms*lev*, etc. (Voy. le *Mémoire sur l'ancienne organisation intérieure du Danemark*, par Olufsen.)

Les noms de villes en *tot*, qui viennent ou du saxon ou de l'islandais, ne sont guère moins nombreux. En voici des exemples: Yve*tot*, Raffe*tot*, Garne*tot*, Crique*tot*, Houde*tot*, Louve*tot*. Aux environs de Godarville, dans le département de la Seine-Inférieure, comme l'observe Noël dans son *Essai sur ce département*, la plupart des villages portent cette terminaison: Anse*tot*, Turre*tot*, Sasse*tot*, Ecule*tot*, Tibou*tot*, Pré*tot*, Valle*tot*, etc. Le mot *Sassetot* paraît désigner un établissement saxon. L'abbé Belley croit aussi que la terminaison *tot* vient du saxon, puisqu'une foule de lieux d'Angleterre où les Saxons ont demeuré la portent pareillement, suivant le livre de Domsday.

La terminaison *bec* peut venir également du mot scandinave et du saxon *beke* qui signifie, dans les deux

langues, ruisseau. Il se trouve dans les noms de Bol*bec*, le *Bec*, Caude*bec*, Foul*bec*, Car*bec*, etc. Un ruisseau du canton de Rouen porte encore le nom de *Robec*. Dans le nord de l'Allemagne, en Danemark, etc., cette terminaison se trouve fréquemment. Il y a en Danemark un *Bolbek* comme en Normandie, un *Holbek*, etc.

Les noms géographiques en *eu* et en *eur*, si nombreux dans la Normandie maritime, me paraissent venir du mot islandais *eyar* signifiant îles. Les peuples maritimes de l'antiquité appelaient souvent île le lieu où ils abordaient, et qui était baigné par l'eau de la mer ou des rivières, sans examiner si l'eau l'entourait de tous les côtés. Ce mot se trouve ajouté dans le Nord à un grand nombre de noms de lieux; on pourra à la vérité trouver de la différence entre *eu* ou *eur* et *eyar*. Mais les Danois qui ont formé de ce mot islandais ceux d'*oe* et *oer*, par exemple, Sams*oe*, Flat*oe*, Far*œer*, Sudur*œer*, prononcent *eu* et *eur*. Ainsi *Eu*, Canta*leu*, Har*fleur*, Bar*fleur*, Fique*fleur*, Vitte*fleur*, renfermeraient tous l'ancien mot islandais employé pour désigner un lieu baigné par l'eau. Ce qui le paraît prouver, c'est qu'anciennement on écrivait ces mots d'une manière plus conforme à leur origine scandinave. Au lieu de *Harfleur*, on disait *Herifloium* et *Herosfluet*, *Witeflue* au lieu de *Vitefleur*, *Harflue* au lieu de *Harfleur*. Robert Vace écrit *Barbeflue* et *Barbeflot*, et Benoît de Saint-Maur, *Barreflo* au lieu de *Barfleur* [1]. Toutefois

1. *In portu qui Barbeflot dicitur*, Order. Vital. *Cum esset apud Barbefluvium. Chron. Normand.* — *Apud Barbeflet*, R. de Hoveden. Noël, *Essai sur le départ. de Seine infér.*, t. II, ch. IV.

le mot scandinave *fliot*[1] ou le mot saxon *flod*, rivière, courant, a pu aussi entrer dans les noms de Normandie terminés en *fleur*. On peut remarquer que les Normands ont laissé une terminaison semblable partout où ils ont exercé leur piraterie, et qu'on pourrait presque marquer l'étendue de leurs pirateries habituelles, d'après cette terminaison des lieux sur la carte; mais la prononciation et l'orthographe ont varié dans les divers pays; ainsi, l'*eu* et l'*eur* des places côtières de Normandie, et l'*oe* des isles danoises se transforment en *ey* dans les noms des îles de la côte occidentale de Normandie, telles que Jers*ey*, Guernes*ey*, Chaus*ey*; en *a* dans les noms des îles Hébrides, Jur*a*, Il*a*; en *ay* dans ceux des Orcades Ronalds*ay*, Straths*ay*, etc.; et peut-être en *o* dans la Hollande, Borcul*o*, Hengel*o*, Almel*o*, etc.

Je pense que les mots en *beuf*, Pain*beuf*, Mar*beuf*, Crique*beuf*, Quitte*beuf*, Quille*beuf*, renferment la même terminaison que les mots danois en *boe* (demeure), tels que Kirke*boe*, Frode*boe*, Qual*boe*. On n'aura ajouté l'*f* final qu'à cause de la ressemblance avec le mot français *bœuf*. Ce qui confirme cette opinion, c'est qu'autrefois on disait Pente*boe* au lieu de Pain*beuf*, Dal*boe*, Bal*thoe*, Kil*boe* au lieu de Quille*beuf*, qu'on écrivait aussi Cuili*bœf*; on disait Crique*bot* et Crick*boe* au lieu de Crique*beuf*.

Le mot saxon *bosc*, bois, bocage, se trouve fré-

[1] Snorro (*Saga de Hakon Adelsten*, ch. III,) cite les noms de *Grimsboer* et *Hauksfliot*, en Angleterre, comme dérivés du langage normand.

quemment en Normandie. Il y a quatre *bosc* dans le seul arrondissement de Rouen; on trouve encore dans le département de Seine-Inférieure Ver*bosc*, Bandri-*bosc*, Bornam*busc*; mais ce mot a pu être apporté aussi par les Francs; ce qui prouve qu'il existe depuis long-temps dans la langue française, c'est le mot *bocage* son dérivé. Le mot équivalent scandinave est *skog* (*skov* en danois, et *skof* en suédois); on le retrouve dans la dénomination de l'ancien bois d'*Escoves* (Seine-Inférieure).

Plusieurs vallées de la Normandie ont reçu des peuples septentrionaux le nom de *dal* que portent beaucoup de vallées de Scandinavie. Outre les deux vallées, à droite et à gauche de Sassetot (Seine-Inférieure), qui portent spécialement le nom de Dal*les*, (grandes Dal*les* et petites Dal*les*), il y a Ou*dales* auprès de Beaucamp, Cro*dale*, Danes*tal* (Calvados), Dieppe*dal*, Croix*dal*, Bruque*dalle* (Seine-Inférieure).

Le mot de *gard* très commun dans le Nord où il désigne tout enclos, toute propriété close depuis le palais jusqu'à la moindre possession rurale, se retrouve dans les noms des villages de Normandie, Auppe*gard* et Epe*gard* (départ. de l'Eure). Ils ont peut-être la même origine que les vieux mots Æble*gaard* et Abil-*gaard* en Danemark, et Apple*garth* en Angleterre, qui signifient terrains aux pommes, vergers.

La pointe de terre du *Hoc* à l'embouchure de la Lezarde, le cap de la Ho*gue* et la Hou*gue*, emplacement de l'ancien château d'Orglandes, ont reçu leur nom du mot scandinave *houg*, promontoire, pointe de terre.

Les anciens Normands avaient aussi pour le même objet, le mot *næsse* d'où ils avaient tiré le mot *Næsse-Kongar*, rois des Caps. De ce mot *næsse* sont venus probablement les noms de promontoire de France et d'Angleterre appelés *nez* ou *ness*, tels que Blanc*nez*, Gris*nez*, *nez de Carteret*, Holder*ness*.

Le *Houlme*, auprès de Rouen, est évidemment le *Holm*, île des Scandinaves (Born*holm*, Stock*holm*). *Nehou* qu'on appelait en latin *Nigelli humus* [1], a peut-être la même origine. On peut remarquer que les mots scandinaves, en Normandie, abondent sur la lisière maritime, et le long des rivières, et qu'ils diminuent dans l'intérieur du continent. Il y en a peu dans le département de l'Eure. De tous les départemens de la Normandie, celui de la Seine-Inférieure est le plus abondant en ces mots étrangers. C'était le siége du gouvernement normand. Sur les bords de l'Eure, le prompt mélange des Français avec les Normands n'a pas dû laisser à ceux-ci le temps d'introduire des noms géographiques tirés de leur langage national. A Caen les dénominations étrangères fourmillent. Il y en a beaucoup que l'on pourrait faire dériver du scandinave. L'abbé de la Rue croit que c'est des Saxons qu'ils viennent ; ce qui pourrait bien être. (Voyez ses *Essais sur la ville de Caen.*)

On trouve beaucoup d'autres dénominations de la Normandie qui proviennent des langues du Nord : par exemple, Ter*houlde* (en Flandre il y a un Tor*holt*,

1. Une charte de la *Gallia Christ.*, t. XI, a *Ingelli hulmus*.

anciennement Tur*hold*), *Estrand*, (en allemand *Strand* plage), *Ebe* flux de la mer, (en allemand *Ebbe*). *Verhaule*, courant secondaire de la Seine, etc.; mais je n'oserai décider si ce sont les Normands qui les ont introduits. Les noms topographiques de *Grestain*, *Penne-de-Pie*, *Diep* (partie de la Seine, le long de la côte du sud, entre Quillebeuf et Aiziers), cap de la *Hêve*, le *Hode*, pointe de *Hourdel*, banc d'*Amfar*, *Hodeng*, *Hodenger*, (dans le Bray), *Oystreham*, l'*Estre*, le *Haulle*, (paroisse de Nehou), le *Cauf*, *Haguedike* (ancien retranchement à l'extrémité de l'isthme de la *Hague*, arrondissement de Valognes), *Siffrevast*, l'île d'*Escrehou*, l'abbaye de *Hambie* et autres, sont probablement étrangers aussi : cependant je ne saurais en désigner avec exactitude l'origine ; les Belges, en raison de leur voisinage et de leurs communications maritimes, ont pu introduire beaucoup de mots, et en recevoir à leur tour.

FIN DU DEUXIÈME ET DERNIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE SECOND VOLUME.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU SECOND ET DERNIER VOLUME.

Verlags-Verzeichniss
von
B. Elischer Nachfolger in Leipzig
Thalstrasse 5 I.

	ℳ
Ackermann, Georg, **Prakt. Buchführung für Maschinenfabriken und Eisengießereien** . . . . geb.	5.—
Aus Theodor Körners Nachlaß. Liebes- und Liebes-Grüße an Antonie Adamberger . . . . 3.—, geb.	4.—
Bäcker, Heinr., **Amor Steuermann.** Seegeschichten . 2.—, geb.	3.—
Bauer, Erwin, **Einfache Geschichten**	2.40
— — **Aus den Tagen der Nihilistengefahr. 2. Auflage** .	1.50
— — **Um die Zarenkrone.** Roman. **2. Auflage**	5.—
— — **Our English Friends**	1.—
— — **England und das Deutsche Reich**	1.—
Bayer, J., **Aus Italien.** Kultur- u. kunstgeschichtl. Bilder. 4.50, geb.	6.—
Benfow, Oskar, **Richard Wagner als Schöpfer d. Musikdramas**	2.—
Betrachtungen üb. d. Infanterie. Uebers. v. **Chr. v. Sarauw**	2.40
Blochwitz, Joh., **Farbenspiele.** Aesthetische und kulturgeschichtliche Betrachtungen	2.40
— — **Kulturgeschichtliche Studien**	4.50
Bogdanowitsch, Geschichte des Feldzuges 1812. Bd. II/III à (Bd. I vergriffen.)	7.50
— — **Geschichte des Krieges 1814.** Bd. I (Bd. II vergriffen) .	7.50
Böttcher, K., **Von sonnigen Küsten.** Mittelmeer-Briefe. 2.—, geb.	3.—
— — **Rund um Afrika.** Land- u. Seebilder. **2. Aufl.** 3.—, geb.	4.—
Brand, Wilh. F., **Reise um die Welt** . . . . . . 4.—, geb.	5.—
Bresnitz von Sydacoff, Intimes aus d. Reiche Nicolaus II. Polit.-feuillet. Aufzeichnungen. Band I. 1903. **5. Auflage**	2.—
Band II. 1904. **3. Auflage**	2.—
Band III. 1905.	2.—
— — **Aus d. Reiche d. Mikado u. d. asiatische Gefahr. 2. Aufl.**	1.60
— — **Aus dem Reiche Abdul Hamids**	2.—
— — **Die Rose von Lapowo.** Serbischer Roman	4.—
Brosin, O., **Schillers Vater.** Ein Lebensbild	3.—
Brückner, A., **Beiträge zur Kulturgeschichte Rußlands im 17. Jahrhundert**	4.—
Buerdorff, Gg., **Prakt. Buchführung für Ziegeleien** . geb.	3.—
Bürck, Paul, **Prakt. Buchführung für Brauereien** . . geb.	3.—

ℳ

Carpenter, Will. H., **Grundriß der neuisländischen Grammatik** 4.—
Chantepleure, Guy, **Mein Gewissen im Rosaskleide.** Roman 3.—, geb. 4.—
Christensen, Jens L., **Der moderne Bildungsschwindel. 8. Aufl.** 3.—
Chruschtschow-Ssokoljnikow, vide Enthüllungen Band II.
Cyon, E. von, **Wie soll Rußland ein Rechtsstaat werden?** Eine Denkschrift an Kaiser Nikolaus II. . . . . . . 2.—
— — Dasselbe in russischer Sprache 2.40
— — **Les deux politiques russes** 1.60
— — **La guerre ou la paix** . . . . —.80
— — **Choses russes** . . . . —.80
— — Итоги финансоваго Управленія Г. Вышнеградскаго . 4.—
— — **M. Witte et les finances russes.** 5e édition . . . 4.—
— — **Les finances russes et l'Épargne française.** Réponse à M. Witte. 4e édition 1.20
— — **Histoire de l'Entente franco-russe.** 1886—1894. Avec le portrait de Katkof. 3e édition . . . . . 6.—
— — **Où la dictature de M. Witte conduit la Russie. En russe.** (Vergriffen) . . . . 3.—
— — **La même brochure.** Trad. par V. Devély. **En français** 2.40
— — **M. Witte et ses projets de faillite devant le Conseil de l'Empire** 2.40
— — С. Ю. Витте и его проекты злостнаго банкротства и. т. д. 3.20
— — **La solution de la crise Mandchourienne** . . . . —.80
Degen, Alex. von, **Aus einem Leutnantsleben.** Roman . . 2.—
— — **Fidele Einquartierung.** 2 heitere Manövergeschichten . 1.—
Dietz, Paul, **Mosaik.** Wachen und Träumen . . . 2.—, geb. 2.50
Dodel-Port, Arnold, **Konrad Deubler.** 2 Bände mit Deublers Porträt . . . . 6.—
Dreßler, Arthur, **Künstler-Novellen** 2.50
Edler, Karl, Erdm., **Der letzte Jude.** Roman. . . . . . 1.—
— — **Notre dame des Flots.** Eine Glocknerfahrt . . . . 3.—
— — **Wilfrid** . . . . 1.—
— — **Peire de Cinqtors.** Eine Troubadournovelle . . . . 1.—
Egells, Max, **Die Lappjagd. 3. Auflage** . . . . —.50
— — **Ueber Wildfütterung u. d. Vermeidung d. Wildschadens** 1.50
Elster, O., **Eine Reichstagsrede.** Roman . . . . 4.—
— — **Auf dem Schlachtfelde des Lebens.** Roman . . . . 3.—
— — **Bilder aus der Kulturgeschichte des deutschen Heeres** 4.—
Enthüllungen aus der russischen Gesellschaft:
Band I. **Die Geheimnisse d. Winterpalais.** Rom. **4. Aufl.** 3.50

ℳ

Enthüllungen aus der russischen Gesellschaft:

Band. II. **Chruschtschow-Ssokolsnikow, Moskau ohne Maske.** Sittenbilder aus dem Moskauer Leben. 5.—

„ III/V. **Meschtschersky, Die Männer der St. Petersburger Haute-Volée.** 2 Bände 7.50

„ VI. **Bauer,** Erwin, **Um die Zarenkrone.** Roman. 5.—

„ VII. **Murawkin,** Dm., **Liebesirrtümer.** Roman . 3.50

Erdmann, G. A., **Der deutsche Kaiser und sein Volk** . . . —.60

— — **Frei die See!** Betrachtungen zum Flottenprogramm des deutschen Flotten-Vereins. 1905. . . . . 1.60

— — **Wehrhaft zur See!** Die Hauptpunkte der deutschen Flottenfrage . . . . 1.—

Frenzel, Karl, **Zwei Novellen** 1.50

Gastaldo, Mgs., **Neue Menschen!!! 2. Auflage** . . . . . —.30

— — **Der Fluch des Weibes** . . . . —.50

Geheimnisse des Winterpalais vide Enthüllungen Band I.

Gerstäcker, Friedrich, **Die Welt im Kleinen für die kleine Welt. 4. Auflage** bearb. von **Paul Weigeldt. Ausgabe A** in 7 Bändchen cart. . . . . à 1.50

1. Einleitung und Vorstufe. 2. Europa. 3. Nord-Amerika. 4. Süd-Amerika. 5. Polynesien u. Australien. 6. Asien. 7. Afrika.

— — **Ausgabe B** in einem Bande. Ganzleinen . . . . . 7.—

Glogau, B., **Neue Novellen.** 2. Folge . . . . 1.—

Gopčević, Spiridion, **Bulgarien und Ostrumelien** 7.—, geb. 8.50

— — **Serbien und die Serben.** Band I. Das Land. 8.—, geb. 11.—

— — **Beiträge zur neueren Kriegsgeschichte der Balkanhalbinsel** . . . . 3.—, geb. 4.—

— — **Studien üb. außereurop. Kriege jüngster Zeit.** 5.—, geb. 6.—

Gritzner, Maxim., **Amyntha.** Ein rheinischer Sang 4.—, geb. 5.—

Grohe, Melchior, **Ghaselen und Glossen** . . . . 1.—

Groß, Ferd., **Zum Nachtisch.** Erzählungen und Skizzen . . . 4.—

— — **Oberammergauer Passionsspiele** . . . . 1.—

Hoffmann, Hans, **Brigitta von Wisby.** Eine Erzählung aus dem 14. Jahrhundert. **2. Auflage** . . . . 2.—, geb. 3.—

Hohenhausen, Fr. v., **Romantische Biographien a. d. Geschichte** 4.—

Humor und Leben. Humoristische Erzählungen. 5 Hefte . à —.50

Hume, Eine Untersuchung über den menschlichen Verstand. Deutsch von C. Nathansohn. **2. Auflage.** cart. . . . 2.—

Jagd-Einladungskarten, künstlerisch ausgeführt, nach Zeichnungen von **Hans Träger:** Auerhahn, Birkhahn, Ente,

		ℳ
	Fasan, Fuchs, Hase, Hirsch, Rebhuhn, Reh, Schnepfe, Schwein, Teckel. 25 Stück (beliebig gemischt)	1.—
	50 St. ℳ 1.75, 100 St. ℳ 3.—, Muster-Collection v. 12 St.	—.50
Jagow, Eugen v.,	**Torre Marie.** Korsische Novellen 4.—, geb.	5.—
— —	**Ratibor.** Bühnendichtung	2.—
— —	**Prometheus.** Bühnendichtung	2.—
Ibsen, Henrik,	**Peer Gynt,** übersetzt von L. Passarge	4.80
Jensen, Wilhelm,	**Am Ausgang des Reiches.** Roman. **3. Aufl.** 6.—, geb.	7.—
— —	**Asphodill.** Ein Roman. 2 Bände 8.—, geb.	9.—
— —	**Auf der Hauerbenburg.** Tragikom. Historie. 5.—, geb.	6 —
— —	**Aus schwerer Vergangenheit.** 2 Bde. **3. Aufl.** 5.—, geb.	6.—
— —	**Aus stiller Zeit.** Novellen. Band I 3.—, geb.	4.—
— —	**Brandenburg'scher Pavillon hoch!** 2.50, geb.	3.50
— —	**Chiemgau-Novellen. 3. Auflage** 4.—, geb.	5.—
— —	**Die Heiligen von Amoltern.** Novelle 3.50, geb.	4.50
— —	**Der Herr Senator.** Novelle 3.—, geb.	4.—
— —	**Holzwegtraum.** Ein Sommernachtsgedicht 2.—, geb.	3.—
— —	**Jahreszeiten.** Roman. 2 Bände 8.—, geb.	10.—
— —	**Im 18. Jahrhundert.** 2 Novellen 3.—, geb.	4.—
— —	**Im Vorherbst.** Gedichte 3.—, geb.	4.—
— —	**In der Fremde.** Roman in 2 Büchern. **4. Aufl.** 5.—, geb.	6.—
— —	**Die Kinder vom Oedacker.** Roman. 2 Bde. 8.—, geb.	10.—
— —	**Luv und lee.** Roman. **2. Auflage** 6.—, geb.	7.—
— —	**Nirwana.** Ein Buch aus der Geschichte Frankreichs. **3. Auflage.** 2 Bände 10.—, geb.	12.—
— —	**Die Pfeifer vom Dusenbach.** Eine Geschichte a. d. Elsaß. **4. Auflage** 5.—, geb.	6.—
— —	**Die Rosen von Hildesheim.** Roman a. d. Stauferzeit. 8.—, geb.	9.—
— —	**Runensteine.** Roman. **4. Auflage** 5.—, geb.	6.—
— —	**Ueber die Wolken.** Roman. **3. Auflage** 4.—, geb.	5.—
— —	**Uebermächte.** 2 Novellen 4.—, geb.	5.—
— —	**Um meines Lebens Mittag.** (1872). Terzinen 2.—, geb.	3.—
— —	**Vier Weihnachtserzählungen** 3.—, geb.	4.—
— —	**Vom Morgen zum Abend.** Ausgewählte Gedichte. Mit dem Bildnis des Dichters 5.—, geb.	6.—
— —	**Vom Wegrand.** Kleine Bilder 4.50, geb.	5.50
— —	**Wunder auf Schloß Gottorp. 2. Auflage** 3.50, geb.	4.50
— —	**Zwei Tagebücher.** Humoristische Erzählungen 3.—, geb.	4.—
— —	**Porträt** in Lichtkupferdruck	1.—

		ℳ
Jost, Eduard, **Die Tochter des Stockmeisters.** Eine Geschichte aus den Jahren 1787—1793. 2 Bände		4.—
Kapff-Essenther, F. v., **Allerlei Liebe.** 6 Novellen	4.—, geb.	5.—
— — **Glücksbeladen.** Roman	2.—, geb.	3.—
— — **Mein Wien.** Wiener Sittenbilder	4.—, geb.	5.—
Kapff-Essenther, F. v., **Neue Novellen.** Band I	3.—, geb.	4.—
Band II	3.—, geb.	4.—
Karpeles, Gust., **Im Foyer.** Essays und Skizzen		4.—
Kawerau, Wald., **Hermann Sudermann.** Eine kritische Studie **2. Auflage**	3.—, geb.	4.—
Kellner, Emilie, **Göthe und das Urbild seiner Suleika** (Marianne von Willemer)	3.—, geb.	4.—
— — **Lieben und leiden.** Neue Novellen		5.—
Kennedy, Th., **Farnolh.** Roman. 2 Bände		4.—
Klein, Hugo, **Zauberkünste.** Novellen	4.—, geb.	5 —
Koehler, Heinrich, **Schuld und Erkenntnis.** Roman		4.—
Kohut, Adolph, **Allerlei neue Bismarckiana** .	3.—, geb.	4.—
— — **Das Ewig-Weibliche bei Wilhelm Busch**		2.—
Kowalewski, Eg., **Der Krieg Rußlands mit der Türkei in den Jahren 1853 u. 1854**		9.—
Kretzer, Max, **Der Millionenbauer.** Roman. **2. Aufl.**	4.—, geb.	5.—
— — **Der wandernde Thaler.** Eine Märchendichtung in fünf Akten	3.—, geb.	4.—
Laßwitz, Kurd, **Auf zwei Planeten.** Roman. 2 Bände. **6. Tausend.**	8.—, geb.	10.—
— — **Seifenblasen.** Moderne Märchen. **4. Tausend.**	3.50, geb.	4.50
— — **Wirklichkeiten.** Beiträge zum Weltverständnis. **2. Auflage**	5.—, geb.	6.—
— — **Religion u. Naturwissenschaft.** Ein Vortrag. **3. Tausend**		—.60
— — **Porträt** in Radierung		2.—
Lehmann, Richard, **Auf australischer Erde.** Ernstes u. Heiteres.	3.—, geb.	4.—
Franz Liszt-Porträt in Stahlstich		2.—
Lotheissen, Ferd., **Zur Sittengeschichte Frankreichs.** Bilder und Historien	3.—, geb.	4.—
Mc Carthy, Geschichte Englands von der Thronbesteigung Victorias bis zum Berliner Kongreß. I. Band. Deutsch von **L. Katscher**		8.—
Mantegazza, Paolo, **Physiognomik und Mimik.** Mit ca. 100 Orig.-Zeichnungen. Uebers. v. **R. Löwenfeld**	5.—, geb.	6.—

	ℳ
Mars im Flügelkleide. Lose Bilder aus den Flitterwochen des Leutnantslebens	1.20
Maurer, Konrad, **Zur politischen Geschichte Islands**	6.—
Meschtscherskij, Männer vide Enthüllungen Bd. III/V.	
Mielke, Robert, **Volkskunst.** Mit 85 Abbildungen . 2.50, geb.	3.50
Muellenbach, Ernst, **Maria. 2. Auflage** . . . . 3.50, geb.	4.50
Murawlin, Dm., **Liebesirrtümer.** Roman. Übers. v. Dr. **Rößl.**	3.50
Nahrung des Glaubens an der Gnadentafel des Herrn für christliche Kommunikanten. Verfaßt v. **Heinrich XII.,** Reuß j. L. **4. Auflage** . . . . . . geb.	3.—
Nolde, Baron Ferd. von, **Leitfaden zur Erlernung der Treffsicherheit im Schießen. 3. Auflage**	—.80
— — **Die verschiedenen jetzt i. Gebrauch stehenden Jagdhunde**	1.—
— — **Aus der Jäger-Praxis.** Neue Folge	1.—
Nordau, Max, **Die conventionellen Lügen der Kulturmenschheit. 19. Auflage** (53. u. 54. Tausend) . . 4.—, geb.	5.—
— — **Paradoxe. 8. Auflage** (23. u. 24. Tausend) 4.—, geb.	5.—
— — **Die Krankheit des Jahrhunderts.** Roman. 2 Bände. **5. Auflage** 10.—, geb.	12.80
6. (**billige**) **Auflage** in einem Bande 4.—, geb.	5.—
— — **Der Krieg der Millionen.** Schauspiel in 5 Aufzügen. **2. Auflage** 2.50, geb.	3.50
— — **Paris unter der dritten Republik. 4. Aufl.** 4.—, geb.	5.—
— — **Vom Kreml zur Alhambra.** Kulturstudien. **3. Aufl.** 2 Bände 12.—, geb.	15.—
— — **Porträt** in Stahlstich	2.—
(für Käufer von 2 obiger Schriften **gratis**)	
Ohlsen, Jörg, **Die um Lohn lieben.** Studien nach dem Leben	1.50
Olfers, Marie von, **Erzählungen** . . . . . 5.—, geb.	6.—
Ortmann, Reinhold, **Der Apostel von Sakrau.** Roman	2.50
— — **Auf der Schattenseite.** Kleine Geschichten	3.—
Parlow, Hans, **Bilder und Träume aus Spanien** 5.—, geb.	6.—
— — **Kultur u. Gesellschaft im heutigen Spanien** 3.—, geb.	4.—
Passarge, L., **Sommerfahrten in Norwegen.** Reise-Erinnerung., Natur- und Kulturstudien. **3. Aufl.** 2 Bde. 8.—, geb.	10.—
— — **Aus Spanien und Portugal.** Reisebriefe. **2. Auflage** 1905. 2 Bände	8.—
— — **Dalmatien und Montenegro.** Reise- und Kulturbilder. 1904. 6.—, geb.	7.—
— — **Ein ostpreußisches Jugendleben.** Erinnerungen und Kulturbilder	3.—
— — **Henrik Ibsen.** Mit Porträt Ibsens . . . 3.—, geb.	4.—

ℳ

Peter, Joh., **Buchengrün.** Neue Gestalten und Geschichten aus dem deutschen Böhmerwald . . . . 3.—, geb. 4.—

Pohl, Richard, **Gesammelte Schriften über Musik u. Musiker:**
Band I. **Richard Wagner.** Studien und Kritiken. Mit Wagner's Porträt in Stahlstich . . 4.—, geb. 5.50
„ II. **Franz Liszt.** Studien und Erinnerungen. Mit Liszt's Porträt in Stahlstich . . . 4.—, geb. 5.50
„ III. **Hektor Berlioz.** Studien und Erinnerungen. Mit Berlioz' Porträt in Stahlstich 4.—, geb. 5.50

— — **Die Höhenzüge der musikalischen Entwickelung.** In sechs Vorlesungen dargestellt. . . . . . . 4.—, geb. 5.50

— — **Erläuterungen zu Franz Liszt's Faust-Symphonie. 3. Auflage** —.50

Polko, Elise, **Faustina Hasse.** Roman. **4. Aufl.** 2 Bde. 6.—, geb. 8.—

— — **Sie schreibt!** Roman. **2. Auflage** . . . 3.—, geb. 4.—

— — **Von der Staffelei im Lahnthal.** Novelle 4.50

Popp, H., **Der Glaube eine Illusion** . . . . 1.—

Prölß, Robert, **Geschichte des neueren Dramas der fünf Hauptkulturvölker.** 6 Bände . . . . geb. 90.—

— — **Geschichte der dramatischen Litteratur und Kunst in Deutschland.** 2 Bände . . . . geb. 36.—

Quitzmann, E. A., **Isomara, die Priesterin der Cisa.** Kulturgeschichtlicher Roman. 2 Bände . . . . 4.—

— — **Der Hain der Nornen.** Kulturgeschichtliche Erzählung. 2 Bände 4.—

Reich, Ed., **Der Staat der Zukunft.** Gedanken über die Grundregeln des gesellschaftlichen Lebens 1.80

Rethel, Alfred, **Auch ein Todtentanz.** Mit erklärendem Text von **Robert Reinick. 13. Auflage.** 6 Blatt Quer-Folio . 3.50

Roerig, Oberförster, **Einiges über Jagd u. Jäger-Aberglauben** —.30

— — **Die Jagd in der fränkischen Zeit** . . . . . . —.25

— — **Die Jagd in der Urzeit** . . . . —.60

Rovetta, Girolamo, **Mater dolorosa.** Roman. Uebersetzt von **A. Berger.** 2 Bände . . . . 6.—

Ruffini, J., **Die Paragreens auf ihrem Ausfluge nach Paris** 4.50

Rullmann, Wilh., **Seltsame Geschichten.** Novellen und Skizzen. geb. 5.—

Rupp, Robert, **Ein Jagd-Album.** 12 Original-Zeichnungen . 1.—

Sarauw, Chr. von, **Das russische Reich in seiner finanziellen und ökonomischen Entwickelung seit dem Krimkriege** 6.—

	ℳ
Sarauw, Chr. von, **Der russisch-türkische Krieg 1877—78** .	4.—
— — **Die russische Heeresmacht**	3—
— — **Die Feldzüge Karls XII.**	6.—
Schanz, Frida, **In der heiligen Nacht.** Lieder, Märchen und Geschichten. Mit Original=Zeichnungen . . . . . geb.	2.50
Scheffler, Prof. Wilh., **Die französische Volksdichtung u. Sage.** 2 Bände	18.—
— — **Wahl- und Waffensprüche deutscher Studenten** . .	1.20
Schultes, Carl, **Das Signum Karls des Großen.** Eine seltsame onolzbacher Geschichte . . . . 2.50, geb.	3.50
Sechzig Jahre des kaukasischen Krieges. Nach russischen Originalen deutsch bearbeitet von **G. Baumgarten** . .	9.—
Seemann, Theodor, **Peter Paul Rubens.** Eine Studie . .	—.80
Seidel, Heinrich, **Natursänger.** Mit 110 Original=Zeichnungen von **H. Giacomelli.** Halbleinen 10.—, Ganzleinen	12.—
Sommerlad, F. W., **Paul Gerhardt.** Ein Lebensbild . . .	1.60
— — **Johann Heinrich Jung's, genannt Stilling, Lebensgeschichte**	2.—
— — **Worte des Lebens aus der Bibel.** Für Schule und Haus . . . . geb.	3.—
Stern, Bolko, **Aegyptische Kulturgeschichte.** Band I. Altertum. Mit zahlreichen Original=Illustrationen. 8.—, geb.	9.—
Tolstoj, Leo N., **Drei Parabeln** und anderes von W. Korolenko, M. Gorkij, A. Ossipow, A. Tschechow, Ssaltikow=Schtschedrin. Uebers. von **Karl Henckel**	1.50
Waldenburg, H., **Jagd u. Hege von Reh, Hase u. Rebhuhn**	3.—
Wildenradt, Joh. von, **Schön Dünecke.** Eine Geschichte aus dem 16. Jahrhundert	1.—
Wohlbrück, Olga, **Glück.** Novellen . . . . . . 2.50, geb.	3.50
Zum Jagdfrühstück. Jäger=Anekdoten gesammelt von einem Anekdoten=Jäger	1.—

Die vorstehend aufgeführten Werke können durch jede Buchhandlung, sowie direkt von der Verlagshandlung (**franko bei vorheriger Einsendung des Betrags**) bezogen werden.

1



Druck von August Pries in Leipzig.

